LE DEVOIR

Vol. LXXVI — No 13 | Neige passagère. Max.: −2. (Détail page 21) | Montréal, jeudi 17 janvier 1985 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Toronto: 50 cents | 35 CENTS

Services d'entreposage de dossiers
BOÎTES
937-5307 ARCODEX

DRAPEAU :

La Maison de l'OSM aura un fort effet d'entraînement

☐ Le maire ne retient que le projet Berri et entend respecter l'échéancier

ALAIN DUHAMEL

Convaincu de plus en plus de la justesse de son point de vue, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, entend présenter son projet de salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) au public et aux parties en cause avant la fin du mois de janvier.

Depuis qu'il a annoncé, en décembre dernier, sa préférence pour le terrain de stationnement municipal de la rue Berri, M. Drapeau a perçu des indications sérieuses, quoique préliminaires, de projets immobiliers importants dans cette partie du centre-ville.

«L'échéancier sera respecté» a dit hier au DEVOIR le maire de Montréal qui n'entretient plus aucun doute sur les qualités du site et l'effet d'entraînement de la construction de la salle de concert.

En repoussant, contre toute attente, le projet de la société Cadillac Fairview pour une salle de concert avenue McGill College, M. Drapeau avait tout même laissé un espoir, mince il est vrai, de construire à cet endroit la salle de concert si, après étude, le terrain de la rue Berri ne convenait pas.

M. Drapeau a mené de nombreuses démarches auprès de plusieurs interlocuteurs financiers, immobiliers, gouvernementaux et a même sollicité l'expertise de M. Aimé Desautels, président de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), ancien directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal qui, à ce titre, exprimait le printemps dernier au Conseil municipal les très nettes réserves que lui inspirait le projet de la société Cadillac Fairview.

M. Desautels a pris sa retraite l'été dernier et n'a donc pas eu à traiter la seconde version du projet de la société Cadillac Fairview, établie après une période de consultation publique à laquelle l'administration municipale n'a pas participé. Malgré l'avis favorable du Service d'urbanisme l'automne dernier, le comité exécutif décidait d'examiner plutôt le terrain municipal de la rue Berri.

La décision a réanimé une vive controverse publique qui s'est portée jusque dans les rangs du Parti civique de Montréal où, dans un premier temps, elle ne faisait pas l'unanimité. Mais elle a aussi suscité l'intérêt des millieux immobiliers montréalais, tant pour le site de l'avenue McGill College que pour le site de la rue Berri et ses environs.

Le quadrilatère compris entre les rues Saint-Hubert, Sainte-Catherine, Berri et le boulevard de Maisonneuve, où la Ville de Montréal exploite un terrain de stationnement, a été fréquemment proposé depuis plusieurs années pour des institutions publiques telles la société Radio-Canada et l'Université du Québec à Montréal. Il y a quelques années encore, la Commission d'initiative et de développement économique travailait à un projet de parc public aménagé au-dessus d'un stationnement étagé à cet endroit.

M. Drapeau pense que le site peut accueillir et la salle de concert et le parc, tous deux situés au-dessus d'un ensemble de commerce et de stationnement en sous-sol relié à la station de métro Berri/De Montigny où se croisent les principales lignes du métro. L'administration municipale a depuis plus d'un an un projet en ce sens de la société immobilière Trans-Québec.

Il estime à près d'un million le bassin de population qui pourrait avoir accès directement par métro à la salle de concert en moins d'une demi-heure.

Le site de la rue Berri se trouve immédiatement au sud du terminus Voyageur et à quelques pas de l'emplacement du Palais du commerce.

Voir page 12: La Maison

Jean Drapeau

Mobilisation dans les Bois-Francs contre l'opération Nez Rouge...

CAROLE BEAULIEU

Accusant les forces armées canadiennes de vouloir « banaliser l'action militaire », un regroupement de citoyens anti-militaristes des Bois-Francs tentent toujours d'empêcher, à 24 heures de l'heure H, le déploiement dans la région des 4,000 soldats canadiens qui prendront part du 18 au 26 janvier à l'opération *Nez Rouge 85*.

Armés d'une pétition de 3,000 noms exigeant un référendum sur la question et l'imposition d'un moratoire sur les exercices militaires en région habitée, les membres du groupe, en majorité des jeunes de Victoriaville, ont fait appel en vain depuis novembre dernier au député fédéral de Lotbinière, M. Michel Tremblay, et aux

Voir page 12: Mobilisation

Photolaser AP

Le général Ariel Sharon et son épouse, Lili, font leur entrée, hier matin, à la salle d'audience d'un tribunal new-yorkais.

POURSUITE CONTRE *TIME*

Première victoire de Sharon

NEW YORK (AFP, Reuter, AP) — Le jury new-yorkais chargé de se prononcer sur la plainte en diffamation de l'ancien ministre israélien de la Défense, le général Ariel Sharon, contre l'hebdomadaire américain *Time* a décidé, hier, que l'article litigieux était diffamatoire.

Après 17 heures de délibération, le jury est parvenu à la conclusion que cet article, consacré à l'enquête officielle israélienne sur les massacres commis en septembre 1982 dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth était diffamatoire.

Les bras croisés, le général Sharon a souri en entendant les conclusions du jury qui doit encore se prononcer sur deux questions pour parvenir à un verdict de diffamation selon la loi américaine.

Voir page 12: Sharon

Lévesque : des avances à quelques orthodoxes

(D'après PC) — Le premier ministre, M. René Lévesque, a tenté, ces derniers jours, un rapprochement avec certains de ses ex-ministres pour, semble-t-il, résorber la crise qui menace de provoquer, à l'issue du congrès spécial du week-end, l'éclatement du Parti québécois.

Le président du PQ a pris l'initiative de communiquer par téléphone avec certains ex-membres de son cabinet. Il s'est notamment entretenu avec Mmes Louise Harel et Denise Leblanc-Bantey, ainsi qu'avec le député de St-Jean, M. Jérôme Proulx, « un vieil ami », devait-il souligner devant les journalistes à Québec hier.

De plus, M. Lévesque doit rencontrer, cet après-midi, sans doute à ses bureaux de Montréal, le chef de file des orthodoxes, l'ex-ministre Camille Laurin. Il n'a toutefois pas été possible d'obtenir confirmation du lieu et de l'heure de ce tête-à-tête important.

Annoncées à Québec par le premier ministre, ces rencontres ont été confirmées d'autres sources, dont Mme Louise Harel, qui a eu un entretien téléphonique récemment avec le président du PQ.

« Il y a eu certainement des rencontres, des démarches de clarification » entre M. Lévesque et « avec plusieurs autres membres » du groupe des dissidents, a confirmé Mme Harel dans une brève conversation téléphonique avec la *Presse canadienne*.

Réticente à répondre à toute question sur la nature même de l'entretien, elle a confirmé qu'il avait été question d'un compromis qui permettrait aux orthodoxes de se rallier à la décision du congrès de samedi. Tout en souhaitant « ardemment » ce compromis, Mme Harel ajoute: « Mais, encore là, je ne suis pas convaincue que c'est réalisable ».

Voir page 12: Lévesque

DEMAIN DANS LE DEVOIR

LE DEVOIR innove

UN MAGAZINE ÉCONOMIQUE

Entre autres plaisirs qu'il se propose en même temps qu'à ses lecteurs en cette année de 75ème anniversaire, LE DEVOIR innove encore en publiant demain, 18 janvier, sous forme de magazine, son cahier annuel sur les perspectives économiques.

L'équipe du DEVOIR ÉCONOMIQUE quotidien, avec quelques collaborateurs, a préparé des synthèses des principaux indicateurs de l'avenir immédiat, en consultant experts et gens d'affaires. Elle présente aussi des analyses sectorielles: haute technologie, industrie pétrolière, transport, aéronautique, commerce de détail, et secteur manufacturier.

Nous espérons que vous trouverez, sous ce format nouveau et dans une présentation graphique aérée, un commode instrument de consultation. Heureux prolongement de nos pages économiques, cette expérience n'est pas qu'une première, mais aussi la promesse d'une information toujours plus complète, au delà de notre travail au jour le jour. À ne pas manquer, donc, avec votre exemplaire du DEVOIR de demain.

Une nomination accueillie favorablement

Le juge La Forest à la Cour suprême

Le juge Gérard La Forest

JEAN-LOUIS ROY

Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a nommé hier soir le juge Gérard La Forest à la Cour suprême du Canada. Le siège qui, selon la tradition, est occupé par un juriste en provenance des provinces maritimes était vacant par suite de la démission du juge Roland Ritchie, le 1er novembre dernier.

Né au Nouveau-Brunswick, le nouveau juge de la Cour suprême a fait ses études en droit à l'Université Saint-François Xavier. Il a obtenu son premier diplôme de l'université du Nouveau-Brunswick en 1949. Boursier Rhodes, M. La Foret a parfait sa formation au *St John College* de l'université Oxford et à l'université Yale. Inscrit au Bareau de sa province natale, le jeune avocat pratiqua sa profession à Grand Falls au début des années 50.

Après une brève carrière dans la fonction publique fédérale, il entreprend une carrière académique qui le conduira notamment à l'université de l'Alberta à titre de doyen de la faculté de droit. En 1967, il devient conseiller auprès des ministres de la justice et des premiers ministres en matière constitutionnelle. On lui attribue un rôle important dans la préparation des textes qui ont servi de base de discussion pour les chefs de gouvernement lors de la conférence de Victoria en 1971.

Nommé sous-ministre associé au ministère du solliciteur-général du Canada en 1970, responsable de la recherche et de la planification, le nouveau juge de la Cour suprême a publié d'importants ouvrages tous consacrés au fédéralisme canadien. Il s'est intéressé notamment au pouvoir de désaveu du gouvernement fédéral, aux questions reliées à l'extradition, à la propriété des resources naturelles, au partage des pouvoirs en ma-

Voir page 12: Le juge

Une catastrophe qui coûtera 1,165 emplois à la Mauricie

Wabasso ferme ses usines de Trois-Rivières et de Shawinigan

LAURENT SOUMIS

La compagnie Wabasso a avisé son personnel, hier, à huit heures du matin, de la fermeture de ses usines de Shawinigan et de Trois-Rivières, entraînant la mise à pied progressive de 1,165 travailleurs, d'ici le 16 mai prochain. Une soixantaine d'autres emplois disparaîtront à travers le Canada, dont les trois quarts dans la région métropolitaine de Montréal, portant à plus de 1,200 le nombre des nouveaux chômeurs.

Première manufacturière canadienne de textiles, la société Dominion Textiles, a confirmé l'achat des installations de couture et de finition de l'usine de Trois-Rivières, assurant le maintien de 375 autres emplois.

La fermeture de Wabasso, dont le nom était intimement attaché à l'histoire mauricienne et trifluvienne depuis le début du siècle, représente une ponction extrêmement pénible pour l'économie régionale. La perte de ces emplois directs, qui représentent une masse salariale annuelle de $ 20 millions, entraînera vraisemblablement la disparition de plus d'un millier d'autres emplois indirects.

La fermeture de l'usine trifluvienne, spécialisée dans la production des draps, de la literie pour institutions, et des tissus de coton, de denim et de polyester de coton, conduira au chômage 560 employés, auxquels s'ajoutent 250 travailleurs qui avaient déjà reçu un avis de licenciement.

La fin des opérations de production de fils et de tissus de coton et de polyester de coton, à Shawinigan, jettera sur le pavé 315 autres ouvriers. Aucun des travailleurs de ces deux usines, dont la moyenne d'ancienneté dépasse les 20 ans, ne recevra de primes de séparation, à l'exception de celles prévues à la loi sur les normes du travail. Leur salaire horaire moyen oscillait entre $ 8.25 et $ 8.75.

La compagnie Wabasso a justifié son geste « par le refus des travailleurs d'accepter le plan de relance

Voir page 12: Wabasso

Photolaser CP

Le premier ministre semblait en meilleure forme qu'avant les Fêtes, mais le climat ici n'est pas celui de la Barbade...

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Les cinquante premières années

GILLES POTVIN

en librairie

Stanké

les Editions internationales Alain Stanké, 2127, rue Guy, Montréal H3H 2L9 (514) 935-7452

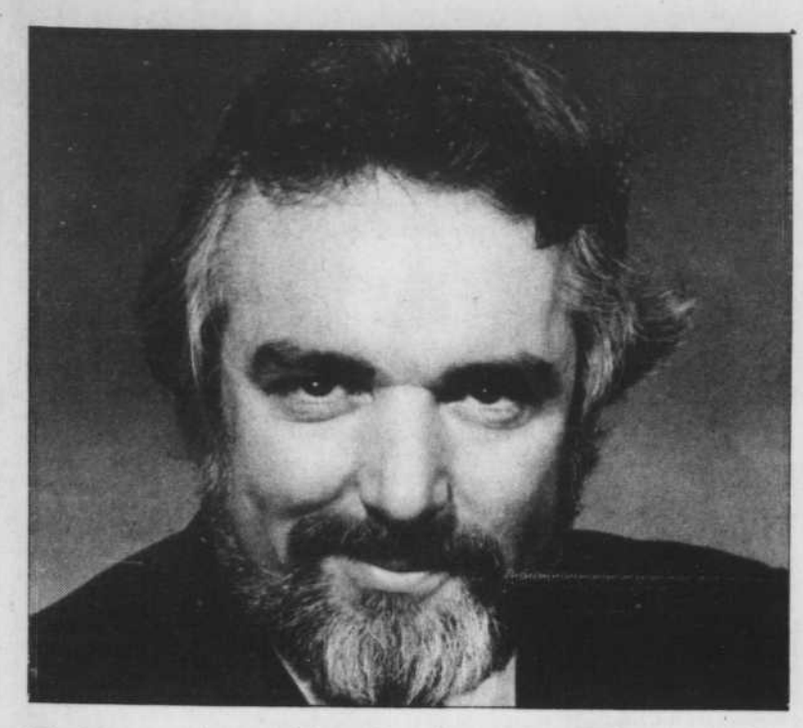

Me André Asselin pressenti pour diriger le PC du Québec

QUEBEC (PC) — Le Parti progressiste conservateur du Québec — PPCQ — a demandé hier après-midi à Me André Asselin, président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et maire de Sainte-Émilie-de-l'Énergie, d'accepter le leadership du parti.

Le PCCQ a donné jusqu'au 31 janvier à Me Asselin pour prendre sa décision, a révélé hier au cours d'une conférence de presse le Dr Denis Carignan, de Repentigny, chef du parti. Me Gaétan Mathieu, de Québec, a affirmé qu'il avait confiance que Me Asselin accepterait et que sa décision serait annoncée au cours des prochains jours.

Me Mathieu a ajouté que cette démarche faisait suite à une résolution adoptée par le Comité directeur de l'Association progressiste-conservatrice du Québec. Me Mathieu, qui participait aussi à la conférence de presse, préside le Comité André-Asselin, formé, il y a deux mois, de quelques dizaines de personnes qui ont fait circuler une pétition demandant aux gens d'appuyer Me Asselin à la direction du PPCQ.

Selon Me Mathieu, le Comité André-Asselin possède maintenant des cellules dans 80 comtés de la province.

Le Dr Carignan a expliqué pour sa part que le PPCQ a été accrédité par le Directeur général des élections le 20 octobre 1982, qu'il possède des bases dans 39 comtés et qu'il compte présentement une centaine de membres. Il a ajouté qu'il était devenu chef intérimaire du parti en novembre 1984, à la suite d'une décision du comité directeur.

« Dernièrement, nous avons été rejoints par Me Gaëtan Mathieu,... qui nous a proposé une rencontre avec son groupe. »

Lors des pourparlers entre les deux groupes, il est apparu que tous voulaient offrir, aux prochaines élections, un parti d'orientation conservatrice aux gens insatisfaits des options péquistes et libérales.

Les deux groupes en sont « arrivés rapidement à une entente sur les démarches communes à suivre » pour que Me Asselin prenne la direction du PPCQ.

Me Mathieu, de son côté, a expliqué qu'une majorité silencieuse, groupant des personnes de toutes les tendances politiques, « était à la recherche d'un nouveau leader fort qui a le goût du Québec et du Canada ».

Ce groupe a donc voulu rencontrer Me Asselin pour lui faire part de ses préoccupations et a constaté que celui-ci « était en parfait accord » avec ses conclusions. C'est alors que le Comité André-Asselin a été formé, a expliqué Me Mathieu.

Il a ajouté qu'il pourra fournir d'ici quelques jours le nombre exact de personnes qui ont accepté de signer la pétition que fait circuler le comité, qui a présenté des rapports d'étape à Me Asselin.

Me Mathieu a admis aux journalistes que les membres de son comité n'étaient pas des membres du PPCQ mais qu'ils s'empresseraient d'acheter leur carte du parti si M. Asselin acceptait d'en prendre la direction.

Il a aussi admis que son comité n'avait pas l'appui du Parti conservateur fédéral. D'ailleurs, le PPCQ lui-même n'a pas de lien avec la formation de Brian Mulroney.

Après que M. Mulroney eut été choisi chef du Parti conservateur fédéral, M. Jean-Gaston Rivard, alors chef du PPCG lui a demandé de le rencontrer. Au printemps 84, M. Michael Cogger, conseiller politique de M. Mulroney, a téléphoné à M. Rivard, pour lui demander des documents sur l'organisation du parti.

L'été dernier, M. Rivard a rencontré M. Rodrigue Pageau et il a été entendu que les deux groupes se rencontreraient à la suite de l'élection générale.

« Suite aux élections, nous avons tenté à maintes reprises de discuter avec ces gens-là, notamment avec MM. Cogger et Bazin, mais les discussions n'ont pas porté fruit. Nous considérons que nous avons fait des démarches pour les rencontrer et nous sommes encore disponibles aujourd'hui », a dit Michel Carignan.

Pour le moment, le PPCQ n'a l'appui d'aucun ministre et d'aucun député conservateur, a dit M. Carignan. Me Mathieu a précisé que le comité André-Asselin ignorait toutes ces démarches.

Un journaliste a rappelé à Me Mathieu qu'au début de son organisation, le comité André-Asselin avait révélé que son but était de trouver un homme pour remplacer Me Jean-Marc Béliveau, à la tête de l'Union nationale.

Me Mathieu n'a pas nié le fait et a expliqué qu'au début de son action, le comité avait commencé par vérifier « ce qu'il y avait dans l'Union nationale, comment ce parti se comportait et dans quel état il était ».

« Nous ne pouvons pas et ne voulons pas recommander à Me Asselin d'assumer le leadership de l'Union nationale pour moult raisons que vous connaissez peut-être. »

On a aussi demandé à M. Mathieu si le groupe Asselin, qui se présentait comme la troisième voie, pouvait en réalité être une couverture permettant ultérieurement à M. Pierre-Marc Johnson de prendre la direction de cette troisième force.

« Nous ne faisons le jeu de personne et serions très déçus que l'histoire change l'orientation que nous voulons donner au mouvement actuel », a répondu Me Mathieu.

Mais un homme bien connu des journalistes a raconté qu'un membre du comité André-Asselin lui avait demandé de signer la pétition et lui avait expliqué qu'à la dernière minute M. Johnson prendrait la place de M. Asselin. Stratégie politique ou simple stratagème pour obtenir une signature?

Me Mathieu a affirmé que l'action de son comité était basée sur la démocratie et que le comité de direction du PPCQ devra décider au cours des prochaines semaines s'il doit y avoir un congrès au leadership. Auparavant, il faudra faire entrer au PPCQ les milliers de conservateurs québécois qui n'en font pas partie, a-t-il dit.

Une commission politique, dirigée par M. Denis Lacasse, a reçu le mandat d'établir une charte idéologique correspondante aux aspirations des gens que le comité André-Asselin prétend représenter.

guérin
l'éditeur qui édite

Maintenant disponible
Atlas régional du Québec et du Canada
(2e cycle au primaire)
Luce Deschênes Damian
Raymond Damian

Le Québec c'est un grand territoire, et le Canada un territoire plus grand encore. Pour les étudier et les bien regarder nous devons les réduire et les simplifier. Les cartes et les photographies nous aident à y arriver. Elles vous permettent d'observer les détails des régions et aussi des caractéristiques d'endroits plus grands que ces régions.

En vente dans toutes les librairies

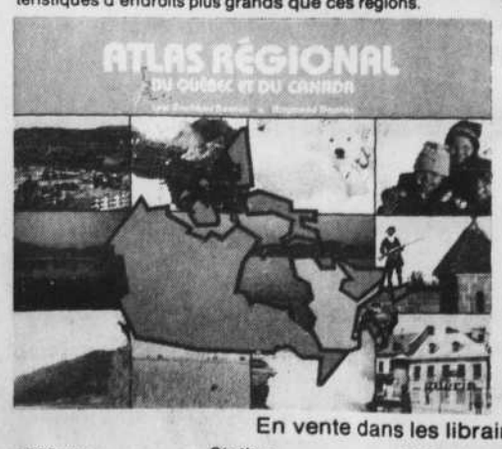

guérin
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél: (514) 842-3481

Pour vous aider à comprendre ce qu'est une carte, nous avons consacré plusieurs pages, au début de l'atlas, à l'explication des parties d'une carte. Vous apprendrez aussi comment lire une carte.
Manuel relié
couverture cartonnée
4 couleurs — 196 pages
ISBN-2-7601-1258-6 14,95 $

En vente dans les librairies:

4560 rue ... Tél: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241

Les révisionnistes veulent vendre l'âme du PQ, selon les jeunes indépendantistes

PIERRE O'NEILL

Les jeunes indépendantistes accusent les révisionnistes du Parti québécois de vouloir « enterrer l'option souverainiste et vendre l'âme du parti ».

Des porte-parole du Comité des jeunes du Parti québécois, du Mouvement d'action des jeunes indépendantistes du Québec, de l'Organisation des jeunes indépendantistes, du Mouvement national des Québécois et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ont donné hier une conférence de presse pour exprimer la crainte que si le congrès péquiste de samedi prochain devait endosser la proposition mise de l'avant par les révisionnistes et l'exécutif national, « le PQ ne sera plus le PQ ».

Mais cette position est loin de faire l'unimité chez les jeunes indépendantistes, qui demeurent profondément divisés sur les enjeux du congrès et des prochaines élections. Quoi que les orthodoxes apparaissent majoritaires, on y trouve également une forte proportion d'indécis, de confus, de révisionnistes et d'indépendantistes sectoriels.

Ainsi, le Comité des jeunes du Parti québécois est formé de neuf membres désigné par le Conseil national du parti. Le coordinateur du comité, M. François Bérard, criait hier son indignation devant la croisade anti-souverainiste que mène présentement le clan révisionniste. Plus encore, si le congrès opte pour les révisionnistes, M. Bérard étudiera l'opportunité de quitter le PQ. Mais le bulletin de liaison du comité nous apprend que M. Bérard est une voix parmi d'autres et que les longues délibérations qui ont eu cours au sein de ce comité n'ont pas permis d'en arriver à un consensus.

A ses cotés, Mlle Lucie Bernier, porte-parole du MAJIQ, voit dans la proposition des révisionnistes un « virage à 180 degrés », susceptible de démobiliser les jeunes et de les éloignér du Parti québécois. Dans même souffle toutefois, Lucie Bernier indique qu'elle est opposée à des élections référendaires tout en étant favorable à ce que le discours électoral demeure souverainiste.

Se présentant à la presse comme de « jeunes leaders indépendantistes », les porte-parole de ces groupes ont signé une déclaration commune décrivant ainsi l'enjeu du congrès de samedi: « perdre ou conserver un outil majeur de promotion de l'option indépendantiste auprès de la jeunesse québécoise. Il en va de notre avenir, nous, jeunes indépendantistes qui désiront poursuivre la bataille ».

En marge de la conférence de presse, un autre jeune indépendantiste avait également décidé d'intervenir dans le débat. Siégeant à l'exécutif national du parti à titre de conseiller, Martin Brault émet l'opinion que révisionnistes et orthodoxes s'empêtrent dans un faux débat qui conduit le parti dans un cul-de-sac et que pour sa part, il s'abstiendra de participer aux délibérations de la fin de semaine.

Le vrai débat, de l'avis de Martin Brault, doit porter sur l'indépendance économique et sociale des individus, « qui est un préalable à la souveraineté de notre société ». Puis il ajoute: « L'indépendance politique est compromise à moyen terme s'il n'y a pas un plus grand souci d'un nouveau partage des richesses, des pouvoirs et responsabilités. Car actuellement, notre fierté collective est sérieusement atteinte à la dignité humaine, et par un appareil étatique lourd et peu reluisant. Or, c'est sur ces valeurs de fierté, de dignité et de solidarité que l'on construit quotidiennement l'indépendance d'un peuple. Je reproche aux orghodoxes de vouloir nourrir davantage un Etat qui est devenu au fil des ans excessivement centralisateur, bureaucratique et impersonnel. Et aux révisionnistes, l'absence de volonté politique de proposer les choix de société qui s'imposent.

Il y a un point sur lequel les jeunes indépendantistes semblent faire l'unanimité; ils estiment que le gouvernement Lévesque ne fait pas tout ce qu'il pourrait pour améliorer le sort de la jeunesse québécoise.

Photo: Jacques Grenier

■De jeunes leaders indépendantistes ont dénoncé la campagne des révisionnistes du PQ visant la mise au rancart de la souveraineté. En conférence de presse, François Bérard (Comité des jeunes du PQ), Lucie Bernier (MAJIG) et Robert Ladouceur (ex-Meoui), ont soutenu que si le congrès de samedi donne raison à la position de René Lévesque, les jeunes cesseront de militer au sein du parti.

L'aide-mémoire en 6 points pour la poste d'affaires

(Comment vont les affaires côté service postal?)

✔ Cochez l'une des cases

OUI	NON	
☐	☐	Vous servez-vous d'enveloppes standard et du code postal à chaque envoi, de façon à réduire vos coûts?
☐	☐	Utilisez-vous les messageries Poste prioritaire pour envoyer vos colis et documents urgents?
☐	☐	Faites-vous appel à Mediaposte pour augmenter vos ventes? Au fait, connaissez-vous ce véhicule publicitaire très efficace et très sélectif?
☐	☐	Connaissez-vous les sept services de livraison de courrier — de la 1re Classe à l'Intelpost — ainsi que la façon de vous en servir à votre plus grand avantage?
☐	☐	Profitez-vous des remises accordées selon le volume ou le nombre de colis à envoyer?
☐	☐	Faites-vous appel au représentant de la Société canadienne des postes pour vous fournir tout supplément d'information que vous désireriez obtenir?

En conclusion

Si vous n'avez pas coché OUI sans hésitation à ces six questions, vous ne tirez pas le meilleur parti possible de la Société canadienne des postes. Maximisez vos investissements en services postaux. Remplissez et postez le coupon-réponse pour obtenir un exemplaire gratuit du Sac de poste d'affaires, une brochure qui vous renseignera sur la gamme complète des services offerts par la Société canadienne des postes — des services de base à la poste électronique.

☐ S.V.P. envoyez-moi une copie de la brochure Le sac de poste d'affaires.
☐ Please send me the English version.

Nom
Entreprise
Rue
Ville
Province
Code postal

Faire parvenir à: Société canadienne des postes
Service aux entreprises
Division de Montréal
C.P. 6160
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3A7 MTL DEV

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

On prend de l'avance.

Pour protester contre la « lenteur » du gouvernement à respecter ses engagements

Les ambulanciers prêts à défier la loi

RENÉE ROWAN

Les quelque 600 techniciens-ambulanciers d'Urgences santé sont prêts à défier la loi spéciale (loi 23) en reprenant leurs moyens de pression pour protester contre la « lenteur » du gouvernement à respecter ses engagements.

Au cours d'une assemblée générale mardi soir, les membres du Regroupement des techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ) ont donné le mandat à l'exécutif syndical de déclencher des moyens de pression à compter de ce soir à moins d'avoir obtenu des garanties que les engagements pris le 26 décembre dernier par le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, ne soient respectés.

Cette entente entre M. Chevrette et le président de la CSN, M. Gérald Larose, prévoyait des procédures rapides dans le cas des 21 employés congédiés après l'adoption de la loi spéciale (loi 23) le 20 décembre. La loi 23 dicte la convention collective des ambulanciers pour une durée de trois ans à partir du premier janvier 1984.

Jusqu'à présent, a déclaré hier, en conférence de presse, le président du RETAQ, M. Mario Cotton, les procédures ne sont pas encore enclenchées. « Nous nous sommes fiés à la parole de M. Chevrette qui nous avait dit que ça commencerait dans les jours suivants. Trois semaines plus tard, on attend toujours. ».

Le mandat du tribunal d'arbitrage qui est présidé par M. Pierre Marois, l'ancien ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (M. Marois, un avocat, a aussi oeuvré dans le passé dans les milieux populaires) a été scindé. M. Marois présidera le tribunal d'arbitrage pour un salaire juste tandis que M. Raymond Leboeuf, du service québécois de conciliation et d'arbitrage, présidera le tribunal sur les mesures disciplinaires exercées par les différents employeurs. Les mandats de MM. Marois et Leboeuf devaient être entérinés hier par le conseil des ministres, mais on n'a pu le faire confirmer par le cabinet du ministre des Affaires sociales.

Les autres membres du tribunal présidé par M. Marois sont M. Marcel Pépin, autrefois de la CSN, et Me Jean Massicotte, avocat patronal, qui agiront comme assesseurs, tandis que pour le tribunal présidé par M. Leboeuf, ce seront M. Claude Rioux, assesseur syndical, et Me André Matteau, assesseur patronal. Dans ce dernier tribunal, Me Pierre Lamarche sera le procureur du syndicat tandis que Me Guy Tremblay, sera le procureur des compagnies.

LE DEVOIR a appris de sources certaines que les auditions débuteront le mercredi 23 janvier pour se poursuivre par la suite à un rythme aussi régulier que possible, selon les disponiblités de toutes les parties en cause. Des rencontres sont déjà prévues pour les 25 et 30 janvier.

Lors de leur assemblée de mardi soir, les membres du RETAQ ont réclamé que l'entente Chevrette-Larose soit respectée; que les auditions d'arbitrage débutent dès lundi prochain, 21 janvier; qu'un calendrier des arbitrages soit disponible avant le début de la prochaine assemblée générale du RETAQ prévue pour ce soir; que les arbitrages soient tenus à un rythme accéléré; que dès la fin des auditions d'arbitrage, les tribunaux rendent leur décision dans un délai de sept jours maximum pour chacun de leurs dossiers respectifs.

« On se sentait bien aux fêtes, commente M. Cotton. On pensait que c'était fini et que l'on pourrait s'entendre. Si le public est tanné, je ne suis pas sûr qu'il le soit autant que nous. »

Avant de reprendre leurs moyens de pressions, les membres du RETAQ se réuniront de nouveau ce soir, en assemblée générale, pour évaluer la situation advenant le cas où « le ministre Chevrette aurait démontré sa volonté de faire respecter les engagements pris le lendemain de Noël ».

Le président du RETAQ soutient d'autre part que les techniciens-ambulanciers et la population en général sont victimes d'une « grève partielle » organisée par les propriétaires des compagnies ambulancières qui négocient actuellement leurs contrats de services avec Urgences santé. Entre 15 à 20 véhicules ne sont présentement pas disponibles parce que, soi-disant, on doit les réparer, commente M. Cotton. Or, affirme-t-il, remplacer une transmission ou des freins, ça ne prend pas trois semaines, mais quelques heures au maximum.

« C'est ainsi, poursuit-il, que plusieurs quarts de travail ont été coupés par manque de véhicules privant ainsi entre 30 à 40 techniciens-ambulanciers de leur travail. Par le fait même, les services à la population se trouvent amoindris. Les retards de plusieurs heures dans les services ambulanciers, fréquents depuis plusieurs jours, sont attribuables non pas aux syndiqués mais aux propriétaires d'ambulances. »

Ces retards affectent surtout les transferts inter-établissements. M. Cotton a fait allusion, entre autres, à un cas de transfert entre Marie-Clarac et l'hôpital de Cartierville, alors qu'un patient comateux, avec soluté, serait arrivé dans un véhicule de Medicare, dans lequel aucun système d'attaches n'est prévu, ni aucune technique ambulancière. Cela, précise le président de RETAQ, parce qu'Urgences santé aurait refusé de faire le transfert.

Il a aussi mentionné le cas d'un autre patient qui a dû être conduit d'un établissement à un autre pour des examens; parti à 9h, il ne serait revenu qu'à minuit. « Urgences santé semble dire que c'est à cause des moyens de pression des ambulanciers », ajoute-t-il.

Le Regroupement estime que les congédiements effectués par les compagnies ambulancières, ainsi que les retards dans la réparation des véhicules sont des prétextes utilisés dans le cadre des négociations. « Si nous, nous avons cessé nos moyens de pression depuis le 27 décembre, il n'en va pas de même pour les employeurs qui poursuivent toujours les leurs, mais en nous faisant passer ça sur le dos. Quand nous avons abandonné nos moyens de pression, l'ensemble des véhicules fonctionnaient. »

Négociations du secteur public

Michel Clair espère encore que la FTQ revisera sa position

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, espère encore que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) va réviser son attitude et qu'elle participera à la commission parlementaire qui étudiera à la fin janvier l'avant-projet de loi modifiant le mode de négociations dans les secteurs public et para-public.

Et hier soir, devant quelques journalistes, il a tenté de montrer que les propositions contenues dans l'avant-projet de loi demeuraient entièrement discutables à condition que l'on respecte certains principes, notamment le droit de grève seulement tous les trois ans.

M. Clair s'est dit « beaucoup déçu » par les propos tenus récemment par le président de la FTQ, M. Louis Laberge, qui annonçait le boycott de la commission parlementaire. « Cela m'a beaucoup déçu car c'est aussi celui que je considérais comme étant le plus ouvert quant au contenu de la réforme », a dit M. Clair, de retour de vacances.

Pour tenter de convaincre la FTQ, M. Clair lui rappellera que la réforme n'est pas seulement l'affaire des appareils syndicaux, mais qu'elle appartient à l'ensemble des bénéficiaires des divers réseaux et à l'ensemble des employés. Il ajoutera de plus que toute la classe politique, y compris le Parti libéral, souhaite une réforme du mode de négociation.

Donc, selon ses déclarations, certaines [illegible] par le projet de loi pourraient être modifiées. Mais il n'est pas question d'accorder chaque année le droit de grève sur des questions salariales. Le droit de grève existera tous les trois ans, comme actuellement : officiellement sur les questions normatives dites lourdes. Et officieusement la grève pourrait avoir comme vraie raison le mécontentement salarial...

De plus, trois principes devront être respectés par toute contre-proposition qui serait déposée devant la commission parlementaire :

1. Le gouvernement accepte globalement le principe d'une évolution comparable des rémunérations dans le secteur public et dans le secteur privé.
2. En conséquence, il ne voit plus l'utilité que la négociation de la masse salariale soit basée sur l'affrontement : elle devra être basée sur la compréhension des données, même si M. Clair est ouvert à des modification quant à la mécanique entourant le Bureau de recherches sur la rémunération proposée dans l'avant-projet de loi.
3. Les salaires ne doivent plus être fixés trois ans d'avance mais annuellement. Ni les salariés, ni les structures syndicales, ni encore moins le gouvernement n'y ont gagné aux événements de 1982, dus à des prévisions qui se sont avérées erronées à cause de la crise économique.

« Si une telle proposition se fonde sur ces trois principes, je suis prêt à la considérer. Car mon objectif, et celui du gouvernement, n'est pas de s'en prendre à des symboles (comme le droit de grève dans les services de santé), ni d'abolir le droit de grève : il est d'adapter le régime de négociations à la réalité actuelle », a déclaré M. Clair.

Il souhaite donc que toutes les centrales syndicales viennent témoigner devant la commission parlementaire. À cet égard, on saura le 22 janvier si une seconde période d'auditions sera prévue en février : la première semaine d'auditions débutera le mardi 28 janvier. On ne connait pas encore le nombre des organismes ou de personnes qui ont demandé à être entendus.

M. Clair a par ailleurs rejeté catégoriquement l'idée que le premier ministre et le gouvernement envoient aux oubliettes la réforme du mode de négociations, à cause de la proximité des élections. La réforme est, selon M. Clair, « inévitable » car c'est un des grands enjeux de notre société ».

Il rejette donc toute possibilité de maintenir le statu quo pour les prochaines négociations, comme le veulent les centrales syndicales : le statu quo signifierait l'affrontement sur les demandes « hors de la capacité de payer du gouvernement » déjà rendues publiques par la CSN et la CEQ.

M. Clair a aussi nié que le gouvernement agisse sans consultation, avec un bras de fer : la consultation dure depuis deux ans et elle n'est pas terminée.

La crise du français

L'AQPF dénonce l'incohérence du système scolaire qui veut la fin sans les moyens

JEAN-PIERRE PROULX

Le président de l'Association québécoise des professeurs de français, M. Raymond Campagna, conteste l'incohérence du système scolaire: il fait de l'apprentissage du français une « cause sacrée » mais il le considère en pratique, au plan des moyens concrets, à l'égal des autres matières.

« Ou bien, c'est une matière comme les autres, dit-il, et alors que l'on cesse de se plaindre. Ou bien, elle est différente, et alors que l'on en tienne compte au plan des conditions d'enseignement».

Telle est, pour l'essentiel, la réaction du président de l'AQPM au rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation dont LE DEVOIR rendait compte hier. Le Conseil signalait «la profondeur et l'étendue de la crise qui affecte l'apprentissage de la langue maternelle à l'heure actuelle».

M. Campagna, qui enseigne au Collège de Sherbrooke, n'est pas surpris outre mesure des constats du Conseil supérieur de l'éducation pour les avoir entendus maintes fois. A-t-il raison? «Tout dépend du critère d'évaluation», répond-il prudemment. Pour sa part, il observe au collège la présence d'étudiants qui «travaillent très bien» tandis que «beaucoup d'étudiants éprouvent de grandes difficultés».

Mais, constate-t-il, et c'est là pour lui l'essentiel, le «grand scandale» si souvent dénoncé n'a pas suffit à modifier les structures concrètes dans lequel se dispense l'enseignement de la langue maternelle.

Dans un collège, explique-t-il, on divise par 15 le nombre d'étudiants pour déterminer le nombre de professeurs à engager. En techniques infirmières, on peut affecter un professeur à cinq étudiants parce que l'on ne peut entrer à 15 dans une chambre d'hôpital! Les autres professeurs ont alors de plus grands groupes. Mais bien que le français soit l'outil de base pour l'apprentissage de toutes les matières, on la considère pareille aux autres. En pratique, ce sont les professeurs de français (avec ceux de philosophie) qui ont les plus grands nombre de groupes.

En moyenne au cégep, un professeur de français rencontre entre 150 et 180 élèves par semaine. «Imaginez, explique-t-il, que vous donniez à chaque élève un travail écrit de 5 pages. Chaque copie exige 10 minutes de lecture si on veut y faire les commentaires et corrections appropriés. Au total, c'est entre 1500 et 1800 minutes, donc entre 25 et 30 heures par semaine, qu'il faut consacrer à la lecture des travaux des étudiants. Or pour savoir si l'étudiant écrit bien, il faut un lecteur et ce lecteur, c'est le professeur».

La situation observée actuellement est aussi le résultat de la multiplicité des méthodes d'apprentissage il y a dix ou quinze dans les écoles et entre les écoles. Elle est aussi le résultat, surtout au secondaire, de la spécialisation des matières: chaque professeur se sent moins responsable de la qualité du français. «L'enseignement du français, dit-il, est devenu la chose du seul professeur du français».

La spécialisation des matières a entraîné chez certains étudiants l'impression qu'ils n'auront pas nécessairement besoin du français dans leur vie. Un étudiant lui a déja rapporté que comme comptable, «la secrétaire verrait à ça» tandis qu'une étudiante en secrétariat comptait transcrire simplement ce que son patron lui donnerait à écrire.

M. Campagna, lui-même un produit du collège classique, constate que le Québec s'est donné comme objectif l'accessibilité universelle à l'éducation sans prendre les moyens concrets pour assurer la qualité de l'enseignement.

Police de la CUM

Roland Bourget succède à André de Luca

ANGÈLE DAGENAIS

M. Roland Bourget succédera le 1er février prochain et pour une période de trois ans à M. André de Luca comme directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Le Conseil des ministres a en effet entériné hier la recommandation du ministre de la Justice et Procureur général du Québec, M. Pierre-Marc Johnson qui favorisait la nomination de M. Bourget.

M. Bourget occupe présentement la fonction de directeur des opérations territoriales du SPCUM - patrouille, enquêtes générales et spécialisées, circulation, etc. En accédant à cette fonction en 1982, il a remplacé M. André de Luca, promu directeur du SPCUM.

Âgé de 48 ans, M. Bourget est entré en fonction en 1955 au service de police de Ville Saint-Laurent où il a gravi les échelons jusqu'à celui de directeur-adjoint. Au moment de l'intégration des forces policières de l'île de Montréal au début des années 70, il fut normalisé assistant inspecteur-chef puis promu directeur de la gendarmerie en 1977. Il sera le premier directeur de police du SPCUM issu d'un service de police autre que montréalais.

M. Bourget a eu l'opportunité de travailler depuis sept ans en étroite collaboration avec les deux derniers directeurs du SPCUM, MM. André de Luca et Henri-Paul Vignola. Il a pu au cours de sa carrière de 30 ans dans les forces policières élargir ses connaissances en administration en tant que secrétaire de direction de la Fraternité des policiers de Ville Saint-Laurent, membre du conseil de direction des l'Association des membres de l'état-major du SPCUM et membres de plusieurs comités formés par la Commision de police du Québec.

Né à Percé en Gaspésie le 4 avril 1936, M. Roland Bourget a fait ses études secondaires au Nouveau-Brunswick et complété sa formation à Montréal en relations industrielles et administration.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

LES JEUDIS
D'HYDRO-AMÉNAGEMENT
18h

Complexe Guy-Favreau
Centre des conférences (Niveau 00)
200, boul. Dorchester ouest
Montréal, Qué.

LE PATRIMOINE

17 janvier 1985
Haroun Tazieff
Secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, France
Risques et patrimoine

24 janvier 1985
Thierry Gaudin
Ministère de l'Industrie
France
L'idée de culture technique

31 janvier 1985
Jean-François Larose
Consultant en environnement
Montréal
Le patrimoine industriel : le projet « Shawinigan »

7 février 1985
Laurent Girouard
Archéologue, Hydro-Québec
Normand Cazelais
Géographe, Hydro-Québec
Le patrimoine d'une grande industrie

14 février 1985
Marcel Evrard
Éco-Musée Le Creusot, France
L'éco-musée, expérience en archéologie industrielle

21 février 1985
Raymond Lemaire
Architecte, Louvain
Belgique
Le patrimoine des nations

RENSEIGNEMENTS
Université de Montréal
343-6001
Hydro-Québec
289-6100

PHOTO
Musée McCord
Université McGill

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis Montréal
Tél.: 844-6896

RENAUD-BRAY
Des disques
aussi...

Le premier souci
d'ANJOU QUÉBEC
c'est d'offrir à ses clients une large gamme de produits de qualité:
• servis par des professionnels avertis
• au prix le plus juste possible.
«La boucherie charcuterie c'est notre métier»
1953 1984
Anjou QUÉBEC
La véritable boucherie charcuterie française
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Pour Madame
INFINITIF,
MAXI LIBRATI
Oscar de la Renta
ETC...

Pour Monsieur
GUY LAROCHE,
MAURICE BERCAUD,
TORRENTE, ETC...

diffusion
stephanie bis
vous propose des vêtements de grande qualité importés de France et d'Italie pour madame et monsieur
Nous sommes des importateurs directs, nous pouvons vous offrir des prix avantageux.
Pour vous mesdames, de grandes réductions
Au mois de janvier
50%
à
75%
sur toute notre marchandise
LIQUIDATION D'HABITS À 195 $
(prix régulier entre 400 $ et 500 $)
Manteaux de mouton naturel
Prix rég. 1500$ pour 500$ etc...
1110 av. Laurier ouest — tél.: 270-7797
2030 Crescent — tél.: 844-0063

Selon le Groupe de réforme des politiques sociales

Ottawa devrait abolir les concessions fiscales au lieu de comprimer ses dépenses

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Au lieu de se concentrer sur les coupures à faire dans ses dépenses, le gouvernement fédéral ferait mieux d'augmenter ses recettes en fermant le robinet des abris fiscaux qui lui coûtent chaque année $ 30 milliards.

Telle est la position adoptée hier par le Groupe de réforme des politiques sociales, une coalition de six organismes nationaux voués au développement social.

En conférence de presse, les porte-parole des groupes ont rendu publique une lettre envoyée récemment au premier ministre, M. Brian Mulroney, où ils l'exhortent à reconsidérer les dépenses fiscales du gouvernement lors du prochain budget fédéral.

Ce groupe représente un front commun formé par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, le Conseil national du bien-être social, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, l'Organisation nationale anti-pauvreté et le Conseil canadien de développement social.

Faisant écho au 21ème rapport annuel du Conseil économique du Canada, le groupe fait remarquer que le fardeau fiscal « n'est pas excessif au Canada ».

Au lieu de constamment se tourner vers des coupures de dépenses, le gouvernement fédéral ferait mieux de chercher à augmenter ses recettes en abolissant les concessions fiscales qu'il fait aux couches élevées de revenus. « Il convient d'étudier de façon attentive le système des dépenses fiscales qui privent le trésor fédéral d'une somme annuelle supérieure à $ 30 milliards en revenus non perçus », affirme la lettre.

« Les nombreuses exemptions et déductions qui se sont insérées dans le système fiscal fournissent des bénéfices excessifs aux Canadiens à revenus supérieurs et aux importantes sociétés de façon telle que le principe de progressivité de notre système fiscal est compromis et que certains Canadiens ne versent pas leur juste part d'impôt sur le revenu », affirme la coalition. Selon le groupe, un réexamen des dépenses fiscales pourrait accroître les revenus fédéraux tout en permettant une réforme des prestations sociales.

Le groupe promet de conserver une perspective commune dans l'étude qu'il fera des documents de travail que doit déposer le gouvernement conservateur pour lancer le débat sur les programmes sociaux. Ces « livres verts » devraient devraient être publiés d'ici la fin du mois afin de provoquer les réactions des groupes et des individus sur ces questions et d'apporter des changements dans le budget d'avril.

Photolaser CP

Le Groupe de réforme des politiques sociales était représenté par Mme Jennifer Stoddart; M. Terrance Hunsley; Mme Chavika Hosek; le porte-parole du groupe, M. Patrick Johnston; Mmes Yvonne Ramond et Gweneth Gowanlock.

Toutefois les membres du groupe estiment qu'il est peu probable que le gouvernement puisse respecter un calendrier aussi chargé. « Je pense que cela prendra beaucoup plus de temps pour faire les changements que ce gouvernement ne n'avait d'abord pensé », de lancer Mme Chavina Hosec, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Le Conseil canadien du bien-être a, de son côté, rappelé que les dépenses fiscales entre 1974 et 1976 avaient par exemple grimpé de 20 %, soit plus du double de l'augmentation consentie en revanche pour les programmes sociaux.

De son côté le Conseil canadien de développement social, par la voix de son directeur M. Terry Hunsley, a soutenu que l'exemption personnelle accordée par les gouvernements à chaque citoyen prive l'Etat de $ 12 milliards de revenus chaque année, soit la somme nécessaire pour faire grimper tous les Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté.

Les négociations dans le secteur public

L'avant-projet de loi ne mettra pas le Québec à l'abri des conflits sociaux — Marcel Pepin

CLÉMENT TRUDEL

L'avant-projet de loi du ministre Michel Clair sur les négociations dans le secteur public est un « mauvais projet » et ne saurait mettre le Québec à l'abri de conflits sociaux « peut-être plus pénibles », a déclaré hier Marcel Pepin, président du Mouvement socialiste et ancien président de la Confédération mondiale du Travail et de la CSN.

Le secteur public a effectivement causé bien des commotions à la société québécoise, reconnaît le professeur de relations industrielles, mais « attention aux méthodes » si l'on veut assagir cette portion de salariés auxquels fut conféré le droit de grève en 1964, à une époque où le gouvernement « n'avait pas le choix », selon M. Pepin. Prohiber le droit de grève, rappelle M. Pepin en citant un jugement célèbre, n'empêche pas les grèves de se produire, cela les rend tout simplement « illégales ». Quant à l'impopularité du projet Clair, l'invité de la Société pour le progrès de la Rive-Sud (SPRS) retient que « même la FTQ annonce publiquement qu'elle ne participera pas à la commission parlementaire » qui en sera saisie.

L'ex-syndicaliste voit un autre événement majeur à l'horizon des relations industrielles: la tenue d'une Commission consultative sur le travail, présidée par M. René Beaudry. L'un des enjeux de la CCT sera d'établir « clairement, j'espère », si le syndicalisme est un « choix de société » au Québec ou s'il continue à être « toléré » sauf dans les moments où l'on a besoin de lui pour se tirer d'un mauvais pas. Pour M. Pepin il serait également souhaitable que la Cour supérieure cesse d'être une sorte de cour d'appel pour les causes touchant le monde du travail et que la CCT recommande la « déjudiciarisation » en ce docmaine.

Le 30 janvier, la SPRS aura comme invité à son déjeuner-causerie le porte-parole du Conseil du Patronat du Québec, M. Ghislain Dufour. Hier, la président de la SPRS, Mme Estelle Lafontaine, a remercié laconiquement son hôte en affirmant que si les syndicats avaient si mauvaise presse en certains cercles c'est que « trop souvent ils avaient pris la population en otage ».

M. Pepin s'est prêté, après son exposé, à une période de questions. Il y précisa qu'il n'était pas sûr que la Loi 72 (sur les services essentiels) était une loi d'avenir. « Il est probable que ça ne peut pas s'appliquer de façon universelle » pense-t-il tout en rappelant que les hôpitaux n'y sont pas encore assujettis. A une autre question, il répond que le droit à la vie et à la santé est certes plus important que le droit de grève mais que dans son passé militant il a toujours tenté de faire en sorte que ces deux droits soient conciliés — un défi que les syndicats auront toujours à relever. Au total, le syndicalisme, dans les hôpitaux comme dans les écoles, a assumé un rôle « généralement bénéfique », soutient M. Pepin qui n'admet pas que les syndicats soient cloués au pilori par des manchettes hâtivement rédigées et parfois succintement corrigées (par exemple, sur les décès qui seraient reliés à des débrayages dans les hôpitaux).

Le conférencier dit opter pour les changements technologiques; ilinsiste pour qu'on lie cette question à la création d'emplois. Le syndicalisme est présentement en perte de vitesse au Québec, selon M. Pepin, et il va falloir qu'il se secoue pour « remonter le courant » car il s'agit-là d'un « contrepouvoir » dont l'absence ou l'affaiblissement pourrait miner notre société démocratique.

Le froid continue de tuer en Europe

PARIS (d'après AP et AFP) — Le froid quasi polaire qui règne sur l'Europe continue de tuer, notamment dans les pays du Sud, peu ou mal équipés pour affronter les rigueurs d'un hiver exceptionnel.

Le bilan s'est encore alourdi mardi et hier en France. Cinq personnes dont le chauffage était défectueux ou inexistant sont mortes, portant à 131 le nombre des victimes du froid depuis le début de l'année, soit près des deux-tiers des victimes européennes.

L'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Yougoslavie payent également leur tribut au froid.

34 personnes sont mortes depuis le début de la semaine dernière en Espagne, où le nord du pays était quasiment paralysé hier. Depuis dimanche, 14 personnes ont trouvé la mort en Grèce, dont huit dans le nord. Le froid a coûté la vie à six personnes, pour la plupart âgées, au Portugal. Le nord de l'Italie, où le bilan est d'une dizaine de morts, connaît une nouvelle vague de froid alors qu'une amélioration se manifeste dans le sud.

Des milliers de soldats ont participé au dégagement des routes impraticables à la suite des plus fortes chutes de neige qu'ait connue le pays en 40 ans. L'état d'urgence a été proclamé dans plusieurs régions du nord de l'Italie.

La circulation était presque totalement paralysée dans les centres industriels de Turin et de Milan où la neige a commencé à tomber dimanche dernier.

Les camions se déplaçaient avec précaution sur les grands axes du nord du pays, tandis que les retards étaient très importants pour les chemins de fer.

Dans la région du Trentin et du Haut-Adige, la neige a bloqué tous les cols des Dolomites.

À Milan, le dôme du vélodrome Vigorelli s'est effondré sous le poids de la neige.

En Yougoslavie, où aucune mesure exceptionnelle n'a été prise, au moins sept personnes sont mortes, des régions entières ayant été coupées pendant une dizaine de jours du reste du pays.

Plusieurs avalanches ont endeuillé l'Albanie, causant la mort de 57 personnes.

Dans les pays d'Europe du Nord, Centrale ou de l'Est, où le froid est également exceptionnel, le bilan est beaucoup moins lourd, à l'exception de l'Autriche (19 morts). Les chiffres officiels concernant le nombre des victimes au niveau national ne sont pas encore disponibles en Grande-Bretagne, où il fait plus froid dans les régions sud (-10 à Brighton hier matin), généralement tempérées, qu'en Écosse, qui connaît des températures clémentes.

Selon le ministère suédois des Affaires sociales, le froid «ne peut» faire de victime en Suède: les bureaux des Affaires sociales font en sorte que l'on ne coupe pas l'eau, l'électricité et le chauffage chez les personnes ne payant pas leur note, et donnent des aides en aliments et vêtements. Toutefois, selon le quotidien conservateur *Svenska Dagbladet*, un vieillard serait mort, par manqué de chauffage.

En Suisse, où le froid n'a fait directement que trois victimes, les températures moyennes continuent d'osciller entre -10 et -12 degrés centigrades en plaine, le minimum étant atteint dans les Alpes et le Jura avec -42.

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis, Montréal
Tél.: 844-6896

EN BREF...

■ Blessé dans un accident routier

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, a été légèrement blessé hier matin dans un accident de la circulation. La limousine dans laquelle il prenait place avec sa femme pour se rendre à son bureau du centre-ville de Québec, a été impliquée dans un carambolage sur le boulevard Champlain, entre Sainte-Foy et Québec. Le ministre, sa femme et son chauffeur ont subi quelques contusions et ont été transportés au Centre hospitalier de l'université Laval pour recevoir les premiers soins. Ils ont quitté l'hôpital peu après et M. Biron a passé le reste de la journée à son domicile.

■ Représailles contre La Sauvegarde?

Trois syndicats reliés à Hydro-Québec menacent de remettre en cause leurs contrats d'assurance-vie avec La Sauvegarde; ces polices viennent à échéance le 1er juillet prochain. Une délégation présidée par M. Charles Cuerrier, du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, s'est rendue hier à La Sauvegarde où 170 syndiqués font grève depuis cinq mois. Les syndiqués d'Hydro veulent ainsi marquer leur appui aux 170 grévistes de La Sauvegarde qui réclament, depuis le 23 août, des clauses les protégeant contre les changements technologiques. On se rappelle qu'en 1981, ces mêmes syndicats affiliés au SCFP et représentant les employés de métier, les employés de bureau et les techniciens, avaient coupé les liens avec la Sun Life qui déménageait son siège social en Ontario: « À Hydro-Québec, de dire M. Cuerrier, nous sommes bien placés pour comprendre l'impact des changements technologiques et nous avons réussi à négocier une introduction civilisée de ces changements. C'est pourquoi les grévistes de La Sauvegarde peuvent compter sur tout notre appui ».

■ Toutes les pistes sont épuisées

Les détectives ne disposent plus d'aucun indice dans l'affaire des morts suspectes de bébés à l'Hôpital des enfants malades de Toronto et ils ont demandé à la commission de police de Toronto d'offrir une récompense de $100,000 pour des informations susceptibles de leur fournir de nouvelles pistes. Selon le chef des détectives de la police du Toronto métropolitain M. Hugh Boyle, toutes les pistes possibles ont été épuisées. M. Boyle écrit dans son rapport qu'au moins huit bébés sont décédés après avoir reçu une dose mortelle de digoxine. La commission de police doit étudier la requête aujourd'hui.

■ TUA: pour un référendum national

Le dirigeant de la plus importante unité de négociation des Travailleurs unis de l'automobile réclame un référendum national sur la décision de rompre avec le syndicat américain. M. Orville Faught, qui représente les 22,000 membres de l'usine d'Oshawa, estime que les travailleurs à la base n'ont pas pu se prononcer sur la scission. Mais le porte-parole du directeur canadien des TUA, M. Bob White, a affirmé qu'un référendum n'était aucunement nécessaire.

■ Un nouveau millionnaire à Verdun

(PC) — Le quatrième millionnaire québécois du dernier tirage du Lotto 6-49 s'est présenté hier au siège de Loto-Québec, à Montréal, pour réclamer son lot. Ce gagnant de la catégorie «cinq sur six plus» du 12 janvier est un résidant de Verdun, M. Roger McSween, âgé d'une trentaine d'années. M. McSween a gagné un montant de $1,097,690 grâce à une combinaison choisie par l'ordinateur via le système de «mise éclair». Ce n'est que mardi qu'il a vérifié ses numéros et s'est rendu compte qu'il figurait parmi les gagnants.

■ Une recommandation difficile

Le premier ministre ontarien William Davis est opposé à l'idée de restreindre temporairement le nombre d'admissions aux établissements d'études post-secondaires, l'une des principales recommandations de la Commission Bovey sur l'avenir des universités ontariennes. Le rapport de la commission souligne qu'une réduction des inscriptions de quatre à huit pour cent par année, sans diminution des subventions gouvernementales, permettrait aux établissements d'améliorer leur situation financière. Même s'il n'a pas lu le rapport, M. Davis estime que la restriction des admissions ne réglera pas le problème du financement. Selon le ministre de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, il s'agit d'une recommandation «difficile».

■ Joe Clark ira en Union soviétique

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se rendra en Union soviétique au cours de la première semaine d'avril pour y discuter de problèmes politiques et économiques. Dans un communiqué, le secrétariat d'Etat précise que M. Clark se rend en URSS à l'invitation de son homologue, M. Andrei Gromyko. On y précise que M. Clark veut mettre l'accent sur « la grande priorité que le gouvernement Mulroney attache à la cause de la confiance récioproque entre l'Est et l'Ouest à titre de contribution canadienne à la paix et à la sécurité internationale ».

■ Foyer pour les missionnaires

HONG KONG (Reuter) — Un foyer a été mis hier à la disposition de mère Teresa pour que ses missionnaires de la charité y accueillent et y soignent les pauvres et les malades sans-abri de Hong Kong. «La plus grande maladie du monde n'est ni la tuberculose, ni le cancer, c'est d'être rejeté. Le foyer en question, qui fait partie d'une ancienne caserne militaire, servira de refuge aux quelque 800 «dormeurs des rues» de Hong Kong qui mendient en haillons sur les trottoirs. Mère Teresa a indiqué qu'elle se rendrait samedi en Chine pour tenter d'y créer des foyers analogues.

■ Bonbons empoisonnés au cyanure

OSAKA (AFP) — L'Homme aux vingt-et-un visages, un groupe qui menace les industriels spécialisés dans l'alimentation d'empoisonner leurs produits, a déposé hier à Osaka (sud du Japon) un paquet de bonbons empoisonnés au cyanure devant un bureau du journal *Yomiuri*. Le sachet de bonbons commercialisés par l'entreprise Morinaga Co., a été découvert à l'entrée du bureau principal du journal à Osaka, a précisé la police. Une note indiquant la présence de doses mortelles de poison dans les bonbons était jointe au paquet, ainsi que des lettres adressées à quatre journaux japonais indiquant qu'il s'agissait d'un cadeau de Nouvel An à Morinaga que nous avions promis.

LA BELLE VIE

Écoutez
Pierre Bourgault
de 19h45 à 22h45
du lundi au vendredi

Un appel au divertissement et à la détente avec musique, entrevues et propos saisissants.

ton choix... c'est toujours le meilleur

CKAC 73

Lortie voulait sensibiliser le monde aux problèmes qui existent sur la terre

QUÉBEC (PC) — Dans la déclaration écrite qu'il a faite aux policiers, quelques heures après la fusillade, le caporal Denis Lortie mentionne que depuis quelque temps déjà il «voulait sensibiliser le monde pour qu'il commence à regarder ce qui se passe sur la terre».

Ce document, que les policiers appellent une «confession», comprend quatre pages, toutes signées librement et volontairement par le caporal Denis Lortie.

Dans ces quatre pages, le jeune militaire explique la chronologie des événements. Il admet avoir «pris» des armes et des munitions à la base militaire où il travaillait, le 5 mai. Il raconte que le 7 mai, il a enregistré trois cassettes «pour sensibiliser le monde aux problèmes qui existent sur la terre».

Le 8 mai, il relate ses tirs près des murailles de la Citadelle, puis son arrivée au Parlement. «J'ai ouvert le feu sur la personne qui gardait la porte et en direction de tout ce qui bougeait dans les corridors, à gauche et à droite».

La preuve a démontré qu'au moment où il montait les escaliers au pas de course pour se rendre vers le Salon bleu, une jeune fille affolée courait devant lui. Dans sa déclaration extra-judiciaire, M. Lortie en parle comme d'une «personne de sexe féminin qui m'a ouvert le chemin comme une lumière».

Le militaire décrit aussi les sensations qu'il a éprouvées pendant qu'il tirait. «Je me suis senti comme pris à la gorge et j'ai manqué d'air et j'ai tiré mon dentier à gauche».

Il décrit aussi l'arrivée du sergent d'armes René Jalbert, puis la négociation de sa reddition. «Une personne m'a adressé la parole, m'a dit que j'étais en train de détruire ce qui m'appartenait et alors j'ai senti comme une dépression en-dedans de moi, et c'est alors que j'ai recommencé à respirer».

Seulement trois témoins ont comparu hier à la barre, dont deux agents de la Sûreté du Québec. Ils ont expliqué comment ils avaient maîtrisé Lortie, comment ils l'avaient fouillé et avaient recueilli sa «confession».

Le témoignage de l'agent Michel Pageau a duré plus d'une heure trente (un des plus longs témoignages) et a donné lieu à un échange acerbe avec l'avocat de la Défense, Me André Royer.

Me Royer a multiplié les questions sur l'interrogatoire de Lortie et sur le fait que les policiers lui aient fait voir un psychiatre avant que Lortie ne discute avec un avocat.

L'agent Pageau a expliqué qu'à maintes reprises il avait informé le caporal Lortie de son droit de communiquer avec un avocat mais que celui-ci refusait toute assistance.

En le menant en automobile du Parlement au quartier général de la SQ, notamment, l'agent l'a informé de ses droits et lui a rappelé son droit de demander un avocat.

Cette possibilité lui aurait été répétée après qu'il eut rédigé sa déclaration, mais le caporal aurait obstinément refusé la présence d'un avocat.

Jalbert avait peur que le caporal Lortie l'abatte pour ensuite se suicider

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — Le sergent d'armes de l'Assemblée nationale, qui s'est trouvé pendant près de trois heures avec le caporal Denis Lortie, a eu peur de mourir, malgré l'énorme courage dont il a fait preuve. «J'avais peur qu'il me tire et qu'il se suicide».

Le sergent d'armes René Jalbert a témoigné durant tout l'après-midi, hier, au procès du caporal Denis Lortie. Celui-ci fait face à trois accusations de meurtre en rapport avec la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale.

M. Jalbert s'est remémoré durant de longues minutes sa conversation avec le jeune caporal et la façon dont il s'y est pris pour le convaincre de rendre les armes.

À un moment, Lortie lui aurait même confié qu'il «n'avait pas peur de se faire tirer» par les policiers.

C'est pour cette raison que le sergent d'armes craignait pour sa propre vie. «Il venait de me dire 'ça me dérange pas de me faire tirer'. J'avais peur qu'il me tire et qu'il se suicide ensuite», a-t-il admis au jury.

M. Jalbert a même protégé Lortie contre tout tir éventuel d'un franc-tireur en se tenant constamment près de lui. «Il m'a dit de m'asseoir dans un siège plus loin, mais il n'en était pas question. Il aurait pu être tiré par un franc-tireur. Je préférais rester près de lui, sachant très bien que de cette façon, les agents de la Sûreté ne tireraient pas».

Le sergent-major s'est présenté à lui et lui a demandé de s'identifier avec sa carte de militaire. Pour le mettre en confiance, il l'appelait Denis et le tutoyait.

«Écoute, ce que tu fais là c'est une bêtise. Tu brises tout. Cette Assemblée nous appartient à tous. Ce sont nos taxes», a lancé le sergent Jalbert.

Photolaser CP

Le sergent d'armes René Jalbert arrive au palais de justice en compagnie de l'avocat de la Couronne, Me Georges Letendre.

M. Jalbert se rappelle que Lortie, à ce moment, était «extrêmement nerveux, qu'il transpirait énormément, était très blême et regardait à gauche et à droite».

Le sergent d'armes tenait absolument «à le faire sortir» du Salon bleu afin d'éviter d'autres pertes de vie.

«Je lui ai dit 'C'est évident que t'as un problème'. Je l'ai invité à mon bureau pour en parler, pour qu'on ne soit pas dérangé. Je lui ai dit: 'Ton problème, il ne faut pas que tout le monde le connaisse. Laisse sortir les gens qui sont encore ici».

Plusieurs personnes, tapies derrière les bureaux, ont timidement pointé le nez et se sont réfugiées hors du Salon bleu.

En offrant café et cigarettes, le sergent s'est ensuite attardé à gagner du temps et à convaincre Lortie de le suivre dans son bureau, situé au sous-sol, à deux étages sous le salon bleu.

À maintes reprises, le caporal Lortie a refusé. Utilisant sa dernière arme, M. Jalbert a pris sa mallette et lui a lancé: «Écoute, j'te laisse tout seul, j'm'en vais, reste seul avec tes troubles».Lortie aurait alors rétorqué: «Non, non, partez pas».

Ils sont finalement sortis du Salon bleu, le sergent-major précédant le caporal, «comme dans l'armée». Le reste de l'entretien s'est déroulé dans le bureau du sergent d'armes.

Voulant «le traiter comme un visiteur», le sergent a présenté Lortie à sa secrétaire. Celle-ci, soulagée, croyait que le militaire était un agent de l'escouade tactique de la SQ. Lortie a alors serré la main de la secrétaire, Mme Lebel, et l'a embrassée sur la joue.

M. Jalbert s'est ensuite libéré de sa secrétaire, lui suggérant d'aller prendre un café.

Durant leur long entretien, M. Jalbert affirme qu'ils ont surtout parlé de «questions militaires». «J'ai voulu établir une relation de confiance entre militaires, entre soldat et officier. J'étais un vétéran».

En aucun moment le sergent n'a demandé à Lortie les motifs qui l'ont poussé à agir de la sorte. «Je ne voulais pas que ça refasse surface. Je ne voulais pas l'exciter et qu'il recommence à tirer».

Le sergent a finalement convaincu Lortie de rendre les armes, en lui proposant de se rendre en territoire fédéral à des policiers militaires.

M. D'Amour, un négociateur de l'escouade SWAT de la SQ, a communiqué par téléphone avec M. Jalbert. Le sergent-major a lui aussi téléphoné à quelques reprises à des amis militaires, afin de négocier la reddition de Lortie.

À chaque appel téléphonique, Lortie a aussi conversé avec les autres personnes au bout du fil, des militaires. Lortie paraissait «beaucoup plus calme» après s'être adressé à eux. «Je savais que des officiers supérieurs essaieraient de le ramener à la raison», explique M. Jalbert.

Le plan dont M. Jalbert a convenu avec le caporal Lortie n'est pourtant pas celui qui a été suivi par les policiers de la SQ.

«Nous allons sortir, tu vas me donner tes armes et, comme un officier marche devant un soldat, tu marcheras derrière moi, à 10 pas. Porte ton béret, comme un militaire. Nous allons sortir par la porte 5. Nous allons marcher 75 pieds jusqu'au colonel Armand Roy. Je veux que tu salues le colonel, comme un militaire», lui aurait déclaré le sergent d'armes. Il était aussi convenu que deux agents de la SQ les surveilleraient à distance dans le corridor.

«Jamais je n'ai voulu lui mentir, précisera M. Jalbert, à un moment dans son témoignage. Moi aussi j'étais convaincu qu'on se rendrait à la police militaire».

Le sergent a désarmé et fouillé Lortie, qui s'y est prêté volontairement. Il l'a félicité de se rendre et s'est dit fier de lui.

Lorsqu'ils sont sortis, pourtant, un policier a surgi d'une pièce, «comme un éclair», et a agrippé le sergent d'armes, qui portait les armes de Lortie. Le caporal Lortie s'est retrouvé seul, à quelques pieds des agents, en joue.

Le sergent d'armes René Jalbert reviendra en cour aujourd'hui pour être contre-interrogé par la défense.

La charge aggressive des producteurs québécois exaspère le président de R.-C.

NATHALIE PETROWSKI

Pierre Juneau, le président de Radio-Canada, n'est pas content. Et son mécontement vise cette fois-ci l'Association des producteurs de film du Québec qui, dans un manifeste envoyé avant-hier au ministre Marcel Masse, accuse Radio-Canada d'avoir trahi son mandat de canadisation et de privatisation des ondes. «La dernière chose dont nous avons besoin actuellement, c'est de partir une chicane en règle avec les syndicats, déclarait-il hier de son bureau d'Ottawa.

Même les arguments les plus alarmistes, notamment celui qui veut que le secteur privé soit menacé dans sa survie, ne soulève pas sa sympathie. «Je veux bien croire qu'ils sont pris à la gorge, mais ils ne sont pas les seuls. Les 750 mises à pied que nous devons faire, ce n'est pas de la blague. Que dire de tous ces gens forcés à la retraite par les coupures. Les producteurs indépendants veulent-ils que nous allions chercher 35 millions en mettant à pied encore plus de monde?»

En fait, le président de Radio-Canada envisage très peu de solutions aux problèmes occasionnés par les coupures de $75 millions. «Radio-Canada n'a pour le moment pas d'argent pour répondre aux demandes du secteur privé», tranche-t-il. Cela ne veut pas dire pour autant que le président renie la politique de collaboration avec le secteur privé, énoncée en 1983 sous le ministre des Communications Francis Fox. Cette politique visait la réduction de moitié de la programmation américaine et l'augmentation de la programmation canadienne. 50% de la programmation canadienne devait être éventuellement confiée au secteur privé. Or voilà qu'en raison des coupures, la situation est renversée et tous les fonds destinés au secteur privé complètement gelés. «Il faut comprendre que cette politique est un processus, précise le président, et que tout cela prend du temps à mettre en place. La politique n'a pas changé mais nous n'avons tout simplement plus d'argent pour la mettre en application, pour 85-86 du moins. Cette politique en était une de développement. Devant l'obligation des coupures, ces développements ont été fatalement affectés».

Le président de Radio-Canada semble en fait exaspéré par la charge agressive des producteurs québécois qui paniquent au lieu de prendre leur mal en patience. Il insiste pourtant sur la nécessité de la production privée qu'il qualifie de «facteur créateur». Il rappelle d'ailleurs qu'il a été un des premiers défenseurs du secteur privé, à une époque plus prospère. Puis il mentionne en passant la tempête de 48 heures déclenchée par les coupures que devaient subir *Le temps d'une paix*. «Imaginez s'il avait fallu qu'on annule tout simplement l'émission. L'opinion publique ne l'aurait jamais accepté même si l'argent sauvé aurait été redonné au secteur privé.»

Une fois de plus c'est donc l'impasse, malgré les propos de Brian Mulroney qui venait rassurer les syndicats cette semaine en leur soutenant que Radio-Canada n'était pas à vendre. Pierre Juneau n'a pas de recette-miracle pour sortir de l'impasse. «M. Masse étudie présentement la demande de 35 millions que lui ont faite les producteurs indépendants. Tout est en fait entre les mains du gouvernement», offre-t-il en guise de conclusion. Une chose semble certaine. Si la somme est débloquée, elle ne sortira certainement pas des caisses de Radio-Canada.

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis Montréal
Tél.: 844-6896

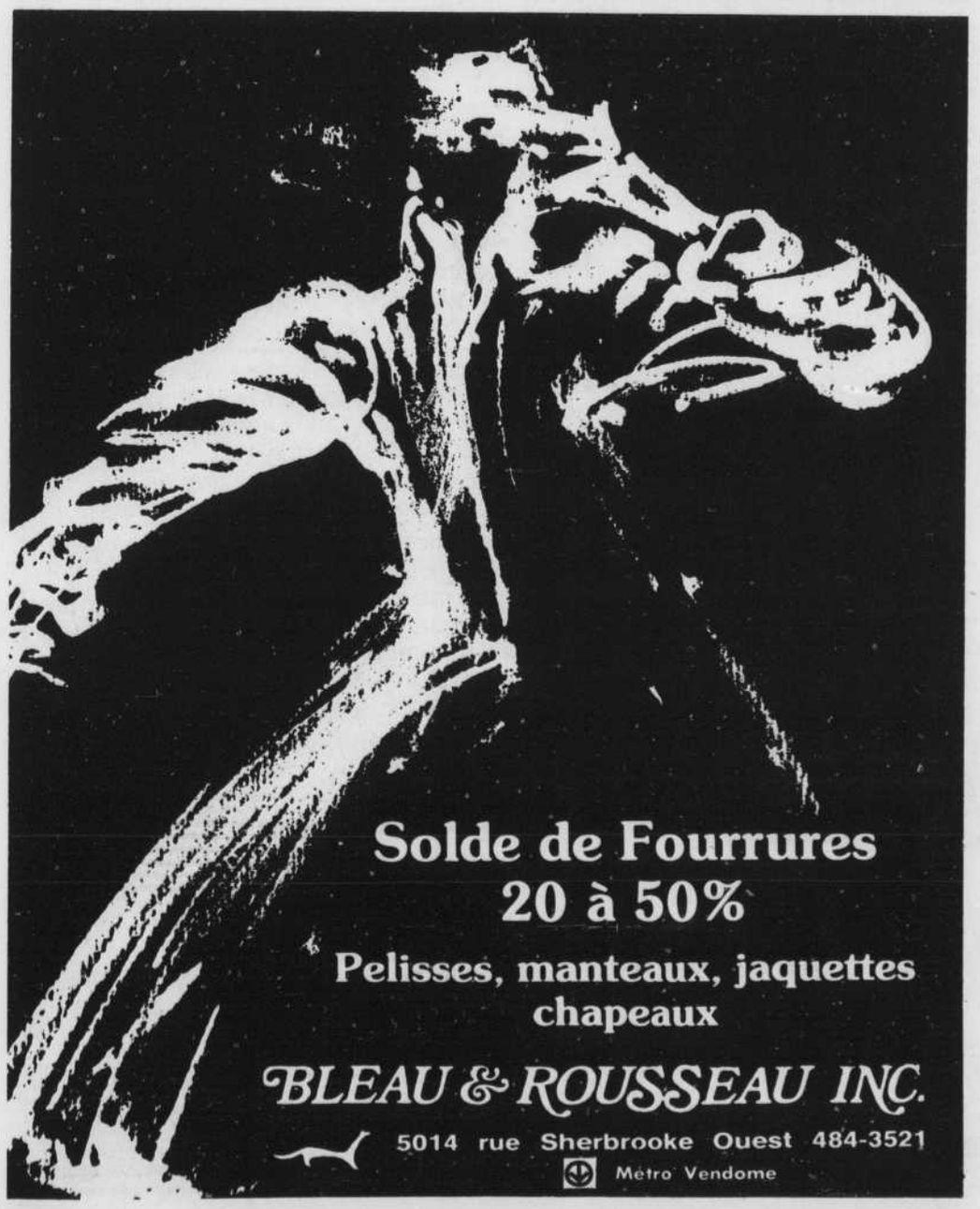

LE CHAMEAU EST DE RETOUR DANS

LE RETOUR DU CHAMEAU

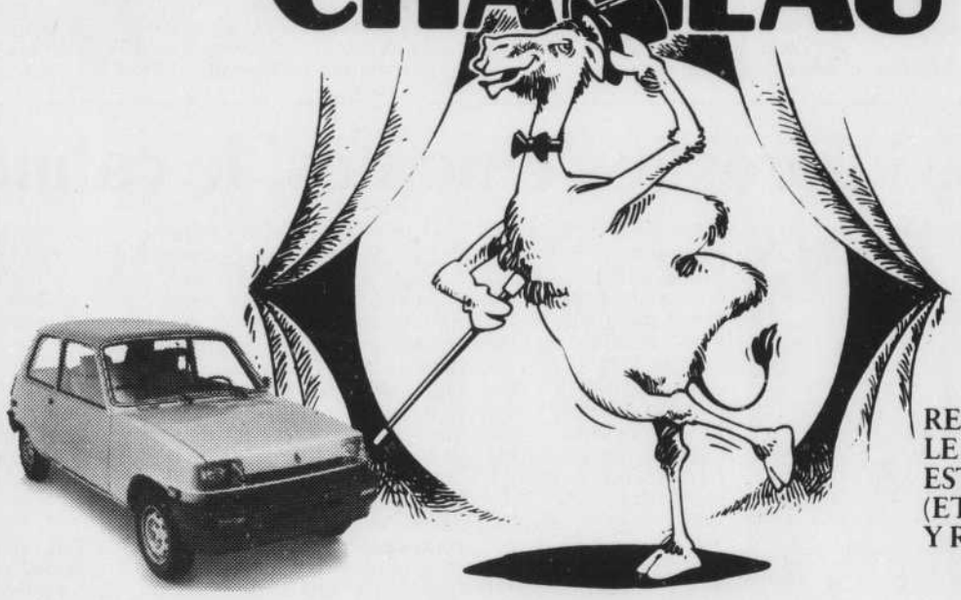

RENAULT 5
LE CHAMEAU
EST TOUJOURS LÀ.
(ET C'EST POUR
Y RESTER!)

LA RENAULT 5,
UNE HISTOIRE D'AMOUR AVEC LE QUÉBEC QUI DURE DEPUIS 8 ANS.
L'AVEZ-VOUS OUBLIÉ? LE CHAMEAU LUI, NE VOUS A PAS OUBLIÉ.
OUI LE CHAMEAU EST DE RETOUR;
TOUJOURS AUSSI ÉCONOMIQUE, AUSSI SOBRE ET AUSSI ROBUSTE
AVEC SES GROSSES PATTES DE TRACTION AVANT.
NON LE CHAMEAU NE SE DÉMODE PAS...
QUAND ON CROIT EN CE QU'ON EST ON NE CHANGE PAS SON STYLE!
EN FAIT, SEUL SON PRIX EST DÉMODÉ, (AVEC UN PRIX AUSSI BAS!!!)

NE MANQUEZ PAS "LE RETOUR DU CHAMEAU"!

Mettant en vedette

TRACTION AVANT • CARROSSERIE MONOCOQUE • SUSPENSION INDÉPENDANTE AUX 4 ROUES • FREINS À DISQUES À L'AVANT • PNEUS RADIAUX MICHELIN • CONSOMMATION MOYENNE: 6.4 l./100 km — 44 mpg (Transport Canada. Guide 1984)

ACTUELLEMENT À L'AFFICHE DANS TOUTES LES SALLES RENAULT!

Les concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

Île de Montréal

A Ma Baie Automobile Inc.
9790, boul. Gouin ouest
Pierrefonds 684-4400

Automobile Montréal Dauphine Ltée
12,050, boul. Laurentien
Montréal 331-6130

Automobiles Newman Ltée
7200, boul. Newman
Ville LaSalle 363-7210

Automobiles Ville-Marie Inc.
2995, rue Hochelaga
Montréal 527-8525

Concordia Auto Ltée
8065, rue Lajeunesse
Montréal 273-2373

Garage Eddy Doyle Inc.
2280, boul. St-Joseph
Lachine 637-7511

Garage Spécial Service Inc.
10, Auto Plaza
Pointe-Claire 694-4841

Lareau Automobiles Inc.
1824, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-7785
2085, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 937-9551

Le Cartier AMC/Jeep Ltée
10,300, boul. Pie IX
Montréal 323-4330

Micor Auto Inc.
12,305, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles 645-1611

Laval

Auto Gibraltar (1981) Inc.
2032, boul. Labelle
Chomedey 687-3123

Auto Voisin Inc.
1215, boul. des Laurentides
Vimont 668-9222

Houle et Frères Inc.
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne 471-4647

Garage H. Fortin Ltée
148, boul. Labelle
Ste-Rose 625-2491

Laval Auto Inc.
4650, boul. Dagenais
Laval Ouest 627-4731

Banlieues

Auto Montréal Sud Inc.
2066, Chemin Chambly
Longueuil 670-8410

Auto Stop A.C. Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay 692-1242

Automobiles Sega Inc.
665, boul. Clairevue
St-Bruno 653-3333

Automobile de St-Lambert Inc.
860, boul. Taschereau
Greenfield Park 676-7901

Rendez-vous Auto Ltée
9000, boul. Taschereau
Brossard 659-7603

Roger Bernard Automobiles Inc.
133, 1ère avenue
Île Perrot 453-5850

André Fortin Auto Inc.
1201 Bourgogne
Chambly 447-1234

AMC | Jeep
RENAULT

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le « procès Popieluszko »

On a proposé de précipiter Popieluszko d'un train

TORUN (Pologne) (Reuter) — Un policier comparaissant comme témoin au procès de Torun a déclaré hier que l'un des assassins présumés du père Jerzy Popieluszko — le capitaine de police Grzegorz Piotrowski — avait proposé une fois de précipiter le prêtre d'un train en marche.

Selon M. Jozef Barczynski, officier au quartier général de la police de Varsovie, le capitaine Piotrowski a fait cette suggestion au cours d'une réunion tenue à son bureau le 9 octobre.

Piotrowski et les lieutenants de police Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala sont accusés d'avoir enlevé et assassiné le père Popieluszko, partisan du syndicat dissous Solidarité. Le colonel Adam Pietruszka est accusé de les avoir aidés et encouragés. Tous quatre risquent la peine de mort.

D'après M. Barczynski, le capitaine Piotrowski avait déclaré à la réunion que « les actions entreprises (jusque-là) pour faire cesser les activités nuisibles de Popieluszko n'avaient donné aucun résultat ». Il aurait ensuite proposé de le précipiter d'un train en marche.

Toutefois, lorsque le juge Jurand Maciejewski lui a demandé s'il avait considéré ces propos comme une menace physique contre le prêtre, M. Barczynski a répondu : « Cette pensée ne m'est pas venue à l'esprit. J'ai bien pensé, en revanche, qu'une menace pourrait prendre la forme de documents compromettants. »

La semaine dernière, Piotrowski avait dit, à propos de ce projet d'attentat en train, qu'il n'avait fait que transmettre une idée du colonel Pietruszka, son supérieur. Celui-ci a plaidé non coupable des chefs d'inculpation retenus contre lui.

M. Barczynski a déclaré au tribunal provincial de Torun qu'au cours de la réunion du 9 octobre, il avait eu l'impression que l'affaire du train était une idée de Piotrowski, aucune allusion n'ayant été faite à Pietruszka.

Le policier témoin a également retiré une déclaration faite avant le procès et selon laquelle Piotrowski aurait dit le 9 octobre que la haute hiérarchie exerçait des pressions pour qu'on agisse contre le père Popieluszko. M. Barczynski a jugé possible qu'il ne se soit pas rappelé exactement les paroles de Piotrowski.

Dans leurs dépositions, les trois assassins présumés ont tous retiré des déclarations faites avant le procès et accusant un vice-ministre de l'Intérieur — que Chmielewski a désigné sous le nom de Wladyslaw Ciaston — d'avoir autorisé l'enlèvement.

Ottawa renoue avec le Salvador

MICHEL ARSENEAULT

Après avoir boudé le Salvador pendant quatre ans, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'apprête à renouer avec le gouvernement salvadorien.

Une délégation de l'ACDI se trouve actuellement au Salvador pour coordonner l'exécution de nouveaux projets de coopération entre les deux pays.

Ottawa avait suspendu son aide au Salvador en 1981 en raison des dangers courus par les coopérants étrangers oeuvrant dans ce pays en guerre. Le gouvernement canadien avait aussi invoqué les violations aux droits et libertés dans ce pays.

Un porte-parole de l'ACDI, M. Henry Heald, nous a confirmé hier que le Canada allait renouveler ses programmes d'aide bilatérale (de gouvernement à gouvernement). Il a toutefois ajouté qu'aucun montant n'avait encore été fixé.

Début décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, avait déclaré devant le comité permanent des Communes sur les Affaires extérieures qu'Ottawa songeait à renouer avec le Salvador. Le ministère des Affaires extérieures n'a toutefois pas encore annoncé officiellement la reprise de l'aide canadienne au Salvador.

M. Heald a affirmé que le Canada mettrait l'accent sur des projets humanitaires, notamment dans les domaines de l'habitation, de la santé et de l'aide aux réfugiés et personnes déplacées.

Le Salvador a reçu environ $12 millions d'Ottawa depuis la suspension, en 1981, de l'aide bilatérale entre les deux pays. (Il s'agissait de fonds destinés à des projets approuvés avant la décision du gouvernement canadien de mettre un terme à sa coopération avec le Salvador.)

La délégation canadienne est composée d'un vice-président de l'ACDI, M. Keith Bezanson, et de trois autres hauts fonctionnaires de l'Agence, MM. Bruno Hébert, Carlos Laviades, et Marcel Custeau. Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, M. Émile Martel, en fait également partie.

La décision d'Ottawa de renouer avec San Salvador est éminemment politique, ont affirmé des critiques de la politique étrangère canadienne. « Il n'y a rien de strictement humanitaire au Salvador », a déclaré une porte-parole montréalaise du Comité de travail sur les réfugiés en Amérique centrale (COTRAC), Mme Sandra Pentland, qui a expliqué que l'Église catholique salvadorienne refusait habituellement de participer aux projets « humanitaires » sous contrôle gouvernemental.

« C'est quelque chose qui est très, très politique, a estimé Mme Pentland. C'est pour faire une belle jambe au président Duarte. »

Julie Leonard, une porte-parole de *Canadian Caribbean Central American Policy Alternatives*, un centre torontois d'information sur l'Amérique centrale, a estimé que la situation ne s'était guère améliorée au Salvador depuis 1981.

« La situation des droits ne s'est que très légèrement améliorée, a-t-elle déclaré. Et je ne crois pas que la situation des coopérants étrangers soit très différente (comparativement à 1981). »

Téléphoto AP
Rachid Karame

Beyrouth se prépare à prendre la relève des forces israéliennes au Sud-Liban

Téléphoto AP
Nabih Berri

■ Les conversations entre le Liban et Israël sont toujours suspendues

BEYROUTH (Reuter, AP) — Le gouvernement et les dirigeants militaires libanais se sont entretenus hier du projet de retrait partiel de l'armée israélienne du Sud-Liban mais n'ont pris aucune décision quant à la relève de Tsahal (forces israéliennes) par l'armée libanaise, a-t-on indiqué hier de source ministérielle.

L'État hébreu a indiqué que ce retrait, décidé après 31 mois d'occupation, se déroulerait en trois étapes, la première devant s'effectuer en cinq semaines.

D'après le journal pro-syrien *Ash-Sharq*, des efforts ont lieu actuellement pour former une nouvelle brigade d'infanterie chargée d'assurer la relève dans les zones évacuées par Israël, mais ceci n'a pas reçu de confirmation officielle.

On ignore quand Beyrouth espère reprendre les pourparlers militaires avec Israël, suspendus le 7 janvier après leur 12e session à Nakoura (Liban). M. Brian Urquhart, sous-secrétaire général de l'ONU qui a rencontré mardi le président libanais, M. Amine Gemayel, et le premier ministre, M. Rachid Karame, s'est rendu hier à Damas où la presse officielle indique que la Syrie souhaite la reprise des négociations.

Cependant, à Tel-Aviv, un porte-parole militaire israélien a dit que les discussions ne reprendraient pas cette semaine, sans indiquer s'ils étaient remis à une date précise.

Toujours en Israël, le général Ori Orr, commandant en chef de la région militaire du nord, s'est prononcé mardi contre toute intervention de ses troupes visant à prévenir d'éventuels massacres au Sud-Liban lors du retrait par étapes de Tsahal.

« J'ignore ce qui va se passer après notre retrait de Saïda. Mais en ce qui me concerne, ce problème est celui d'Amine Gemayel. Je ne recommanderai pas que nous intervenions si des massacres se produisent dans les secteurs que nous évacuerons », a-t-il dit lors d'une réunion de responsables municipaux du nord d'Israël auxquels il exposait les modalités du retrait.

En privé, des officiers israéliens estiment que deux communautés sont particulièrement vulnérables : les chrétiens dans la région de l'Iklim el-Kharroub et les Palestiniens réfugiés dans le camp d'Ein Hiloué à Saïda.

Selon des informations de presse israéliennes, les négociateurs militaires de l'État hébreu retourneront au moins une fois à Nakoura pour présenter le plan d'évacuation à la délégation libanaise.

Il est toutefois difficile de savoir si la non-reprise des pourparlers traduit, de la part d'Israël, un refus d'opérer le retrait en coordination avec le Liban. En septembre 1983, l'évacuation des abords de Beyrouth s'était effectuée sans consultation avec le gouvernement de Beyrouth et avait provoqué trois semaines de violents combats entre milices chrétiennes et druzes dans le Chouf.

De Beyrouth, des unités de l'armée libanaise se sont rendues samedi dernier près des lignes israéliennes dans la région de Saïda pour se préparer aux opérations de relève.

De source ministérielle, on indique que le cabinet a mis sur pied une commission multipartite chargée de répondre aux problèmes que soulèvent les opérations militaires.

Un des membres du cabinet du premier ministre Karame, le dirigeant chiite Nabih Berri, a lancé un appel à la poursuite des attaques contre l'occupant israélien.

Dans les milieux politiques, on rapporte qu'un certain nombre de miliciens chrétiens n'ont pas respecté leur engagement d'évacuer la région de l'Iklim el-Kharroub, près des lignes israéliennes, malgré le retrait de leurs adversaires druzes. Il y aurait encore 2,000 chrétiens dans la région et l'armée n'y aurait déployé que 700 hommes, contrairement à des informations précédentes qui faisaient état de quelque 1,800 soldats.

De source proche de la sécurité, on déclare que les Israéliens et les milices libanaises qui leur sont alliées ont établi des points de contrôle immédiatement au nord du fleuve Awali, empêchant ainsi l'armée libanaise d'approcher de leurs positions. Un correspondant de Reuter qui tentait de gagner la région hier s'est vu refouler par des soldats libanais selon lesquels des miliciens chrétiens étaient encore déployés sur la route plus au sud.

À Beyrouth, des responsables ont rapporté que l'explosion de trois obus de mortier avait fait deux blessés à l'extrémité est du « passage du Musée » séparant les deux secteurs de la capitale.

Jamaïque : après les émeutes, le calme

KINGSTON (Jamaïque) (AP, AFP) — Des policiers et soldats continuaient de patrouiller les rues de Kingston, hier, tout en respectant l'ordre du premier ministre jamaïcain, M. Edward Seaga, d'éviter toute confrontation avec les manifestants qui protestent contre la hausse des produits pétroliers, à moins que ceux-ci se livrent à du saccage ou encore causent des dommages à la propriété.

Des individus ont harcelé les forces policières et militaires en leur lançant des pierres et en tirant des coups de feu dans leur direction au moment où celles-ci tentaient d'enlever des barrages de fortune érigés sur les routes la veille par les manifestants.

Au moins trois personnes ont été tuées mardi dans des émeutes, tandis qu'on rapportait, de façon officieuse, la mort de trois autres individus.

Plusieurs barricades étaient encore en place, hier, rendant difficile l'accès aux écoles, aux bureaux et à différents établissements qui avaient été fermés mardi alors qu'éclataient les actes de violence.

Tout a commencé mardi matin après l'annonce par le gouvernement du premier ministre conservateur de la hausse générale de tous les produits pétroliers. L'essence, par exemple, augmentait de 21.5 %.

Cette hausse faisait suite à une première hausse des prix des combustibles, intervenue en 1984, dans un pays où l'inflation est de l'ordre de 30 % et le chômage supérieur à 25 %.

La population est descendue spontanément dans la rue « par désespoir », a estimé un diplomate occidental en poste à Kingston.

Photolaser CP
Edward Seaga

De l'avis de tous les observateurs, les forces de l'ordre — en dépit des manifestations — ont conservé un certain sang-froid. Selon différents témoignages, il semble qu'elles aient utilisé des armes à feu pour protéger des endroits stratégiques, telle que la résidence du premier ministre.

M. Seaga est intervenu à deux reprises mardi soir sur les ondes de la radio officielle pour demander à la population de garder son calme. Il a expliqué l'augmentation des produits pétroliers par la hausse constante du dollar et a accusé des groupes extrémistes de vouloir utiliser la situation.

M. Seaga a demandé à ses concitoyens de comprendre que ces augmentations étaient imputables à la dévaluation du dollar jamaïcain.

Le parlement jamaïcain s'est par ailleurs réuni d'urgence dans la soirée afin d'étudier des mesures pouvant prévenir de nouvelles manifestations.

Hier matin, plusieurs centaines de manifestants se trouvaient encore dans les rues de Kingston mais aucun incident n'était signalé.

Le principal parti d'opposition, le People National Party (PNP) de l'ancien premier ministre socialiste, M. Michael Manley, au pouvoir de 1972 à 1980, n'a pas réagi jusqu'à présent aux manifestations. Le Parti communiste, en revanche, a appelé la population à continuer à manifester.

M. Seaga est au pouvoir depuis 1980. Il a été reconduit comme chef du gouvernement pour cinq années lors des élections générales du 15 décembre 1983 qui avaient été boycottées par le PNP.

À ce moment-ci de l'année, la Jamaïque accueille le nombre maximum de ses touristes mais des autorités gouvernementales ont affirmé qu'aucun des quelque 12,000 vacanciers recensés n'avaient été blessés ou encore dérangés.

La police a précisé que des barrages étaient encore en place sur des routes dans les environs de Montego Bay, mais que rien de particulier n'était à signaler à Ocho Rios et Port Antonio, deux autres centres de villégiature.

Tous les vols internationaux ont eu lieu comme prévu hier, alors que plusieurs d'entre eux avaient dû être annulés la journée précédente.

Quelques coups de feu ont été entendus dans la nuit de mardi à mercredi mais on ne rapportait aucun blessé par balles.

Les autorités rapportent qu'un homme a été tué par des policiers à Kingston après qu'il eut tiré dans leur direction au moment où ceux-ci tentaient de défaire un barrage routier.

On rapporte, également à Kingston, qu'un automobiliste a perdu la vie après avoir été atteint par un projectile venant d'une autre voiture en marche.

Enfin, un autre homme est décédé après avoir été atteint de coups de feu provenant d'un camion-remorque à Maypen, à quelque 50 kilomètres au nord-ouest de Kingston.

Le quotidien *Daily Gleaner* faisaient état dans son édition d'hier de trois morts additionnelles. Elles n'ont toutefois pas été confirmées.

Proche-Orient : Israël évoque le rôle de Moscou

GENÈVE (Reuter) — Israël suit de près les possibilités de discussions entre super-puissances sur le Proche-Orient et souhaite une attitude plus positive de Moscou à l'égard du processus de paix dans la région, a déclaré hier à Genève M. David Kimche, directeur général du ministère des Affaires étrangères israélien.

Répondant lors d'une conférence de presse à des questions sur des contacts entre Moscou et les États-Unis à propos du Proche-Orient, il a précisé : « Il a été décidé, croyons-nous comprendre, de débattre des affaires du Proche-Orient entre les États-Unis et l'Union soviétique. Nous ne savons pas ce que cela signifie. Nous allons suivre cela de près. »

« Si cela signifie que l'Union soviétique deviendra plus positive dans son approche vers le processus de paix au Proche-Orient et apportera son soutien, nous l'accueillerons favorablement », a-t-il ajouté.

À Strasbourg, M. Giulio Andreotti, ministre italien des Affaires étrangères, a déclaré hier qu'on ne pouvait exlure l'Union soviétique de l'élaboration d'un règlement de paix au Proche-Orient.

« Nous ne pouvons méconnaître l'utilité de relations avec l'Union soviétique qui (...) ne peut être exclue de tout futur accord global de la crise », a-t-il précisé.

M. Andreotti a fait cette déclaration sur le Proche-Orient devant le Parlement européen au cours de son allocution sur le programme élaboré par l'Italie pour sa présidence de la Communauté européenne durant le semestre en cours.

M. Bettino Craxi, premier ministre italien, et sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, avaient récemment déclaré, aux dirigeants du Caire et d'Amman — deux capitales arabes modérées — que Moscou devrait être partie prenante dans le processus de paix. Damas a toujours insisté sur le rôle de l'URSS.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield — Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal, Bureau 3100, Tour de la Bourse, H4Z 1H8, (871-1515)
Laval, Bureau 510, 2 Place Laval, H7N 5N6, (668-8910)
Longueuil, Bureau 200, 125, Boul. Ste-Foy, J4J 1W7, (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Bourses d'études d'EMR

Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR), en association avec le Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN) de l'Université Laval, offre cette année encore des bourses d'études aux personnes qui désirent se spécialiser dans l'étude des phénomènes économiques reliés au secteur énergétique.

Bourses offertes
- Quatre (4) bourses de maîtrise d'une valeur de 7 025 $ chacune, renouvelables pour une année supplémentaire.
- Une (1) bourse de doctorat d'une valeur minimum de 9 835 $, renouvelable pour une année supplémentaire.

Conditions requises
- Les personnes intéressées doivent remplir les conditions normales d'admissibilité au niveau de la maîtrise et du doctorat du Département d'économique de l'Université Laval.
- Les demandes de bourses doivent être accompagnées d'un curriculum vitae, de même que d'une lettre expliquant les raisons pour lesquelles les personnes intéressées veulent poursuivre des études supérieures dans le domaine de l'énergie.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande et les autres documents requis avant le 31 mai 1985 au:

Professeur Antoine AYOUB
Directeur du Groupe de recherche en économie de l'énergie (GREEN)
Département d'économique
Faculté des sciences sociales
Pavillon De Koninck
Université Laval
SAINTE-FOY (Québec)
G1K 7P4

Energie, Mines et Ressources Canada — L'Hon. Pat Carney, Ministre
Energy, Mines and Resources Canada — Hon. Pat Carney, Minister
Canada

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Mitterrand en route vers la Nouvelle-Calédonie

■ Quatre militants canaques inculpés du meurtre d'un caldoche

PARIS (Reuter, AFP) — Le président français, M. François Mitterrand, a causé une vive surprise en annonçant lui-même dès les premières minutes de son interview télévisée hier soir : « J'irai demain (jeudi) en Nouvelle-Calédonie. »

Le président français répondait aux questions de quatre journalistes au cours d'une intervention d'une heure à Antenne-2.

Il a ajouté qu'il allait en Nouvelle-Calédonie « pour dire ce que je crois être la raison et soutenir les efforts du haut-commissaire » Edgard Pisani.

M. Mitterrand a souligné que le refus actuel de négocier des communautés canaque (mélanésienne) et caldoche (blanche) de l'île, complique mais ne compromet pas totalement la situation « de telle façon que le plan Pisani ne puisse être poursuivi ». Les parties en présence n'ont pas récusé la phase intermédiaire : rendez-vous est pris devant les électeurs. Chaque partie, faction ou individu aura à coeur de participer à ce scrutin. »

À propos des résultats du futur référendum sur le plan Pisani, M. Mitterrand a déclaré « il y aura décision populaire. Il est certain que si l'équilibre des intérêts présenté par M. Pisani est rompu, on se trouvera devant une situation nouvelle qui ne pourra pas échapper à l'affrontement ».

Le président a évoqué la mort tragique d'Éloi Machoro, un des dirigeants du FLNKS (Front de libération nationale kanaque et socialiste) disant qu'elle était « tout à fait déplorable » car « elle ancre la faction canaque dans un refus pas seulement frappée au coeur, mais la nécessité de préserver les intérêts de l'île prévaudra chez les vrais responsables ».

Interrogé sur la possibilité d'un référendum sur le problème de la Nouvelle-Calédonie en métropole, M. Mitterrand a répondu : « Ce serait parfaitement constitutionnel. »

En Nouvelle-Calédonie, quatre militants du FLNKS ont été inculpés et incarcérés mardi pour le meurtre d'un habitant de Hienghène (côte est de la Nouvelle-Calédonie) commis il y a un mois, a-t-on appris de bonne source à Nouméa.

Les premiers éléments de l'enquête avaient à l'époque laissé croire au suicide de Jean-Marie Sangarne, un Européen de 31 ans, retrouvé dans sa chambre avec à ses côtés un fusil. En dépit de l'état de décomposition du corps, l'autopsie a révélé des traces de coups et, à la suite d'une série d'interrogatoires, quatre membres du FLNKS de Hienghène auraient reconnu leur participation aux faits.

Le meurtre se serait déroulé le 12 décembre dernier, alors que la commune de Hienghène avait été évacuée par la majeure partie de sa population à la suite de la fusillade qui avait fait dix morts parmi les indépendandistes le 5 décembre.

Selon l'accusation, les quatre hommes seraient tombés sur Jean-Marie Sangarne alors qu'ils venaient piller la maison qu'ils croyaient déserte.

Ce crime porte à vingt — dont quatorze militants indépendantistes —, le nombre des morts résultant des troubles politiques en Nouvelle-Calédonie depuis le 18 novembre dernier.

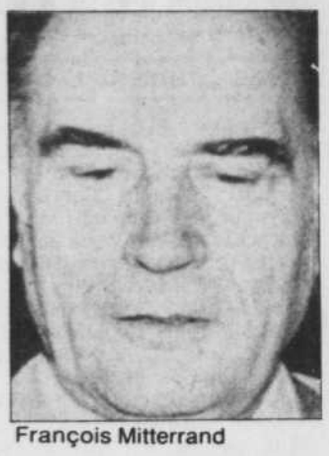
François Mitterrand

LE MONDE EN BREF

■ *Taïwan : arrestation*

TAÏPEI (AFP) — L'un des hauts responsables des services secrets de Taïwan, le colonel Chen Hu-Men, a été arrêté dans le cadre d'une enquête sur l'assassinat d'un journaliste chinois vivant aux États-Unis, auquel ont été mêlés des agents secrets taïwanais, a-t-on appris hier de source gouvernementale. Le gouvernement de Taïwan avait reconnu lundi que des agents secrets taïwanais avaient été impliqués dans le meurtre, le 15 octobre dernier à San Francisco, de M. Henry Liu (52 ans), qui aurait publié deux livres mettant en cause des membres du gouvernement taïwanais dans des scandales. Mardi, le chef des services secrets, le vice-amiral Wong Hsi-Ling, avait été supendu de ses fonctions « pour négligence ».Selon le quotidien *United Daily News*, le colonel Chen a été arrêté pour ne pas avoir transmis à ses supérieurs des informations concernant l'assassinat de M. Liu. Le journal, citant des sources informées, ajoute que le colonel Chen a été en relation avec le chef de l'un des principaux syndicats du crime à Taïwan, le « Groupe du bambou », considéré par la police comme le cerveau de l'affaire Liu.

■ *Iran : exécutions*

PARIS (AFP) — Environ 400 prisonniers politiques iraniens, la plupart sympathisants des moudjaheddine du peuple, ont été exécutés à la prison d'Evine à Téhéran pendant la première semaine de janvier, indique un communiqué de cette organisation publié hier à Paris.

■ *Afghanistan : massacre*

PESHAWAR (AFP) — Plus de 500 villageois afghans auraient été massacrés par l'Armée rouge le 24 décembre dans la province de Kunduz en représailles à la mort d'un général soviétique dans une attaque de convoi menée par les maquisards, a annoncé hier à Peshawar le Parti fondamentaliste de la résistance Hezbi Islami. Cette information n'était confirmée hier par aucune autre source. Selon le chef du Hezbi Islami, Gulbuddin Hekmatyar, les forces soviétiques ont encerclé les villages de Gharaw et d'Isakhel, proches de la ville de Kunduz (nord de l'Afghanistan) et tué la plupart de leurs habitants. Le nombre de morts s'élèverait à 570.

■ *Le Monde* : Fontaine

PARIS (AFP, Reuter) — M. André Fontaine, 63 ans, rédacteur en chef et spécialiste des relations internationales, a été élu mardi directeur du quotidien français *Le Monde*. M. Fontaine succède à la direction du *Monde* à M. André Laurens, qui avait démissionné en décembre dernier, après le rejet de son plan de redressement financier du journal. Il a été élu par les journalistes de sa rédaction, dès le premier tour de scrutin, par près de 61 % des voix, contre 17.5 % à Michel Tatu, éditorialiste, et 21.5 % bulletins blancs ou nuls. Son élection sera ratifiée demain par l'ensemble des actionnaires du quotidien, notamment les partenaires extérieurs, parmi lesquels figure le fondateur du journal, M. Hubert Beuve-Méry, qui avaient appuyé sa candidature. Pour redresser les finances du *Monde*, M. Fontaine envisage une compression de la masse salariale et une restructuration du journal. M. Fontaine, qui souhaite développer certaines rubriques (économie, sciences et techniques, médecine . . .), s'est adjoint deux rédacteurs en chef, MM. Daniel Vernet, chef adjoint du service étranger du *Monde*, et Claude Sales, directeur adjoint de l'information à Radio-France. *Le Monde*, qui demeure le quotidien français le plus prestigieux, a vu ses ventes diminuer régulièrement ces dernières années (380,000 à la fin de 1983, contre 435,000 en 1979).

■ *Le Canada accroît son aide au Mali*

BAMAKO (Reuter) — Le Canada va fournir au Mali 6,000 tonnes de maïs en plus de son aide déjà promise cette année à Bamako, a annoncé mardi soir M. David McDonald, un haut responsable de l'aide canadienne au tiers-monde. Selon M. McDonald, cette aide supplémentaire sera distribuée au Mali par l'intermédiaire de la FAO.

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

Mariage d'amour et de raison.

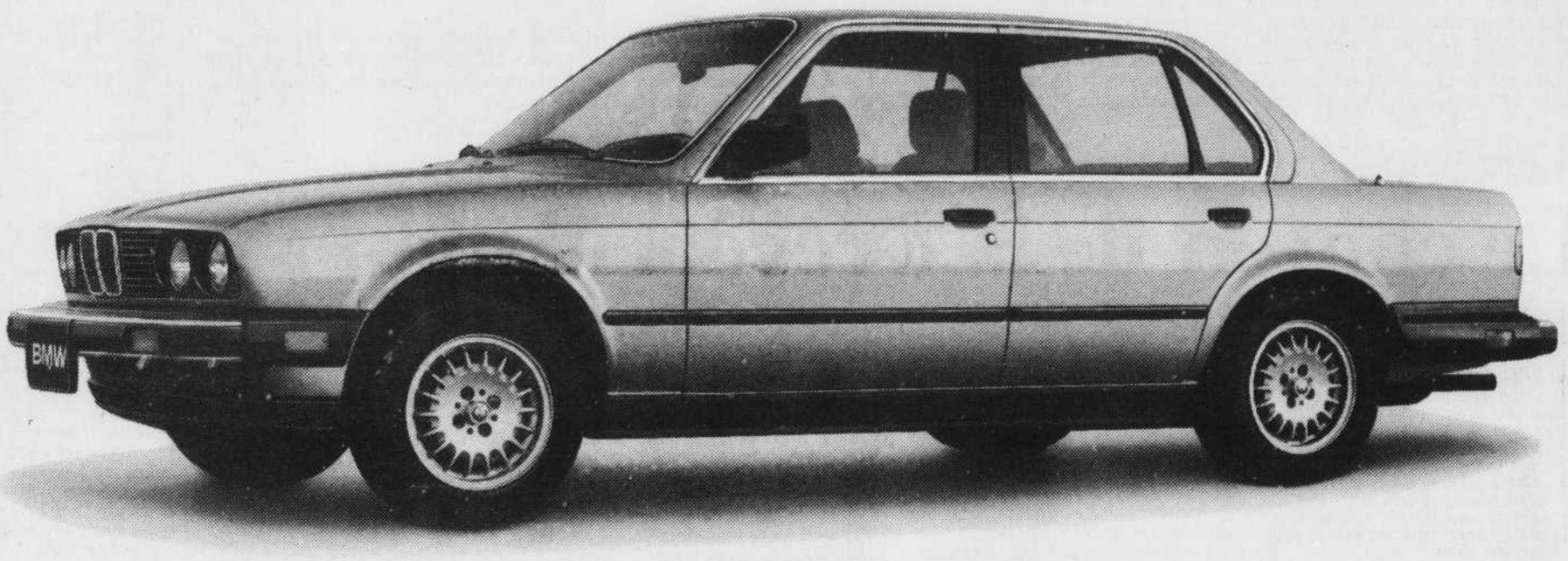

Vous recherchez une voiture qui puisse assouvir votre désir pour la conduite sportive mais vous ne voulez guère sacrifier la qualité et l'aspect pratique? La nouvelle BMW 325e réunit tous ces critères!

Au cours des dernières années, le succès de nos voitures les moins chères, la Série Trois, a clairement démontré que BMW sait allier performance et qualité.

Aujourd'hui, la nouvelle BMW 325e *à quatre portières* vient prouver qu'une petite berline sportive peut aussi être fort pratique.

La première 325e fut lancée il y a un an. Elle représentait, et représente toujours, le summum des petites berlines sportives. Côté pratique, il ne lui manquait que l'accès direct aux places arrière. Cette année, la 325e comprend les deux versions — à deux ou à quatre portières.

Le style de la Série Trois semble fait sur mesure pour une quatre portières. Comme nous l'ont dit des enthousiastes de la marque, "Elle ressemble à une petite Sept." (La Sept étant la BMW 735i, sommet de la gamme BMW.) Ils ont raison et à plus d'un point de vue.

On ne s'attend pas à ce qu'une Chevrolet soit construite comme une Cadillac. Ou une VW comme une Porsche. Mais à 24 000$, une 325e est construite comme une 735i de 45 000$*. Plusieurs des équipements sont les mêmes, tels les vitres, le toit ouvrant, l'antenne radio et les rétroviseurs extérieurs électriques. Les rétroviseurs et les serrures sont *chauffés* à l'électricité. Au moyen d'une série de microprocesseurs et de capteurs électroniques, le moteur vous indique ses besoins en entretien compte tenu de la manière, de la distance et de la fréquence d'utilisation. Des témoins lumineux vous indiquent quand ajouter de l'huile (avant qu'il ne survienne un problème) et même quand ajouter du lave-glace ou remplacer une ampoule électrique pour la plaque minéralogique.

Les sièges avant ne s'ajustent pas uniquement vers l'avant ou l'arrière, mais aussi en hauteur. Les roues en alliage léger, les servofreins à disque aux quatre roues et la servodirection à progression inverse font partie de l'équipement de série de la 325e.

Tout cela contribue à rendre le prix de 24 000$ très raisonnable compte tenu de cet autre élément toujours présent dans une BMW: une qualité de main-d'oeuvre impeccable.

La conduite demeure toutefois l'élément-clé. Avec ses dimensions compactes, la 325e est sans doute la plus séduisante des BMW. Elle conserve son cap, négocie les virages à plat et répond toujours avec une haute précision. Sa tenue de route vous évite aussi les sueurs froides dans des conditions adverses ou suite à une erreur de jugement. Finalement, la 325e accélère avec une fougue rappelant que son moteur six cylindres 'ETA' (haute efficacité) sert aussi à propulser plus qu'adéquatement la 528e, plus grosse et plus lourde.

Tout cela et l'aspect pratique en sus! La BMW 325e à quatre portières: pour satisfaire votre amour de la performance et donner raison à votre sens pratique... en même temps!

*Prix de détail suggérés par le fabricant: BMW 325e à quatre portières—24 470$; 735i—45 170$. Les concessionnaires peuvent vendre pour moins.

Venez voir la nouvelle 325e à quatre portières au Salon de l'Auto de Montréal du 17 au 27 janvier.

La nouvelle BMW 325e à quatre portières.

ARTS ET SPECTACLES

Après Montréal et vraisemblablement Memphis

Vancouver accueillera « Ramsès II »

MARIE LAURIER

Vancouver, la belle, est l'une des deux villes nord-américaines qui recevra l'exposition *Ramsès II et son temps* du 2 mai au 13 octobre 1986, après que les 600,000 visiteurs prévus l'auront admirée à Montréal pendant quatre mois, du 1er juin au 29 septembre 1985. Entre temps une autre ville des États-Unis, vraisemblablement Memphis dans l'état du Tennessee, sera l'hôte de ces trésors inestimables d'Égypte.

« Je suis particulièrement fier de recevoir ces oeuvres d'art », a souligné hier M. Michael Harcourt, maire de Vancouver en signant un protocole d'entente faisant foi de cet échange avec M. Jean Drapeau à son bureau de l'hôtel de ville. Le maire de Montréal a négocié au Caire l'automne dernier la tenue de cette manifestation artistique de prestige dans la métropole — elle aura lieu en même temps que l'exposition Picasso au Musée des beaux-arts — se faisant ainsi le promoteur du séjour et de la tournée en terre nord-américaine pendant un an et demi de 75 chefs-d'oeuvrre prêtés par le Musée du Caire. À ce moment, M. Drapeau avait annoncé que deux autres villes du continent recevraient ultérieurement ces objets précieux.

L'exposition de Montréal aura lieu dans l'ancien pavillon de la France de l'île Notre-Dame et celle de Vancouver sera présentée dans le cadre d'Expo 86 dans un pavillon thématique baptisé « Les origines » (Beginnings). M. Harcourt a d'ailleurs signalé une certaine similitude d'intérêt dans ce projet d'envergure, à presque vingt ans d'intervalle. « Nous avons beaucoup appris de l'expérience d'Expo 67 et de celle du maire Drapeau pour l'organisation de notre propre exposition mondiale axée sur le thème du transport et des communications. »

Cet événement aura également son caractère touristique, bien sûr, mais également artistique et culturel. « *Ramsès 11 et son temps* est une attraction de calibre international, a commenté M. Claude Richmond, ministre du Tourisme de Colombie-Britannique, présent à la signature du protocole d'entente. Nous nous réjouissons d'être une des trois villes d'Amérique du Nord qui sera honorée de la visite de cette exposition. »

M. Drapeau a précisé au DEVOIR qu'il lui avait fallu quelques démarches téléphoniques seulement pour « vendre » à Vancouver cette manifestation culturelle qui devrait attirer sur cette ville de la côte du Pacifique des milliers de visiteurs. Il s'est réjoui de ce que l'Expo 67 soit encore dans la mémoire des Canadiens « après tant d'années », en réponse au commentaire du maire de Vancouver qui venait de rappeler le succès de ces six mois d'euphorie générale qui ont placé Montréal dans la lorgnette de l'actualité internationale. M. Harcourt espère autant de retombées positives pour sa ville pendant Expo 86.

Pour ce qui est de la « troisième » ville nord-américaine à recevoir la trésors de Ramsès II, on saura ces jours-ci si Memphis sera retenue ou non, rien n'étant encore officiellement décidé. « Une chose est certaine, a souligné le maire Drapeau, c'est que nous avons l'embarras du choix, plusieurs villes ayant déjà manifesté leur intérêt. » Il n'a pas précisé lesquelles mais il semble que Memphis est celle qui sera retenue en raison de son identité jumelle avec une ville du même nom à 30 kilomètres au sud du Caire.

En même temps que se tenait à Montréal cette conférence de presse dans les bureaux du maire, on en faisait autant à Vancouver par les soins de M. Michael Bartlett, président d'Expo 86. Ce dernier devait annoncer qu'un pavillon spécial sur le site de False Creek recevra la précieuse exposition d'art égyptien. Il a rappelé que certaines des plus anciennes formes de transport et de communication, les thèmes de l'Expo 86, trouvent leurs origines dans l'histoire des dynasties égyptiennes, telle que celle de Ramsès II.

À Montréal, l'exposition *Ramsès II et son temps* devrait faire ses frais avec la vente des catalogues, des affiches, la billetterie, etc., a répété le maire Drapeau.

Photo Jacques Grenier

Le maire Jean Drapeau a reçu hier son homologue de Vancouver, M. Michael Harcourt (à droite) et M. Claude Richmond, ministre du Tourisme de Colombie-Britannique et responsable d'Expo 86 où sera acheminée l'exposition *Ramsès II et son temps*.

« Les paradis n'existent plus . . . »

Pauvre Jeanne d'Arc

PAUL LEFEBVRE

Les paradis n'existent plus . . . Jeanne d'Arc, d'Alice Ronfard. Mise en scène de Claude Poissant. Décors et costumes de Danielle Lévesque. Musique de François Camirand. Chorégraphies de Dulcinée Langfelder. Avec Marie-Denyse Daudelin, Anne Dorval, Jasmine Dubé, Sylvie Gosselin, Judith-Gwendelyn Goulet, Michel Lapierre, Dominique Pétin, Lucie Routhier, Jacinthe Vanier. À la salle Fred-Barry jusqu'au 2 février.

C'est un bizarre spectacle que *Les paradis n'existent plus . . . Jeanne d'Arc* d'Alice Ronfard : on y trouve de tout, trop souvent mal dit, mais dans une facture fréquemment séduisante.

Il s'agit d'un premier texte. Il évoque une actrice qui rêve de théâtre et de Jeanne d'Arc, qui (se) projette (dans) une multitude d'archétypes féminins (la Mère, la Coquette, la Femme comme tout le monde, la Terroriste, et aussi un homme : le Géomètre) et qui finit par rencontrer la véritable Jeanne d'Arc. L'Actrice, Jeanne et toutes les autres partent sur un bateau pour « sauver leurs rêves » (plutôt que la France) et finissent par entrer au coeur des feux qui les menacent, y trouvant la vie dans ce qu'elle a de fondamental.

Alice Ronfard sait écrire : la langue a du souffle, du rythme. Elle a des choses à dire, sur ce qu'elle conçoit des rapports entre le théâtre et la vie. Pourtant cela n'arrive pas à s'inscrire dans les procédés dramaturgiques qu'elle emploie, ou plutôt qu'elle n'emploie pas. On veut dire trop, mais on n'arrive pas à concrétiser ses préoccupations dans une fiction théâtrale.

Les notions de dialogue, de conflit, de dialectique qui sont à la base du langage dramatique sont ici très peu sollicitées : sauf exception, rien ne se noue dans l'action, rien d'important ne jaillit de ce qui se passe entre les personnages. L'opposition, ce qui fait résistance, est trop souvent rejetée hors scène, telles ces forces qui menacent la nef des femmes; et leurs répercussions sur les différents personnages ne génèrent pas d'actions poussées, révélatrices.

Autre problème : sur neuf personnages, sept sont inexistants. Si Jeanne et l'Actrice ont à dire et à faire, les sept autres ne sont que des silhouettes dont la fonction semble être de donner une sorte d'effet de masse à la représentation. Coincés par leur statut d'archétype, ces personnages voient la pièce glisser autour d'eux. Si l'auteur truffe son texte de micro-jeux de surface qui, eux, fonctionnent, donnant à la pièce l'aspect d'un long atelier de métamorphoses, il manque la présence de tels jeux qui pourraient structurer les scènes et l'architecture générale de la pièce.

Danièle Lévesque a conçu un des ensembles visuels les plus beaux et les plus forts de la saison : des vêtements noirs qui, chacun à leur manière, caractérisent les personnages et un décor de plaques rouges et blanches que vient perturber la masse diagonale d'une grande feuille de métal dépoli. Claude Poissant, dans sa mise en scène, donne à la représentation une belle plastique et, compte tenu des limites du texte, un certain allant.

Récupérant les chaises de cuisine du théâtre des années soixante-dix, il les utilise pour former des compositions qui, à défaut d'être signifiantes, sont visuellement heureuses. À signaler aussi, parmi les bons éléments : la musique de François Camirand.

Ce spectacle inégal n'est pas sans intérêt et ses défauts soulèvent plusieurs questions. Sans parler de celle que soulève la principale ligne de sens de la pièce : qu'est-ce que cela signifie, aujourd'hui, de représenter tout l'univers comme entièrement contenu dans un sujet pensant, rejetant dans l'inexistence toute altérité ?

★ ★ ★

La Voix humaine, de Jean Cocteau. Mise en scène de Denis Côté. Avec Josiane Goffoy. Au Café-théâtre Quartier-Latin, jusqu'au 20 janvier.

La Voix humaine de Cocteau est fondée sur un ingénieux dispositif dramaturgique : le public voit et entend une femme parler — au téléphone — à un homme qui, lui, ne peut que l'entendre. C'est une pièce qui joue sur la coupure entre l'oeil et l'oreille.

Et ce qui fonde une interprétation de cette pièce, c'est ce qu'on choisit comme écarts entre ce qu'elle lui donne à entendre et ce qu'elle donne à voir. Pensons à Hélène Mercier qui, dans *Je ne t'aime pas*, se roulait de désir en parlant au téléphone d'une voix neutre et banale à l'homme dont elle était secrètement amoureuse. Ne pensez pas trouver un tel travail sur les rapports entre le corps et la voix dans la production du Quartier-latin.

Le personnage, tel qu'interprété par Josiane Goffoy dans la mise en scène de Denis Côté n'a qu'une dimension et dépouille la pièce de toute tension. Et si, au moins, l'actrice faisait passer son personnage à travers une variété d'états, de sentiments, ce pourrait aider un peu; mais non, on reste toujours dans la même douleur au bord des larmes. Cela devient vite monotone : l'actrice fait bien ce qu'elle fait — elle joue juste — maïs ce qu'elle fait n'est guère intéressant.

La scénographie est peu heureuse. Et un salon d'aujourd'hui, avec un téléphone beige à boutons s'accorde bien mal au texte qui se fonde sur la préhistoire du téléphone, avec ses séries d'abonnés sur une même ligne et ses continuelles coupures. Le référent du texte et celui du décor se contredisent.

Enfin, si je me suis ennuyé à cette représentation, je suis resté attentif et je ne me suis pas couché sur une banquette de la salle pour y dormir (et très légèrement ronfler) comme l'a fait la propriétaire des lieux, Mme Lise da Silva.

Avec l'indestructible Boléro

Le concert de la « réconciliation »

GILLES POTVIN

Orchestre symphonique de Montréal. Quatrième de la série des Concerts Air Canada sous la direction de Charles Dutoit. Soliste : Timothy Hutchins, flûtiste. Programme : Le Vaisseau fantôme, ouverture (Wagner), Symphonie no 1, en si bémol majeur, op. 38 (Schumann), Concerto (Ibert), La Valse, Boléro (Ravel). À la salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts, mardi et mercredi soirs.

Non seulement le concert de mardi était-il le premier de l'OSM dans sa 51e année mais il revêtait un caractère particulier du fait qu'il marquait la reprise des activités à la suite d'un conflit de travail qui, Dieu merci, n'aura duré que trois jours. Aussi, pouvait-on lire sur les visages une expression de joie non dissimulée quand Charles Dutoit fit son entrée. Des applaudissements spontanés éclatèrent après que le chef eut annoncé au micro les changements au programme qui s'imposaient en raison des circonstances et que la soirée se terminerait par l'indestructible *Boléro* de Ravel qu'il qualifia de « thème de la réconciliation ».

Le règlement du conflit étant survenu en fin de matinée, l'OSM n'a pu faire qu'une seule répétition. En prévision de la tournée Canada-Asie qui doit débuter dans 10 jours, Dutoit avait donc inscrit au programme cinq des oeuvres qui figureront au programme de cette tournée, toutes déjà rodées à l'exception du *Concerto* de Jacques Ibert et de l'ouverture de Wagner.

Depuis qu'il est flûte solo à l'OSM, Timothy Hutchins s'est attiré les plus grands éloges, tant ici qu'à l'étranger, pour son jeu élégant et raffiné de même que sa sonorité pure et envoûtante. Écrit d'une main experte, le *Concerto* d'Ibert lui a permis de mettre en valeur toutes ses qualités. Il est aussi à prévoir que sa prestation dans cette oeuvre au cours de la tournée lui vaudra de nouveaux succès, surtout que l'orchestre acquerrera d'ici là plus de souplesse dans son accompagnement qu'il en a montré mardi. Nul doute que le temps a manqué pour mettre l'oeuvre plus au point.

Il en a été autrement avec *La Valse* et le *Boléro*, deux oeuvres qui n'ont plus de secrets pour les musiciens de l'OSM et leur chef. Elles ont de nouveau brillé de leurs couleurs les plus vives, Dutoit mettant en relief leur magie sonore et rythmique comme il sait si bien le faire.

En début de programme, la célèbre ouverture de Wagner pour *Le Vaisseau fantôme* était animée d'un souffle grandiose, avec des archets frémissants, des cuivres éclatants et un hautbois qui chantait à ravir. Dutoit a également repris la *Symphonie no 1* de Schumann, déjà exécutée à deux reprises depuis le début de la saison.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Le moment de vérité"** 7 h 15, 9 h 30
ASTRE II: — **"The cotton club"** 7 h, 9 h 15
ASTRE III: — **"La guerre des tuques"** 6 h 15, 9 h 30— **"J'ai rencontré le Père Noël"** 8 h.
ASTRE IV: — **"Supergirl"** 7 h, 8 h 50
BERRI I: (288-2115)' — **"La guerre des tuques"** 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.
BERRI II: — **"Il était une fois en Amérique"** 12 h, 4 h, 8 h 05
BERRI III: **"Kaos"** 1 h 15, 4 h, 6 h 40, 9 h 20
BERRI IV: — **"Pinocchio"** 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 50, 7.h 40, 9 h 30
BERRI V: — **"Le bal"** 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) —**"Supergirl"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE II: —**"Runaway"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — **"La guerre des tuques"** 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — **"Le moment de vérité"** 7 h, 9 h 30
BROSSARD III: **"Cotton club"** 7 h 15, 9 h 30.
CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— **"Paris Texas"** 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"S.O.S. fantômes"** 7 h 15, 9 h 40
CHAMPLAIN I: (524-1685) — **"S.O.S. fantômes"** 7 h 15, 9 h 40
CHAMPLAIN II: — **"Le moment de vérité"** 7 h, 9 h 30
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Pinocchio"** 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 40
CINÉMA SÉVILLE: 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139)— **"Rebel without a cause"** 7 h 15.— **"Liquid sky"** 9 h 30
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) **"Catching up"** 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 19 h 40, 21 h 20
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763)— **"Cla Federico'** 18 h 35— Narrativité/Performativité 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Body double" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX II: — **"Pinocchio"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — **"A soldier's story** "1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IV: — **"Comfort and joy'** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX V: — **"Choose me"** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINÉPLEX VI: — **"The fourth man"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX VII: — **"The terminator"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VIII: — **"Crimes of passion"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IX: — **"Runaway"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"La guerre des tuques"** 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 7 h 50, 9 h 40
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Il était une fois en Amérique"** 2 h, 7 h 30
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"La clé"** 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"L'au delà"** 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35— **"Le transfuge"** 12 h 45, 16 h 15, 19 h 45
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Innocence impudique"** 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 45— **"Maison pour voyeurs"** 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Yentl"** 12 h 05, 16 h 30, 20 h 55— **"L'année de tous les dangers"** 14 h 30, 18 h 55
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349)— **"Madame Bovary"** 19 h.— **"Les bons débarras"** 21 h.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **'Le moment de vérité"** 7 h 10, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Amadeus"** 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 50
DAUPHIN II: **"Mario"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
DORVAL I: (631-8587) — **"Dune"** 6 h 30, 9 h 05
DORVAL II: **"Flamingo kid"** 7 h 30, 9 h 30
DORVAL III: **"City heat"** 7 h 10, 9 h 10
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Cotton club"** 7 h 15, 9 h 45
DÉCARIE II: — **"Johnny dangerously'** 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Les yeux la bouche"** 7 h 20, 9 h 20
ÉLYSÉE II: — **"Les cinq derniers jours'** 7 h 05, 9 h 10
ESPACE 9:(272-1080)—
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Falling in love"** 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW II: — **"Beverly Hills cop"** 7 h 05, 9 h 05.
GREENFIELD 1: (671-6129) — **"Gremlins"** 7 h 20, 9 h 25
GREENFIELD 2: — **"Le jumeau"** 7 h 05, 9 h 10
GREENFIELD 3: — **"Beverly Hills cop"** 7 h 30, 9 h 40
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"2010"** 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
JEAN-TALON:(725-7000) — **"S.O.S. fantômes"** 7 h 15, 9 h 40
KENT I:(489-9707) — **"Beverly Hills cop"** 7 h, 9 h.
KENT II:— **"City heat"** 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA DU PARC 1:(844-9470) — **"Flamingo kid"** 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA DU PARC 11:— **"Beverly Hills cop"** 7 h, 9 h.
CINÉMA DU PARC III: — **"Beverly Hills cop"** 6 h, 8 h.
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — **"Viva la vie"** 7 h.— **"L'émotion dissonante"** 7 h 30— **"Un dimanche à la campagne"** 9 h 15— **"Métropolis"** 9 h 30 (du 11 au 17 janv.)
LAVAL I:(688-7776) — **"2010"** 7 h 05, 9 h 20
LAVAL II:— **Joyeuses Pâques"** 7 h 50, 9 h 45
LAVAL III: — **"Gremlins"** 7 h 05, 9 h 15
LAVAL IV:— **"Le jumeau"** 7 h 10, 9 h 20
LAVAL V:— **"Beverly Hills cop"** 7 h 25, 9 h 35.
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)—**"Le moment de vérité"** 7 h, 9 h 30
LAVAL-ODÉON II:— **"The river"** 7 h 15, 9 h 30.
LOEW'S I:(861-7437) — **"City heat"** 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LOEW'S II:— **"Protocol"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15
LOEW'S III:— **"Falling in love"** 1 h , 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
LOEW'S IV:— **"Flamingo kid"** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.
LOEW'S V:— **"Flamingo kid'** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35
MERCIER:(255-6224)— **"Pinocchio"** 7 h, 9 h
OUIMETOSCOPE:(525-860 0) — **"Au-delà du bien et du mal"** 7 h , 9 h 30 —**"La maîtresse du lieutenant français'** 7 h , 9 h 15.
OUTREMONT:(277-4145)— **"L'avortement histoire secrète et la justice en procès: l'affaire Morgentaler"** 7 h — **"La publicité, ça c'est du cinéma"** 9 h 30
PALACE I:(866-6991) — **"Dune"** 11 h 30, 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35
PALACE II:— **"The killing fields"** 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h.
PALACE III:— **"Beverly Hills cop"** 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h.
PALACE IV:— **"Beverly Hills cop"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PALACE V:— **"Beverly Hills cop"** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PALACE VI:— **"Beverly Hills cop"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARADIS I:(866-6991) — **"Le moment de vérité"** 7 h, 9 h 15
PARADIS II:— **"La guerre des tuques"** 6 h 15, 9 h 30—**"J'ai rencontré le Père Noël"** 8 h.
PARADIS III:— **"The terminator"** 6 h 15, 9 h 45— **"The woman in red"** 8 h 10.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— Relâche
PARISIEN I:(866-3856) — **"Fort Saganne"** 12 h 45, 4 h 30, 8 h 15
PARISIEN II:— **"Gremlins"** 12 h 55, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PARISIEN III:— **"Le jumeau"** 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
PARISIEN IV:— **"Joyeuses Pâques"** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.
PARISIEN V:— **"Indiana Jones et le temple maudit"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — **"S.O.S. fantômes"** 7 h 20, 9 h 45
PLACE LONGUEUIL II:— **"Pinocchio"** 7 h, 9 h.
PLACE VILLE-MARIE I:(866-0689) — **"Micki and Maud"** 12 h 10, 2 h 35, 5 h, 7 h 25, 9 h 50
PLACE VILLE-MARIE II:— **"Micki and Maud"** 1 h 10, 3 h 35, 6 h, 8 h 25
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — **"The cotton club"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON II:— **"The river"** 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— **"Johnny dangerously"** 7 h 35, 9 h 30
PLACE DU CANADA:(861-4595) — **"Amadeus"** 7 h, 9 h 50
SAINT-DENIS II:(845-3222) — **"L'au-delà"** 12 h 05, 15 h 10, 18 h 20, 21 h 30— **"Paradis pour brutes enfer pour femme"** 13 h 40, 16 h 50, 20 h.
SAINT-DENIS III:— **"Top secret"** 14 h 15, 17 h 40, 21 h 15— **"Les pirates de l'île sauvage"** 12 h 20, 15 h 50, 19 h 20.
VERDUN:(768-2092)— **"S.O.S-.fantômes"** 7 h 15, 9 h 40
VERSAILLES I:(353-7880) — **"Gremlins"** 7 h 15, 9 h 15
VERSAILLES II:— **"Le jumeau"** 7 h 10, 9 h 10
VERSAILLES III:— **"Indiana Jones et le temple maudit"** 7 h, 9 h 10
VILLERAY:(388-5577) — **"S.O.S. fantômes"** 7 h 15, 9 h 40
WESTMOUNT SQUARE:(931-2477) — **"Protocol"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
YORK:(937-8978) — **"Starman"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

SUR SCÈNE

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Île Ste-Hélène (872-4656)— Ouvert tous les jours de 10h. à 17h.
AU FOU DU VERSEAU: 1200 St-Hubert (843-4335)— « Le noeud » de Raymond Parent, m. en s. Marielle Léveillé, en prolongation jusqu'au 2 fév.
BAR LE BRUIT COURT: 4295 St-Denis (843-6392)— Mr. Crime, funk and Blues, 17-18 janv. 22h.
LE CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « La manoeuvre » de Lewis John Carlino, version française de Jean Leclerc, m. en s. Daniel Roussel, du 9 janv. au 23 fév. lun. au sam. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— « La voix humaine » de Jean Cocteau, m. en s. Denis Côté, du 9 au 20 janv. mer. au dim. 20h.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— Joe Timmins, jazz quartette, 17-18-19 janv. à 21h.
LA CAVE À MOUSSE: 121 est rue Duluth (842-5524)— Martin Grégoire, Jean Custeau ainsi que Mousse accompagnés par Bruno Deschênes, jeu. ven. sam.
LE CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7848)— Les Lundis des Ha!Ha! les 21-28 janv. à 21h.— Les Nuits de Montréal, 17 janv. 20h.30
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Mtl— Performance concept: Paul Grégoire et Claude Lamarche « The Art Bastards » avec la participation musicale « Les Frères du Meuble », 17 janv. 20h.30
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955)— Pierre Lescaut, jazz, 17-18-19 janv. 21h.30, 23h.30 et 01h.
HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
JARDIN ZOOLOGIQUE: Parc Angrignon, 3400 Boul. des Trinitaires (872-2815)— Féérie d'hiver, tous les jours de 10h. à 22h. jusqu'au 10 fév.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam. Nelson Symonds Quartette, 17-18-19 janv.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164)— « Mort accidentelle d'un anarchiste » de Dario Fo, du 9 janv. au 3 fév. mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: Auditorium, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600)— Dans le cadre de l'exposition « L'Italie, pays modelé par l'homme » film « Latium » 17 janv. 19h.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530)— « Cap sur soleil » pèlerinage aux sources de l'énergie de notre étoile, du 9 janv. au 3 mars, spectacles français: mar. au ven. 13 h 30, 20 h 30, sam. 14 h 15, 16 h 30, 20 h 30, dim. 13 h., 15 h 30, 16 h 30, 20 h 30
RESTAURANT LE COMMENSAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1480)— Du jeu. au dim. concerts de luth et de guitare classique de 18h.30 à 22h.30
RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166)— Les Productions du Chariot présentent « Cendres » de David Rudkins, à compter du 9 janv. du mar. au dim. 20h.30
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275)— John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h. à 01h.— Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657)— Big Miller and Big Moose Walker, blues, 15 au 20 janv.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— « Jeanne D'Arc, les paradis n'existent plus » texte Alice Ronfard, m. en s. Claude Poissant, du 10 janv. au 2 fév., mar. au sam. 20h.30
SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame (873-4031)— Récital de trompette, Boris-Pavel Jedlicka et Manon Lafrance, classe Jean-Louis Chatel, 17 janv. 20h.
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Mtl— CBC/McGill concert 17 janv. 20h.
SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112)— Le ballet Antonio Gades, 17-18 janv. 20h., 19 janv. 14h.30 et 20h.
STATION 10 PUB: 2071 ouest Ste-Catherine (934-0484)— A/K/A danse rock, 17 janv.
STUDIO-THÉÂTRE ALFRED LALIBERTÉ: UQAM, Pavillon Judith Jasmin, 1455 St-Denis (282-3456)— La ligue nationale d'improvisation, 17 janv. 20h., 18-19 janv. 20h.30, 20 janv. 15h.
THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391)— Les Grands Explorateurs présentent « L'Argentine des grands espaces » du 7 au 17 janv. lun. mar. mer. 20h., jeu. ven. sam. 19h. et 21h.30, dim. 13h.30, 16h., 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— « Love is strange: a courtroom romance » de Paul Ledoux et David Young du 3 au 27 janv. mar. au ven. 20h. dim. 19h.— « K2 » de Patrick Meyers, 15 au 18 janv. 20h.30, 19 janv. 17h. et 21h., 20 janv. 19h.30
THÉÂTRE FÉLIX-LECLERC: 1456 est Ste-Catherine (521-4650)— « Waiter » de Pierre Légaré, du 10 au 27 janv., mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (842-8836)— « Victor et Carmen » de Miguel Retamal, m. en s. Jorge Fajardo, du 15 janv. au 2 fév., mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Les Tournées Jean Duceppe présentent « La grande opération » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du mar. au sam. 17-18 janv. 20h., 19 janv. 17h. et 21h.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La Compagnie Jean Duceppe présente « Un village de fous » de Neil Simon, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 12 déc. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins,Mtl (845-7277)— « Théorème 1985 » création danse-théâtre de Daniel Léveillé et Denis Marleau, du 15 janv. au 17 fév., mar. au sam. 20h., dim. 15h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— « Chacun sa vérité » de Luigi Pirandello, version française de Benjamin Crémieux, m. en s. Danièle J. Suissa, du 15 janv. au 10 fév., mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-4617)— « La petite bougraisse » de Christian Bédard, en prolongation du 11 janv. au 23 fév., les ven. et sam. à 21h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Salle Louis-Fréchette: Jean Lapointe en spectacle « Porte à rire » du 9 au 19 janv. 20h.— Salle Octave-Crémazie: Le Théâtre du Trident présente « Une journée particulière » de Ettore Scola, m. en s. Guillermo De Andrea, du 15 janv. au 9 fév. 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Orchestre du CNA, chef invité Gunther Herbig, 17 janv. 20h.30— Salle Théâtre: Vancouver Arts Club Théâtre présente « Talking dirty » de Sherman Snukal 17 janv. au 2 fév. sem. 20h. sam. 14h. et 20h.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « Je vous ferai aimer la vie » fr. 78 avec Marie Dubois, Julien Guiomar et Patrick Préjean
16.00 Bobino
16.30 Traboulidon
17.00 Légendes du monde
17.30 Pare-chocs: défi 85
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 Court-Circuit
20.00 Les Grands Films « Le shérif est en prison » avec Cleavon Little, Gene Wilder et Madeline Kahn
22.00 Le téléjournal
22.27 Le point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télex arts
23.25 À première vue
23.55 Cinéma « La maîtresse légitime » it. 77 avec Laura Antonelli, Marcello Mastroianni et William Berger

10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.15 Ciné Quiz: « Un peu, beaucoup, passionnément » fr. 71 avec Maurice Ronet, Lucienne Hamon, Neda Arneric et Tanya Lopert
14.30 Forum
15.30 Drôle de monde
16.00 La bande animée
16.30 Les satellipopettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Chacun chez-soi
19.30 Le hockey du jeudi soir Les Whalers de Hartford et le Canadien de Montréal
22.30 Big Band
23.00 Les Nouvelles TVA
23.25 Le Dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée « Une partie de plaisir » fr.it. 74 avec Paul Gégauff, Danièle Gégauff, Paula Moore et Michel Valette

17 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice plus
19.27 Tirage de la Quotidienne
19.30 Nord-Sud
20.00 Ligue nationale d'improvisation
23.00 Téléservice plus

99 TVFQ (Câble)
11.30 Temps libres: le cheval
13.30 Droit de réponse
15.00 La vie simple: la résine
15.15 Le temps du tempo
15.30 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 L'académie des neuf
17.30 Le

ARTS ET SPECTACLES

Le nouveau film de Claude Jutra ouvrira les *Rendez-vous du cinéma québécois*

CINÉMA

RICHARD GAY

Le nouveau film de Claude Jutra, *La Dame en couleurs*, constituera le long métrage d'ouverture des *Rendez-vous du cinéma québécois* qui se dérouleront à la Cinémathèque québécoise du mardi 29 janvier au dimanche 3 février prochain.

On se rappellera que ces *Rendez-vous* qui ont donné suite il y a quelques années à l'ancienne *Semaine du cinéma québécois*, étaient appelés *Rendez-vous d'automne*. Maintenant qu'ils ont été déplacés en janvier, le nom de l'événement est tout simplement *Les Rendez-vous du cinéma québécois*.

Les objectifs sont les mêmes : présenter la récolte cinématographique de l'année (fin 1983 et 1984), favoriser des rencontres avec les cinéastes et provoquer une réflexion sur notre production, ce dernier objectif semble, cette année, particulièrement important pour les responsables de ces *Rendez-vous*, Louise Carré, la directrice générale, en tête.

Au menu, 87 films tournés par 95 cinéastes différents. Côté longs métrages, 12 films de fiction et trois documentaires. Pour ce qui est des moyens métrages, trois films de fiction et 13 documentaires. Quant aux courts métrages, 15 films d'animation, 17 réalisations documentaires et 24 fictions.

Si *Les Rendez-vous du cinéma québécois* présenteront inévitablement plusieurs films qui sont déjà sortis sur les écrans, on pourra y voir aussi un certain nombre de primeurs. Au moins une par jour. Le mardi 29 janvier, en plus de *La Dame en couleurs* de Claude Jutra, *Sacré Tango* de Franck Le Flaguais. Le mercredi 30, *Aux pieds de la lettre* de Jacques Méthé. Le jeudi 31, *La Chevauchée rose* de Marie Décarie. Le vendredi 1er février, *Jouer sa tante* de Michel Lemieux. Le samedi 2, *Terrapene* de Michel Bouchard et le dimanche 3 février, *Pluie d'été* de François D'Auteuil, *C'est comme une peine d'amour* de Suzanne Guy et *Medium Blues* de Michel Préfontaine.

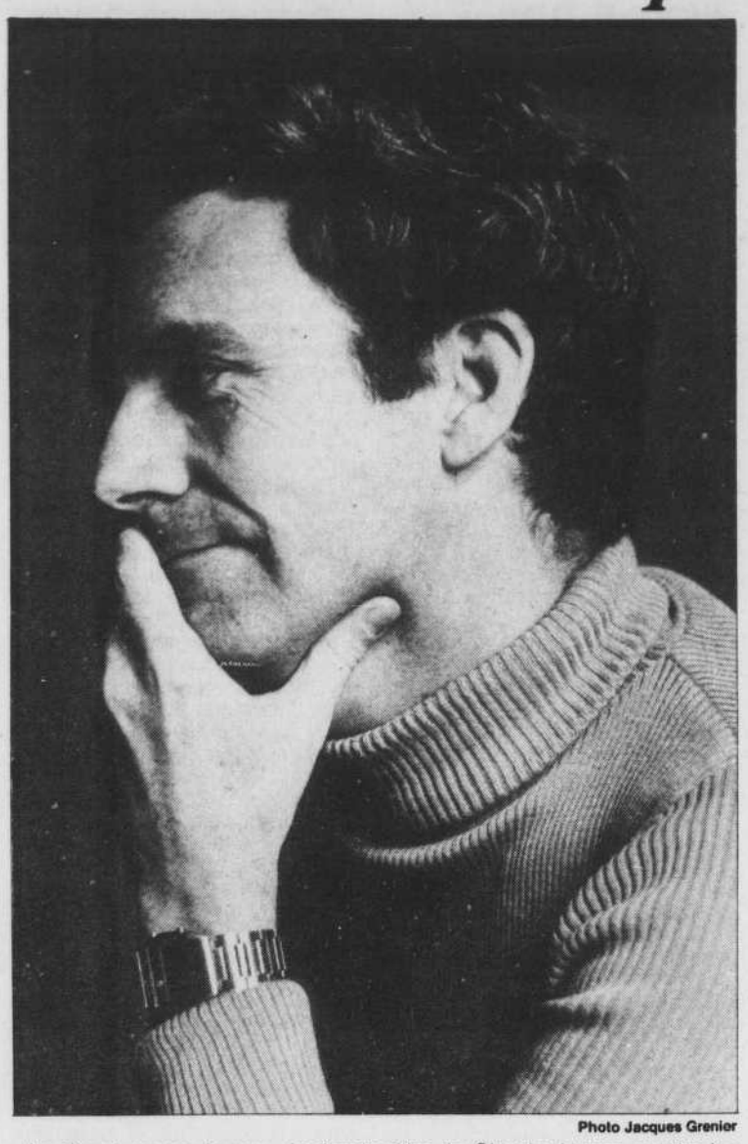

Photo Jacques Grenier

« La Dame en couleurs », le dernier film de Claude Jutras, ouvrira les *Rendez-vous du cinéma québécois*.

À travers les 87 films présentés, on note 23 productions de l'Office national du film, 20 films tournés par des femmes, trois ou quatre films réalisés en région, trois films tournés dans un cadre de formation de Radio-Canada, quelques films commandités et même une réalisation anglophone : *It's Not The Same In English* de Lepoldo Guttierez qui sera présenté avec sous-titres français.

Les réalisateurs seront sur place et on pourra les rencontrer, discuter avec eux, le soir surtout où, à partir de 22 heures, chaque jour, on pourra réagir aux films présentés pendant la journée. Pour alimenter le débat et la réflexion, les responsables ont fait appel au cinéaste suisse Alain Tanner, au critique des Cahiers du cinéma, Alain Bergala, et à la journaliste québécoise Carmel Dumas.

« Nos films sont-ils à la hauteur de ce que nous attendons, de ce que le public est en droit d'attendre ? Les politiques gouvernementales servent-elles le créateur ? Le documentaire est-il en bonne santé ? Y a-t-il place pour le court métrage ? Comment se porte le film d'animation ? Les producteurs et les distributeurs sont-ils conscients de leur responsabilité ? », voilà quelques-unes des questions autour desquelles les responsables des *Rendez-vous* souhaiteraient voir la réflexion prendre forme.

Car pour Louise Carré qui, pour une dernière année, dirige ces Rendez-vous du cinéma québécois, « cet événement doit nous permettre de regrouper nos ressources d'espoir et de créativité pour un meilleur épanouissement et une plus grande connaissance de notre cinéma ».

Enfin les organisateurs remettront, comme la dernière fois, un prix à l'auteur de la meilleure critique écrite sur un film québécois en 1983-84 et c'est aussi dans le cadre tout à fait indiqué de ces Rendez-vous que l'Association québécoise des critiques de cinéma décernera ses prix au meilleur long métrage et meilleur court ou moyen métrage québécois de l'année 1984.

La comédie est imposée par la Cour

Poivre et Sel reprendra l'affiche samedi

(D'après PC) — L'Union des artistes a demandé mercredi à ses membres de respecter une injonction émise par la Cour supérieure, à la requête du producteur Gilles Latulippe. La comédie *Poivre et Sel*, annulée depuis lundi au Théâtre des Variétés à la suite d'une intervention de l'UDA, pourra ainsi être donnée à compter de samedi.

Parce qu'il refuse depuis fort longtemps de reconnaître la juridiction de l'UDA, celle-ci avait d'abord déclaré M. Latulippe « producteur irrégulier » et interdit à ses membres de jouer pour sa compagnie de variétés sise rue Papineau.

A l'opposé, l'injonction du juge Charles Gonthier force l'UDA à cesser d'inciter ses membres à ne pas respecter leurs contrats passés avec M. Latulippe. Cet ordre de cour vaut jusqu'au 25 janvier et M. Latulippe demandera alors qu'il soit prolongé car la comédie *Poivre et Sel* doit tenir l'affiche un mois et demi.

Avec l'autorisation de Radio-Canada, qui la diffuse en feuilleton hebdomadaire, la comédie de Gilles Richer (créée il y a quelques années à son théâtre d'été de Saint-Sauveur) sera jouée sur scène par Gilles Latulippe, Janine Sutto, Robert Rivard, Denise Proulx et Francine Morand. En tout, six représentations auront été annulées à cause du litige avec l'UDA. Les répétitions avaient repris, hier.

« Par tous les moyens légaux, précise pour sa part l'UDA dans un communiqué, l'Union entend cependant obtenir que soient respectés sa juridiction et les droits de ses membres ».

L'Union des artistes estime que M. Latulippe prive ses comédiens des avantages que permet une reconnaissance officielle: tarifs de base, droits de grief et caisse de retraite.

Ce que nie Gilles Latulippe, ajoutant que d'autres compagnies de théâtre à Montréal ne reconnaissent pas plus la juridiction de l'Union des artistes mais que la sienne est la seule à être ainsi boycottée.

EN NOMINATION POUR 5 GOLDEN GLOBES

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
MEILLEUR DIRECTEUR - DAVID LEAN.
MEILLEURE ACTRICE - PEGGY ASHCROFT.
— NATIONAL BOARD OF REVIEW
— NEW YORK FILM CRITICS CIRCLE
MEILLEUR ACTEUR - VICTOR BANERJEE.
— NATIONAL BOARD OF REVIEW

David Lean, le directeur de «Docteur Zhivago», «Laurence d'Arabie» et «Le pont de la rivière Kwai» vous invite à un passage.

A PASSAGE TO INDIA

DÈS DEMAIN

DOLBY STEREO™ PLAZA ALEXIS NIHON 1
NIVEAU DU MÉTRO ATWATER 935-4246

Tous les jours: 12.30, 3.45, 7.00, 9.55.

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 84

QUILOMBO

un film de CARLOS DIEGUES
une production de AUGUSTO ARRAES

POUR TOUS

"Plus jamais nous ne serons des esclaves..."

ANTONIO POMPÊO - ZEZÉ MOTTA - TONI TORNADO - VERA FISCHER
ANTONIO PITANGA - MAURICIO DO VALLE - DANIEL FILHO - JOÃO NOGUEIRA - JORGE COUTINHO et GRANDE OTELO

Musique de GILBERTO GIL — Distribution ACTION FILM

DEMAIN! ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

SAM. DIM. 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.20
SEM. 7.05, 9.20.

MALATERRE
C'EST LA VRAIE VIE

THEATRE DU RIDEAU VERT
direction yvette brind'amour mercedes palomino

Lundi au vendredi 20h
Samedi 17 et 21h. Dimanche 15h.

Chacun Sa Vérité

de: LUIGI PIRANDELLO
Version Française: Benjamin Crémieux

Mise en scène
DANIÈLE J SUISSA

Yvette Brind'Amour, Jacques Godin
Catherine Bégin, Gérard Poirier
Jean-Marie Lemieux, Lénie Scoffié
Claire Pimparé, Vincent Davy
Gisèle Trépanier, Arlette Sanders
Claude Préfontaine, Jacques Lorain
Claude Sandoz, Annette Garant

Scénographie: Claude Girard
Costumes: François Barbeau
Eclairages: Nick Cernovitch

Réservations de 12h à 19h 4664, rue St-Denis
Métro Laurier, sortie Gilford 844-1793

«LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER DE L'ANNÉE!»
— La Critique New-Yorkaise

BERTRAND TAVERNIER — POUR TOUS

Prix de la mise en scène "CANNES 84"

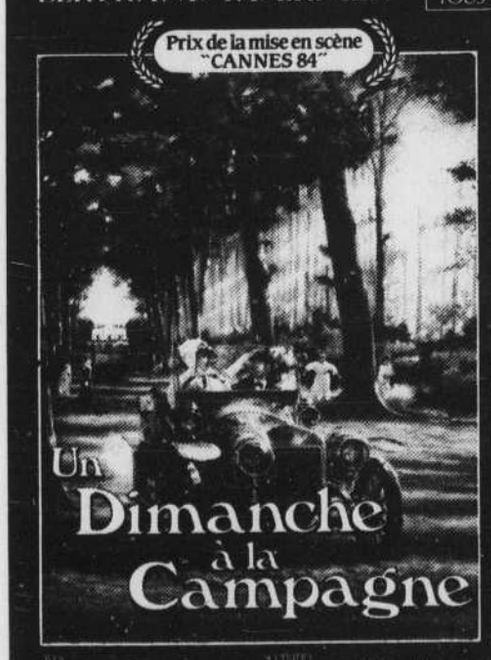

Un Dimanche à la Campagne

Louis Ducreux - Sabine Azéma
Colo Tavernier - Bertrand Tavernier

DEMAIN! ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053

En exclusivité à L'autre télévision

Ce soir à 20h

En direct, depuis le pavillon Alfred Laliberté de l'U.Q.A.M., **un match de la Ligue Nationale d'Improvisation.**

Commentateur: Jean-François Doré
Animatrice: Lise Garneau
Réalisation: Normand Nicol

L'autre télévision — Radio Québec

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints: Denis Lord, Jacques Chabot

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

QUI DONC EST INAPTE ?

DANS leurs bunkers à Québec certains bureaucrates, sans plus s'embarrasser de l'Assemblée nationale et de la commission parlementaire qui étudiera le *Livre blanc* sur la fiscalité des particuliers, ont entrepris d'appliquer la réforme avant son entrée en vigueur. C'est ainsi que le 18 décembre 1984 le Conseil du Trésor aurait autorisé le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu à signer avec trois cliniques médicales des contrats visant à couper de quelques dizaines de millions de dollars les allocations versées aux jeunes chômeurs de moins de trente ans.

Le même document sur l'impôt des Québécois confirmait que les jeunes assistés sociaux touchent, au Québec, deux fois moins qu'en Ontario. Quand on sait la minutie avec laquelle Toronto administre ses dépenses sociales, ce n'est pas dans l'autre province qu'on verse trop, mais dans celle-ci qu'on verse scandaleusement trop peu. Croyez-vous que le président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair, délégué à la Jeunesse, et Mme Pauline Marois, ministre de l'aide sociale, aussi vice-présidente du Conseil du trésor, se sont empressés de corriger l'inéquité ? Ils ont d'autres priorités !

Il presse davantage de donner des contrats de « contre-expertise » à des médecins de médecine industrielle — comme s'ils n'avaient pas assez d'ouvrage dans les usines insalubres — que de redresser la pitance avec laquelle quelques milliers de jeunes doivent tenter de survivre pendant que le Parti québécois perd son temps et nos impôts dans la souveraineté-discussion.

Certes, les auteurs du *Livre blanc* soulèvent une question intéressante. Comment se fait-il qu'on trouve proportionnellement plus d'assistés sociaux « inaptes au travail » chez les moins de 30 ans que parmi leurs aînés ? N'ayant pas de réponse à cette « anomalie » statistique, ils font l'hypothèse que les plus de 30 ans déclarent peut-être moins souvent leur inaptitude (car elle ne leur vaut pas une meilleure prestation), ou que les plus jeunes, voulant toucher une allocation de $ 409 au lieu de $ 149 (chiffres de 1983), produisent des certificats médicaux de complaisance.

Le rapport ne tranche pas la question, mais l'aborde malheureusement dans une section portant sur « la fraude ». De là à soupçonner toute une génération et à mettre en branle des comités médicaux, il n'y avait qu'un mince fossé, que le Conseil du Trésor s'est empressé de franchir, de sa propre initiative ou à la demande de Mme Marois (la paternité de la mesure n'est pas claire, non plus que le caractère officiel de la décision). L'opération est manifestement discriminatoire.

Ébranlée par l'accueil fait à cette mesure inopinément divulguée par la *Presse canadienne*, Mme Marois, après un silence embarrassé et éloquent, a déclaré que la contre-expertise ne serait pas universelle, mais sélective, et qu'elle visait un effet « dissuasif et éducatif ». Bref, présumant que les fraudes étaient plus nombreuses qu'on peut le vérifier, on fera peur à ceux et celles qui ne pourront être traînés dans l'une ou l'autre des trois cliniques de « contre-expertise ». Tant pis si au passage les médecins passent pour des frabricants de faux et les jeunes chômeurs « inaptes » au travail pour les paresseux et des parasites.

Ce genre de diffamation sociale aurait normalement dû prendre un coup sévère avec la crise économique, qui continue de pousser vers les bureaux d'aide sociale des gens à la santé vigoureuse et aux qualifications professionnelles exceptionnelles. C'est un fait depuis longtemps établi qu'il n'y a pas plus de fraude dans le bien-être social qu'ailleurs, et qu'il en coûterait plus cher pour tenter de l'éliminer que de la tolérer. Voilà que le préjugé nous revient, servi par les milieux supposément progressistes du PQ.

Cette chasse aux fraudeurs est socialement vicieuse. En période de crise, les gens peuvent succomber à la tentation de chercher des *boucs émissaires*. Il est d'autant plus facile de pointer du doigt les jeunes chômeurs qu'ils sont coupés du reste de la société, parfois en rupture avec leur famille, et souvent attifés suivant une mode qui cache mal leur pauvreté. Au lieu de combattre le fléau social et la menace qu'il comporte pour un avenir qui pourrait être rapproché, le gouvernement improvise et ne recule devant aucun expédient. Il aggrave le mal plutôt que de le réduire.

Certes, il ne manque sûrement pas d'exploiteurs à l'aide sociale. Certes, il ne s'agit pas de fermer les yeux sur les fraudes qui peuvent s'y produire. Toute la question est de savoir pourquoi les ministres et fonctionnaires inaptes et ineptes resteraient intouchés, alors que les moins de 30 ans feraient l'objet d'une sévérité spéciale. Et pourquoi des comités médicaux ad hoc seraient formés contre les jeunes, sous prétexte de sauver $ 30 millions, alors qu'aucune contre-expertise n'est faite à l'endroit des *welfare bums* de l'ingénierie qui sont en train de vendre $ 140 millions de gadgets superfétatoires à la Régie des installations olympiques (RIO).

Car on pousse les jeunes à la fraude, au trafic des narcotiques, à la prostitution, faute d'avoir établi de programme véritable de création et de partage d'emplois entre les générations. C'est l'aide sociale insuffisante qui explique probablement l'anomalie statistique relevée par le *Livre blanc*. Avec une telle pitance pour vivre chaque mois, combien de jeunes sont obligés, s'ils ne veulent pas voler, de se déclarer inaptes au travail, seul moyen de majorer leur revenu ? Et combien, condamnés au chômage perpétuel, dévalorisés humainement et professionnellement, incapables de fonder une famille et de s'établir, tombent littéralement malades ?

Ces choses-là, on ne les voit pas dans les bunkers gouvernementaux ni dans les statistiques savantes. Elles peuplent pourtant les rues de certains quartiers de nos métropoles, où la mendicité est revenue comme dans les pires années de la Dépression. Faut-il donc, pour reprendre contact avec le Québec réel, qu'un ministre quitte le gouvernement et sa limousine ? Au lieu de justifier ces aberrations, Mme Marois et les rares ministres qui se piquent encore d'ouverture sociale devraient débattre avec les jeunes et les assistés sociaux des programmes de redressement national qui s'imposent.

Car, qui donc est inapte en matière de travail et d'emploi présentement, sinon le pouvoir qui siège encore à Québec ?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Qu'est devenu le PQ ?

NICOLE ROY

LE DÉBAT radiophonique du 13 janvier 1985 entre Camille Laurin et Pierre-Marc Johnson fut l'un des plus intéressants et des plus éclairants à propos de la crise actuelle qui secoue le Parti québécois.

Pour ma part, il m'a donné l'occasion de comprendre ce qui sépare les deux thèses en présence. Les révisionnistes ont décidé de ne plus parler de souveraineté, à court et à moyen terme, parce que la population n'en veut pas et qu'il faut prendre acte de ses préoccupations afin de ne pas être un parti politique décroché de la réalité.

Les orthodoxes, malgré que la majorité de la population ne soit pas favorable à cette option, veulent que le PQ continue, et cela lors des prochaines élections, à promouvoir la souveraineté en profitant de l'ouverture faite par le gouvernement Mulroney pour régler les problèmes urgents du Québec : emploi, recherche scientifique, rentes, etc. On ne peut dire que les orthodoxes soient décrochés de la réalité parce qu'ils veulent faire avancer le Québec ! D'autant plus qu'ils font preuve de réalisme en ne mettant pas la souveraineté comme enjeu lors du prochain scrutin; ce qui m'apparaît tout à fait pragmatique et surtout logique avec le programme du PQ depuis sa fondation.

Si l'équipe gouvernementale actuelle veut à tout prix s'aligner sur les désirs de la population, alors pourquoi ne se présente-t-elle pas sous l'étiquette libérale qui, on l'a vu dans les derniers sondages, est plus populaire que le PQ. Ou mieux encore, pourquoi les candidats favorables à ce nouveau virage fédéraliste ne ressusciteraient-ils pas l'Union nationale qui n'attend qu'un véritable chef ?

Depuis quand un parti politique doit-il s'aligner sur les voeux de la population pour être démocrate et à son écoute ? Lorsque le PQ fut créé en 1969 par les Lévesque, Laurin, Parizeau, etc., la population n'était pas plus favorable que maintenant. Pourtant, ils ont cru et nous ont fait croire que c'était la meilleure solution pour le Québec et ils ont créé ce grand parti qui a rassemblé jusqu'à 300,000 membres et qui a recueilli 40 % du vote populaire lors du référendum. J'ai toujours pensé qu'un parti politique élabore son programme et le propose à la population qui l'accepte ou le rejette lors des élections : mais il n'est pas là pour s'aligner entièrement sur les voeux de la population car à ce moment-là, tous les partis politiques se ressembleraient. Et ils rateraient leur vocation d'agent de changement de la société.

Comment concilier la déclaration de Pierre-Marc Johnson que la souveraineté est l'instrument ultime, le meilleur le plus normal pour le Québec, avec l'orientation électorale que les révisionnistes désirent imprimer au PQ ? Ce « nouveau souverainisme » n'est-il pas tout simplement de l'opportunisme électoral déguisé sous le couvert de la démocratie ? J'espère que les délégués au congrès ne seront pas dupes à ce point et qu'ils se souviendront des raisons qui les ont fait adhérer au PQ.

J'ai toujours cru et je continue de croire qu'un parti politique a plus de chance de réaliser ses objectifs en étant au gouvernement que dans l'opposition. Lorsqu'on est au pouvoir, on peut agir et faire avancer les choses. Cependant, le PQ étant un parti souverainiste dans un régime fédéral, il a cru en 1979, avec une stratégie étapiste — qui était nécessaire à ce moment — pouvoir faire avancer son option en étant au pouvoir. Après huit ans d'exercice du pouvoir, il a pu en mesurer les limites et saisir les véritables enjeux.

Alors pourquoi un troisième mandat ? Chose certaine, ce n'est sûrement pas pour faire avancer la cause de la souveraineté puisque les révisionnistes désirent l'évacuer complètement de la prochaine élection et du prochain mandat. Est-ce au moins pour faire des réformes importantes qui feront avancer le Québec ? Plusieurs réformes importantes ont été faites lors du premier mandat — le second n'ayant servi qu'à gérer la crise — mais celles qui restent, comme la réforme du mode de scrutin et la réforme du mode de négociations, risquent de ne pas être réalisées par cette équipe gouvernementale qui semble manquer de courage et de volonté politique (qu'on pense à la réforme scolaire qui s'est édulcorée de la loi 40 à la loi 3). Surtout que les principaux défenseurs d'une réforme électorale, M. Lévesque et Marc-André Bédard n'y seront probablement plus et maintenant que Louis Laberge, principal allié du gouvernement, s'est retiré de la table, il reste peu d'espoir pour la réforme du mode de négociations.

Alors, il reste l'administration au jour le jour des dossiers gouvernementaux et les négociations avec Ottawa. Dites-moi en quoi une équipe péquiste fatiguée ferait mieux qu'une équipe libérale renouvelée en ces deux domaines ?

Oui vraiment, le PQ est devenu un parti politique électoraliste comme tous les autres partis avant lui. Entre des orthodoxes « pressés » de faire accéder le peuple du Québec à sa souveraineté et des révisionnistes « pressés » de conserver le pouvoir à tout prix, mon choix est fait. J'invite les délégués au congrès du 19 janvier à réfléchir en ce sens.

Pour cesser de se plaindre

COMPLAINTES CHRONIQUES, les cris d'alarme devant la détérioration de la langue écrite et parlée ne provoquent généralement plus qu'indifférence, ou résignation. La plaie semble si énorme qu'on ne saurait trop, de toute façon, par où entreprendre de la soigner. Le Québec, au surplus, s'est tant usé aux batailles linguistiques qu'il en éprouve, comme pour la question constitutionnelle, une myopie volontaire. Pas encore, pas toujours . . . on n'en sortira jamais.

Deux fois, cette semaine, des groupes différents ont pourtant repris la complainte, en appelant tous deux l'école, toujours elle, à la rescousse. Le Centre de linguistique de l'entreprise (CLE), dans une étude simple, intelligente, concrète, *La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises*, continue à demander aux entreprises de faire leur part, de créer un climat, leur en suggère les moyens, mais rappelle les milieux d'éducation à leur devoir préalable. Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), dans un rapport plutôt confus, *La formation fondamentale et la qualité de l'éducation*, bute lui aussi sur l'insatisfaction à l'égard de l'apprentissage de la langue maternelle.

Les enseignants de français, on les comprendra, réagiront assez mal. Car les accusations sont trop générales, partent d'intuitions qui tiennent mal compte d'un environnement difficile, et espèrent des revirements magiques. Ainsi va le Centre de linguistique de l'entreprise: «L'apprentissage de la langue se fait à l'école. Il en est de même de la qualité de la langue et des aptitudes à communiquer efficacement. Le rôle des entreprises privées n'est pas de combler les lacunes du système scolaire: il consiste à fournir au travailleur francophone les moyens et le climat nécessaires pour qu'il puisse travailler dans sa langue. (...) Et le message que tous nos interlocuteurs ont transmis est très clair: il y a urgence de changement dans le milieu de l'éducation.»

On peut comprendre le CLE de ne pas se donner de mission supplémentaire du côté de l'école. Mais si le Conseil supérieur de l'Éducation cherche à nuancer un peu plus — c'est son moindre devoir — il s'adonne aussi aux plates généralisations: «S'il y eut jamais unanimité dans le système d'éducation, l'ampleur de la réprobation à l'égard de la piètre qualité de la langue maternelle en serait aujourd'hui l'expression morose.» Il reconnaît toutefois, immédiatement, que le redressement pédagogique est en cours, que les nouveaux programmes de français, tout frais imprimés, ont été conçus pour remédier au laisser-aller de l'époque des programmes-cadres et de la pédagogie du spontané. Dans le doute quant aux résultats de ce virage trop récent, ses recommandations se contentent de pieux encouragements aux enseignants. Autant la plainte était formulée avec vigueur, autant elle va s'ensabler dans de vagues espérances.

Et elles sont bien insuffisantes. Même si les nouveaux programmes devaient produire vers l'an 2000 une génération d'adultes mieux «lettrés», ils ne feront rien pour la masse de ceux qui peinent aujourd'hui, de l'âge scolaire à l'âge mûr, sur la syntaxe et l'orthographe. Tout se passe comme si on refusait de déclencher le sentiment d'urgence. Si la situation est aussi grave qu'on le dit, il ne suffit pas de se résigner en invoquant l'universalité du phénomène. Le Québec, d'ailleurs, ne peut se le permettre. Le français n'est pas en ce pays une langue aux prises avec le seul assaut, et le seul relâchement, que lui amène la modernité. Son environnement lui est naturellement hostile, et exige une vigilance extrême, toujours à raviver.

Ce qui frappe, en lisant et écoutant les dénonciations perpétuelles dans tous les milieux que la langue préoccupe — y compris les médias dont elle est l'outil fondamental — c'est l'absence de diagnostic sérieux. Les études sur l'état de la langue des étudiants, constate le CSE, datent le plus souvent de plusieurs années. Elles forcent à un constat global de médiocrité mais n'identifient pas très précisément les principales lacunes dont nous souffrons. Le Conseil lui-même les esquisse de façon impressionniste: règles de grammaire mal maîtrisées, orthographe fautive, erreurs de syntaxe et impropriété des termes. En somme, tout va mal. Il n'est pas besoin d'avoir longuement étudié la docimologie ou l'enseignement correctif pour savoir qu'on ne peut trouver de remèdes à des fautes aussi peu circonscrites. C'est moins d'une grande enquête sur l'apprentissage de la langue maternelle dont notre système scolaire a besoin, que d'un travail de diagnostic complet et spécialisé, dont nous avons sans doute les experts et les moyens.

À plus court terme, certains milieux doivent aussi se réveiller. L'école primaire et l'école secondaire ont au moins entrepris une réforme, dont on attendra quelque résultat avant de continuer à les dénigrer. On ne peut en dire autant, sauf cas exceptionnels, de l'enseignement postsecondaire, qui continue à se plaindre des carences linguistiques de ses recrues mais qui ne remue pas mer et monde pour assumer une part du rattrapage. Le Centre de linguistique de l'entreprise, malgré maintes invitations, a été incapable d'obtenir la moindre participation de ces maisons de haut savoir à ses consultations auxquelles la grande entreprise, pourtant réputée plus paresseuse, s'est prêtée avec enthousiasme.

Il s'agit moins de demander aux universités, comme vient de le suggérer un rapport ontarien, de poser de rigoureuses exigences linguistiques à l'entrée: le recrutement chuterait. Mais de cesser de honnir le passé, et d'entreprendre quelques actions correctrices. C'est humiliant, soit, d'accepter un travail qui relève parfois de l'enseignement primaire. Mais est-il plus honorable de continuer à fermer les yeux sur un problème qui dévalue les diplômes? Quand elles veulent prendre les «virages» payants, les institutions postsecondaires consentent à tous les rattrapages scientifiques. Elles sont aussi capables, si seulement elles admettent leur responsabilité, de prendre celui-là.

— LISE BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Un monopole déguisé*

AVEC QUELLE AISANCE le consommateur se fait-il « essencer » en ce début d'année?

Avec quelle subtilité les géants de l'or noir, y compris Pétro-Canada par malheur, se concentrent hypocritement pour hausser le prix de l'essence et de l'huile à chauffage?

Ils ont beau jeu. En effet, ceux qui pourraient mettre de l'ordre dans ce secteur n'ont pas la volonté de le faire. Pourquoi? Tout simplement parce que la taxation rapporte et conséquemment empêche d'établir une politique réelle en ce domaine.

Qu'a-t-on fait du rapport « Bertrand »? Des millions de mots et des milliers de pages qui dorment aux archives publiques.

Quel monopole déguisé? Quelle morale du profit?

— LÉANDRE FAGUY

Québec, 10 janvier

■ *Des problèmes internationaux*

Lettre adressée à Mme O. Schultz

DANS L'ÉDITION du 12 janvier, Mme O. Schultz, dans sa lettre aux lecteurs, nous souligne l'échec des édiles autochtones dans le développement de leur pays à cause, d'après elle, de la corruption et de l'incompétence des administrations et du désir de ces nouveaux États indépendants de se passer des pays occidentaux.

Pour ce qui est du manque de cadres compétents, je signale que souvent des nouveaux États ont dû partir de zéro ou presque, les anciennes métropoles comme la France n'ayant pas laissé de structures administratives ni de personnel formé pour assurer une gestion saine et efficace de ces pays.

Elle déplore le fait que ces pays africains se soient tournés vers Moscou et le « communisme ». Je porte à son attention que le communisme dans son intégralité est demeuré une théorie jusqu'à ce jour et qu'il n'a jamais vu le jour sous aucune latitude. Les régimes politiques n'en prenant que le nom, tout en restant totalitaires.

De plus, pour ce qui est des États africains ou non qui ont pris un virage à gauche ou adopté des mesures socialisantes à une époque ou à une autre de leur histoire n'ont pas été des pays où toute liberté a été éliminée (Québec, Canada, France, etc.)

La question de l'endettement qui est aussi soulevée et qui est associée, d'après Mme Schultz, aux régimes communistes et aux liens qui unissent ces gouvernements à Moscou n'est pas une caractéristique qui n'appartient qu'à eux. Il est intéressant de noter que de nombreux pays soumis aux intérêts de Washington et des pays de l'Ouest croulent sous les factures comme le Brésil, le Chili, Israël et d'autres.

L'endettement des pays africains aurait peut-être été réduit si ceux-ci avaient pû, dans une certaine mesure, éviter une révolution verte grande consommatrice de pétrole et si les compagnies occidentales avaient payé un prix en rapport avec les coûts de production sans cesse croissants.

Finalement, elle pose la question à savoir pourquoi nous allons au secours de ces pays et sa réponse peut en faire sourire certains: à cause de la charité chrétienne et indépendamment de toutes préoccupations terrestres!

Dans les grandes capitales de l'Est comme de l'Ouest, c'est plutôt pour des raisons politiques, économiques et militaires que l'on vient en aide à des pays en difficulté.

En définitive, cela prouve que certaines personnes devraient se mettre à l'étude des problèmes internationaux et non à l'écoute des discours primaires du président Reagan.

— ÉTIENNE GIGNAC

Québec, 13 janvier

■ *Vers l'État policier*

QUI SOUHAITE l'instauration d'un État policier? Même si, à tout un chacun, cette éventualité répugne, les législateurs d'Ottawa et ceux de Québec, en toute bonne foi sans doute, en tracent la voie et en définissent le périmètre. Insensiblement, le bon peuple s'y engouffre inexorablement.

Grâce au développement phénoménal de l'informatique, c'est-à-dire la centralisation possible des données en une seule banque, l'élaboration de plus en plus poussée des micro-processeurs et l'apport d'innombrables terminaux, la vie privée du citoyen n'existera pour ainsi dire plus, si ce n'est pas déjà un état de fait.

Tout quidam qui détiendra le sésame de cette banque, soit le numéro d'assurance sociale des citoyens ou tout autre code approprié, pourra, dans un temps record et à point nommé, dénuder une population toute entière ou un groupe ethnique en particulier. En fait, il détiendra le pouvoir de suivre tous les individus à la trace.

Dans une telle perspective, le refus catégorique de la carte d'identité arborée d'une photo du détenteur, ou encore la destruction par le feu, sur la place publique, de quelques dossiers personnels sont des événements devenus, aujourd'hui, bien dérisoires. Pourtant, c'était hier!

Le 20 décembre dernier, la Cour suprême du Canada reconnaissait que la loi permet aux policiers de s'introduire en douce dans les locaux privés, à l'insu des propriétaires, pour installer et maintenir en bon état de fonctionnement des appareils électroniques d'espionage.

Une telle évolution démontre l'immense chemin franchi par le pouvoir judiciaire, depuis la présentation du bill omnibus de l'ex-ministre de la Justice à Ottawa, le très honorable Pierre E. Trudeau.

Que climat d'hostilité et de méfiance est ainsi créé chez les citoyens par l'implantation de méthodes aussi irrespectueuses des droits élémentaires de l'homme bien né!

Quand ce désastre qui frappe les droits et libertés de la personne, du citoyen s'arrêtera-t-il? Quand les Canadiens sortiront-ils de leur somnolence, de leur torpeur? Quand diront-ils à leur députés « vous allez trop loin . . . dans l'intérêt de tous, rebroussez chemin »?

Cette décision de la Cour suprême du Canada, accompagnée de dissidences marquées du juge en chef Brian Dickson, reconnaît froidement que l'État accorde toute latitude aux policiers en cette matière.

Tenant compte de ce qui précède et, tout particulièrement, de la sage attitude adoptée par le juge en chef en cette occasion, ne serait-il pas plus qu'opportun d'amender de telles lois? Le régime politique canadien en sortirait sûrement grandi.

— PIERRE BORDELEAU

Montréal, 14 janvier

■ *Faudra-t-il reprendre le chemin du roy?*

LE SONDAGE COMMANDÉ par Alliance-Québec indiquait que la plupart des Québécois(es) étaient d'accord sur l'affichage bilingue. A « courte vue » et connaissant la générosité quasi légendaire de notre peuple et qui ne va pas sans une certaine naïveté parfois, la réponse ne pouvaient être qu'affirmative. Les problèmes économiques préoccupent plus que la langue donc la réponse ne pouvait être qu'évasive, facile même! Qui n'est pas pour la « justice »?

Tout de même, je voudrais poser certaines questions à cet organisme anglophone. Comment se fait-il qu'au moment où le Québec affiche une certaine indépendance face à sa langue, vous vous sentiez minoritaires au point de « paniquer » et de demander un affichage bilingue? Alors que nous les Québécois(es), sommes minoritaires au niveau de notre langue dans un contexte nord-américain depuis 300 ans et nous le serons encore pour les 500 prochaines années; comment se fait-il que vous songiez à nous rendre bilingues, c'est-à-dire mi-figue mi-raisin?

L'affichage bilingue en soi, nous le savons en tant que Québécois(es), n'est pas fondamental. Mais dites-moi, Messieurs les anglais, si la langue de l'oeil ne devient pas avec le temps le langage du coeur?

Autant que je me souvienne, dans ma Beauce natale, ma mère me disait que les gens instruits étaient ceux qui parlaient anglais. Le « colonialisme » avait fait son chemin. Mais il restait ma grand-mère toujours coquette et fière qui se faisait un plaisir de dire qu'elle était de souche française. Malgré tout, la femme aura-t-elle été la « rogne » de notre culture? Ce sont les femmes qui - étant très près du clergé - ont aidé à la transmission de notre culture. Où sont donc nos mères d'antan? Et les curés ne font plus le poids... Que nous reste-t-il?

La caravane d'un Gilles Rhéaume? Pourquoi pas, s'il faut encore parcourir le « chemin du roy » pour réveiller les consciences!

— SOLANGE ELISABETH BOLDUC

Montréal, 11 janvier

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 225$ par année; 6 mois 115$; 3 mois: 60$; édition du samedi 65$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Initiative de défense stratégique : les conséquences potentielles

FRANÇOIS SÉGUIN

RÉSULTAT encourageant de la rencontre Schultz-Gromyko des 7 et 8 janvier : le projet américain de « guerre des étoiles » sera inclus dans les prochaines négociations américano-soviétiques d'« arms control ».

Le 23 mars 1983 le président Ronald Reagan propose au peuple américain — discours dit de la « guerre des étoiles » — l'élaboration d'une stratégie de dissuasion défensive à long terme (horizon : fin du siècle) qui trouve son ancrage dans le développement de nouvelles technologies : lasers, micro-ondes, faisceaux de particules, etc., susceptibles de permettre la destruction en vol des engins balistiques ennemis.

Le gouvernement américain entend consacrer, au cours des cinq prochaines années, $ 26 milliards à la recherche et au développement de technologies susceptibles de rendre éventuellement opérationnelle l'Initiative de défense stratégique (nom officiel de l'entreprise).

Pour les É.-U., il s'agit de déployer un bouclier défensif apte à rendre le territoire américain totalement ou partiellement imperméable à une agression balistique soviétique. Pour y arriver, le complexe militaro-industriel est mis à contribution. Dès juillet 1983, le Pentagone révèle qu'un laser de haute puissance, au dioxide de carbone, a été utilisé efficacement depuis un avion KC-135 en vol pour détruire cinq missiles *Sidewinder* se déplaçant à 3,500 km/h. Le 11 juin 1984, un missile expérimental de l'armée de terre des É.-U. réussit la toute première interception extra-atmosphérique d'une ogive balistique. Actuellement, une vingtaine de firmes américaines travaillent à la mise au point de canons électromagnétiques et de lasers de puissance.

L'espace devient graduellement la préoccupation cardinale des stratèges militaires. En 1982, le budget spatial du Pentagone dépasse celui de la NASA (programmes spatiaux principalement civils) : $ 5,824 millions, $ 5,730 pour la NASA.

Par rapport aux systèmes défensifs plus anciens déployés au sol et à base d'armes nucléaires (ABM), tel le système soviétique Galosh actuellement opérationnel autour de Moscou et l'ancien projet américain Safeguard, le bouclier que souhaite développer le Pentagone aurait, selon ses partisans, deux avantages pour le défenseur : il ne provoquerait aucune retombée sur le territoire défendu et n'aurait aucun effet dévastateur sur les systèmes de contrôle, de commandement et de communication (C-3) qui constituent la névraxe de toute organisation militaire sophistiquée. Mais ces arguments sont sans valeur, puisque les systèmes ABM basés au sol sont très sévèrement limités depuis les accords ABM de 1972 et de 1974.

Un autre avantage prétendu de l'IDS : la stratégie déstabilisatrice de « frappes antiforces désarmantes » élaborée progressivement par les deux superpuissances deviendra moribonde dès lors qu'une fraction même réduite des lanceurs ennemis ne pourront atteindre les silos adverses. Encore une fois, ces arguments sont sans valeur puisque les sous-marins lanceurs d'ogives (SLBM) indétectables jouent déjà un rôle très efficace dans la protection de la capacité de seconde frappe des deux superpuissances.

Quoi qu'il en soit de ces « avantages », la somme des inconvénients de l'IDS est considérable. D'une part, une telle stratégie exacerbe les tensions entre les deux superpuissances et tend à conforter un climat d'instabilité et de confrontation. D'autre part, l'URSS ne peut manquer de percevoir la mise en place du bouclier défensif américain, couplée à des percées significatives dans le développement de technologies antisatellites (système ASAT), que comme la résolution du Pentagone d'acquérir une capacité de première frappe. En effet, d'un point de vue strictement militaire, ce système pourrait être utilisé pour annihiler le petit nombre de missiles soviétiques qui échapperaient à une première frappe surprise des É.-U.

Alors que l'alpha et l'oméga de la dissuasion consistait à protéger la capacité de seconde frappe des É.-U. et de l'URSS, l'IDS opère une rupture dans ce principe et enclanche une nouvelle course pour l'obtention d'une capacité de première frappe désarmante.

Sans accords d'« arms control » capables de brider la course aux armements défensifs et offensifs, il est inévitable que l'IDS enclanchera une nouvelle ronde de rivalités militaires, et ce de trois façons :

— À l'instar des ÉU, les Soviétiques tenteront de développer leur propre bouclier défensif. D'où, une nouvelle course aux armements défensifs.

— Les deux superpuissances multiplieront leurs vecteurs balistiques de façon à pouvoir saturer le bouclier défensif de l'ennemi.

— Les deux superpuissances multiplieront les vecteurs non balistiques, que le bouclier défensif n'est pas en mesure d'intercepter, tels les missiles de croisière sur bombardiers (ALCM), au sol (GLCM) et sur sous-marins (SLCM).

Le Canada

L'IDS ne manquera pas d'avoir des conséquences sur le NORAD, dont est membre le Canada. Comme nous l'avons vu, l'un des moyens de contourner le bouclier défensif ennemi sera de déployer un grand nombre de bombardiers stratégiques armés de missiles de croisière. Or, l'une des fonctions du NORAD est précisément la détection et l'interception des bombardiers ennemis.

Du début des années 1960 à la fin des années 1970, la menace des bombardiers stratégiques soviétiques a graduellement fait place à celle des missiles balistiques. Tant et si bien que le nombre de bombardiers Myasischew-M-4 Bison et TU-20 Bear-A, qui datent des années 1950, passa de 225 en 1962 à 156 en 1980. Compte tenu du nombre réduit et du caractère quasi-obsolète de ces appareils, ce type de menace occupa une place de moins en moins grande dans les préoccupations du NORAD. Le nombre d'intercepteurs passa de 1,600 en 1962 à moins de 350 en 1982, dont 183 intercepteurs du NORAD et 165 de l'US Air National Guard.

Face aux projets d'IDS l'URSS ne manquera pas d'accélérer son programme de construction de bombardiers stratégiques. Dès 1986, les premiers bombardiers Blackjack dotés de missiles de croisière seront inclus dans les forces soviétiques (1,930 km/h, autonomie de vol : 7,240 km). Qui plus est, les bombardiers Backfire déjà opérationnels seront probablement mis à profit. Bien que n'étant pas à proprement parler un bombardier stratégique, le Backfire peut atteindre les É.-Ué. s'il est ravitaillé en vol ou s'il atterrit à Cuba.

Quoi qu'il en soit, le NORAD devra s'ajuster à la nouvelle donnée stratégique induite par l'IDS. En plus des travaux amorcés pour moderniser les stations de détection-radar des lignes DEW (21) et Pinetree (24), le Canada sera probablement sollicité à contribuer davantage au NORAD que les 60 intercepteurs F-18 déjà prévus.

En liaison avec la DEW-Line, le Pentagone va acquérir 12 avions AWACS Boing E-3A pour coordonner la lutte contre les missiles de croisière. Encore ici, une contribution canadienne substantielle risque d'être réclamée si la menace des bombardiers s'accroît.

Compte tenu que le NORAD coûte déjà près de $ 2.5 milliards annuellement aux contribuables canadiens et que le Canada y affecte 7,800 militaires, le coût de nouveaux dispositifs risque de devenir prohibitif pour une économie très mal en point.

Sous un autre registre, l'installation le 1er septembre 1982 au siège du NORAD du Space Command est une indication claire que les ÉU veulent faire du NORAD l'un des éléments d'un dispositif capable de coordonner la « guerre des étoiles ». Un centre des opérations spatiales doit également s'installer aux environs de ce nouveau quartier général.

Actuellement, la participation canadienne à des opérations de détection spatiale se limite au programme Spacetrack (bientôt remplacé) : Station de mesures photométriques de la lumière réfléchie par les satellites à St-Margarets (N.-B.) et station photographique Baker-Nunn (Alberta). Mais les nouvelles initiatives du NORAD risquent éventuellement d'entraîner notre pays, contre la volonté du peuple canadien, dans l'engrenage de la « guerre des étoiles ».

Pour obvier aux conséquences militaires, économiques et politiques de l'IDS il est donc souhaitable pour le Canada, comme pour le reste de l'humanité, que soient menées avec succès les prochaines négociations américano-soviétiques d'« arms control ».

Quel impact le jugement de la Cour suprême aura-t-il sur la loi 3 ?

CLAUDE RYAN

M. Claude Ryan est député d'Argenteuil et porte-parole de l'opposition en matière d'éducation. Cette deuxième tranche de son analyse des aspects constitutionnels de la restructuration scolaire sera suivie d'un dernier texte sur le sujet demain.

À L'ENCONTRE de la loi 57 portant sur le réaménagement de la fiscalité municipale, les commissions scolaires avaient formulé quatre griefs majeurs, à savoir que par l'effet de cette loi adoptée en 1979 :

1 — elles n'avaient plus le droit de déterminer elles-mêmes le niveau de leurs dépenses;

2 — elles étaient soumises à une loi ne pourvoyant plus à des subventions de plein droit;

3 —le droit à ce que les subventions soient octroyées sur une base proportionnelle avait été supprimé;

4 —le pouvoir de taxer au-delà du niveau défini par la loi 57 était restreint, sinon rendu inexistant à toutes fins utiles, à cause de l'obligation faite aux commissions scolaires d'obtenir l'approbation des électeurs par voie d'un référendum.

Sur le premier grief, la Cour suprême a rejeté la prétention des commissions scolaires. Elle a conclu que la loi confie au ministre de l'Éducation le pouvoir de déterminer le montant des dépenses des commissions scolaires admissibles aux subventions, mais qu'elle laisse les commissions scolaires libres de fixer leurs dépenses au niveau jugé opportun, quitte pour elles à taxer pour ce qui excède le montant de leur subvention.

Sur le second grief, la Cour suprême a également rejeté la prétention des commissions scolaires. Elle a conclu que la loi de 1979 embrasse explicitement toutes les commissions scolaires et n'en exclut aucune. En conséquence, conclut le tribunal, toutes les commissions scolaires ont droit aux subventions gouvernementales.

Sur le troisième grief, la Cour suprême a donné raison aux commissions scolaires. Elle a conclu que le gouvernement avait l'obligation en 1867 de verser aux commissions scolaires confessionnelles des subventions basées sur leur importance proportionnelle. Comme ce principe n'était pas retenu dans la loi 57, la Cour suprême a conclu que les articles traitant de ce sujet sont invalides.

Sur le quatrième grief, la Cour suprême a tranché la poire en deux. Nonobstant la dissidence du juge Gerald Le Dain, elle a conclu que l'obligation de tenir un référendum ne constitue pas une négation du pouvoir de taxer des commissions scolaires. Elle a conclu que les inconvénients évoqués par les commissions scolaires à l'encontre du référendum n'étaient pas suffisants pour entraîner l'invalidation de cette partie de la loi 57.

Sur un aspect précis de la procédure référendaire, à savoir les dispositions suivant lesquelles, dans certains cas, tout électeur, peu importe qu'il soit ou non de la confession religieuse de la commmission scolaire concernée, aurait droit de vote au référendum, la Cour suprême a toutefois donné raison aux commissions scolaires. Évoquant tout particulièrement le cas de l'Île de Montréal, le juge Chouinard souligne que le pouvoir de taxation relève désormais du Conseil scolaire de l'Île de Montréal et que ce dernier ne pourrait dépasser le plafond de 6 % sur la taxe foncière comme moyennant un référendum devant s'adresser à tous les électeurs de l'Île de Montréal.

Or, il pourrait découler de ce système qu'une commission scolaire confessionnelle ayant décidé de porter ses dépenses et ses revenus à un niveau donné serait empêchée de le faire à la suite d'un référendum dont le résultat aurait pu être influencé par des électeurs n'étant pas des administrés de cette commission scolaire. « Cela signifie, conclut le juge Chouinard, que l'augmentation de taxes occasionnées par une commission scolaire donnée est soumise à l'approbation de tous les électeurs de l'Île de Montréal. Il s'ensuit que la commission scolaire en cause peut voir sa décision rejetée ou approuvée par l'effet du vote d'électeurs qui ne sont pas de ses administrés. C'est là à mon avis une atteinte préjudiciable aux pouvoirs garantis par l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867. » (Juge Chouinard, page 34 et 35).

En conséquence, la Cour suprême en est venue à la conclusion que 11 articles de la loi 57, soit les articles 339, 346, 353, 362, 366, 375, 382, 495, 498, 499 et 500 sont « ultra vires et nuls pour le tout ».

L'article 339 est celui par lequel fut inséré dans la Loi de l'instruction publique le fameux article 15.1 relatif aux subventions versées aux commissions scolaires par le gouvernement et aux règles budgétaires devant servir à déterminer le montant des dépenses admissibles pour fins de subventions.

Parmi les autres articles jugés inconstitutionnels, trois — les articles 498, 499 et 500 — prévoyaient des mesures purement transitoires pour la période devant suivre l'entrée en vigueur de la loi 57. Un autre article, l'article 495, est un article de synthèse dont la teneur est entachée d'inconstitutionnalité dans la mesure où elle implique des dispositions relatives à la procédure référendaire devant être suivie par les commissions scolaires. De ceci, il sera question au paragraphe suivant.

Les articles 346, 353, 362, 366 et 375 traitent du pouvoir de taxation des commissaires, du taux maximum de 6 % des dépenses admissibles pour l'impôt foncier, ainsi que de la procédure à suivre pour la tenue d'un référendum. L'article 366 traite plus particulièrement des commissions scolaires régionales. Tous ces articles ont été jugés inconstitutionnels au seul motif suivant, à savoir « qu'au cas d'un référendum, la volonté d'une commission scolaire peut être assujettie à la volonté d'électeurs autres que ses administrés ». On doit signaler à cet égard qu'en dehors de Montréal et de Québec, d'autres dispositions de la Loi de l'instruction publique prévoient qu'en cas de référendum, les dissidents ne peuvent voter que lors d'un référendum tenu par les syndics d'école. Le juge de première instance avait conclu que ces dispositions étaient suffisantes pour assurer la validité de la loi. Il n'a pas été contredit sur ce point précis par le juge Chouinard.

On arrive ainsi aux deux clauses les plus contestables de la loi 57, soit les articles 375 et 382, lesquels traitent plus particulièrement de la procédure référendaire dans le territoire de l'Île de Montréal. La conclusion du tribunal est ici nette et péremptoire. Le transfert au Conseil scolaire de l'Île de Montréal du pouvoir de taxation et surtout du pouvoir de tenir un référendum à la grandeur de l'Île met nettement en cause un pouvoir dont disposaient en 1867 les commissions scolaires confessionnelles, à savoir le pouvoir de fixer elles-mêmes le niveau de leurs dépenses et les cotisations ou taxes devant être exigées de leurs électeurs. En vertu des règles définies dans la loi 57, un référendum tenu à la grandeur de l'Île pourrait fort bien conduire au résultat que le taux d'imposition arrêté ou voulu par une commission scolaire confessionnelle serait rendu impossible à la volonté d'une majorité pouvant être composée d'autres personnes que ses propres électeurs. C'est cet aspect précis qui rend les articles 375 et 382 inconstitutionnels aux yeux de la Cour suprême.

Dans la mesure où les dispositions de la loi 57 qui ont été jugées inconstitutionnelles se retrouvent dans la loi 3, elles doivent encourir le même jugement, pour les mêmes raisons qu'a données la Cour suprême, à savoir le silence de la loi sur le critère de proportionnalité dans l'octroi des subventions aux commissions scolaires confessionnelles et l'atteinte au droit des commissions scolaires confessionnelles et des dissidents dans la tenue de référenda relatifs au taux d'imposition foncière.

À l'article 339 de la loi 57, correspondent dans la loi 3 les articles 464, 465, 466 et 470. Pas plus que l'article correspondant de la loi 57, ces articles ne traitent de la règle de proportionnalité dans l'octroi des subventions aux commissions scolaires confessionnelles. Ils devront donc être amendés en conséquence.

Aux articles 346, 353, 362 et 366 de la loi 57, correspondent dans la loi 3 les articles 346, 348, 349, 350, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401 et 402. Sous l'angle particulier qu'a retenu la Cour suprême, ces articles présentent les mêmes difficultés que les articles de la loi 3 auxquels ils correspondent.

Les articles 375 et 382 de la loi 57, traitant de l'Île de Montréal, trouvent leur équivalent dans les articles 430 et 431 de la loi 3. Pour la même raison que les articles correspondant de la loi 57, ces articles doivent être jugés inconstitutionnels. Il en va de même des articles 394 à 402, traitant de la procédure du référendum, dans la mesure où il est prévu à l'article 431 qu'ils s'appliquent à tout référendum tenu dans l'Île de Montréal.

Voilà les aspects de la loi 3 qui ont un rapport direct et immédiat avec le jugement rendu le 20 décembre dernier par la Cour suprême du Canada. Déjà, à ce niveau plus technique, on mesure mieux, après le jugement du plus haut tribunal du pays, combien il eut été sage que le gouvernement sollicite l'éclairage des tribunaux avant de légiférer.

Mais nous verrons, dans un dernier article, que les questions découlant du jugement de la Cour suprême vont bien au-delà des considérations étroitement techniques et légalistes auxquelles le gouvernement québécois sera tenté de les ramener.

À la suite du jugement de la Cour suprême, une opération de redressement proprement technique s'imposera certes. Mais il faut profiter de l'événement pour s'interroger une dernière fois sur le cadre constitutionnel plus large dans lequel vient se situer la dernière intervention législative de Québec. À la lumière des questions qui se posent, il faut essayer de voir quelle devrait être la meilleure stratégie à suivre dans le contexte actuel.

À suivre

Comment la fumée de tabac affecte la santé des non-fumeurs

Six études sur le taux de cancer
Chez les épouses non-fumeuses de mari fumeurs, le taux de cancer est beaucoup plus élevé

Taux de cancer du poumon	Hirayama (Japon, 83)	Trichopoulos (Grèce, 83)	Correa (USA, 83)	Garfinkel (USA, 81)	Miller (USA, 84)	Knoth (Allemagne, 83)
Chez les épouses de non-fumeur	1	1	1	1	1	1
Chez les épouses de fumeur	1.9	3.0	3.1	1.2	1.9	2.5

MICHAEL LAUGHREA, Ph.D.

L'auteur est professeur au département de médecine expérimentale à l'Université McGill. Sa lettre paraît au moment où commence la semaine des non-fumeurs, qui se terminera le 23 janvier.

CONTRAIREMENT aux gaz d'échappement des moteurs à combustion interne et des fournaises, la fumée de tabac est présentement générée partout, même à l'intérieur des véhicules de transports et des édifices (les hôpitaux, les garderies, les arénas, et les écoles, par exemple). Aussi convient-il de se demander quel effet cette fumée produit sur la santé du non-fumeur. Pour y répondre, nous aurions idéalement aimé comparer une population contrôle qui n'a jamais inhalé de fumée à une population cible de non-fumeurs soumis à la fumée des autres. Malheureusement cela est impossible car tous les non-fumeurs sont contaminés par la fumée de tabac. Nous devons donc nous contenter de comparer une population théoriquement moins exposée à la fumée de tabac à une population théoriquement plus exposée, en espérant que la différence sera suffisamment grande pour rendre des mesures possibles.

Plusieurs données sont actuellement disponibles, à savoir : 1) l'état de santé des nouveaux-nés et des foetus de mères fumeuses et non-fumeuses; 2) le taux de bronchite et de pneumonie chez les enfants de parents fumeurs et non-fumeurs; 3) les effets de la fumée indirecte sur les performances physiques et physiologiques des adultes cardiaques et asthmatiques.

Je vais décrire ici des résultats moins connus du public : l'effet de la fumée des autres sur les non-fumeurs adultes en santé. Trois types de données sont disponibles. 1) Une comparaison de l'état des bronches des non-fumeurs dont les conjoints fument ou ne fument pas. 2) Une étude de l'état des bronches des non-fumeurs travaillant dans un environnement enfumé ou libre de fumée de tabac. 3) La fréquence du cancer du poumon (un cancer qui tue 90 % de ses victimes en moins de cinq ans) chez les épouses non-fumeuses de maris fumeurs ou non-fumeurs.

Avant de décrire ces études, il convient de préciser que certaines épouses de non-fumeurs restent exposées, à cause de leur milieu de travail et leurs autres activités, à plus de fumée de tabac que certaines femmes de fumeurs. Certains maris fumeurs fument principalement au travail et pratiquement pas à la maison. Certaines épouses de fumeurs étaient mariées à un non-fumeur dans un précédent mariage (et mutatis mutandis). Certains non-fumeurs travaillent dans une atmosphère libre de fumée mais sont exposés, pendant leurs temps libres, à plus de fumée que certains non-fumeurs travaillant dans une atmosphère enfumée (et mutatis mutandis). Les études rapportées ici ne tiennent généralement pas compte de ces nuances. En conséquence, elles minimisent les chances de détecter un effet de la fumée des autres sur les non-fumeurs. Donc la détection d'une différence serait un résultat significatif, et les études démontrant les plus grandes différences risqueraient de représenter le meilleur estimé disponible de l'effet de la fumée de tabac présente au travail, à la maison, etc. sur le non-fumeur.

1 — La fumée des autres endommage les bronches des non-fumeurs — Deux études, une américaine et une française, traitent de ce sujet. L'étude américaine portait sur 2,100 adultes en santé, divisés en six catégories selon la quantité de cigarettes consommées et la présence ou l'absence de fumée de tabac dans le milieu de travail. Les résultats sont troublants puisqu'ils indiquent que les non-fumeurs travaillant pendant 20 ans dans un milieu où la fumée de tabac était détectable avaient les poumons aussi endommagés que ceux qui avaient fumé de une à 10 cigarettes par jour au cours des 20 dernières années. Quant à l'étude française, elle portait sur 8,000 adultes en santé et elle montre que les non-fumeurs de 40 ans et plus dont les conjoints fument plus de 10 cigarettes par jour, ont une fonction pulmonaire réduite de 10 % par rapport à celle des non-fumeurs mariés à des non-fumeurs. Les deux groupes étudiés étaient identiques quant au milieu social et géographique, au niveau d'éducation et à la structure familiale.

2 — La fumée des autres augmente les risques de cancer du poumon chez les non-fumeurs — Des études du taux de cancer du poumon chez les épouses non-fumeuses de maris fumeurs et non-fumeurs ont eté faites au Japon, aux USA, en Grèce et en Allemagne. L'étude la plus complète provient du Japonais Hirayama. Il a observé 91,540 épouses non-fumeuses pendant une période de 16 ans. Ses résultats, ainsi que ceux des autres groupes, sont résumés dans le tableau ci-haut. Un facteur ressort clairement. Malgré tous les facteurs de confusion mentionnés au début de cet article, i.e. l'incertitude quant à la différence d'exposition à la fumée chez les épouses de fumeurs et de non-fumeurs, aucune étude n'arrive à un taux de cancer inférieur à un parmi les épouses de fumeurs. Appliquée au Québec, une valeur de 1.2 signifie qu'environ 25 non-fumeurs québécois meurent chaque année plus de 10 ans prématurément uniquement à cause de leur inhalation involontaire de la fumée des autres. Une valeur de 3.0 signifie que ce nombre est porté à environ 150. Il faut noter que ces chiffres n'incluent que les mortalités dues au cancer du poumon. Pour être complet, il faut y ajouter les non-fumeurs emphysématiques ou cardiaques que la fumée des autres tue prématurément ainsi que ceux qui périssent victimes d'incendies causés par le tabac. Pour arriver au chiffre de 25 à 150 non-fumeurs tués, j'ai supposé que 10 % des non-fumeurs avaient comme conjoint un fumeur de plus de 20 cigarettes par jour, que 20 % avaient comme conjoint un fumeur de une à 20 cigarettes par jour et que 80 % de la fumée absorbée par l'ensemble de tous les non-fumeurs provient d'une autre source que les conjoints.

Des études plus détaillées seront nécessaires pour estimer avec précision le nombre de non-fumeurs québécois victimes de la fumée des autres. Mais ce nombre semble être suffisamment élevé pour alerter la population. Il est plus dangereux pour un non-fumeur d'être assis entre deux fumeurs qu'entre deux réacteurs nucléaires. Cela n'est pas sans répercussion légale. Par exemple en 1983, en Suède, l'employeur d'une non-fumeuse souffrant de cancer du poumon a été reconnu coupable d'avoir contribué à l'apparition de ce cancer en n'ayant pas fourni à ses employés un milieu de travail libre de fumée de tabac. Par ailleurs, Hirayama a également observé que les épouses de fumeurs souffraient deux fois plus souvent de cancer des sinus para-nasaux que les épouses de non-fumeurs.

3 — La cigarette « légère » est plus nocive pour le non-fumeur que la cigarette régulière — La fumée indirecte, i.e. la fumée qui émerge du bout allumé de la cigarette, du cigare ou de la pipe, représente en moyenne 60 % de la fumée totale générée par le fumeur. Cette fumée atteint autant, sinon plus, le non-fumeur que le fumeur. Quel que soit le tabac ou le style de cigarette, elle est plus nocive que la fumée directe recherchée par le fumeur. La fumée indirecte d'une cigarette légère contient sept fois plus de goudron, 10 fois plus de nicotine, de monoxyde de carbone et de benzopyrène, 100 fois plus de methylnaphthlène, d'aniline et de naphthylamine, et 150 fois plus de dimethylnitrosamine que la fumée directe. En général, plus la cigarette est légère (ou douce), plus la fumée indirecte est nocive. La cigarette la plus dangereuse pour le non-fumeur est la cigarette « extra-légère » ou « extra-douce ». Moins le fumeur inhale, plus le danger est grand pour le non-fumeur. Plus les édifices sont isolés, plus grand est le danger pour la santé des non-fumeurs, car la fumée s'échappe alors moins facilement vers l'extérieur.

4 —Chaque cigarette fumée représente un don de $ 0.03 des non-fumeurs aux fumeurs — La fumée de tabac inflige des dommages sérieux à la santé des non-fumeurs. L'automobile inflige aussi des dommages aux piétons et aux cyclistes. Mais l'automobile leur donne tous des bénéfices en contrepartie. Quels sont les avantages que procure aux non-fumeurs l'existence de la fumée de tabac ? Certains répondront : une taxation moins lourde. Ils se trompent. En réalité, la taxe sur le tabac ne suffit pas à réparer les seuls dommages que les fumeurs s'infligent à eux-mêmes. Malgré la taxe actuelle de $ 0.04 par cigarette, chaque cigarette fumée au Québec représente un don de $ 0.03 des non-fumeurs aux fumeurs. Les Québécois grillent 50 millions de cigarettes par jour. La fumée de cigarette coûte donc à chaque non-fumeur environ $ 150 par année, c'est-à-dire de quoi donner $ 5,000 par année à 120,000 assistés sociaux.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque

Au début de la conversation, le député de Maisonneuve a semblé offusqué que le chef du parti ait vendu la mèche à la presse. « Je peux vous confirmer que j'ai eu un entretien avec le premier ministre, mais je ne peux pas vous indiquer le sujet de notre conversation. Vous savez, je n'en aurais jamais parlé s'il (M. Lévesque) n'en avait pas parlé à la radio puisque nous nous étions entendus pour ne pas rendre publique cette conversation. »

L'indiscrétion du premier ministre est d'autant plus gênante pour Mmes Harel et Leblanc-Bantey, qu'elles avaient toutes deux participé la veille à la conférence de presse au cours de laquelle les orthodoxes ont menacé de quitter le parti si le congrès optait pour les révisionnistes. D'après les confidences recueillies hier au sein du clan des orthodoxes, Mme Harel serait fortement tentée d'accepter l'offre de M. Lévesque de lui redonner son titre de ministre. Dans l'entourage de l'ancien ministre Gilbert Paquette, l'on semblait choqué du fait que Mmes Harel et Leblanc se soient ainsi laissées courtiser secrètement par le premier ministre. Les avances de M. Lévesque ont eu un effet de découragement sur les irréductibles du groupe et l'on craint maintenant qu'il parvienne à concocter une entente avant l'ouverture du congrès de samedi.

Si elle s'étend, la défection des membres parmi les plus militants au sein du PQ pourrait mettre en danger la survie du gouvernement et provoquer des élections précipitées.

Selon une source proche du groupe des orthodoxes, les premiers pas effectués par le président-fondateur du PQ viseraient tant à éviter le départ en masse, au congrès du week-end, des indépendantistes convaincus qu'à la mise en minorité de son gouvernement par des démissions successives.

De plus, toujours selon cette même source, M. Lévesque aurait essayé de minimiser l'appui qu'il accorde à son dauphin présumé, le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, vigoureusement pris à partie dans la brochure expédiée cette semaine à tous les délégués au congrès de samedi. M. Johnson est accusé de vouloir livrer « pieds et poings liés » le Québec à l'Etat fédéral.

Entre-temps à Québec, hier matin, c'est un René Lévesque au teint basané et visiblement en forme qui a assisté personnellement à la prestation de serment de Mme Francine Lalonde, nouveau ministre délégué à la Condition féminine.

En compagnie de Mme Lalonde, M. Lévesque est arrivé vers 10 h 45 au bureau du lieutenant-gouverneur, M. Gilles Lamontagne, pour la brève cérémonie du serment.

A son arrivée, M. Lévesque a traversé sans broncher la meute d'une quarantaine de journalistes qui l'attendaient mais à sa sortie, il a accepté de répondre brièvement aux questions des scribes.

M. Lévesque n'avait pas subi d'examen médical depuis 40 ans et c'est pourquoi il a accepté de se soumettre à cette formalité vendredi dernier. « Ils ne m'auront pas avant un autre 40 ans », a-t-il blagué.

M. Lévesque s'est moqué d'un quotidien qui, jouant mercredi à l'apprenti-médecin, a diagnostiqué une « amnésie globale transitoire » chez le premier ministre.

A un journaliste qui lui demandait s'il était suffisamment en santé pour diriger un parti politique, M. Lévesque a répondu: « Qui est assez en santé pour diriger quoi que ce soit? »

Ironiquement, M. Lévesque a poursuivi qu'il allait tenir le coup jusqu'à ce qu'il ait droit de toucher sa pension de vieillesse, c'est-à-dire dans trois ans, comme « l'un de mes prédécesseurs à un autre niveau de gouvernement ».

Cette dernière allusion visait l'ex-premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau qui a pris sa retraite l'an dernier à 65 ans.

Sur une note plus sérieuse, M. Lévesque a affirmé qu'il n'entendait pas intervenir de façon spéciale lors du congrès de fin de semaine qui définira le programme du Parti québécois pour la prochaine élection.

« J'interviendrai très possiblement, mais selon les normes habituelles, deux ou trois minutes, si je pense que c'est indiqué, a dit M. Lévesque. Ce ne sera sûrement pas un discours-fleuve ».

C'est alors que M. Lévesque a indiqué son intention de rencontrer aujourd'hui le Dr Camille Laurin, après avoir eu, depuis le début de la semaine, l'occasion de discuter avec Mme Louise Harel et M. Jérôme Proulx.

Quant à Mme Lalonde, elle a brièvement prêté son serment d'office hier matin.

Outre le premier ministre, seul le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, a assisté à la prestation du serment dans les bureaux du lieutenant-gouverneur.

On ignore pour le moment qui répondra en Chambre aux questions concernant ce dossier compte tenu que Mme Lalonde n'est pas membre de l'Assemblée nationale.

Mme Lalonde, 44 ans, née Francine Champagne, était jusqu'à récemment secrétaire de la Société coopérative SCOPEM, une coopérative formée d'ex-travailleurs de l'usine Brown-Boveri de Lachine.

Elle provient du milieu syndical dans lequel elle a milité depuis 1964 et où elle a gravi graduellement les échelons jusqu'à la vice-présidence de la CSN en 1976.

Elle avait entrepris sa carrière dans l'enseignement au Cegep Saint-Laurent.

Mme Lalonde a épousé en 1964 le cinéaste Bernard Lalonde, dont elle est séparée depuis quatre ans.

Elle est mère de trois enfants, une fille de 19 ans et deux garçons de 12 et 8 ans.

De son côté, le porte-parole de l'opposition en matière de justice, M. Herbert Marx, a soutenu mercredi que Mme Lalonde devra se pencher sur le dossier de l'égalité des femmes et des hommes.

M. Marx a soutenu que les Québécoises ne jouissaient pas de l'égalité dans les régimes de retraite et de rentes, dans l'assurance-vie et dans plusieurs régimes d'avantage sociaux.

Selon le député libéral, le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, est largement responsable du fait que la situation n'est pas encore corrigée dans ce secteur.

◆ Wabasso

de l'entreprise proposé à l'automne dernier ». L'an dernier, la société avait affiché un déficit que certains estiment à $ 8 millions.

En 1983, l'Office canadien pour une renouveau industriel (OCRI) avait pourtant accordé une subvention de $ 5.5 millions à la compagnie pour moderniser ses usines et « maintenir l'emploi de 2,500 personnes ».

Selon M. Jean-Guy St-Jean, directeur provincial des Ouvriers unis du textile d'Amérique (FTQ), qui représentent les ouvriers de Trois-Rivières, « les travailleurs ne regrettent pas d'avoir massivement rejeté le plan de la compagnie prévoyant le gel et la baisse des salaires, Wabasso n'ayant pas voulu fournir une garantie d'au moins un an sur le maintien des emplois ».

Porte-parole du Syndicat des employés (CSD) de Shawinigan, M. Joseph Caron a qualifié la décision décrétée par « l'administration désuète de la compagnie de fermeture sauvage et irresponsable balayant du revers de la main ses responsabilités sociales ».

Depuis plusieurs mois, Wabasso refusait la création d'un comité conjoint sur la qualité du produit, la modernisation des équipements et l'étude de nouveaux marchés.

Pour M. Michel Camirand, directeur général du Conseil régional de développement, « il faut questionner la qualité de gestion de l'entreprise qui n'avait pas suffisamment planifié sa modernisation »

M. Camirand attribue aux accords internationaux du GATT, signés par le Canada et facilitant l'importation des textiles étrangers, « la majeure partie des difficultés croissantes et aigües des manufacturiers canadiens ».

« Le coup dur de Wabasso survient dans une région déjà très affectée par le chômage », a-t-il ajouté. La perte de 10 % des emplois du textile, qui compte pour plus de 26 % des emplois manufacturiers régionaux, aura des effets sensibles sur le taux officiel de chômage qui atteignait 15.3 %, l'an dernier.

Le directeur du CRD estime que la région la plus touchée, celle du Centre-Mauricie entourant Shawinigan, devrait être classée « zone désignée » et que les gouvernements devraient consentir le même effort de modernisation des usines de textiles que celui entrepris pour les pâtes et papiers.

Le maire de Trois-Rivières, M. Gilles Beaudoin, s'est dit « extrêmement surpris » de cette décision « alors qu'il y a à peine quelques mois, Wabasso semblait en mesure de rétablir sa rentabilité en modernisant ses équipements ».

Depuis deux ans, l'économie trifluvienne a dû encaisser la fermeture du manufacturier de tuyaux Canron et de l'usine de Westinghouse, deux grands employeurs régionaux.

Le directeur général de la Ville de Shawinigan, M. Claude Baillé, a qualifié de « catastrophiques » les retombées sur l'économie régionale, durement affectée, depuis trois mois, par la disparition des Carbures Shawinigan et de la société CIL qui employaient 300 autres personnes.

Pour M. Maurice Bruneau, de la Chambre de Commerce, « cette fermeture entraînera la disparition de plusieurs magasins et services et amènera vraisemblablement la disparition d'autant d'emplois indirects ».

De son côté, Dominion Textiles, a confirmé l'achat, d'ici 30 jours, de l'usine Wabasso de Trois-Rivières et de celle de Dunnville, en Ontario, « pour un montant comptant et des actions privilégiées dont la valeur ne sera pas divulguée ».

Selon une porte-parole, Mme Michèle Poisson, « cette acquisistion renforce la position du leader canadien dans le domaine de la finition des produits sur le marché nord-américain » et assurera le maintien à long terme de 375 emplois à Trois-Rivières et 210 emplois en Ontario. Domtex récupèrera une partie des équipements des deux usines.

En septembre dernier, Wabasso avait annoncé pour le printemps qui vient la fermeture de son usine de Welland et la mise à pied de 625 travailleurs ontariens.

Rejoint au téléphone, M. Brian Farrell, vice-président du personnel de Wabasso, a précisé que « les deux tiers des 75 emplois au siège social et à la division des ventes, sur la rue Graham, à Mont-Royal, et des 25 représentants, à travers le Canada, disparaîtront par la même occasion ».

Les parties au dossier rencontreront, vendredi, les députés fédéral et provincial, MM. Pierre H. Vincent et Denis Vaugeois « en vue de solliciter les pouvoirs publics dans la recherche de solutions alternatives ou d'intéresser Dominion Textiles à l'ensemble des installations de Wabasso ».

◆ La Maison

Pour l'un et l'autre site, des projets immobiliers importants demeuraient en attente même si, il y a quelques années, l'administration municipale avait autorisé la démolition de toute une rangée de maisons anciennes remarquables, rue Saint-Hubert.

La construction de la salle de concert au stationnement Berri soulève à nouveau l'intérêt pour ces projets et en suscite d'autres dans des quadrilatères voisins où la trame urbaine s'est détériorée.

◆ Sharon

Le général Sharon a quitté la salle d'audience hier sans faire de commentaires.

De son côté, *Time* a émis une brève déclaration affirmant qu'il ne s'agissait là que d'une première question à laquelle devaient répondre les jurés et que le magazine demeurait confiant de l'emporter.

« *Time* continue de croire que l'article était foncièrement véridique et que nous aurions pu le prouver si nous avions eu accès à des documents et témoignages secrets en Israël », précise le communiqué.

Les six jurés, qui ont commencé à déliberer lundi dernier au tribunal de New York, doivent se mettre d'accord sur trois points avant d'adjuger ou non les $50 millions US de dommages-intérêts que réclame le général Sharon : l'article était-il diffamatoire, était-il faux, y avait-il malveillance de la part de *Time* ?

Ayant estimé que l'article était diffamatoire, le jury va maintenant pouvoir examiner le second point.

Le jury, constitué de quatre femmes et deux hommes, a estimé que, « lu dans son contexte », un paragraphe clé de cet article était calomnieux car il laissait entendre que le général Sharon avait « consciemment incité » les phalangistes à entrer dans les camps pour venger la mort, deux jours plus tôt, du président élu libanais, M. Bechir Gemayel.

Le jury n'a cependant pas estimé que ce paragraphe voulait dire que M. Sharon avait « activement encouragé » les massacres.

◆ Mobilisation

diverses administrations municipales touchées par les manoeuvres.

L'opération *Nez Rouge* se déroulera sur 3,000 kilomètres carrés recoupant les municipalités régionales de comté (MRC) de l'Érable, de l'Amiante et d'Arthabaska.

Elle vise plus particulièrement, a fait savoir le capitaine Marie-Josée Chapdelaine, des Forces armées canadiennes, à mettre à l'épreuve les capacités de ravitaillement et de communication sur de longues distances de la 5e Brigade, celle-là même qui serait aéroportée en Norvège en cas de conflit armé en Europe. Aucune opération de tir n'est prévue.

Fréquentes dans plusieurs pays membres de l'OTAN, les manoeuvres en région habitée sont relativement rares au Québec. La première opération de cette envergure en 15 ans s'est déroulée l'hiver dernier dans la région de Montmagny-l'Islet.

Le groupe anti-militariste des Bois-Francs dit y voir un signe d'une « militarisation croissante ».

Un porte-parole du groupe, M. Jean Labbé, a fait savoir hier que le regroupement n'avait pas exclu la possibilité d'intervenir lors des manoeuvres pour continuer de sensibiliser la population à la « montée du militarisme ». Il a toutefois refusé de préciser quelle forme ces actions pourraient prendre.

Selon le brigadier général Liston, le groupe anti-militariste est un « groupe légitime, préoccupé par le dénucléarisation, qui tente de profiter de l'exercise Nez Rouge pour faire valoir leur point de vu mais ne jouit pas de l'appui de la population. »

« A peine 10 personnes ont pris part à la manifestation qu'ils ont organisé devant l'hôtel de ville de Victoriaville. »

Selon le général Liston plus de 90% des 3000 propriétaires sur les terres desquels les forces armées devront circuler ont donné leur accord aux manoeuvres, de même que les quelques 70 maires des villes de la région.

L'opération Nez Rouge 84 avait reçu, soutient le général Liston, un accueil chaleureux de la part de la population de Montmagny qui avait même insisté pour voir de près le matériel militaire.

Nez Rouge 85 « est loin de viser à militariser la population », déclare le général Liston.

« Nous cherchons simplement à nous entraîner dans des conditions similaires à celles que nous rencontrerons en Norvège. Nous aurons peu de contact avec la population. »

Le groupe anti-militariste exige l'imposition d'un moratoire sur les exercices militaires en région habitée « tant et aussi longtemps que la politique de défense canadienne n'aura pas été débattue publiquement ».

Le préfet de la MRC d'Arthabaska, M. Réal Crête, a confirmé hier que la MRC a refusé de prendre position sur cette question qui relève « de la défense nationale et non pas des municipalités ».

Selon M. Crête, qui a accusé le groupe de « faire peur au monde », il s'agit d'une « tempête dans un verre d'eau ».

A défaut d'empêcher la venue des troupes, les anti-militaristes des Bois-Francs ont réussi à faire des manoeuvres le principal sujet de conversation de la région, a convenu M. Crête.

De nombreux lecteurs ont pris position par le biais des journaux locaux et le brigadier général de la 5e Bridge, le général Liston, a même participé à un débat sur la question à la radio communautaire.

La 5e Brigade doit tenir ses premières manoeuvres sur le territoire norvégien en 1986.

◆ Le juge

tière de taxation et à la délégation des pouvoirs législatifs. Il est de plus co-auteur d'une étude consacrée au territoire québécois. De 1974 à 1979, le juge La Forest a été membre de la prestigieuse Commission de la réforme du droit.

En 1977, M. La Forest dirige et coordonne les travaux du comité sur la constitution créé par l'Association du Bareau canadien à titre de vice-président exécutif et de directeur de la recherche. Le rapport qui porte sa signature et celle du président du comité, le juriste montréalais M. Jacques Viau, recommandait notamment l'abolition de la monarchie et reconnaissait que « les Canadiens-français, tant du Québec que d'ailleurs sont de plus en plus nombreux à être persuadés que seuls des nouveaux arrangements pourront satisfaire les besoins du Canada français de l'ère moderne. »

Le passage du juge La Forest de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick à la Cour suprême du Canada a été accueilli favorablement par les juristes que le DEVOIR a rejoints hier. Bilingue, constitutionaliste renommé, familier des deux systèmes juridiques canadiens, issu d'une province où les problèmes de la minorité occupent une place majeure dans la vie politique, disposant d'une connaissance directe de toutes les régions du pays qu'il a habitées successivement, le juge La Forest est considéré comme un libéral modéré. On lui reconnait une grande facilité de rédaction et un souci constant de traduire en termes clairs les décisions qu'il rédige.

Politiquement, cette nomination a d'importantes conséquences. Elle consolide la fragile tradition du bilinguisme à la Cour suprême. Il aurait été déplorable qu'on s'éloigne d'une exigence aussi primaire. Elle crée de plus un nouvel équilibre entre les juges anglophones et francophones au sein de la Cour suprême présidée par le juge Brian Dickson. Les juges francophones n'auront jamais été aussi nombreux au sein du plus haut tribunal du pays. Elle traduit aussi la volonté du gouvernement Mulroney de ne pas utiliser la Cour suprême à des fins discutables en y faisant accéder des juristes identifiés clairement aux thèses dites conservatrices. Du moins, cette première nomination ne va pas dans cette direction. Ce fait est majeur compte tenu des responsabilités nouvelles de la Cour suprême depuis l'inclusion dans la constitution d'une charte des droits et libertés.

Le juge La Forest est agé de 58 ans. L'age de la retraite a été fixé à 75 ans pour les membres du premier tribunal du pays.

Au congrès du PLQ en 1966

Lévesque avait aussi demandé un vote secret sur la souveraineté-association

RUDY LE COURS

QUEBEC (PC) — Ceux et celles qui croient que l'histoire se répète suivront avec beaucoup d'attention les lendemains du congrès spécial du Parti québécois qui aura lieu samedi.

Car ils voudront vérifier si le premier ministre et président du PQ René Lévesque sera à son tour la victime d'une stratégie qu'il avait employée en 1966 alors qu'il militait encore au sein du Parti libéral du Québec.

Lors du congrès du 13 octobre 1966 qui avait lieu au Château Frontenac dans la vieille capitale, M. Lévesque, alors député de Laurier, était désireux de faire adopter par les congressistes ses nouvelles thèses sur la souveraineté-association.

Conscients que ces thèses avaient peu de chance de triompher, M. Lévesque et ses partisans insistèrent pour que le parti se prononce par vote secret sur toute question à caractère constitutionnel. L'organisation du congrès refusa.

Une vaine médiation s'ensuivit. Une ultime tentative de rapprochement faite par Robert Bourassa, alors député de Mercier, ne fut pas plus fructueuse.

M. Lévesque exposa ses thèses aux congressistes qui lui réservèrent un accueil plutôt glacial.

Une fois la défaite consommée, M. Lévesque quitta le congrès et le parti. Doris Lussier et Jean-Roch Boivin furent de ceux qui le suivirent, de même que Claude Charron qui couvrait alors le congrès pour un journal étudiant.

M. Lévesque donna une conférence de presse où il prédit que s'il devait fonder un parti politique dans les mois suivants, cette formation pourrait aller chercher au moins 20 % des voix lors d'une élection générale. Sceptiques, plusieurs s'esclaffèrent.

On connaît la suite.

Cette fois, ce sont ceux qui contestent la volonté de M. Lévesque d'écarter complètement la souveraineté des enjeux de la prochaine élection qui réclament que cette question soit tranchée par vote secret.

Leur requête a été rejetée à la fin du mois dernier par l'exécutif national du parti.

Mais les orthodoxes n'ont pas encore dit leur dernier mot. Mardi, ils lançaient une brochure dans laquelle ils justifient la nécessité d'un vote secret pour trancher, écrivent-ils, « cette question fondamentale pour notre parti et d'une certaine façon pour la socitété québécoise. »

On peut logiquement s'attendre à un débat sur cette question au cours de la réunion du conseil national, demain, où seront adoptées les règles de procédure du congrès du lendemain.

D'ailleurs, depuis le début de la semaine, les deux camps astiquent leurs armes et, du côté des orthodoxes, certains parlaient même d'éclatement inévitable.

Mais les jeux ne sont pas encore faits. Hier encore, on parlait d'ultimes tractations en vue d'un rapprochement des deux camps.

L'enjeu est de taille: trois ministres démissionnaires et autant de députés pourraient quitter le caucus des députés du Parti québécois et mettre le gouvernement en minorité s'ils ne peuvent accepter les résultats du congrès.

En pareil cas, la possibilité de créer une nouvelle formation politique vouée à la promotion de l'indépendance n'est pas écartée.

Dès lundi, on devrait commencer à percevoir dans quelle mesure l'histoire se répètera.

Wabasso:

Québec cherche une solution

QUEBEC (PC) — Des fonctionnaires du ministère québécois de l'Industrie et Commerce étaient à l'oeuvre hier pour chercher des solutions aux problèmes créés par la fermeture et la vente d'usines de la compagnie Wabasso, à Trois-Rivières et à Shawinigan.

Ces fonctionnaires travaillent en collaboration avec ceux du gouvernement fédéral, a fait savoir un porte-parole du ministre, M. Rodrigue Biron.

On cherche des investisseurs ou des solutions de rechange pour garder ces usines en opération afin de protéger les emplois d'un millier de travailleurs.

Par l'entremise de son attaché de presse, le ministre Biron a déploré ce coup dur pour les travailleurs de ces deux régions de la Mauricie, en soulignant que ces fermetures sont la résultante d'une politique fédérale confuse en matière de quotas.

Selon lui, le gouvernement précédent, par ses hésitations à adopter des politiques à long terme, a causé un climat d'incertitude qui n'était pas de nature à encourager l'industrie textile à investir dans la modernisation des usines.

Wabasso a annoncé hier la fermeture de son usine de Shawinigan et la vente de la moitié de son usine de Trois-Rivières à son principal concurrent, la Dominion Textile.

Selon le cabinet du ministre Biron, la compagnie Wabasso aurait aussi l'intention de fermer une autre usine implantée en Ontario.

17 janvier

par la PC et l'AP

1984: les ministres des Affaires étrangères de l'Est et de l'Ouest ouvrent à Stockholm la conférence sur le désarmement en Europe.

1981: le président Ferdinand Marcos lève la loi martiale en vigueur depuis huit ans aux Philippines et libère 341 détenus.

1961: le Canada retourne à la Pologne, les trésors qu'il avait cachés durant la guerre.

1945: l'armée soviétique et les patriotes polonais libèrent Varsovie, après cinq ans d'occupation allemande.

1971: les Etats-Unis achètent les îles Vierge du Danemark pour $25 millions.

AUJOURD'HUI

À 20 h, les membres de la direction et du conseil d'administration de l'hôpital du Sacré-Coeur tiendront une séance publique d'information au cours de laquelle ils feront le bilan de l'année écoulée et répondront aux questions de la population. Cette réunion aura lieu à la salle polyvalente de l'hôpital, 5400, boul. Gouin ouest.

■

Pour apprendre à mieux vous détendre et à mieux respirer, le centre de yoga Hélène-Beauchamp, 2124, rue Drummond, vous invite à participer à une leçon gratuite de yoga, respiration et détente, à 17 h 30. 351-2656.

■

Soirée *Bouddha Dharma*, d'introduction à la pratique de la méditation bouddhique, à 19 h 30 au Dharmadhatu, 5311, av. du Parc, suite 200. 279-9115.

■

Le centre des langues Transatlantique offre la possibilité de se joindre à un club de conversation en anglais, français ou espagnol. 937-6848.

■

Séréna-Laval invite les couples intéressés à une soirée d'information sur les méthodes naturelles de régulation des naissances. Rendez-vous à 19 h 30 au Centre de ressourcement Laval, 235A, boul. des Prairies. 622-3930.

■

Un groupe d'échange et de partage se réunit tous les jeudis à 19 h au CLSC métro Guy, niveau des boutiques. Temporairement, les réunions ont lieu au 1800, boul. Dorchester ouest, suite 417.

■

Soeur Jacqueline Massé, c.n.d., invite les jeunes de 15 à 30 ans à une soirée de prière sur le thème «Renouveau dans l'Esprit», de 19 h à 21 h 30, au Centre vocationnel, 827, rue Sherbrooke est. 526-9485.

Douance, enseignement de l'anglais, des arts et des valeurs humanistes

Huit écoles de la CÉCM se distingueront par des projets pédagogiques originaux

JEAN-PIERRE PROULX

La CÉCM a approuvé hier soir parmi ses priorités pour 1985-1986, huit projets d'écoles dites «diversifiées». Chacune se distinguera des écoles ordinaires de quartier par un type particulier de pédagogie.

Au total, on estime officieusement qu'il en coûtera un demi million de dollars. Les fonctionnaires ont reçu l'autorisation de commencer dès maintenant les démarches nécessaires à leur réalisation.

Deux écoles, Charles-Lemoyne, dans le secteur de la Petite-Bourgogne, et Christ-Roi, dans le nord de la ville, développeront chacune un projet de douance. Dans le premier cas, on veut aider les enfants plus doués de cette école la plus défavorisée de Montréal «à répondre davantage à leurs besoins cognitifs et socio-affectifs». Dans le second cas, on veut «regrouper des enfants doués et talentueux afin de les initier à une démarche scientifique dans le cadre d'un programme académique accéléré qui laisse place à des activités d'enrichissement».

Dans la région nord, l'école Sainte-Gertrude développera un secteur des arts. «Elle propose, à l'intérieur d'une formule de décloisonnement et d'intégration des matières, une concentration d'enseignement en musique, en danse, en arts plastiques et ultérieurement en arts dramatiques».

Deux écoles primaires, qui n'ont toutefois pas été nommées, auront, à compter de la quatrième année une concentration en anglais. Apparemment, il ne sera pas nécessaire pour ce faire de déroger au régime pédagogique actuel. On n'aura qu'à l'appliquer vraiment, nous a dit le commissaire Bernard Grégoire, qui s'est fait le proposeur de tous ces projets.

Les commissaires ont aussi approuvé un projet de transformation de la pédagogie à l'école secondaire Louis-Riel. L'opération pourrait coûter, à tout le moins pour sa mise en marche, quelque $ 131,000. L'école Louis-Riel, dit le projet, «veut devenir source de changement en mettant l'accent sur l'instauration des valeurs humanistes qui se caractérisera surtout par des cheminements qui correspondront aux besoins de tous les groupes d'élèves et par un support professionnel à tous les élèves dont l'école exigera, en retour, un apport personnel à la vie de l'école». Ce projet est piloté par son directeur, M. Louis Robichaud.

Enfin, trois projets visent à introduire dans les écoles, ou du moins dans certaines de leurs classes, la pédagogie «alternative».

Certains commissaires ont souligné que tous ces projets étaient possibles compte tenu du vaste bassin de population de la CÉCM. Un fonctionnaire a tout de même soulevé privément la question: «Jusqu'où peut-on aller dans cette direction sans remettre en question l'école commune de quartier ouverte à tous ?»

Les commissaires ont cependant refusé d'accorder un «statut particulier» aux deux écoles très défavorisées que sont Charles-Lemoyne (hormis son projet de douance) et la Petite-Bourgogne. Les deux écoles estimaient nécessaire de se voir octroyer ce statut particulier «en vue d'établir des mesures spéciales permanentes». Les commissaires ont fait valoir qu'elles avaient déjà de facto ce statut particulier et ils se sont engagés à réclamer de «l'aide spéciale» de Québec.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, jeudi 17 janvier 1985

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Bénéfices records pour la Manufacturers Hanover

La Manufacturers Hanover Corp. a annoncé hier des bénéfices records au dernier trimestre de 1984 et pour l'ensemble de cette année.

Le bénéfice net de la société mère de la Manufacturers Hanover Bank, 4ème banque américaine en importance, s'est élevé à $ 106.2 millions US au dernier trimestre, soit 23 % de plus que pour la même période de 1983. Le bénéfice d'exercice s'est chiffré à $ 352.5 millions US, une augmentation de 4.6 %.

Le holding a indiqué qu'au cours de l'année ecoulée, elle a accru son capital de base de $ 1.2 milliard US pour le porter a $ 4.4 milliards. Celui-ci representait ainsi 5.77 % de ses avoirs en fin d'année, contre 5.01 % un an plus tôt.

Pour l'ensemble de l'année écoulée, précise-t-on, les provisions constituées pour pertes sur prêts ont atteint $ 385 millions US, contre $ 227.5 millions US en 1983. Le montant des prêts passés par profits et pertes se sont cependant élevés a $ 259 millions US, contre $ 159 millions US en 1983. Plus des trois quarts de ces prêts avaient été consentis à des intérêts aux États-unis, en particulier dans le secteur énergétique.

D'excellents résultats pour GE

La société General Electric Co a annoncé hier un bilan préliminaire faisant état de résultats financiers en hausse pour le dernier trimestre 1984 et l'ensemble de l'année écoulée.

Le chiffre d'affaires de ce groupe diversifié (matériel électrique, aérospatiale, plastiques, services financiers, biens de consommation...) s'est élevé au dernier trimestre 1984 à $ 7.98 milliards (en hausse de 7 % par rapport à la même période de 1983), portant ainsi son total pour l'année à $ 27.95 milliards (4 % de plus).

Son bénéfice est ressorti à $ 652 millions au dernier trimestre 1984 (13 % de plus) et à $ 2.28 milliards pour l'année (13 % de plus).

En publiant ce bilan, General Electric Co a précisé que sa marge bénéficiaire avait atteint l'an dernier 10.2 % contre 9.5 % en 1983 et ce, grâce aux efforts déployés pour accroître sa rentabilité.

La société a fait état d'autre part d'une baisse de 10 % de ses exportations à partir des États-Unis en raison notamment du niveau élevé du dollar.

Enfin, elle a révélé qu'au cours de l'année écoulée ses investissements en biens d'équipement et usines se sont élevés à $ 2.5 milliards, soit $ 800 millions de plus qu'en 1983. La société a par ailleurs consacré $ 2.3 milliards, soit 9 % de plus qu'en 1983, à ses programmes de recherche et développement.

Goodfellow double son bénéfice

Le bénéfice net de Goodfellow a presque doublé au cours du dernier trimestre, par rapport à la même période de l'année précédente.

Le fabricant de contre plaqué de St-Laurent a enregistré un bénéfice net de $ 273,000 ou dix cents par action ordinaire pour les trois mois terminés le 30 novembre 1984, à comparer avec un profit de $ 149,000 un an plus tôt.

Les ventes ont par ailleurs augmenté de 10.5 % pour atteindre $ 26.5 millions. Selon le président, M. George Goodfellow, tous les secteurs ont connu une forte activité et le carnet de commandes dans les mines, les services publics et le domaine industriel s'est accru de façon substantielle.

« Le prochain trimestre se terminant le 28 février est traditionnellement le plus faible pour notre compagnie, en raison de la nature cyclique d'une grande partie de notre activité. Nous estimons cependant que notre carnet des commandes en attente particulièrement important cette année, contribuera à maintenir quelque peu nos ventes cet hiver », de conclure M. Goodfellow dans son rapport aux acvtionnaires.

Goodfellow fut inscrit à la cote de la Bourse de Montréal à un prix de $ 5, en octobre dernier à la suite d'un premier financement public réalisé à la faveur du Régime d'épargne-actions du Québec. Le titre cotait récemment $4.05.

La Banque de Colombie Britannique a besoin de capital frais

Le conseil d'administration de la Banque de Colombie Britannique a autorisé hier l'émission prochaine de 19 millions d'actions ordinaires, à un prix unitaire de $6. De ce nombre, 13.9 millions seront offertes sous la forme de droits d'achat aux actionnaires inscrits aux livres de la société le sept novembre dernier.

Cette émission qui fera en sorte de doubler le nombre d'actions en circulation de la banque de Vancouver s'inscrit dans le cadre de son plan de restructuration financière. La banque avait été obligée de suspendre le paiement de son dividende trimestriel régulier en juillet dernier, faute d'avoir pu générer des bénéfices suffisants.

À la Bourse de Toronto, le titre est demeuré inchangé à $ 6¼ hier.

Seagram réorganise sa filiale US

La société Joseph E. Seagram & sons, filiale américaine de Seagram Co. Ltd a annoncé hier un programme de réorganisation de ses activités. Près de 200 employés des services des ventes et du marketing seront touchés.

À la Bourse de Toronto hier, le titre du distilleur montréalais a perdu ⅛ à un cours de $ 51¼. La famille Bronfman détient près de 41 % des 90 millions d'actions émises.

Montréal Trustco émet pour $ 60 millions de titres de dettes

La société de fiducie Montréal Trustco Inc. a approuvé un prospectus final pour l'émission de $ 60 millions de débentures à taux variable à long terme. Celles-ci sont rachetables au gré de la compagnie après cinq ans.

L'une des caractéristiques de l'émission est qu'il est permis à Montréal Trustco de satisfaire au paiement des intérêts en émettant des actions ordinaires si, au cours d'un trimestre quelconque, les dividendes déclarés par Montréal Ttrustco sur ses actions ordinaires s'élèvent à moins de six cents par action.

La firme de courtage Burns Fry dirige le syndicat d'émission.

Forte hausse pour Poco Petroleum

Le bénéfice d'exercice de Poco petroleums s'est fortement accru en 1984 pour se chiffrer à $ 4.5 millions ou 38 cents par action ordinaire, à comparer avec $ 451,000 ou 5 cents l'action un an plus tôt.

Le titre de l'entreprise pétrolière juniore de Calgary fondée il y a cinq ans a gagné 0.225 cents à $ 5⅛, à la Bourse de Toronto hier.

Mobil fore un puits de secours

L'Administration du pétrole et du gaz des Terres du Canada a autorisé la société Mobil à forer un puits de secours à environ 1,800 mètres de l'emplacement du puits Venture Ouest N-91. Le premier puits de secours, le Venture Ouest B-92 a dû être abandonné par Mobil au début de décembre en raison des conditions du sondage qui ne permettaient pas de poursuivre les travaux de forage.

Consumer Gaz rachète ses droits

Le distributeur de gaz naturel de Toronto Consumers gaz Ltd a offert de racheter pour $ 5.50 tous les droits d'achat qu'elle a émise précédemment et qui lui seront tendus par l'entremise de la Bourse de Toronto, d'ici la fin du mois de février.

Le droit en question a gagné ⅞ à $ 5⅜ à la Bourse de Toronto hier tandis que l'action ordinaire de Consumer s'inscrivait à $ 21.

Les investissements hypothécaires du Crédit foncier en Alberta lui font mal

JEAN CHARTIER

Le Crédit foncier est malade de l'Alberta. Il a souffert d'un recul marqué de l'habitation et sa position s'est détériorée particulièrement en raison de son implantation dans la province pétrolière.

Le président du Crédit foncier, M. Michel Lessard, a révélé au Devoir, avant l'assemblée annuelle, que la fiducie montréalaise a procédé à la saisie de plus de 200 maisons unifamiliales à Calgary, en raison de paiements hypothécaires impayés.

De façon générale, a déclaré M. Lessard à l'assemblée d'information qui a suivi l'assemblée des actionnaires, la situation économique en Alberta et en Colombie-britannique, a donné un niveau élevé d'arrérages et conséquemment de reprises de gages. Aussi, les pertes réalisées ou provisionnées en 1984, ont atteint $ 3 millions par rapport à $ 2.4 millions en 1983.

En contrepartie, les résultats obtenus au niveau des dépôts ont excédé toutes attentes. En effet, le Crédit foncier a enregistré, pour une deuxième année consécutive, la plus forte croissance de la base des dépôts obtenus dans les Prairies, suivie en deuxième lieu de l'Ontario.

Le Crédit foncier compte maintenant 175,000 clients. Sa clientèle non-institutionnelle a contribué 85 % de ses dépôts de $ 2.7 milliards au 31 octobre dernier, ce qui fait de celle-ci une institution de petits épargnants, à la manière de la Banque d'Épargne d'ailleurs.

L'institution financière de la rue Saint-Jacques est maintenant détenue à 100 % par la dernière banque ayant encore son siège social rue Saint-Jacques, à savoir la Banque d'Épargne; elle se comporte, néanmoins, comme si elle était encore une compagnie entièrement publique, a déclaré son président M. Lessard au DEVOIR.

« En réalité, nous considérons que nos actionnaires, ce sont nos 175,000 clients, nos déposants, a-t-il dit. C'est pourquoi nous rendons publics tous nos chiffres. ». Les Français n'ont plus rien à voir dans le Crédit foncier. On a donc laissé tomber l'appellation Crédit foncier franco-québécois.

Le bénéfice d'exploitation du Crédit foncier a régressé de $ 9.4 à $ 7.5 millions de 1983 à 1984. C'est une diminution de 20.2 %. Celle-ci provient surtout de la réduction de la marge financière nette en cours d'exercice, ceci étant attribuable à la compression des marges sur les prêts négociés, à l'évolution des taux d'intérêt et à la situation économique dans les provinces de l'Ouest.

M. Lessard a précisé que le Crédit foncier était favorablement positionné pour la baisse des taux d'intérêt à l'automne 1984 mais qu'il avait sous-estimé le mouvement à la hausse du printemps. Le problème des reprise de gages se situe presqu'entièrement au niveau des prêts sur habitations familiales, a-t-il précisé. Le Crédit foncier a choisi de façon générale, de conserver en portefeuille les propriétés reprises dans l'espoir de stabiliser les marchés immobiliers locaux. Cette situation accroît le poste des propriétés immobilières de $ 143 à $ 176 millions de 1983 à 1984.

L'actif consolidé du Crédit foncier a atteint $ 2.9 milliards au 31 octobre dernier, en progrès de 7.7 % par rapport à l'année précédente. L'année a été difficile pour toutes les fiducies, et le CF espère profiter éventuellement de la reprise en Alberta. De nouveaux administrateurs ont été nommés en provenance des Prairies.

Le Crédit foncier a publié un sommaire financier de ses dix dernières années. Il en ressort que l'institution montréalaise a connu plusieurs revirements au fil des années. Sa direction n'est nullement uniforme. Depuis 1975, à trois reprises, le bénéfice net a chuté fortement: en 1979, en 1982 et à nouveau en 1984. Le bénéfice net d'exploitation est notamment tombé de $ 8.39 l'action en 1981 à $ 5.27 en 1982, il est remonté à $ 10.03 en 1983 et il vient de tomber à $ 8.01 en 1984.

C'est encore pire au niveau du bénéfice net. Ceclui-ci s'établissait à $ 18.69 en 1975 et il n'a jamais remonté à ce niveau depuis 10 ans. Il a même glissé à $ 9.03 en 1982. Il a poussé quelque peu à $ 11.33 en 1983 et voilà qu'il tombe à $ 10.14 en 1984.

Le dividende a atteint son sommet en 1981 à $ 9.41. Il a baissé à $ 4.24 en 1983 et est resté au même niveau en 1984. Il n'a pu être maintenu à ce niveau qu'en raison du dividende de $ 353,000 versé par les Fiduciaires de la Cité et du district de Montréal par rapport au dividende de $ 214,000 en 1983 bien que le bénéfice net de cette filiale ait diminué de $ 789,000 à $ 650,000 de 1983 à 1984.

L'avoir des actionnaires a augmenté progressivement à toutes les années, de $ 87.89 en 1975 à $ 138.50 en 1984. Le rendement sur l'avoir des actionnaires a cependant chûté de 23.30 % en 1975 à 8.80 % en 1979; il a remonté à 12.55 % en 1980, il est retombé à 7.18 % en 1982, est remonté quelque peu à 8.78 % en 1983 et a glissé à nouveau en 1984 à 7.48 %. Le bénéfice net de l'exercice 1984 est au deuxième plus bas niveau de la décennie, de ce point de vue.

Dix ans de Crédit Foncier

	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975
Bénéfice net d'exploitation	$ 8.01	10.03	5.27	8.39	8.34	6.75	9.09	9.67	9.30	7.83
Bénéfice net de l'exercice	$ 10.14	11.33	9.03	13.68	14.05	9.68	13.03	11.88	10.47	18.69
Dividende	$ 4.24	4.24	7.25	9.41	7.25	7.25	4.57	4.57	4.32	4.00
Avoir des actionnaires	$ 138.50	132.60	125.50	123.76	119.49	110.99	108.94	100.96	93.68	87.49

Contrat de livraison de 2,500 véhicules militaires Iltis à la Belgique

Bombardier conserve toujours espoir

CLAUDE TURCOTTE

La compagnie Bombardier a catégoriquement nié hier que les négociations pour la vente de 2,500 véhicules militaires de marque Iltis à l'armée belge aient échoué, contredisant ainsi une dépêche en provenance de Bruxelles.

L'Agence France-Presse (AFP), qui fait état d'une rupture des négociations, s'appuie sur un communiqué émis par la société belge Ieteren, qui jusqu'à mardi représentait Bombardier en Belgique.

M. Yvon Turcot, président de l'agence chargée des communications de Bombardier à Montréal, a nié formellement la rupture des négociations, qui sont en cours depuis environ deux ans. L' enjeu est la signature d'un contrat évalué à $55 millions. « Il est vraiment prématuré de dire qu'il y a eu annulation ou que les négociations ont échoué », a-t-il dit.

Cependant, le porte-parole de Bombardier a reconnu qu'une entente pour la signature du contrat à la date ultime du 15 janvier, soit avant-hier, a été suspendue à la demande des Belges. A la dernière minute, le gouvernement belge a demandé un nouveau délai de « quelques jours ». Bombardier a agréé à cette demande.

En revanche, la société Ieteren a décidé de se retiter du dossier. Pour le moment, Bombardier est donc directement en communication avec les autorités gouvernementales belges.

Le porte-parole de Bombardier ne peut pas nier toutefois qu'il y a eu plusieurs reports depuis deux ans. L'incapacité d'en arriver à une décision semble confirmer une fois de plus que de profondes divisions empêchent le gouvernement de Bruxelles de dégager un consensus suffisamment large pour faire pencher la balance dans un sens ou l'autre.

L'AFP rappelle dans sa dépêche que le gouvernement belge, après de longues tergiversations marquées par d'après marchandages intérieurs entre partis flamands et wallons, avait accordé le 7 juillet dernier, la préférence à Bombardier plutôt qu'à la firme ouest-allemande Mercedes, qui avait la faveur du ministère de la Défense. Cet accord de principe était cependant étroitement subordonné à des révisions de prix et à des compensations économiques.

Selon des sources bien informées, ajoute AFP, la Belgique a demandé des compensations qui avaient fini par atteindre 300 % du montant de la commande. C'est une affirmation que M. Turcot n'était pas en mesure de confirmer ou de nier hier. Il a par ailleurs rejeté sans hésitation une autre affirmation de l'AFP, à savoir que « ces exigences ont, semble-t-il, découragé la firme canadienne qui avait jusqu'au 15 janvier pour présenter ses ultimes propositions ».

Bombardier est toujours vivement intéressé à obtenir ce contrat. Si jamais une décision qui lui est favorable est prise, la firme de Valcourt devra alors trouver en Belgique un autre agent ou courtier pour remplacer Ieteren. C'est en effet la pratique gouvernementale en ce pays de ne signer des contrats avec les firmes étrangères que par l'entremise d'un représentant local.

Même si le gouvernement belge a demandé « un délai de quelques jours », on ne semble pas se faire d'illusions chez Bombardier et on ne serait pas surpris si les « quelques jours » se prolongent encore pendant un bon moment.

Les divisions internes en Belgique sont apparamment de deux ordres principaux. Le ministère de la Défense favoriserait les véhicules militaires fabriqués par Mercedes dans le pays voisin, c'est-à-dire l'Allemagne de l'Ouest, tandis que le Conseil des ministres opterait majoritairement pour les Iltis de Bombardier.

Il y a d'autres divergences qui s'expriment quant aux retombées locales qui varieraient selon que le contrat est accordé à l'un ou l'autre des manufacturiers. Un contrat à Bombardier apporterait plus de retombées chez les Wallons, alors qu'un contrat à Mercedes favoriserait davantage les régions flammandes.

En octobre 1983, le gouvernement canadien a signé avec Bombardier un contrat pour la construction de 1,900 Iltis pour une valeur de $68 millions. Le premier de ces véhicules a été livré le 13 novembre dernier et le dernier doit sortir de la ligne d'assemblage à la fin de 1985.

Pour l'appel d'offres du gouvernement belge, il y avait trois candidats: Bombardier, Mercedes et British Leyland. La troisième candidature a été écartée.

Grâce à l'acquisition de Round Mountain

Echo Bay Mines triple ses réserves d'or

PAUL DURIVAGE

L'acquisition du complexe aurifère de Round Mountain augmentera les réserves d'or par action d'Echo Bay Mines de 250 %, et la production annuelle afférente à chacune des actions, de 20 %.

C'est ce qu'a déclaré le président de l'importante société productrice d'or d'Edmonton, M. John Zigarlick Jr., au cours d'une allocution devant l'Association des analystes financiers de Montréal, hier.

Echo Bay Mines a complété vendredi l'achat de la filiale minière de la Louisiana Land and Exploration Co. de la Nouvelle Orléans, pour $ 55 millions US comptant. Le principal apport de cette transaction est de permettre à Echo d'obtenir une participation de 50 % dans la mine d'or à ciel ouvert de Round Mountain, situé dans l'État-casino du Nevada.

Round Mountain est le troisième plus important complexe minier aux États-Unis avec des réserves prouvées de 167 millions de tonnes de minerais possédant une teneur en or de 0.042 once par tonne, soit une production possible de quelque 7 millions d'onces d'or. La mine, qui est en exploitation depuis 1977, a une production actuelle de 120,000 onces d'or par année.

Cette mine a la particularité d'être particulièrement peu dispendieuse à exploiter. Grâce à la cyanurisation, un procédé économique d'extraction de l'or par arrosage chimique, le coût de production d'une once n'y est que de $ 250 US, auquel s'ajoute un déboursé fictif de $ 25 à titre d'amortissement.

Echo Bay joint ainsi le rang des producteurs d'or par cyanurisation telles les compagnies Pegasus Gold Ltd, Glamis Gold Mines, Rayrock Resources Ltd et la juniore Galactic Resources Ltd. Celles-ci qui utilisent ce procédé en tout ou en partie, sont demeurées relativement stables en Bourse ces derniers mois tandis que le prix de l'or tombait à moins de $ 300 US l'once, reflétant en cela les marges bénéficiaires plus généreuses.

« Le prix payé représente une bonne affaire, ne serait-ce que pour la mine de Round Mountain. Le reste ne représente rien de plus qu'un potentiel d'expansion dans notre esprit », a déclaré M. Robert F. Capman, membre du conseil d'administration.

C'est aussi l'opinion de l'analyste minier Jean Rainville de la firme de courtage montréalaise Lévesque-,Beaubien Inc. de Montréal: « Le prix payé est pour le moins raisonnable » a-t-il commenté au DEVOIR. Selon ses calculs, Echo Bay a déboursé l'équivalent de $ 603 US pour chaque once de capacité annuelle, alors qu'elle même est évaluée à $ 1,730 US par once de capacité, par le marché boursier.

Selon M. Rainville cette acquisition est positive de plusieurs façons: « Premièrement, elle indique qu'Echo Bay n'est plus une compagnie avec une seule mine importante, laquelle est généralement située psar le public, quelque part dans l'Artique. Elle permet également d'augmenter la visibilité de la compagnie aux États-Unis où se trouvent plus de la moitié de ses actionnaires.

« De façon plus fondamentale, elle représente pour Echo Bay, l'occasion d'acquérir beaucoup de connaissances techniques sur les mines à ciel ouvert, et plus encore, sur l'extraction de l'or par cyanurisation », a-t-il commenté.

Sa seule inquiétude concerne la facilité qu'aura la compagnie a obtenir les capitaux propres espérés pour règler la transaction. Le financement de l'acquisition est assurée pour la moitié par l'émission de 3 millions de nouvelles actions.

« Les conditions actuelles du marché ne sont pas favorables à des placements de pareille importance », a-t-il commenté. Echo Bay, le titre aurifère le plus largement détenu au Canada, a déjà 35 millions d'actions actuellement en circulation.

L'autre moitié du financement, environ $ 30 millions US, sera obtenue à la faveur d'un « prêt en or ». Par celui-ci, le créancier accepte de ne recevoir qu'un faible intérêt de 2-3 % par année, mais voit son capital et les intérêts remboursés à même les premiers lingots d'or produits.

M. Zigarlick s'est refusé à se prononcer sur l'évolution du prix de l'or à court comme à long terme. « Nous sommes des producteurs d'or, non des spéculateurs », a-t-il affirmé.

Il s'est par ailleurs dit confiant que les aléas du métal précieux ne viennent contraindre les projets de la société minière. « Avec des coûts de production de moins de $ 250 US, nous avons encore beaucoup de marge de protection. Le cours actuel de $ 300 US l'once, bien que déprimé, nous permet d'ailleurs d'escompter des fonds autogénérés importants ».

« En fait, a-t-il conclu, je ne suis pas si sur qu'un prix élevé pour l'or soit une bonne chose pour nous, à ce moment-ci. Un bas prix, nous permet en effet de procéder à des acquisitions intéressantes à bon compte, dans le cadre de notre politique d'expansion sélective.

À ce propos, le président d'Echo Bay a avoué, à l'invitation d'un membre de l'assistance, que la compagnie n'avait aucune propriété au Québec. « Il est effectivement curieux qu'une compagnie nord-américaine d'importance comme la notre, n'ait aucun intérêt au Québec, une région aurifère non sans intérêt. Veuillez croire cependant que nous sommes ouvert à toute opportunité intéressante et qu'une expansion québécoise n'est pas exclue dans nos plans.

M. Zigarlick a par ailleurs annoncé que la compagnie avait pour projet d'incrire le titre à Londres prochainement afin d'augmenter sa visibilité.

ÉPARGNE RETRAITE DESJARDINS

économies d'impôt rendement simplicité.

desjardins
Une ressource naturelle.

Dossier prioritaire pour Hydro-Québec

L'IREQ prêt à produire les premiers prototypes de la nouvelle pile-miracle

ANDRÉ BOUTHILLIER

De minces films de polymères seraient-ils en voie de remplacer les barrages comme principale retombée industrielle de l'hydro-électricité québécoise?

À Hydro-Québec, on le croit fermement puisque le président, M. Guy Coulombe, vient d'accorderla priorité au dossier de la fameuse pile, ou « accumulateur à électrolyte polymère », que développent ensemble l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), la société française Elf-Aquitaine et l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR).

Commencées en 1980, les recherches ont déjà prouvé que cette pile faite de très minces couches de polymères (corps chimique ayant des propriétés moléculaires élevées) pourra remplacer, dans un très proche avenir, la bonne vieille grosse pile au plomb. Le nouvel accumulateur pourra être utilisé pour mouvoir les voitures électriques et les appareils électroménagers.

Le directeur de l'IREQ, M. Toby Gilsig, a précisé au DEVOIR qu'une toute nouvelle entente signée entre M. Coulombe et le président d'Elf-Aquitaine permet maintenant d'envisager la commercialisation de la pile en 1987 ou 1988.

Au cours de l'entrevue, M. Gilsig a peu parlé du problème de contamination causé par l'incendie survenu au laboratoire de haute tension, le 20 novembre. Il a simplement indiqué que les examens médicaux pratiqués sur les pompiers et employés de l'IREQ présents pendant et après l'incendie n'avaient révélé aucun signe de contamination.

Concernant le projet de la « pile-miracle , le programme des prochains mois inclut la mise au point des premiers prototypes et la recherche de manufacturiers intéressés à fabriquer l'accumulateur en série.

Rechargeable, le nouvel alternateur intéresse grandement Hydro-Québec qui cherche à éliminer ses surplus d'électricité et à diversifier les activités de son centre de recherche.

« L'électricité au Québec est devenue un marché mature, d'expliquer M. Gilsig. Nous ne pouvons plus concentrer nos recherches dans l'expansion du réseau et la conception de lignes de transport d'énergie. Nous voyons de plus en plus notre avenir dans la technologie informatique. Et la pile de polymères est notre plus intéressant projet ».

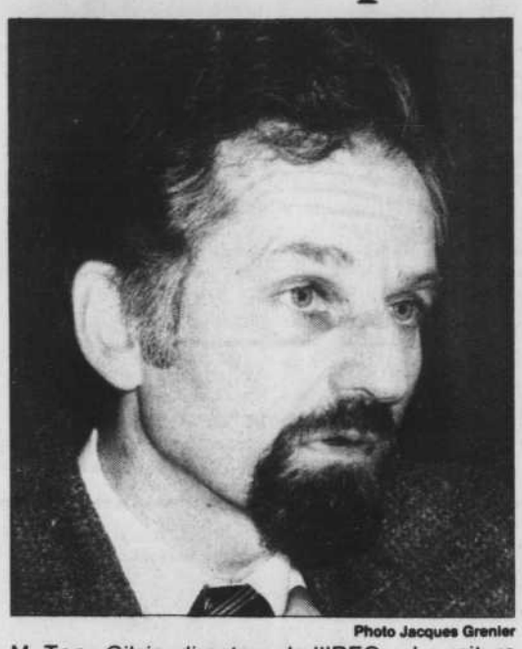

Photo Jacques Grenier

M. Tony Gilsig, directeur de l'IREQ: « La voiture électrique aura une plus grande autonomie avec la nouvelle pile à électrolyte polymère rechargeable ».

Les recherches conjointes ont commencé immédiatement après la découverte par un Français d'un procédé plus performant que celui utilisé dans les piles de plomb. En fabriquant un accumulateur en couches très minces de polymères, il est en effet possible d'obtenir des capacités et des puissances massiques très élevées grâce à un rapport surface/épaisseur trés élevé.

Selon M. Gilsig, la puissance de l'accumulateur à électrolyte polymère est de cinq à dix fois supérieure à celle des accumulateurs classiques. Car la quantité d'énergie stockée dans une pile au plomb varie de 15 à 30 watts par kilogramme, alors que la densité d'énergie d'une pile aux polymères peut atteindre 200 W par K.

L'intérêt de la pile aux polymères réside dans sa légèreté. Contrairement à la pile au plomb, elle ne contient aucun liquide. À la place du plomb, elle utilise le lithium, un métal alcalin très léger qui, mélangé à du sulfure de titane, dégage plus de chaleur que les électrolytes de plomb. En raison des propriétés de souplesse des polymères, on peut abaisser à quelques dizaines de microns l'épaisseur des électrolytes (composés chimiques servant à faire passer le courant électrique). « Pesant moins que la pile au plomb, notre pile permet une plus grande autonomie avant d'être rechargée », d'indiquer M. Gilsig.

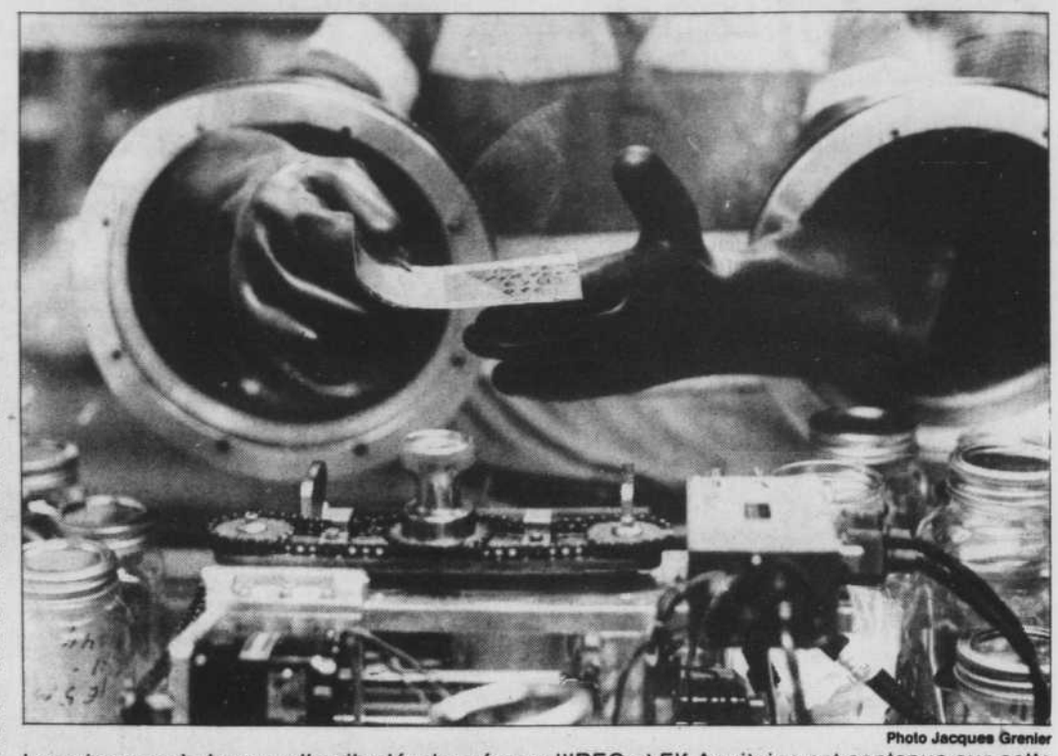

Photo Jacques Grenier

La puissance de la nouvelle pile développée par l'IREQ et Elf-Aquitaine est contenue sur cette mince feuille métal. La pile au plomb prendra bientôt le chemin du musée.

Les 24 chercheurs de l'IREQ et d'Elf-Aquitaine (une société pétrochimique) assignés à ce dossier travaillent sur de petits prototypes de pré-développement. Et ils ont réussi jusqu'à présent à obtenir une densité d'énergie de 110 watts par kilogramme!

L'un des responsables du projet à l'IREQ, M. Michel Gauthier, a expliqué qu'il restait maintenant à démontrer qu'il est possible d'obtenir le même résultat sur de plus gros prototypes. Ce qui sera tenté au cours des prochains mois.

Selon M. Gilsig, ce « dossier prioritaire promet un très grand potentiel » de développement puisque que la concurrence n'existe pratiquement pas dans le secteur des nouvelles piles rechargeables.

L'IREQ devra cependant créer de nouveaux marchés parce qu'il n'existe pas encore tellement d'aspirateurs ou de tondeuses à pelouse fonctionnant avec des piles.

Il reste beaucoup à apprendre sur l'efficacité de l'hormone de croissance synthétique

NEW YORK (AP) — Le docteur Kaplan, de la faculté de médecine de San Francisco, reçoit quotidiennement des appels téléphoniques de parents anxieux qui désirent que leurs enfants soient plus grands, d'athlètes qui veulent développer leurs muscles.

Jusqu'ici l'hormone de croissance humaine était une substance rare et devait être réservée exclusivement aux enfants ayant une déficience hormonale.

Cependant, cette année,la US Food and Drug Administration doit approuver l'utilisation d'une hormone de croissance synthétique.

Bien que le traitement soit douloureux, sans résultat assuré chez de nombreux sujets et puisse même être dangereux, la pression de parents voulant que leur enfant soit plus grand grâce à cette hormone de croissance synthétique désormais facilement disponible, risque de poser un problème déontologique aux médecins. Doit-on librement prescrire cette hormone de croissance synthétique aux enfants normaux et en bonne santé mais qui sont de petite taille?

« Mais comment savoir si un enfant sera plus heureux plus petit ou plus grand », s'interroge un pédiatre newyorkais.

De plus selon le docteur Saenger de la faculté de médecine Albert-Einstein à New York, non seulement le traitement n'est pas sans danger, mais beaucoup reste à apprendre sur son efficacité sur des enfants normaux de petite taille. « Il faudra attendre encore des années pour savoir si le traitement agit sur la taille », déclare-t-il.

« Pour l'instant, le traitement doit être limité », estime le docteur Saenger, « en raison d'éventuels effets secondaires, tension, diabète, maladies cardiaques ».

Cependant certains médecins craignent une utilisation abusive de cette hormone. L'Académie américaine de pédiatrie a fait connaître sa position officielle en recommandant que « l'hormone de croissance soit prescrite avec discernement » parce que son « innocuité chez les enfants normaux n'est pas établie ».

Mais un père ou une mère qui, dans son enfance, s'est senti désavantagé à cause de sa taille, qui se rappelle avoir été l'objet de railleries de la part des grands de sa classe, est prêt à dépenser beaucoup d'énergie et d'argent pour que son fils ou sa fille ne passe pas par les mêmes expériences.

Pour de tels parents, faire prescrire des hormones de croissance à leur enfant, peut avoir autant d'importance que l'envoyer dans la meilleure école privée.

Cependant la mise sur le marché d'hormones de croissance de synthèse n'entraînera qu'une faible baisse du coût du traitement, qui actuellement varie de $5,000 à $20,000. D'après un article paru récemment dans le Hasting Center Report, le système d'assurances maladies américain et la plupart des assurances privées refuseront vraisemblablement de prendre en charge le traitement.

Les appréhensions des parents, au sujet de la taille de leur progéniture, paraissent en tout état de cause corroborées par les études scientifiques. La société tolère mieux les grands et ceux-ci semblent mieux réussir, affirme ainsi Brian Stabler, psychologue de l'Université de Caroline du Nord. En outre, il apparaît que c'est la famille plus que le sujet qui semble affectée par ce problème.

Il faut aussi mettre en garde les parents et les enfants: les espoirs mis dans le traitement ne se réalisent pas toujours. Ces derniers sont souvent déçus, jugeant le gain de taille insuffisant, selon le psychologue. Pour être complet, le traitement doit être accompagné d'un soutien psychologique.

Actuellement quelques 2,500 enfants américains, ayant un problème de croissance, subissent un traitement d'hormones de croissance humaines, prélevées sur des cadavres.

À L'AGENDA

Tazieff au Québec
Le secrétaire d'État français chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, M. Haroun Tazieff, effectue aujourd'hui et demain une tournée au **Québec**.

Ce soir à 18h00, il prononcera une conférence intitulée « Risques et patrimoines », au Complexe Guy-Favreau.

M. Tazieff est mondialement connu comme l'un des pionniers de la vulcanologie. Il a tourné de célèbres films sur des éruptions volcaniques. Jean Cocteau le surnommait «Le poète du feu ».

Pour information: Christiane Richard, 418-643-2978.

Génie et informatique
L'Université Concordia, de **Montréal**, a donné rendez-vous à une soixantaine de collèges et d'universités du Canada et du nord-est des États-Unis à l'occasion de sa conférence sur les sciences du génie et de l'informatique, du 25 au 27 janvier.

Les organisateurs ont inscrit des centaines du futurs ingénieurs et futurs informaticiens. Pour information: Marc-Roger Dussault, département du génie civil de l'Université Concordia.

Le logiciel québécois
Le Marché international du logiciel de Montréal (MIM) et le Conseil de l'industrie électronique du Québec organisent un colloque sur la place du Québec dans l'indusrie mondiale du logiciel, le 30 janvier à l'hôtel Méridien de **Montréal**, dans le Grand Salon B, à compter de 8h30. Pour information: 288-8811.

RAPPEL
• du 28 janvier au 1er février, 71e conférence annuelle de la section technique de l'Association canadienne des pâtes et papiers, au Palais des congrès de **Montréal**.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

RESTAURANT FRANÇAIS
Déjeuner d'affaires
du lundi au vendredi
de 11 h 30 à 19 h 30
Table d'hôte
tous les soirs
La Saumonière
1230, rue Mackay
Rés.: 933-0246

Gazoduc
Trans Québec & Maritimes Inc.
garantie par la
Société Gazoduc TQM
240 000 000 $
prêt de 3 ans conclu avec
Banque de Montréal
La Banque de Nouvelle-Écosse
La Banque Toronto-Dominion
la Compagnie Montréal Trust du Canada
Décembre 1984

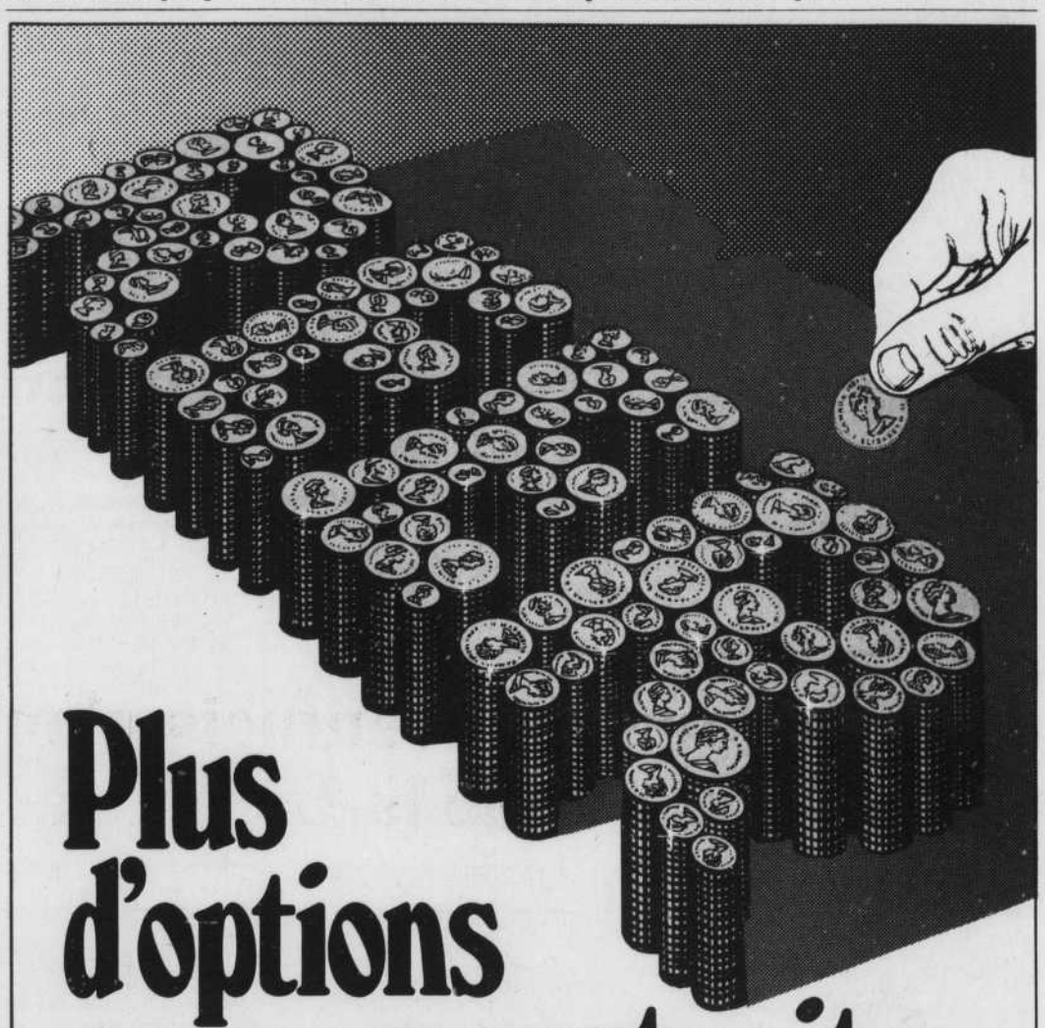

Plus d'options pour une retraite sur mesure.

Avec le Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, vous pouvez choisir toutes les options que vous désirez.

Ça vous permet encore plus de possibilités. Par exemple, si vous désirez un dépôt à terme vous garantissant un intérêt avantageux, nous vous l'offrons. Si vous désirez un dépôt à intérêt quotidien, nous vous l'offrons aussi. Et si vous désirez un investissement avec ou sans privilège de retrait, c'est très simple, c'est à votre choix. En fait, notre REÉR vous offre plus d'options et vous permet d'en combiner certaines afin d'obtenir exactement ce qui vous convient..

De plus, dans chacune de nos succursales à travers le pays, un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur les options du REÉR Royal. C'est simple, c'est pratique, c'est Royal.

Nous offrons aussi des taux d'intérêt vraiment concurrentiels et contrairement à certains concurrents nous n'imposons aucuns frais administratifs d'ouverture et d'option de dépôt et ce, quelles que soient vos options.

Venez nous voir à n'importe quelle succursale Royale, dès aujourd'hui. Un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur nos régimes faits sur mesure, pour vos besoins.

Vous avez jusqu'au 1er mars 1985 pour profiter de l'abri fiscal.

BANQUE ROYALE
Parlez-moi d'une banque... Royale!

D'ici 1990, Québec et Ottawa injecteront $100 millions pour développer l'industrie touristique québécoise

QUÉBEC (PC) — Les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont signé hier midi à Québec une entente auxiliaire de $100 millions pour développer et promouvoir l'industrie touristique québécoise au cours des cinq prochaines années.

Les deux gouvernements ont ainsi donné suite à l'entente-cadre de développement économique et régional signée le 14 décembre dernier par les ministres Pierre-Marc Johnson et Sinclair Stevens.

La signature de cette entente a été entourée d'un cérémonial imposant auquel ont participé pour le gouvernement fédéral le ministre d'État au Tourisme Tom McMillan, et pour le Québec les ministres Marcel Léger et Jacques Brassard, respectivement ministre du Tourisme et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Cette entente auxiliaire dont le financement sera assuré à part égale par les deux gouvernements, comporte cinq volets.

Un des volets importants vise la modernisation des centres de ski alpin. On prévoit y consacrer $35 millions.

« Pour maintenir des centres de ski concurrentiels et afin que nos efforts de promotion produisent leur plein rendement, il est indispensable d'investir au niveau de l'aménagement, des équipements et des infrastructures de service », a expliqué le ministre Léger.

À ces crédits de $35 millions, s'ajoutera une aide financière provenant du programme québécois de Crédit touristique. « Cette aide supplémentaire s'appliquera surtout », a précisé M. Léger, aux gros investissements reliés à la construction d'hébergement au pied des pentes de ski.

Tous ces investissements se réaliseront dans les stations de ski des régions des Laurentides, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Québec.

En plus des investissements dans les centres de ski, un autre volet, celui-là de $50 millions, est prévu pour des projets-moteurs destinés à stimuler le développement de stations touristiques, à préparer la venue d'investissements privés périphériques ou à implanter des infrastructures de base, ainsi qu'à moderniser le secteur de l'accueil et des renseignements touristiques.

On pense notamment à créer de nouveaux éléments attractifs tels que des centres d'interprétation ou des centres récréatifs, et à mettre en valeur et rendre accessibles des attraits naturels comme des chutes, des belvédères, etc.

En ce qui concerne l'accueil et les renseignements touristiques, M. Léger a souligné que cette entente lui permettra par exemple d'implanter des maisons internationales du tourisme dans les zones stratégiques et d'informatiser les renseignements et les réservations d'hébergement.

Un montant de $12 millions est par ailleurs prévu pour assurer la commercialisation des attraits et des équipements touristiques.

On songe particulièrement à développer les marchés du sud et du centre-nord des Etats-Unis, à faire la promotion des destinations de Québec et de Montréal comme sites de congrès internationaux, et de vendre le Québec comme paradis de la chasse et de la pêche.

Enfin, les deux derniers volets de l'entente totalisent $3 millions, dont $1 million sera consacré à la gestion des projets générés par cette entente.

Le solde de $2 millions sera affecté à des études de marché pour bien connaître les goûts des marchés actuels et potentiels afin de maximiser les investissements.

Pour sa part, le ministre fédéral Tom McMillan a vanté l'esprit de collaboration du gouvernement québécois tout au long de la préparation de cette entente.

« Je pense d'ailleurs, a-t-il dit, que cette entente auxiliaire inaugure une nouvelle ère de consultation et de coordination dans la mise en valeur du potentiel touristique québécois ».

M. McMillan a fait état des difficultés communes qu'éprouvent le Québec et l'ensemble canadien dans le domaine touristique.

Tous deux affichent un déficit, car, a-t-il dit, les destinations-soleil exercent un attrait supérieur à celui de nos stations de ski, de nos centres de congrès et de nos clubs de chasse et de pêche.

Le président de la Banque T-D s'inquiète de la faiblesse du dollar

TORONTO (PC) — Pour le président du conseil d'administration de la Banque Toronto-Dominion, M. Richard Thomson, le gouvernement canadien devrait viser à raffermir la valeur de notre dollar tout autant qu'il cherche en priorité à maintenir l'inflation à un bas niveau, à réduire le déficit national et à investir dans la création d'emplois.

Il ne faut pas se laisser séduire par les avantages à court terme que procure une devise dévaluée, comme une hausse de nos exportations, a-t-il déclaré mercredi, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la banque.

Profiter ainsi d'une faiblesse de notre dollar pour rapidement en retirer la création d'emplois, affaiblira notre économie à long terme, en stimulant mal à propos les autres secteurs économiques, soit en contribuant en particulier à une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.

C'est à un dollar canadien faible face au dollar américain que l'on a attribué, au cours de l'an dernier, la raison majeure de la position compétitive du secteur manufacturier canadien, en particulier celui de l'automobile. De plus, notre industrie de l'automobile a bénéficié d'un écart de $7 l'heure chez les travailleurs des chaînes de montage et d'une différence encore plus prononcée chez certains fournisseurs de pièces.

Les produits canadiens ont obtenu du succès sur les marchés étrangers. Par contre, notre dollar est tout de même demeuré assez fort au regard des devises européennes et, ainsi, les prix des produits importés n'ont pas paru excessifs.

Une devise trop faible rend les investisseurs soucieux; ils craignent de voir leurs placements se déprécier et ils cherchent des domaines plus sûrs dans lesquels investir. Mais le Canada ne peut pas se résigner à perdre de tels actifs dont il a grandement besoin.

De plus, un dollar faible entraîne l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, deux moteurs efficaces pour susciter la hausse d'une devise nationale. « Voilà un remède qui possède des effets secondaires très dangereux ».

« Si l'on se penche sur l'histoire du dollar canadien, au cours des dernières annés, a-t-il rappelé, on se rend compte qu'une sous-évaluation de notre devise n'a rien apporté de bon à notre pays. Alors qu'elle valait plus que le dollar américain en 1976, notre monnaie a perdu 30 cents et est tombée en dessous des 75 cents US pour la première fois l'été dernier ».

« Cette situation a contribué à l'ascension des taux d'intérêt à des niveaux records, à un pourcentage de la main-d'oeuvre sans emploi jamais vu, et à une récession d'une ampleur qu'on n'avait pas connue depuis les années 30. Si notre dollar devait continuer à fléchir à ce rythme, il ne vaudra plus que 50 cents américains d'ici le début des années 1990 ».

Par ailleurs, le président de la Banque Toronto-Dominion, M. Robert Korthals, a émis des prédictions optimistes à propos des taux d'intérêt. Selon lui, notre commerce international connaîtra une progression cette année, alors que les coûts ne devraient pas tellement augmenter.

« Avec un peu de chance dans le contexte actuel, a-t-il déclaré, il n'existe aucun motif pour lequel les taux d'intérêt à court terme ne tomberaient pas à neuf ou huit pour cent, aux Etats-Unis, et ce serait suffisant pour voir aussi apparaître des taux d'un seul chiffre au Canada ».

Selon une étude du Conference Board

Le Canada aura de plus en plus besoin de l'investissement étranger pour se développer

PIERRE APRIL
(de la Presse Canadienne)

OTTAWA — Au cours de la prochaine décennie, le Canada aura besoin de capitaux étrangers pour effectuer de grands changements structurels dans son économie, pour mettre en valeur ses ressources et reprendre sa place sur les marchés mondiaux.

C'est à cette conclusion générale, qui ressemble à s'y méprendre à la philosophie économique du gouvernement conservateur, qu'en sont arrivés les auteurs d'une étude du Conference Board du Canada, rendue publique hier.

Le document, intitulé « L'Avenir de l'investissement étranger au Canada », souligne par contre que l'acquisition et la réglementation de ces capitaux ne sauraient, cependant, « ne pas tenir compte de certaines préoccupations intérieures constantes, dont la moindre n'est pas le maintien de la souveraineté nationale et l'équité du développement économique régional ».

« Le nouveau climat économique global, a déclaré M. Charles Barrett, un des auteurs de l'étude, qui ne cessera d'évoluer, déterminera de façon cruciale l'aptitude du Canada à attirer des investissements étrangers ».

M. Barrett note ensuite que de plus en plus, les flux internationaux de capital sont dominés par des instruments liquides à court terme, qui représentent moins de risques que l'investissement direct.

Le Canada en outre, souligne-t-il, comme d'autres pays d'accueil traditionnels, doit soutenir la concurrence de plus en plus de pays nouvellement industrialisés sur le marché des capitaux étrangers. Qui plus est, ajoute l'étude, les investissements directs en provenance des Etats-Unis - le principal investisseur étranger du Canada depuis 1920 - ont ralenti considérablement et n'ont pas fini de le faire.

« Les Etats-Unis, a déclaré M. Barrett, viennent de passer le cap: d'exportateur de capitaux, ils sont devenus importateurs ». Ainsi, la diminution des investissements américains s'est accompagnée d'une préférence pour les valeurs de portefeuille provenant des nouveaux exportateurs de capitaux comme le Japon, au détriment de l'investissement direct.

Pour les chercheurs du Conference Board, le maintien d'une croissance économique lente, l'affaiblissement du commerce mondial, la naissance de nouvelles formes de protectionnisme et la persistance de la crise de la dette internationale auront pour effet de limiter les investissements directs.

Contrairement aux années 1950 et 1960, où les capitaux circulaient librement et étaient abondanst, les Canadiens devront modifier leurs attitudes et politiques en fonction de l'investissement étranger, « mais seulement après avoir reconnu que le climat global de l'investissement n'est plus du tout le même », démontre le document.

Malgré cela, le Canada, selon l'étude, ne peut se permettre d'ouvrir toute grande la porte aux investissements. Si le Canada veut modifier sa politique touchant les investissements étrangers comme c'est le cas avec le projet de loi abolissant FIRA - il doit connaître certaines réalités sous-jacentes qui continueront d'influencer sa politique économique.

Sans pour autant reconnaître l'utilité d'une agence de contrôle des investissements étrangers comme celle que le gouvernement conservateur s'apprête à éliminer par son projet de loi créant Investissement Canada pour remplacer FIRA, le Conference Board admet qu'il faut quand même être prudent et protéger les entreprises canadiennes contre les investisseurs étrangers qui pourraient nuire plutôt que d'aider.

« Par conséquent, souligne le document, les nouveaux apports d'investissements étrangers donneront lieu à un examen minutieux du degré de l'intervention de l'Etat dans l'économie ».

Hier, M. Barrett a souligné qu'il fallait penser à une politique d'ouverture qui reconnaîtrait quand même les intérêts canadiens. « Soit une forme de contrôle qui tiendrait compte des susceptibilités de certains entrepreneurs canadiens, d'une certaine forme de protectionnisme et de la nécessité de protéger un degré de nationalisme économique », a-t-il dit.

Des partenaires éventuels n'ont jamais même entendu parler de la Banque du Saint-Laurent

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

MONTREAL — Des hommes d'affaires de Montréal envisagent sérieusement la création d'une nouvelle banque d'affaires, la Banque du Saint-Laurent, mais le projet n'a pas encore obtenu l'appui financier nécessaire à son démarrage.

Le Groupe Optimum de Montréal, dirigé par l'actuaire Gilles Blondeau, détiendrait un intérêt de 25 % dans la nouvelle institution.

La Caisse de dépôt, la caisse de retraite des employés d'Air Canada, celle des policiers de la communauté urbaine de Montréal, celle des pompiers, les compagnies d'assurance l'Industrielle et les Coopérants, toutes citées dans l'article, devraient se partager le reste avec des participations variant entre 10 et 15 %.

La Caisse de dépôt, celle des policiers et les Coopérants reconnaissent être intéressées par le projet mais les autres institutions affirment n'en n'avoir jamais entendu parler avant hier.

Le projet nécessiterait un investissement initial de $15 millions, complété par un financement public admissible au Régime d'épargne-actions.

L'un des promoteurs, M. Alain Cousineau, qui occupe le poste de vice-président chez les conseillers en placement Hermès, trouve ce montant trop petit, mais d'après un représentant de l'un des groupes financiers intéressés, la mise initiale serait plutôt de $10 à $12 millions.

Il est également probable que les actionnaires éventuels de la banque en soient aussi des clients importants au chapitre des dépôts

Les promoteurs ont déjà réservé le nom de Banque Saint-Laurent et envisagent de demander une charte fédérale selon la liste B, en espérant une inscription à la liste A de 5 à 6 ans plus tard. La liste A restreint le bloc du plus grand actionnaire à 10 % tandis que la liste B place le plafond à 25 %.

Selon les estimations des promoteurs, la rentabilité serait faible au début mais l'on espère un rendement de 20 % après cinq ans.

M. Philippe Gabelier, porte-parole de la Caisse de dépôt, a déclaré que son institution « étudie le projet avec un intérêt certain, le considérant très sérieux, et bien préparé par des promoteurs avertis et compétents ».

Même son de cloche à la Caisse de retraite des policiers de la CUM. Son président, M. Jacques Perron, trouve le projet très intéressant mais estime qu'il faudra répondre à plusieurs questions, particulièrement sur la gestion, avant de prendre une décision, probablement à la fin de février. M. Perron n'a pris connaissance d'une proposition écrite qu'il y a huit jours.

Chez Les Coopérants, les vice-présidents étaient dans l'ignorance, mais M. Pierre Schooner, vice-président exécutif, reconnaît avoir été approché de façon très informelle et n'a jamais vu de proposition écrite. Toutefois le projet lui semble à première vue intéressant à cause des projets de diversification de sa compagnie.

Un porte parole d'Air Canada, M. Denis Couture, a affirmé que les gestionnaires du fonds de pension du transporteur aérien n'avaient jamais entendu parler du projet avant la lecture des journaux hier.

Selon lui, cette nouvelle banque aurait l'avantage de mieux connaître le marché local que les banques étrangères, mais sans en avoir toutes les ressources.

Selon un banquier d'une institution francophone, le marché de la petite et moyenne entreprise est « assez saturé parce que très sollicité par les banques étrangères ».

CERTIFICATS D'ÉPARGNE FIXE \ REÉR

11 3/8 %*

TERME DE 5 ANS

DÉPÔT MINIMUM: 1 000 $
Intérêt crédité annuellement.

Profitez des certificats d'épargne fixe de la Banque d'Épargne. Ils sont disponibles dans nos 116 succursales.

*Taux sujet à changement sans préavis.

La banque personnelle

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Le tout nouveau
RENDEZ-VOUS
d'affaires de Montréal

Une occasion à ne pas manquer d'établir un réseau dynamique de relations d'affaires!

La première d'une série d'événements mensuels conçus pour permettre à des centaines de gens d'affaires de Montréal d'établir des réseaux de relations profitables, dans une atmosphère favorable à des échanges fructueux.

Venez au Rendez-vous et faites-vous de nouvelles relations d'affaires. Visitez l'exposition sur table présentée par quelque 25 entreprises membres oeuvrant dans des domaines non-concurrentiels.

Le lundi 21 janvier
16h30 à 19h
À l'Hôtel du Parc,
angle avenue du Parc et Prince Arthur
Stationnement intérieur gratuit
Coût: 5$ membres et invités (7$ non-membres)

Votre hôte ce mois-ci
Hôtel du Parc
La garantie d'un séjour réussi

Commandite du mois de janvier
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
On prend de l'avance!

Organisé par
Le Bureau de Commerce de Montréal
Renseignements et billets: 878-4651

APPORTEZ UN BON NOMBRE DE CARTES D'AFFAIRES...VOUS EN AUREZ BESOIN!

TRUST GÉNÉRAL

Fonds de placement

Info-Placement... pour choisir vos placements.

C'est ce qu'explique Info-Placement, la nouvelle publication du Trust Général qui paraîtra quatre fois l'an.

Chaque numéro d'Info-Placement comprend un survol de la conjoncture économique, une chronique financière sur les divers véhicules de placements, un résumé du comportement boursier canadien et américain ainsi que des suggestions quant aux investissements appropriés selon les objectifs et la situation personnelle de chacun.

Info-Placement "démystifie" les questions d'argent. C'est une publication à ne pas manquer... et qui vous est offerte **gratuitement.**

Pour recevoir Info-Placement, téléphonez ou postez le coupon-réponse ci-dessous à la succursale de votre région.

Oui, j'aimerais recevoir votre circulaire Info-Placement que vous offrez gratuitement.

Nom

Adresse N° app.

Ville Code postal

Tél.:

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Progression du marché

TORONTO (PC) — Le marché a progressé hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a gagné 12.18 points et affichait 2406.30 au terme d'une séance animée.

Les échanges ont porté sur 10.1 millions d'actions, au lieu de 11.2 millions le jour précédent.

Dans les industrielles, Alcan Aluminum gagne 5-8 à $39 1-8, Magna International A 5-8 à $20 3-4, Innopac 1-2 à $12 5-8, Stelco A 1-2 à $21 3-4 et Bank of Nova Scotia 1-4 à $13 3-4.

Bralorne Resource perd 10 cents à $4.90, Northern Telecom 1-8 à $44 3-4, Murphy Oil 7-8 à $19 3-4 et Strathearn House A cinq cents à 55 cents.

Dans les mines, Sherritt Gordon Mines prend 1-8 à $7 1-8, Campbell Red Lake Mines 3-8 à $22 7-8 et Placer Development 1-2 à $22. Echo Bay Mines cède 1-8 à $11 et Canada Tungsten 1-4 à $14 1-8.

Dans les pétroles, Numac Oil and Gas monte de 1-4 à $13 1-2, Asamera Inc. de 1-4 à $9 1-2 et Ranger Oil de 1-8 à $5 7-8. Onyx Pete abandonne 1-4 à $7 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

TSE 300	Services publics	Pétrole et gaz
12,18	2,59	19,57
2406,30	2401,45	2908,53

Variations des titres	Produits industriels	Produits de consommation
348	10,79	13,83
314	1712,83	3231,43
275		

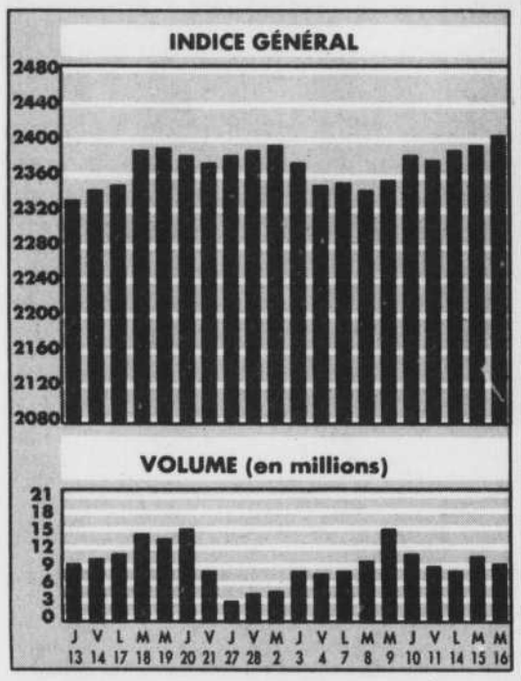

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	342	$11½	11½	11½	+ ⅜
AMCA Int	9000	$18	17⅞	17⅞	— ⅜
AMCA p	500	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
AMCA 2 p	9400	$26⅝	26½	26½	
Abatera o	500	63	63	63	— 2
Aberford	1400	$8½	8¼	8½	+ ¼
Aberford w	3000	125	120	125	+ 5
Abti Price	925	$33¼	33	33	
Abitbi 7½p	700	$43	43	43	
Abitbi 10	z3	$51⅛	51⅛	51⅛	
Adanac M o	1500	32	32	32	+ 5
Agnico E	12468	$12½	12⅜	12½	+ ¼
Agra Ind A	3000	$6	5⅞	6	
Agra B f	2014	$5¾	5⅝	5⅝	
Aiguebel o	1000	$6	6	6	
Albany o	2000	35	35	35	
Alt Energy	17619	$18¾	18½	18½	— ¼
Alt Enr A	1600	$29⅞	29½	29¾	— ⅛
Al Enr 1125	200	$34¾	34¾	34¾	
Alta Nat	2200	$15	14⅝	15	+ ¼
Alcan	192400	$39¼	38½	39⅛	+ ⅝
Alcan w	20110	$9½	9¼	9½	+ ½
Algo Cent	z27	$19	19	19	
Algoma St	2673	$19	18¾	19	+ ⅛
AStel p	500	$24½	24½	24½	
Algma St B	2125	$24⅜	24	24	— ¼
Altex o	2000	121	120	120	
Alum A	305	$26⅛	26⅛	26⅛	
Alum c p	6400	$25½	25⅜	25½	
Am Eagle o	600	155	155	155	
A Expr	1000	$50¼	50¼	50¼	+ 2
Am Leduc	14000	24	22½	24	+ 1
Andrs WA f	z50	$23⅜	23⅜	23⅜	
Andres W B	200	23	23	23	+ ½
Androk A f	600	115	115	115	— 5
Ang CT 265	z30	$27½	27½	27½	
Ang CT 290	200	$30½	30½	30½	
Anthes	9500	55	52	52	— 4
Argcen	538	$17¾	17¾	17¾	
Argus B pr	z25	$28	28	28	
Argyll A f	2000	250	250	250	+ 5
Asamera	47150	$9½	9¼	9½	+ ¼
Astral B f	100	$5	5	5	
Atco I f	2700	$7¾	7½	7⅝	— ¼
Atco II	1850	$7¾	7¾	7¾	
Atco 11½	2900	$31	30¾	31	
Atco w	1350	120	115	116	— 4
Atl Shop p	1900	$25⅞	25¾	25⅞	— ⅛
Aur Res o	2000	88	88	88	+ 3
Avindo o	17300	135	120	135	+ 15
Avindo w	35500	10	6	10	+ 3
BC Rail p	5500	$26¼	26⅛	26¼	
BC Sugar A	1600	$22	21⅞	22	+ ⅛
BC Sugar w	1600	270	260	260	—10
BGR A	2900	$6⅝	6½	6⅝	
BGR w	2000	66	66	66	— 1
BMB Comp	3200	335	310	310	—25
BP Canada	674	$25¼	25¼	25¼	— ⅛
Bachelor	1000	266	265	266	— 9
Bkrtlc	1000	58	58	58	— 2
Banister C	1500	$7¼	7¼	7¼	
Bank BC	13111	$6¼	6	6¼	
Bk BC 228	1100	$23⅜	23	23	
Bk BC 222	650	$24½	24½	24½	
Bank Mtl	42773	$26¾	26½	26¾	+ ¼
Bk Mtl 285	750	$34¼	34⅛	34¼	+ ⅛
Bk Mtl 250	5170	$30⅝	30½	30⅝	+ ⅛
Bk Mtl 3p	1200	$25	25	25	— ⅛
Bk Mtl w	7420	340	330	340	+ 10
Bk NS	210005	$13⅞	13½	13¾	+ ¼
Bk N S 1p	4670	$25⅛	25	25	
Borbcan B	2200	$6½	6¼	6¼	
Barrick o	41300	145	145	145	— 5
Baringtn o	1500	90	85	85	—15
Baton B	300	$16	16	16	
Bay Mills	2000	$9⅜	9	9⅜	+ ⅜
Beacoup o	3000	60	58	60	+ 8
BCE	99104	$34¾	34⅛	34½	
BCE 2.25 p	450	$30¼	30¼	30¼	
BCE 1.80 p	4525	$23⅜	23½	23½	
BCE 1.96 p	400	$41¾	41¾	41¾	— ¼
BCE 2.05 p	100	$34½	34½	34½	— ⅜
BCE 2.70 p	6965	$36⅛	35¾	35¾	— ¼
Bentall 1 p	2500	$25½	25⅜	25½	
Biotech	600	415	410	410	
Black Phot	2790	$18¼	17⅞	17⅞	— ⅜
Blkdom o	20700	225	225	225	
Bluesky	9600	420	415	420	— 5
Bombdr B f	100	$18	18	18	
Bonanza R	13048	390	380	380	— 5
Bonza R w	z31	50	50	50	
Bonar	6200	$10⅝	10⅛	10⅝	+ ½
Bonar w	16400	185	180	185	+ 13
Bow Valy	16335	$16¼	15⅞	16	
Bow Vly 205	1800	$26⅞	26⅝	26⅝	+ ⅛
Bow Vly R	1200	$7⅛	7	7	
Briorn	121460	55	490	490	—10
Bralor 8.75	700	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅛
Bramalea	5049	$16⅞	16⅝	16½	
Brmlea B p	550	$25	25	25	— ⅛
Brscade p	3780	$40¼	40	40	— ¼
Brascan A	20960	$31	30⅝	30⅞	+ ¼
Brscn 1981	300	$26⅜	26⅜	26⅜	
Brkwater o	14000	485	475	485	+ 5
Brenda M	10000	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Brinco	1000	175	175	175	
Briso o f	z40	125	125	125	
BCFP	50599	$11⅜	11	11⅛	— ⅛
BC Res	11405	260	257	257	
BC Res p	1900	$28¾	28⅝	28¾	
BC Phone	18356	322	217⅞	217⅞	
BCPh 1956	110	$51½	51½	51½	+ 1½
BCPh 4.84	7050	$13⅜	13	13	
BCPh 5¾ p	100	360	60	60	
BCPh 6 pr	603	$62½	60½	60½	— 2
BCPh 6.80	z25	$19⅛	19⅛	19⅛	
BCP 7.04 p	330	$19¾	19½	19¾	+ ¼
BCP 11.24 p	700	$29½	29⅜	29⅜	+ ⅛
Broulan	2500	80	77	77	— 3
Brunswk	740	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
Budd Can	67570	$17⅜	15½	17	+ 1½
C D					
CAE	30475	$15⅜	15	15¼	— ⅛
CB Pak	3030	$13	12¾	13	+ ⅜
CB Pak w	2950	260	250	255	+ 5
CCL A	1000	$26½	25⅝	26½	+ 1¼
CCL B f	8500	$27	26	26¼	+ ⅜
CDC Life	23020	$13¼	13⅛	13¼	
CIL	100	$25¾	25¾	25¾	+ ½
CME Res o	8000	31	31	31	— 4
CSA A f	800	425	415	415	+ 5
Cableshar	2000	150	147	150	
Cabre	400	285	285	285	
Cad Frv	2230	$14⅞	14⅝	14⅝	— ⅛
Cad Frv A	10775	$9	8⅞	9	+ ⅛
Cad Frv w	2100	$7⅞	7⅝	7⅞	+ ⅛
Calais	4000	70	70	70	+ 1
Calvert o	2000	30	30	30	+ 2
Cambridg	5000	$17¼	17	17	— ⅛
Cmbridg w	1750	335	330	330	— 5
Camco Inc	3130	$11	10¾	10¾	— ⅛
Camel O G	7887	40	39	39	
Camp RL	26796	$23⅛	22⅝	22⅞	+ ⅜
Camp Res	14227	$5	490	5	
Com Res A	z48	$17⅛	16¾	16¾	
Camp Soup	900	$18¼	18	18¼	+ ¼
Campeau f	1000	$22⅝	22½	22½	— ⅜
Cmpeau w	1100	440	430	440	+ 10
CCem ex p	5366	$12⅛	11⅝	12⅛	+ ⅜
CCem 2 p	500	$15¼	15⅛	15⅛	— ⅛
CDC f	59430	$8⅛	8	8	
CDC pr B	8865	$100½	100¼	100⅜	+ ⅛
CDC 1980	15570	$16⅛	15¾	15⅞	— ⅛
CDC 1983	12300	$25⅜	25¼	25⅜	
Can Malt	1500	$24¼	23⅝	24¼	+ ¼
C Nor West	14350	$23¾	22	23¾	+ 1¾
CanP Ent	45600	$24⅜	24	24⅛	+ ⅛
C Packrs	1100	$29	28½	29	+ ½
CS Pete f	2300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Can Trust	19125	$30¾	30½	30½	— ¼
C Trust 11	700	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
CTrust w A	1750	$35½	35¼	35½	— ⅛
C Tung	1100	$14¼	14	14⅛	— ¼
C Arrow o	1000	25	25	25	+ 1
COmrcl p	2400	$20¾	20½	20¾	+ ⅜
CCMan X f	180	327	27	27	
CC Man Y	100	$27	27	27	
C Curtis	300	165	165	165	
CForms A f	4300	365	350	360	+ 5
C Formst B	1000	360	360	360	
CGE	150	558	58	58	+ ½
Cl Bk Com	36069	$30⅝	30⅛	30½	+ ½
CIBC 250 p	100	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
CIBC 2.05 p	3740	326	25⅝	25⅞	
CIBC 35625	9050	$29¼	29⅛	29⅛	+ ⅛
CIBC 3 p	1450	$100¼	100⅛	100⅛	— ⅛
CIBC w	2900	410	400	405	+ 5
Cdn Jorex	12753	385	380	380	—10
C Manoir	2600	$9¼	8⅞	9¼	+ ⅜
C Marconi	1740	$19¼	19	19¼	+ ¼
CNat R	30300	29½	25	28	+ 4
C Nat 8.50	z50	57	57	57	
C Ocdental	1535	$25¾	25½	25½	— ½
C Ocdntl p	100	326	26	26	+ ⅛
CP Ltd	88396	$50⅛	49⅝	49⅞	+ ¼
CPL A p	320	$9½	9½	9½	
CPL Cdn p	3065	300	300	300	+ 20
C Satelit o	3000	425	415	420	+ 5
CTire A f	77217	$10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
CUHI A f	12112	$17⅛	16⅞	17	
C Util B	569	17	17	17	
CUHI 6 pr	975	$63½	63½	63½	—1¼
C Util 7.30	z60	$20¼	20¼	20¼	
CUtil 2nd D	400	$26⅝	26⅝	26⅝	+ ¼
CUtil 2nd E	400	$26⅛	26⅛	26⅛	
CUtil 2nd F	600	$28⅛	28⅛	28⅛	
CUtil 2nd G	200	$29	29	29	— ¼
CUtil 2nd H	4500	$22⅞	22¼	22⅞	
CUtil 2nd I	500	$26	26	26	— ⅛
CUtil A w	2549	255	240	255	+ 5
CUtil B w	26149	250	245	250	
CWN 5½ p	700	$11½	11⅛	11⅛	— ⅜
Cnamax o	4342	290	280	285	— 5
Canbra	125	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
Canfr Cp 1p	400	$24⅝	24⅝	24⅝	— ¼
Canfor	18050	$13⅞	13¼	13¼	— ½
Canfor pr	900	323	22⅞	23	+ ¼
Canron A	200	$12	12	12	+ ¼
Conuc o	z300	30	30	30	
Cara	2100	$11¾	11⅝	11¾	
Cara A f	9000	$11½	11½	11½	
Carl OK	39845	$14¼	13⅞	14	— ¼
Carl A p	z90	$25¼	25¼	25¼	
Carl B p	400	$30	29½	30	+ ½
Carlyle o	1000	50	50	50	
Carma A	53702	58	55	58	+ 6
Carolin o	3980	283	280	280	+ 5
Cartier o	2820	23	19	23	+ 5
Cascades	700	$10¼	10	10¼	+ ⅜
Celanese	1521	57	7	7	+ ¼
Celon 175 p	100	518	18	18	
Centenial	1000	$5	5	5	+ 5
CFund A f	8750	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Centrl Tr	500	$11	10⅞	11	+ ¼
Charter Oi	2000	55	50	55	+10
Chateau A f	901	$14¼	14¼	14¼	
Chvco A	2700	380	375	380	+ 5
Chrysler	4358	$43½	42⅝	43½	+ ⅞
CHUM B f	6650	$39½	39¼	39½	+ ½
Cimaron o	10700	$6⅝	6½	6½	— ⅛
Cineplex	14200	400	395	395	— 5
Cineplex p	3666	450	440	450	+ 5
Circo Crft	5200	$7⅞	7⅝	7¾	— ⅛
Coho A f	4000	220	220	220	
Colonial o	1080	105	105	105	
Cmplx	5300	285	270	270	—15
Cominco	22205	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ⅛
Cominco A	4000	$24¾	24¾	24¾	
Cominco D	350	$28½	28½	28½	— ¼
Cmrcl OG	22030	150	150	150	
Cmplg	1494	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Cmp Inv o	6900	255	250	255	
Cornterm	49100	110	95	105	+ 20
Ctrm r	221261	5	½	1½	+ 1
Coniagas o	1000	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
CAscot	2670	20	20	20	
Con Bath A	1811	$16¼	16	16¼	+ ⅛
C Bath 575	1300	$55½	55¼	55½	+ ⅜
C Marbnr o	z240	22	22	22	
C Norex	3000	205	200	200	— 5
Con Prot o	1000	114	112	112	— 2
C Distb A	5600	$5¾	5½	5½	— ¼
CDistb B f	6050	$5⅞	5½	5½	— ⅛
Cons Gas	16300	$21	20½	21	+ ⅜
C Gas 13½	300	$30⅝	30½	30⅝	
C Gas w	163925	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅜
Con Glass	10730	$13¾	13½	13½	— ¼
CTL Bank	7830	$10	9⅞	10	+ ⅛
Conwst B f	2888	$7⅜	7⅛	7⅛	— ⅛
Co enerco A	17800	$5½	5¼	5½	+ ¼
Corby	1800	$30½	30½	30½	— ½
Corby B f	400	$28½	28½	28½	— ¼
Cor Mark f	3800	$7	6⅝	7	+ ½
Core Mrk w	3950	175	165	170	+ 5
Corp Food	1650	$16⅝	16¼	16½	+ ⅛
C Falcon C	6300	$14½	14¼	14½	
Corrida o	21750	20	19	20	+ 2
Coseka R	2300	274	270	270	— 2
Coseka 7 p	300	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Costain Ltd	1010	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Courvan o	1000	35	35	35	
Craigmt	2300	145	143	145	+ 3
Crain RL f	200	$16⅞	16⅞	16⅞	— ¼
Crestbrk	5500	$9⅝	9½	9⅝	+ ⅜
Cr Life Ap	1670	$25⅞	25¾	25⅞	+ ¼
Crownx	1520	$15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
Crownx A	f21999	$15½	15⅛	15½	+ ¼
Crnx w	153	290	290	290	—15
Czar Res	53000	132	120	130	
Czar Wt	20733	13	12	12	— 5
DRG A f	600	$11	10⅞	11	
Dale-R pr	z75	$5⅝	5⅝	5⅝	
Dalmys	z55	$8⅞	8⅞	8⅞	
Daon D	516229	262	243	261	+ 21
Daon A	700	260	260	260	
Daon 8⅝ p	2600	340	340	340	—10
Davidson o	2600	280	270	270	—10
Delour o	4500	22	22	22	
D Eldona o	550	65	65	65	
Denison A	24651	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ⅛
Denison B	f25051	$14½	14¼	14⅜	— ⅛
Denison p	2200	$26¼	26	26⅛	+ ⅛
Develcon	5100	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ¼
Dexleigh o	14400	127	123	124	+ 4
Dexligh w	12900	29	25	29	+ 3
Dicknsn A f	1442	440	435	440	
Dicknsn B	442	455	455	455	
Digtech	3000	33	33	33	
Dofasco A	16848	$24½	24⅜	24⅜	
Dfs 235	2400	$25⅞	25⅛	25⅛	— ⅛
Dofasco wt	1360	328	27¾	27¾	
Doman A	5244	280	265	275	—10
Doman B f	4014	225	220	225	— 5
Dome Cda	16393	$6	6	6	
Dome Mine	9540	$9⅜	9¼	9¼	
Dome M w	17000	150	150	150	+ 5
Dome Pete	64801	215	210	211	+ 4
DPete A p	8300	$12½	12⅜	12½	
DPete B p	1709	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
D Explor o	2500	37	36	36	+1½
D Scotish p	650	$25¼	25¼	25¼	
D Textile	27300	$12½	12	12¼	— ⅜
Domtar	5250	$35	34¾	34⅞	— ⅛
Domtar 225	100	$25½	25½	25½	— ¼
Donohue	2000	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Dor Val o	500	100	100	100	— 5
Dorset o	6000	36	36	36	+ 1
Dover Ind	z60	$17¼	17¼	17¼	
Drm Pete o	2100	26	26	26	— 1
Dumagmi	400	410	410	410	+ 5
Dunde	z166	12	12	12	
Du Pont A	200	$16⅞	16⅞	16⅞	
Durham o f	19133	200	188	198	+ 18
Durham w	4000	80	80	80	+ 10
Dylex A	25350	$29	28½	29	+ ⅜
Dynamar	2000	55	55	55	
Dynmr 105	2700	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅛
Dynex A	z200	20	20	20	
E F					
E-L Fin	200	$28½	28½	28½	
Eaglet o	2829	240	225	225	—15
Echo Bay	38300	$11¼	11	11	— ⅛
Echo 1986 w	1700	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Echo 1987 w	600	$5½	5½	5½	+ ¼
Echo 1988 w	400	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
Echo 1989 w	1400	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Ego Res o	3000	24	24	24	— 2
Elcthm Y f	700	430	430	430	+15
Energy R o	1000	110	110	110	— 6
Enertec	z180	55	55	55	
Epitek	3800	44	42	42	+ 1
Equity Svr	7200	$6⅜	6⅛	6¼	+ ⅛
Erickson	1600	365	350	365	+ 10
Evergreen o	1200	47	44	47	
Exall o	z1	76	76	76	
FCA Intl	1400	$18⅜	18¼	18¼	— ¼
Fibrdg	18935	$83¼	83	83¼	— ¼
Flcnbrdg w	12700	$28	28	28	— ½
Fordy Res	2800	250	250	250	— 5
Fathm Ocn	1900	165	165	165	
Fed Ind A	2300	$19½	19⅜	19½	
Fed Ind II	3000	$29¾	29⅝	29¾	+ ⅛
Fidinam p	1300	$26¾	26½	26¾	
Finning A	300	$10	10	10	
Firan	3452	100	99	100	+ 1
F City Fin	900	$11½	11½	11½	— ⅛
F Cty Tr C	100	$7⅝	7⅝	7⅝	— ⅛
F Marthon	300	385	385	385	— 5
Fleet Aero	4300	$10⅜	10¼	10⅜	
Ford Cnda	510	$137	134	137	+ 4
F Knox w	4500	11	8	11	+ 2
F Sea A pr	3300	$8	8	8	
Franco o	3000	59	58	59	+ 1
Fraser	500	$18	18	18	
Futurtek o	17000	45	44	44	
G H					
GB Auto	700	440	430	430	—20
GSW B f	z70	$7¼	7¼	7¼	
Galctic o	600	$5	490	490	—10
Gandalt	2238	$15⅜	15½	15½	— ⅛
Gane	1000	35	35	35	+ 2
Gaz Metr	3925	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Gaz 5½ p	z65	$94½	94½	94½	
Geac Comp	5202	$11⅛	10⅞	11	— ¼
Gendis A	2700	$24	24	24	
GMC	2757	$108¼	107⅛	107½	+ ¼
Genstar L	46842	$27½	27¼	27½	+ ⅜
Gnstar 2.35	3600	$32⅛	32	32	
Genstr D p	3500	$28	27¾	27⅞	
Genstr E p	11200	$25	24⅞	25	
Geocrude	4100	208	203	203	— 1
Giant Yk	300	$11¾	11¾	11¾	
Gibraltar	8900	$9	8¼	8⅞	+ ⅜
Glamis o	1200	$5½	5⅜	5⅜	+ ¼
Glenayre	2900	$6¾	6½	6½	— ¼
Goldale A f	2600	255	250	250	—10
Goldcorp f	3350	$5¼	5⅛	5¼	
Goldcrp w	13500	90	86	90	+ 2
Gld Kn	6000	250	243	243	— 3
G Rang	500	55	55	55	+ 3
G Sceptr o	3000	$5⅛	5⅛	5⅛	
Gldn Ter o	1000	31	31	31	— 2
Goldlund o	2300	49	48	48	+ 1
Goldast o	1800	110	110	110	
Goliath G o	5950	$5¾	5½	5½	— ¼
Goodyear	100	$37½	37½	37½	— ¼
Gowgnda o	73750	182	135	145	—37
Grandma	3000	46	44	44	— 3
Granges o	f20500	270	260	270	+ 5
GL Nickl o	z100	40	40	40	
GL Forest	600	$81	81	81	
Grevhnd C	400	430	430	430	
Grevhnd	220	$25	25	25	
Guar Tr p	300	$18	18	18	
Gardn MS f	5550	$6¾	6⅝	6¾	
Gard MS w	11900	87	83	87	+ 3
Gard PA f	5360	$8⅛	7⅞	7⅞	
Gardn P w	7100	79	74	79	+ 3
Gulf Can	39505	$16	15⅝	15⅞	+ ¼
HCI A f	2000	43	43	43	— 2
Haley	18929	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
H Group A	202	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Hmrsn C p	23050	$25⅜	25¼	25¼	— ¼
Harris A f	11300	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Harris B	10000	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅜
H Wood	1000	320	320	320	— 5
Hawker	5300	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅜
Hawker pr	180	$58½	58½	58½	
ares D	1060	$20¾	20½	20¾	+ ⅛
Hees Intl	2200	$21⅞	21¾	21¾	— ⅛
Hees E p	400	$24¼	24¼	24¼	
Hees Intl w	7200	$6	5⅞	5⅞	
Helix	100	$9¼	9¼	9¼	— ½
Helix w	4650	450	410	410	—55
Heritag A f	700	$22	21¾	22	+ 1
HBay Mn s	47741	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
HBay Mn w	11500	32	30½	30½	—6½
H Bay Co	3031	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
HBC A p	3118	$16¾	16½	16½	— ¼
HBC B p	2800	326	25⅝	25¾	— ¼
Husky Oil	40081	$11	11	11	
Husky 13 p	10650	$45¼	44¾	45	
Hydra Ex o	z92	31	31	31	
I J					
IU Intl	10100	$22½	22⅜	22½	+ ¼
Icor o	20000	65	65	65	— 4
Imasco	19888	$49¼	48⅛	48¾	+ ¾
Imp Life p	850	527	27	27	
Imp Metl o	3500	90	88	88	+ 8
Imp Oil A	99864	$40½	40⅛	40½	+ ¼
Imp Oil B	1827	$40¼	40⅛	40¼	
Inca o	4296	240	225	225	—15
Inco	201179	$17⅛	16¾	17	+ ⅛
Inco 7.85	1959	$20¼	20¼	20¼	
Inco 10	7600	$27⅞	27½	27¾	+ ¼
Inco wt	56350	245	225	244	+19
Indal	2000	$12¾	12¼	12¾	+ ⅜
Inglis	360	$11½	11¼	11½	— ½
Inland Gas	1425	515	145	145¾	— ¼
Inlnd G 10p	100	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Inopac	158250	$12¾	12	12⅜	+ ½
Inter-City	27110	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Inter C B p	200	$15½	15½	15½	
I Atlantis o	1400	135	130	130	+ 10
IBM	458	$165

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TRUST GENERAL
ÉPARGNE-RETRAITE 11¼% (5 ans) Int. an.

MONTRÉAL

Mouvement à la hausse

MONTREAL (PC) — Le mouvement de hausse s'est poursuivi hier à la Bourse de Montréal pour la troisième journée de suite. L'indice général a terminé la séance avec un gain de 0.74 point, à 120.91.

Le volume des échanges comprenait 2,576,594 actions, contre 2,256,372 la veille.

Les mines gagnent 1.43 à 114.97, les banques 1.30 à 120.87, les biens d'équipement 0.91 à 111.71 et les pétroles 0.21 à 116.4. A l'inverse, les services publics régressent de 0.55 à 123.08 et les produits forestiers de 0.21 à 145.91.

Banque nationale a monté de 1-8 à $15 et 374,918 actions ont changé de main.

Par ailleurs, Quebecor gagne 1 1-4 à $25 3-4, Imasco 5-8 à $48 5-8, Pancanadian 1-2 à $26 1-4, Placer 1-2 à $22, Banque de Montréal 3-8 à $26 3-4, Agnico Eagle 1-4 à $12 1-2, Asamera Inc. 1-8 à $9 1-2, Hiram Walker 1-8 à $25 3-8 et Banque royale 1-8 à $30 1-4, tandis que CAE Industries perd 1-8 à $15 1-4 et Long Lac Minerals 1-8 à $26. Bell Canada Enterprises est inchangé à $34 1-2 et Northern Telecom à $44 3-4.

Finalement, les gains l'emportent sur les pertes par 131 contre 95 et 96 titres sont stationnaires.

Dans les valeurs de second ordre, Golden Tiger est inchangée à 65 cents, Barexor Inc. gagne cinq cents à 70 cents, et Bateman prend 0.5 cent à 18.5 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	XXM MARCHÉ	XCO HYDRO-CARBURE	XCB BANCAIRE
	0,74	0,21	1,30
	120,91	116,49	120,87
VARIATIONS DES TITRES	XCF PRODUITS FORESTIERS	XCM MINES ET MÉTAUX	
131	145,91	1,43	
96	0,21	114,97	
95			

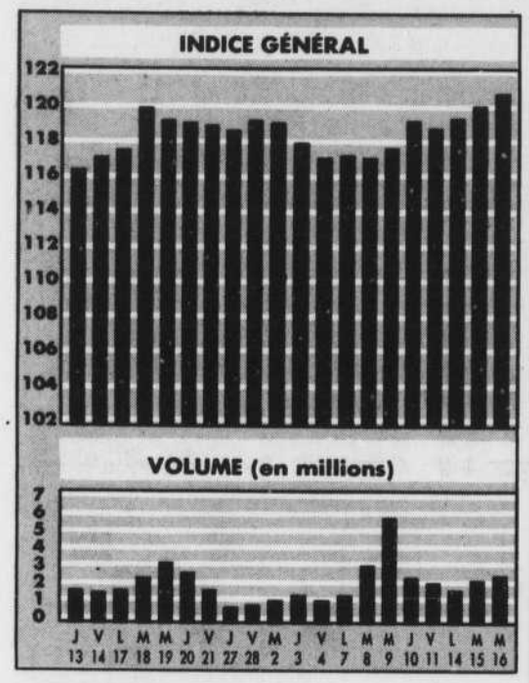

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Abti Prce	z5	$33⅛	33⅛	33⅛	+ ⅜
Agnico E	6100	$12½	12⅜	12½	+ ¼
Aiguebelle	3900	$6	5⅞	6	
Alta energ	14200	$18¾	18½	18⅝	— ¼
Alcan Alu	83539	$39⅛	38½	39⅛	+ ⅞
Alcan Wt	28100	$9½	9¼	9⅜	+ ¼
Algoma St	300	$19	19	19	— ¼
Aligro	1200	$7⅛	7	7⅛	+ ¼
Alum 2.00	200	$25⅜	25⅜	25⅜	
AMCA Int	38750	$18	17¾	17⅞	— ⅜
Amusecor	4000	120	120	120	
Argcen	1500	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Asamera	7600	$9⅝	9⅜	9½	+ ⅛
fAstral A	125	490	490	490	
fAstral B	125	495	495	495	—5
BCE	84499	$34¾	34⅜	34½	
BCE 1.80p	1700	$23½	23⅜	23⅜	— ⅜
BCE 2.70p	5550	$36⅛	35¾	36	— ⅜
B C Forst	8739	$11¼	11	11⅛	— ⅛
BC Phone	6588	22	21⅞	21⅞	
BP Can	300	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅜
Bank NS	45186	$13⅝	13½	13¾	+ ⅛
B NS sr1	700	$25	25	25	
Baue Cont	2300	$10	9⅞	10	+ ⅛
Ba Mercn	575	$11⅝	11½	11⅝	
Baue Mtl	60452	$26¾	26½	26¾	+ ⅜
BMO 2.85	100	$34	34	34	— ¼
BMO $2.50	1200	$30⅝	30½	30½	
BMO Sr3	1100	$25	25	25	
BMO Wts	2800	340	335	340	+ 10
Bq Eparg	1975	17	16½	16⅝	— ½
Baue Nat	374918	$15⅛	14⅝	15	+ ¼
BqNat 2.94	1100	$34⅝	34½	34⅝	
Bq Nat B	200	$29¼	29¼	29¼	+ ⅛
Bq Royale	44210	$30¼	30	30¼	+ ⅛
Bq Ry Wt	1050	425	415	425	+ 10
BqRy 1.45	2100	$17½	17⅜	17⅜	— ¼
BqRy 1.88	200	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅛
BqRy 2.75	1537	$33⅝	33½	33½	— ⅛
Barrick R.	12100	147	143	145	—5
Berkley.pr	600	400	390	400	+ 10
Biotech	4635	420	405	405	
fBomb A	668	19	19	19	+ ¼
fBomb B	812	18	18	18	+ ¼
Bow Val	700	16	15⅞	15⅞	— ⅜
Bralorne	1600	$5⅛	490	490	—10
Brascade	1625	$40⅛	40⅛	40⅛	— ⅛
Brascan A	13455	$30⅞	30⅝	30⅞	+ ¼
Brcan prF	200	$26¼	26¼	26¼	— ⅛
Brunswick	300	$13	13	13	— ¼
C D					
CAE Ind	60140	$15⅜	15⅛	15¼	— ⅛
CDC Life	1300	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
CB Pak	9325	$13	12⅝	13	+ ¼
CB Pak.wt	3800	260	250	255	
C T G Inc	1000	150	150	150	+ 5
CTG Wt	1000	40	40	40	—10
Cad Frvw	300	$14¾	14¾	14¾	
Cad Fw a	6000	$9	9	9	
Cad.Fw.wt	500	$7¾	7¾	7¾	
Cmbdg	2500	$17⅛	17	17	
CmbrdgWt	750	335	325	325	—5
Camp R	1320	$5¼	495	495	—5
fCampeau	1450	$22¾	22½	22½	— ¼
fCDC	4201	$8	8	8	
CDC Pr B	270	$100½	100	100½	+ ⅛
CDC 1980	2650	$16	15¾	15⅞	— ⅛
C Trust	3300	$30½	30½	30½	— ¼
C Imp Bk	20360	$30⅝	30¼	30⅝	+ ½
CIBa 2.50	300	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
CIBa 2.05	100	$26	26	26	+ ⅛
CIBQ 3.562	1850	$29¼	29	29¼	+ ¼
CIBa wt	1000	405	405	405	+ 5
CP Ltee	9637	$50⅛	49¾	49⅞	+ ⅛
Cdn Tire	300	$13½	13½	13½	+ ¼
fC Tire A	11775	$10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
fC Utilit A	6255	$17⅛	17	17	
C Utilit B	731	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅛
C Util prL	900	$29	28¾	29	
C.Util SrH	600	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
C Util Sr1	1200	$26	25¾	26	
C Util wta	800	250	250	250	—10
fCmnac.A	300	$8⅞	8⅞	8⅞	
Carl Ok	10895	$14¼	13⅞	14	— ¼
Cascades	7190	$10¼	10	10	
Celanese	300	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Cent Dyn	3000	82	82	82	+ 2
Charan	3600	370	350	360	+ 5
Charan.wt	1050	109	105	109	+ 8
fChateau	640	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
Chrysler	5738	$43⅜	42⅝	43½	+ 1¼
Circo Crft	4590	$7⅝	7⅜	7⅞	+ ⅛
CimL PrE	1819	$12⅛	11¾	12⅛	+ ⅜
Cim L 1.17	400	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
Cominco	2700	$12⅞	12¾	12⅞	
ComSat	3500	420	415	420	+ 10
Cmp Inv	500	255	255	255	+ 5
Comter	210512	110	100	104	+ 19
Comt.rt	z137575				—1
C Bath A	17300	$16⅜	15⅞	16¼	+ ⅜
Cons Gas	1100	$21	20¾	21	+ ⅞
C Gas Wt	13600	$5⅜	5¼	5⅜	+ 77
Coseka Rs	100	270	270	270	+ 1
Cosek 7p	1000	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
CIDesl pr	600	$11½	11½	11½	
Czar Res	1000	130	130	130	—11
Daon Dvlp	38570	260	243	260	+ 19
Datagram	300	240	240	240	—5
Denison.A	900	$16	15⅞	16	
fDenisonB	3600	$14½	14¼	14¼	— ¼
Denism9.75	300	$26	26	26	— ⅛
Dofasco A	32500	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
Domca Lte	100	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅜
Dome Cda	2430	$6⅛	6	6	
Dome Mns	1500	$9¼	9¼	9¼	
Dome Pet	12138	215	207	211	+ 2
Domtex	20718	$12½	12	12⅛	— ⅜
Domtar	3023	$35	34⅞	34⅞	— ⅛
Donohue	1305	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
Dupt pr b	100	$37	37	37	
fDylex Ltd	1500	$29	28½	29	+ ⅞
Dynamar	500	55	55	55	+ 3
DynmrPrB	500	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
E F					
Echo Bay	1800	$11⅛	11	11	+ ⅛
Echo wt c	200	$6	6	6	+ ½
fEnheat A	z27	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Entrep CP	13456	$24¼	24⅛	24⅛	+ ⅛
Epitek Int	z52	41	41	41	+ 1
FCA Inter	1698	$18½	18⅛	18⅛	— ¼
Falcn Cop	1000	$14½	14½	14½	
FalLtee	z50	$82⅞	82⅞	82⅞	+ ⅛
Forex	3000	85	85	85	
Fraser Inc	500	$18¼	18¼	18¼	+ 1½
G H					
GBC Ltd	1900	148	148	148	
Gaz Metr	21410	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
Gaz 15	500	$28¾	28¾	28¾	— ½
Gen Motrs	1263	$108⅜	107	107	— ½
Genstar	1333	$27⅜	27⅛	27⅜	
Genst.2.E	5200	$27⅞	25	25	
Geocrude	2100	203	203	203	
fGldcrp.A	900	$5⅜	5⅛	5⅛	
Goodfellw	700	420	420	420	+ 15
Gr.T.GTC	2300	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
Guard prB	300	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Gulf Can	19500	$16	15⅝	16	+ ⅜
Hartco	1150	475	475	475	
Hawker	700	$17¾	17⅝	17¾	+ ½
Hees.Int	380	$21⅞	21⅞	21⅞	— ⅛
HelxWt	3000	440	410	410	—60
Hir Walkr	48215	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛
H Wlkr D	345	$24¾	24¾	24¾	
H Wlkr E	1100	$28⅞	28¾	28⅞	+ ⅛
H Wlkr f	1900	$28¼	28⅛	28¼	— ⅛
Wlkr Wts	1600	210	210	210	—5
H.Wlkwt88	9600	248	245	245	
H Bay Co	784	$17⅞	17¾	17⅞	
Husky Oil	8400	$11⅛	10⅞	10⅞	— ¼
Husky 13	900	$45⅛	45	45	
IU Inter	500	$22½	22½	22½	+ 1
I J					
Imasco ltd	18984	$49¼	48⅛	48⅜	+ ⅜
Imp Oil A	21265	$40½	40⅛	40½	+ ¼
Inco Ltd	29216	$17⅛	16¾	17	+ ¼
Inco 10pr	100	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅜
Inco Wts	4000	244	230	244	+ 14
Inlnd NG	z60	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅜
Inland 10p	z60	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Innopac	15500	$12¼	12⅛	12½	+ ⅜
IBM	159	$165½	165¼	165½	
Int Paper	200	$71	71	71	+ ¾
Inter Pipe	1200	$35	34¾	34¾	
Inverness	5800	$6¾	6¾	6¾	
Irwin Toy	300	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
fIvaco A	2670	$16¾	16½	16¾	+ ¼
Ivaco Wts	200	490	490	490	+ 90
Ivaco E p	900	$26½	26¼	26½	+ ¼
Ivaco F p	1100	$26½	26⅜	26½	— ⅛
Janock	z50	$11	11	11	
K L					
Kiena	500	$15½	15½	15½	
Labatt	7650	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
LafargeCo	5400	$12	11⅞	12	+ ⅜
Laidlaw A	100	$23¼	23¼	23¼	+ ⅛
fLaidlw B	200	$22½	22½	22½	
Lake Shre	z83	$34⅛	34⅛	34⅛	— ⅛
Loblaw	375	$18¼	18¼	18¼	
Logistec	5000	$5½	5½	5½	
Louvem	2300	156	155	156	+ 1
Louvem.pr	800	330	330	330	
LouvmWt3	800	35	35	35	
M N					
Mclean X	2500	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
McM Bldl	550	$27⅛	27	27⅛	
C Marconi	1400	$19¼	19	19¼	+ ⅜
fMarit Tel	1040	$41¾	41⅝	41⅝	— ⅛
Mrt Tel A	500	$8	8	8	+ ¼
Mrt pr C	500	$10¼	10¼	10¼	— ⅜
Mass Fer	3000	370	370	370	+ 10
McNell M	400	270	265	270	+ 10
Merland	2280	455	445	455	
Merland a	900	$18½	18¼	18¼	— ½
Min Lac	4617	$26¼	26	26	— ⅛
Mitel Corp	1800	$8⅛	7⅞	7⅞	— ⅜
fMolson A	8481	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
Molson B	250	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅜
MTrustc A	1100	$12	12	12	
Moore	3068	$61½	60¾	61½	+ ¾
fMorgn T	200	290	290	290	—10
Muscocho	4200	207	205	205	
Musco pr	325	$9	9	9	
Nabisco L	650	$25	25	25	+ ¼
NB Tel	5553	$16	15⅞	15⅞	
NfldL 714	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅜
Nfld 1414	1300	$11⅞	11⅞	11⅞	
Nfld Tel	497	$14⅜	14½	14½	— ¼
Noranda	27523	$18⅜	17⅝	18¼	+ ⅜
Noran pA	980	$100¼	100¼	100¼	+ ¼
Norcen.En	1051	$15¼	15¼	15¼	— ¼
fNoreNv	1001	$13½	13½	13½	— ⅛
Norcn 734	700	$24⅜	24⅜	24⅜	
Nor Tel	63546	$45¼	44⅝	44¾	
NWest Spt	z30	425	425	425	
TAIRs.prB	350	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
TrAlta A	4670	$23¾	23⅝	23¾	
TrAlta wt	900	320	315	315	—5
TrCan Pl	3014	$21⅜	21¼	21¼	— ¼
TrCan pf	400	$57½	57½	57½	— ¼
Trs mount	500	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Trimac	z12	410	410	410	
Trizec B	500	$23	23	23	— ½
fTurbo Rs	600	25	25	25	
U V					
fUAP InA	1730	$20½	20⅛	20⅛	
UAP Wt	925	$14½	14¼	14½	+ ¼
UnigesprA	4060	$5⅛	5	5	
Un Carbid	z80	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Union.Ent	3000	$12¾	12⅝	12¾	
Velcro Ind	1108	$50	50	50	+ ¼
fVtlCIA	1500	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Versa.CIB	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅜
W X					
Walwyn	200	280	280	280	+ 10
Warnton	8500	72	71	71	—1
Westburne	2050	$12	11⅞	12	+ ½
Wcst Trn	10658	$15¼	15	15	— ⅛
WorldEq.A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Wrld wt.A	900	50	50	50	—5
Xerox Cn	900	$18¼	18⅛	18⅛	— ⅛
Xerox wt	1800	255	250	250	—15
Junior Mines Oils					
Americ M	2000	18	18	18	+ 2½
Bachelor	5000	275	261	261	—14
Bakertalc	2000	58	58	58	—2
Barexor	51000	71	68	70	+ 5
Bateman	35000	18½	18½	18½	+ ½
Belchasse	2000	45	45	45	—1
Brominco	110	185	185	185	+ 15
Bruneau	6500	24	23	23	— ½
Cons I Rs	z250	55	55	55	—145
C.Imp. 10	600	200	200	200	+ 20
D'Or Vol	1000	100	100	100	—5
Dumagmi	2500	400	400	400	—5
Dumont	7000	14	13½	13½	—1
G Knight	800	245	245	245	—1
Gold Tigr	109000	65	60	65	
Lynx Exp	700	46	46	46	—2
Mautort	600	55	55	55	—25
N.Pascalis	2000	210	210	210	
Que Coblt	z300	13	13	13	—7
Queenstn	300	121	121	121	—4
W Q Mnes	1533	78	76	78	—1
Yorbeau	2500	81	81	81	—3

Total market: 2,571,094

Traded In US Funds

Chrys	5500	$33	32⅛	33	+ 1⅛

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	250	6.16	6.16	6.16

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season—

High	Low		Settle High	Settle Low	Settle Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.; US$—1,000bd.ft.							
235.50	211.60	MR	229.00	228.10	228.90		23
243.00	222.50	MY	238.10	238.00	239.20		0
248.40	235.50	JY			240.70		0
		SP					0

Estimate Sales: .....9... ... ...

Total open interest: ...23 ... ...

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Derr. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnic E Fb	10	$2⅜	$2⅞			10
Agnic E Fb	10 p	10	30			10
Agnic E Fb	12½	55	80			13
Agnic E Fb	12½p	50	75			17
Agnic E Fb	15		25			71
Agnic E Fb	17½		20			71
Agnic E Fb	17½p	$4⅞	$5¼			10
Agnic E My	10	$3⅛	$3⅜			3
Agnic E My	10 p	40	55			
Agnic E My	15	35	55			53
Agnic E My	15 p	$2¾	$3			30
Agnic E My	17½	5	30			43
Agnic E My	17½p	$5	$5⅜			
Agnic E Ag	10	$3⅜	$3⅞			33
Agnic E Ag	10 p	60	80			7
Agnic E Ag	12½	185	$2⅛			82
Agnic E Ag	12½p	155	180			22
Agnic E Ag	15	70	80			
Agnic E Ag	15 p	$3	$3¼			
Alcan	Fb 30 p		5	25		35
Alcan	Fb 32½p		10	20		295
Alcan	My 32½p	30	45	70		308
Alcan	Ag 32½	$7½	$7¾	$7		22
Alcan	Ag 32½p	65	80	85		13
Alcan	Ag 35	$5⅝	$5⅞	$6		18
Alcan	Ag 35 p	125	145	170		49
Alcan	Ag 37½	$4	$4⅛	$3		34
Alcan	Ag 37½p	$2⅛	$2⅜	$2⅜		1
Alcan	Ag 40 p	$3⅜	$3½	$3¼		17
Alt Enr	Mr 17½	145	165	$3⅜		55
Alt Enr	Mr 17½p	10	35			
Alt Enr	Mr 20	20	35	35		207
Alt Enr	Mr 20 p	125	150	125		141
Alt Enr	Mr 22½		10	10		474
Alt Enr	Mr 22½p	$3¾	$4⅛	$2⅜		25
Alt Enr	Mr 25		10	30		20
Alt Enr	Mr 25 p	$6¼	$6½			
Alt Enr	Jn 17½	190	$2⅛	195		10
Alt Enr	Jn 17½p	25	50			
Alt Enr	Jn 22½	15	25	25		136
Alt Enr	Jn 22½p	$3⅜	$4⅛	$3		
Alt Enr	Jn 25	5	15	15		46
Alt Enr	Jn 25 p	$6¼	$6½			
Alt Enr	Sp 17½	$2¼	$2½	$2⅜		
Alt Enr	Sp 17½p	35	60			
Alt Enr	Sp 20	100	120			
Alt Enr	Sp 20 p	165	190			
Alt Enr	Sp 22½	35	50	60		4
Alt Enr	Sp 22½p	$3¾	$4⅛			
Asama	Ja 7½	185	$2⅛	190		18
Asama	Ja 7½p		15			
Asama	Ja 10		10	20		926
Asama	Ja 12½		5	5		1387
Asama	Ja 15		3	1		636
Asama	Ja 15 p	$5⅜	$5¾	$6½		5
Asama	Ap 7½	$2⅛	$2⅜	$2⅜		82
Asama	Ap 7½p	15	25	25		60
Asama	Ap 10 p	85	105	100		370
Asama	Ap 12½	15	30	30		252
Asama	Ap 12½p	$3	$3¼	$3¾		75
Asama	Ap 15	5	15	10		150
Asama	Ap 15 p	$5⅜	$5¾	$6		
Asama	Jy 7½	$2⅜	$2½	$2¼		134
Asama	Jy 7½p	20	40			
Asama	Jy 10 p	110	125	125		285
BC Tel	Ja 17½	$4¼	$4½	$3¾		
BC Tel	Ja 17½p		10			
BC Tel	Ja 20	175	$2	175		23
BC Tel	Ja 20 p		10	15		5
BC Tel	Ja 22½		10	10		30
BC Tel	Ja 22½p	50	75	50		
BC Tel	Ap 17½	$4⅜	$4⅝			
BC Tel	Ap 17½p		10			
BC Tel	Ap 20	195	$2⅛	185		105
BC Tel	Ap 20 p	5	15			
BC Tel	Ap 22½	20	35	30		235
BC Tel	Ap 22½p	85	110	75		2
BC Tel	Jy 17½	$4⅜	$4⅝			
BC Tel	Jy 17½p		10			
BC Tel	Jy 20	$2	$2⅜	140		1
BC Tel	Jy 20 p	5	25	30		18
BC Tel	Jy 22½p	95	120	110		100
BCE	Fb 27½	$6⅞	$7¼	$7⅛		20
BCE	Fb 27½p	1	5	10		20
BCE	Fb 30	$4⅝	$4	$5		1915
BCE	Fb 30 p	1	7	10		241
BCE	Fb 37½	5	15	15		59
BCE	My 30	$4	$5¼	$5½		46
BCE	My 30 p	1	20	30		5
BCE	My 32½	$2⅝	$2	$3¼		913
BCE	My 37½	15	30	25		488
BCE	My 37½p	$3	$3⅜	$2⅜		12
BCE	Ag 32½	$3	$3¼	$3⅜		585
BCE	Ag 32½p	30	50	50		50
BCE	Ag 35	140	165	180		491
BCE	Ag 37½p	$3⅛	$3			
Bk B C	Fb 5	100	125			
Bk B C	Fb 5 p		20			
Bk B C	Fb 7½		20			
Bk B C	Fb 7½p	130	155			
Bk B C	Fb 10		20			
Bk B C	Fb 10 p	$3⅞	$4⅛			
Bk B C	My 5	130	155			
Bk B C	My 5 p	15	35			
Bk B C	My 7½	5	30	40		50
Bk B C	My 7½p	150	175			
Bk B C	My 10		25			
Bk B C	My 10 p	$4	$4¼			
Bk B C	Ag 5	160	185			
Bk B C	Ag 5 p	35	60			
Bk B C	Ag 7½	30	55	55		40
Bk B C	Ag 7½p	175	$2			
Bk B C	Ag 10	5	30	20		60
Bk B C	Ag 10 p	$4¼	$4½			
Bk Mtl	Fb 20 p	1	15			21
Bk Mtl	Fb 22½p	5	15			604
Bk Mtl	Fb 27½p	120	145			66
Bk Mtl	My 22½p	10	20			240
Bk Mtl	My 27½p	150	175			20
Bk Mtl	Ag 22½p	25	40			10
Bk Mtl	Ag 25 p	75	95			546
Bk Mtl	Ag 27½p	185	$2⅛			15
Bk NS	Mr 10 p		5	10		28
Bk NS	Mr 15 p	115	140	190		9
Bk NS	Jn 10	$3¾	$4	$3⅝		41
Bk NS	Jn 10 p	5	25			
Bk NS	Jn 12½p	15	35	60		24
Bk NS	Jn 15	30	45	35		1195
Bk NS	Jn 15 p	125	150	$2¼		10
Bk NS	Sp 12½p	25	50	50		10
Bk NS	Sp 15	45	65			
Bk NS	Sp 15 p	145	170	$2¼		2
Bow Val	Ja 15	90	115	150		110
Bow Val	Ja 15 p	1	20			
Bow Val	Ja 17½		10	20		796
Bow Val	Ja 20		2	5		1857
Bow Val	Ja 20 p	$4	$4¼	$3¾		28
Bow Val	Ja 22½		2	6		1487
Bow Val	Ja 22½p	$6½	$6⅞	$5⅜		5
Bow Val	Ja 25		2	5		629
Bow Val	Ja 25 p	$9	$9⅜	$7⅛		
Bow Val	Ja 27½		2	30		85
Bow Val	Ja 27½p	$11½	$11⅞	$11⅛		
Bow Val	Ap 15	175	195	$2		57
Bow Val	Ap 15 p	45	70	50		50
Bow Val	Ap 20 p	$4	$4¼	$3¼		31
Bow Val	Ap 22½	5	10	5		624
Bow Val	Ap 22½p	$6½	$7	$4		9
Bow Val	Ap 25 p	$9	$9½	$6⅜		1
Bow Val	Jy 15 p	75	100	80		6
Bow Val	Jy 17½p	190	$2⅛	190		75
Bow Val	Jy 20	40	60	65		96
Bow Val	Jy 20 p	$4	$4⅜	$4		38
Bow Val	Jy 22½p	$6½	$7			
Brscn A	Ja 27½	$3¼	$3½	$3		24
Brscn A	Ja 27½p		5			130
Brscn A	Ja 32½		10			591
Brscn A	Ja 35		5			196
Brscn A	Ja 35 p	$4	$4¼			27
Brscn A	Ja 40		5			20
Brscn A	Ja 40 p	$8¾	$9¼			
Brsc

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Marché à la baisse

VANCOUVER (PC) — La tendance était à la baisse et l'activité légère, hier à la Bourse de Vancouver. En tout 7,672,482 actions ont été échangées.

On a dénombré 144 titres gagnants, 190 perdants et 398 stables.

L'indice global du marché a clôturé à 837.77 soit un recul de 1.32 point par rapport à la précédente fermeture.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

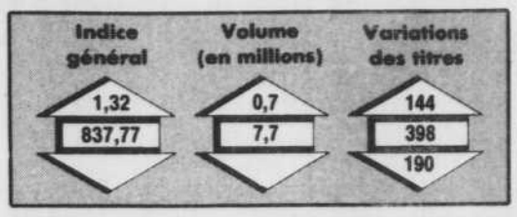

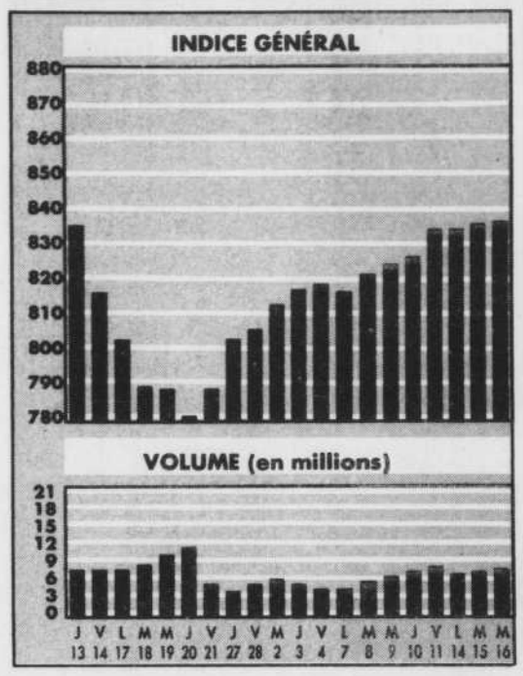

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aabco	2960	15	13	13	
Aaron	1000	8	8	8	
Aby inv a	15000	20	20	20	
Achron	15800	18	18	18	+2
Acorn	56000	25	23	23	—3
Acqest	1000	12	12	12	
Ad dm	1000	80	80	80	—10
Ad dm w	1000	8	8	8	
Adams	1500	65	65	65	
Adapt tc	9000	110	104	104	+4
Admiral	21000	10	8	10	
Adnarn	556455	67	50	52	+7
Adriatc	7400	33	30	30	—3
Aegis rs	7500	36	34	35	
Aerolift	14500	32	30	30	—2
Aerolf w	2000	1	1	1	
Agio	7500	11	11	11	
Aiax	500	27	27	27	
Alaska	z100	92	92	92	
All Star	14750	18	15	18	
Almine	1000	8	8	8	—2
Alpha	5000	37	36	36	—4
Altar gld	3000	17	16	17	
A mng w	380433	50	35	47	
Amazn	2000	25	25	25	
Amble	7333	36	35	35	—4
Amca	5000	54	54	54	—1
Amer aa	1500	50	50	50	
Amer bd	46000	17	15	15	—2
Am mcr	2500	22	22	22	+1
Am Pyd	2900	70	70	70	+1
Amer tel	5400	260	240	260	+10
Amertx	4000	15	12	12	
Amhwk	5500	36	35	36	+1
Amstar	2000	26	25	25	
Anglo Bo	4000	80	77	80	
An arbr	500	30	30	30	+1
Applied	1000	185	185	185	
Aqarus	1000	11	11	11	—4
Arbsq	500	15	15	15	
Arbor	500	36	36	36	—4
Artc Red	31500	30	22	30	
Argnta	5000	15	15	15	
Argyle	1000	20	20	20	
Arcana	38350	26	24	24	—4
Aries	100	260	260	260	—10
Arivac	13940	190	177	180	—10
Arizona	300	230	230	230	
Ark la tx	11000	20	18	18	—2
Ashbrt	2000	8	8	8	
Ashcrft	2900	16	15	15	
Asitka	20000	53	50	50	—2
Auto Mr	300	$9	9	9	+ ½
Avalon	22500	35	33	34	+1
Avino	800	140	130	140	
Award	3750	20	20	20	
Awsom	5500	30	30	30	
Axiom	500	43	43	43	+1
Averok	2000	4	4	4	
Azora	1000	25	25	25	—2
BC res	14580	260	256	257	
Backer	1000	85	85	85	
Baker	3200	310	290	310	+15
Banbry	1000	37	37	37	—8
Banco rs	3500	67	65	65	—4
Bankit	17500	25	25	25	
Bnawst	1000	20	20	20	
Bar	2000	67	67	67	
Bardne	1000	650	650	650	
Baroqu	12000	38	38	38	
Barngt	500	90	90	90	—5
Bay ann	2500	18	18	18	
Bdc ind	9700	25	25	25	
Bedrck	6500	40	35	35	—5
Belair	1500	20	20	20	—3
Belabn	1000	19	19	19	
Belmnt	3200	65	65	65	
Blmarl	10200	91	90	90	—5
Bern res	1400	110	105	110	
Best res	2332	30	30	30	—1
Bighrn	1500	10	10	10	—1
Bgs mnr	11000	29	28	28	—1
Bishop	3200	100	100	100	—1
Bitec dvl	4000	150	150	150	
Blac mrl	5000	9	7	9	—1
Blac sw	9000	45	41	42	—3
Blk thdr	13000	52	45	45	—4
Blackst	11500	12	12	12	
Bmp tec	1000	96	96	96	
Boise cr	2500	30	30	30	—2
Borcan	5000	20	20	20	—4
Bouldr	5000	15	15	15	
Bpi res	10720	105	99	100	
Brace	2100	30	30	30	
Brkwtr	2300	485	480	485	+5
Brese	10000	75	70	70	+3
Brese w	9000	1	1	1	
Bricon	1000	45	45	45	
Brigde	5700	50	45	45	—5
Britcol	1000	12	12	12	
Bro res	1000	11	11	11	
Bronco	1000	4	4	4	+1
Brower	7000	33	30	33	+3
Br slbk a	6235	40	40	40	
Br slbk b	3000	40	40	40	
Bullet en	14500	30	30	30	
Bur Gld	5300	12	11	12	
Brnt gld	3500	40	40	40	
Butler	38000	75	61	62	—12
C D					
C T Exp	42000	44	40	43	
Cagra	2500	42	40	40	
Calif slv	130	420	420	420	—5
Callex	10500	215	207	215	+8
Calpine	300500	25	22	22	
Cantel	5000	12	10	10	
Canmx	5000	52	52	52	—6
Cnartic	3000	85	81	81	—6
Can mnr	3000	33	33	33	—2
Canova	1800	150	146	150	
Cnreo	11000	44	42	43	—1
Canuc	500	41	41	41	
Capella	2000	18	15	15	
Capilno	14500	96	90	94	+4
Cpricrn	3500	16	15	16	
Cap cons	3000	4	4	4	
Caribe	3500	15	15	15	—5
Carina	14000	59	55	59	
Carera	2000	60	60	60	—10
Cascda	1000	42	42	42	—1
Casia pt	13700	55	50	50	
Catear a	2000	15	15	15	
Caulfld	6000	20	20	20	
C Brnca	2500	30	25	25	
Cdn ferit	10000	27	24	27	
Cdn pwn	12000	75	72	75	+3
Cdn untd	700	60	60	60	
Celbrty	5207	18	15	18	
Celica R	2000	31	31	31	
Celtic rs	2000	41	40	40	—1
Cntnl	2000	$5	5	5	
C crude	1000	16	16	16	
Chalice	9000	92	90	90	—5
Chmpn	40000	10	10	10	
Chanel	625	20	20	20	—1
Charltn	4500	10	10	10	
Chatwd	6500	32	31	31	
Chckmt	24000	85	81	83	—4
Chcmt w	27500	16	13	14	—1
Cheryl	2000	41	40	41	+1
Cheyen	500	40	40	40	
Chrmx	9500	20	20	20	
Chutine	7000	13	10	10	—3
Bk Com	5500	$30½	30½	30½	+ ¾
Ctco pr a	2217	100	100	100	
Clifton	500	30	30	30	
Cst rang	35700	90	85	90	+10
Cold Lk	4000	22	22	22	
Colfax	3000	37	35	37	+2
Colony	15400	166	163	165	+2
Colossl	1500	80	75	80	+4
Cmwl	21500	13	10	10	—3
Comput	1200	20	20	20	+5
C barier	z150	72	72	72	
Cns cma	1000	55	55	55	
C Cinola	2000	230	230	230	—5
C Five St	3000	85	85	85	+2
C norex	300	200	200	200	
Cons pay	4000	65	65	65	
C rio plat	500	10	10	10	
Cons slv	1000	60	60	60	
Consort	4000	22	22	22	
Contct	26000	80	78	80	
Con Sv	9200	78	75	78	+3
Control	2500	16	16	16	
Cop Lak	17500	65	61	61	
Coralta	900	17	17	17	
Cornad	1500	40	40	40	—1
Corprte	2000	7	7	7	+1
Corvet	7500	10	10	10	
Cosmos	13800	25	25	25	
Cous crk		50	50	50	
Crack	1000	25	25	25	—5
Crescnt	5500	20	20	20	
Cruiser	8400	47	45	45	
Crystal	4000	65	60	65	+5
Custom	500	15	15	15	
Cutlass	6400	170	170	170	
Dor val	4000	110	100	110	+10
Dankoe	1200	15	15	15	
Danstr	5000	4	4	4	
Dash lke	7000	11	11	11	
Davnpt	17000	11	10	11	
Dawsn	2000	110	108	110	
De baca	8000	37	35	35	—2
D south	50000	37	35	36	+2
Deex res	9756	12	12	12	+1
Del nort	5000	17	15	17	
Denar	2000	34	34	34	—1
Devon	1000	11	11	11	+1
Dimnd	1000	81	81	81	+1
Diatec	5500	30	30	30	—3
Dplmat	2000	66	66	66	—4
Dolphin	3000	44	43	44	+2
Dora	1000	11	11	11	
Du wel	5000	27	27	27	
Duncan	5000	40	40	40	
Dunoil a	400	150	150	150	—10
Dusty M	2665	110	106	106	—9
Dnamc	3000	40	40	40	
E F					
Eagle R	2500	13	13	13	—1
East wst	z200	83	83	83	
Estr lifts	10000	33	30	30	—3
Estma	1400	50	50	50	
Egemi	11000	27	27	27	—2
El cmin	15500	35	30	33	+6
El dorado	126100	152	127	152	+17
E paras	3000	20	20	20	+3
Electra	500	37	37	37	
Elite res	2000	33	33	33	
Emerlk	10700	120	110	120	+5
Emir oil	2000	15	15	15	
Endlc	2000	26	26	26	+1
Energx	114593	80	73	76	+3
Enrx w a	3000	24	24	24	
Enex	1100	215	210	210	—10
Enfield	12500	77	73	77	—2
Entek	1000	5	5	5	
Epic res	2000	55	55	55	+5
Equine	500	19	19	19	
Ericsn	2100	360	350	350	
Esprnz	z200	48	48	48	
Eurmin	6000	140	130	130	
Evrest	40500	95	93	95	+2
Exlotal	7500	85	85	85	+8
Fifth a	3000	63	57	57	—6
Frst cdn	1000	45	45	45	
Frst dvn	3500	45	45	45	
Frst wst	12100	120	107	107	—16
Fleck	3000	30	30	30	
Fletwd	1300	37	37	37	
Flow res	10000	27	26	27	+1
Folkstn	6500	40	40	40	—5
Force	8000	80	60	80	+15
Frt knox	11500	38	36	38	+2
Frtn isl	1000	13	13	13	+1
Forum	2000	12	12	12	
Fredon	3000	4	4	4	
Ftm inc	8000	10	10	10	
Futurtk	7000	43	42	43	+1
Futrt w b	45000	2	2	2	+1
G H					
Galactc	8130	$5	5	5	
Galc w c	18000	3	2	3	+1
Galc w d	42000	2	1	2	
Gallant	2000	40	35	35	—6
Gator rs	2000	30	30	30	
Geddes	2000	100	100	100	
Gen syst	12300	100	95	99	—1
Genex	36000	12	10	10	—5
Genove	13500	26	23	26	+3
Geo data	2500	28	23	28	+3
Geodm	500	165	165	165	
Gint bay	14000	214	212	214	+3
Gldtr rs	500	16	16	16	
Glltr gld	8000	19	19	19	
Gldmrk	2000	20	15	15	
Gold pnt	3500	65	65	65	
Gld star	1000	18	18	18	—2
Gold pan	1000	26	26	26	—4
Gldbra	3000	30	30	30	
Gldn ber	1500	60	60	60	
Gldn crn	1500	85	85	85	—1
Gldn drg	4000	25	25	25	
Gldn hnd	4500	45	35	35	—10
Gldn key	22700	116	105	110	—10
G knight	3480	250	245	245	—3
Gldn lion	6900	195	185	195	
Gld nws	500	30	30	30	+5
Gld nrth	3000	85	85	85	
G rim	1000	44	44	44	—2
Goldn sc	1100	$5⅛	5	5	— ½
Gld seal	10000	16	16	16	
G shield	2500	26	26	26	
Gldnbel	21500	133	120	125	+10
Goldra	10800	80	80	80	
Goldpc	4000	21	21	21	+2
Goldrh	23300	44	43	43	
Gldsil	4600	77	75	75	
Goldstk	1500	90	85	85	—5
Gldwst	19500	33	30	30	
Goldwn	5000	48	43	48	+3
Good hp	2500	115	110	115	
Grancp	2500	38	38	38	—2
G canyn	500	21	21	21	—1
Grndv	500	215	215	215	
Gravis	1500	35	33	35	
Gren vly	1000	10	10	10	
Grenwl	15000	76	65	65	—5
Grndst	1200	25	25	25	
Gt bear	10000	7	7	7	
G Centrl	18500	35	29	35	+10
G w pete	49000	30	25	30	+6
Gulf titn	5800	130	125	130	+5
Gyro	3000	36	36	36	
Htr ind	2300	340	325	340	+15
Hallmk	51500	52	45	52	+12
Hambr	5500	35	35	35	—1
Hardy	8000	33	32	33	+3
Harlin	1000	41	41	41	
Hwksbl	400	190	190	190	
Henesy	2000	14	14	14	
Heritge	2000	20	20	20	—2
Heron	2000	30	25	25	—6
High rsr	900	31	31	31	—4
Hilnd Cr	z167	40	40	40	
Hilton rs	4000	110	110	110	
Hlmac	11000	35	31	35	+8
Homstd	12300	60	55	55	
Horton	30333	47	41	41	—9
Hot res	700	46	46	46	
Hudson	6500	15	15	15	
Hmbolt	2500	14	14	14	—2
I J					
Icon	7500	69	65	65	—4
IceStn	5000	28	28	28	
Impala	34000	11	11	11	—3
Imprial	1000	85	85	85	
Indescr	4000	40	40	40	+2
Ingot res	35350	84	70	80	+12
I recov	15200	125	120	120	—6
Inland w	19000	16	15	16	—2
Inlet res	3931	38	35	38	
I ocean	6500	50	50	50	
Intactn	z187	18	18	18	
Intr dta	100	100	100	100	
Intrlke	9000	103	100	103	+3
Istrt res	6600	50	42	46	+6
Itl Brmc	6000	18	18	18	
I camera	1766	113	113	113	
I chroke	7000	35	35	35	
Intl crna	1800	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
I dmascs	7000	43	39	39	—5
Intl hrs	z33	330	330	330	+30
I lonarc	z14	5	5	5	
I loco	z400	13	13	13	
Intl mak	1000	7	7	7	
Intl mrd	2000	17	17	17	
Intl Pete	500	210	210	210	
Intl phsr	32500	40	36	38	
I rhodes	5500	17	17	17	
Ishasta	3000	10	10	10	—3
I Stndrd	1500	55	55	55	
I thnwd	5900	17	15	17	
Intl tillx	1000	45	45	45	
Intl trbn	13500	60	53	60	
Intl vrfc	67100	275	190	200	—78
Invadr	2000	65	61	61	—5
Irvco	4000	21	21	21	
Is canyn	1500	13	13	13	
Island M	1500	40	36	40	+5
Jack crs	100	900	900	900	
Jacksn	5500	100	100	100	—5
Jalna	38000	39	36	36	—2
Jarvis	5000	55	55	55	
Javelin	1000	91	91	91	
Jetta res	5500	46	46	46	—4
Jupitor	1000	8	8	8	
K L					
Kaba	1700	34	30	30	
Kamad	24824	50	48	49	+4
Kangld	8500	85	80	84	—1
Kenar	2500	17	17	17	
Kerry	23500	35	32	35	
Kettle	1500	105	105	105	+5
Kng slm	9800	256	251	256	+1
Kngdm	15000	5	5	5	
Klna Kln	9000	115	109	109	—11
La Teka	4000	85	75	75	
Lancstr	13500	122	118	120	—1
LDR	1000	35	35	35	
glansco	2000	35	35	35	
Lnsdwn	500	35	35	35	—2
Laredo	4000	20	20	20	
Lasir gd	2000	20	20	20	—1
Lawrnc	2000	18	18	18	
Lazrus	500	20	20	20	
Lear oil	152900	136	95	95	—41
Lev	14300	200	190	190	
Levngd	5000	56	55	56	—4
Levon	1300	250	240	250	+15
Librt bel	1000	35	35	35	
Lincoln	3433	120	115	115	
Lintex	500	17	17	17	
Logon	7000	32	32	32	
Logo res	630	46	44	46	
Lone str	12000	8	8	8	
Longbl	11500	42	40	40	
Lngrch	12000	15	14	14	—1
Lorcan	4000	12	12	12	
Lost lak	800	170	170	170	+3
Loyalst	13000	42	40	42	—2
Lcky stk	7500	17	17	17	
Lunar	500	18	18	18	
M N					
M B	z60	$27	27	27	
Mcmin e	5000	40	37	37	
Magnta	z100	20	20	20	
Maggie	2000	12	12	12	
Magna	235	310	300	300	—10
Magns	2500	45	44	44	
Mhgny	21600	112	99	99	—4
Maistic	2000	5	5	5	
Mairt	11500	60	59	60	—5
Miartic	250	$13	13	13	
Malko	31000	70	65	69	—4
Mnchst	500	35	35	35	
Mandr	4500	42	40	40	
Manson	2000	40	40	40	
Mple lf	12300	5	12	15	+3
Maple	1000	20	20	20	
Marlg	53300	146	140	145	
Marlg w	1000	75	75	75	+2
March	10000	21	21	21	
Marco	200	190	190	190	—9
Mrleta	500	15	15	15	
Martel	500	10	10	10	
Masive	6500	270	260	260	—10
Maxim	500	30	30	30	—2
Maymc	28100	315	295	305	
Media a	6900	80	79	80	—10
Megain	3000	5	5	5	—3
Merfin	1000	50	42	42	
Merit rs	500	36	36	36	—1
Metoil	2000	35	35	35	+3
Metoil w	1000	3	3	3	
Michl rs	8200	14	14	14	
Micron	1500	230	230	230	+5
Mid cda	3000	25	25	25	+2
Midlgat	4500	13	13	13	
Midlnd	13000	63	60	62	—4
Migt wt a	1000	20	20	20	
Migent	3800	140	135	140	
Mindy	11000	100	95	100	+5
Minerx	5000	107	105	105	
Mirm en	4000	22	22	22	
Mischf	z140	38	38	38	
Mistral	2000	17	17	17	+1
M video	700	250	250	250	
Molco	2000	8	8	8	
Monica	2000	22	22	22	
M christ	3000	11	11	11	
Monshn	1000	12	12	12	
Mosprt	800	210	210	210	+5
Mosaic	11000	28	25	25	—6
Mountn	2000	21	21	21	
Murgld	5000	20	19	19	
Musto E	12500	320	310	310	—5
Nalcus	3500	38	35	35	
Nalas	54100	65	52	60	+2
NCA Mrl	1000	180	180	180	—10
Ncn expl	5000	20	20	20	+2
Neti tec	79650	$11⅛	9¾	10⅛	— ¾
N arcdia	750	85	85	85	—5
New beg	14800	90	86	86	—4
N Cinch	500	12	12	12	
New frn	1700	67	62	67	—3
N Nadna	z50	22	22	22	
N Privtr	z40	49	49	49	
New sbn	1350	39	39	39	
New tye	z333	8	8	8	
Nwbry	1700	20	20	20	
Newhk	5000	14	12	14	
Newlin	67500	12	7	10	
Nexus	5800	410	400	405	
Ni Cal	10200	$6	6	6	
Nicklng	z150	30	18	30	
N hawk	5250	380	365	365	—5
Nor con	11500	60	50	60	+5
Nrman	12000	15	15	15	
Normn	2000	40	40	40	
Norsat	3400	310	300	300	
Nortek	1000	28	28	28	
Na powr	3000	38	38	38	
Nth Sth	58500	40	40	40	
Nthair	1800	105	100	100	—5
Nrg res	3000	17	17	17	
N dynsty	1000	120	120	120	
N eagle	6500	25	23	23	—2
Ntn engy	1500	15	14	14	
N Lights	2500	4	4	4	
Nat res	500	150	150	150	+10
Nupac	6000	14	14	14	
Nu start	16000	38	35	36	—2
Nunsco	5700	103	100	102	+2
Nuspar	21700	40	38	39	+1
O P					
Ok Hold	200	$8	8	8	
Omni	2000	16	16	16	—2
Orbex	2000	60	60	60	
Orcana	9500	8	8	8	
Orion	500	$5	55	55	
Orsina	1500	30	30	30	
Oscar rs	10000	10	10	10	
Osec A	3000	38	38	38	+2
Osler res	10000	30	29	29	—1
Outlnd	2928	45	45	45	
Ovrlord	z100	31	31	31	
P cypres	6000	8	8	8	
Palrmo	27500	65	45	62	+27
Palmer	2000	12	12	12	
Pan am	4200	190	185	190	
Panora	4000	39	39	39	
Panthr	4000	25	25	25	
Paragn	z400	18	18	18	
Paydy	42500	120	70	70	—45
Paydy w	9000	40	25	25	—17
Pcr ind	3000	10	10	10	
Pecos	4500	100	100	100	—5
Pngly	2000	6	6	6	
Penisla	8500	95	90	90	—5
Peppa	2000	20	20	20	
Perron	3500	50	50	50	
Ptrsfld	1100	115	115	115	—11
Petrom	4000	101	101	101	—9
Piroqn	1000	18	18	18	
Petrofx	2000	5	5	5	
Petrox	9500	33	32	32	—1
Pezaric	1000	260	260	260	—1
Pilgrm	11000	20	20	20	
Pinto	8150	430	415	430	+5
Piner mt	14700	115	110	115	+5
Plains	5500	60	60	60	
Plmbn	15000	4	3	4	
Pm ind	20000	47	47	47	+2
Polaris	362300	75	62	67	+4
Prtavid	2000	55	55	55	
Potntil	500	21	21	21	—1
Potter B	800	105	105	105	
Pwrgm	5000	42	37	42	+2
Preferd	1800	131	130	130	
Presid	7000	55	55	55	+5
Primrs	59000	80	73	75	—5
Princtn	8400	133	125	125	—7
Princt w	13000	5	4	4	
Prism	4600	21	20	20	—2
Pryme	2054	37	37	37	
Q R					
Quadx	1000	12	12	12	
Que west	1500	30	30	30	
Qued res	36500	40	32	40	+6
Qstmnt	6500	30	30	30	
Quintel	9000	21	21	21	+1
Quinto	4000	40	38	40	+2
Rabbit	3000	12	12	12	
Rado	2000	19	19	19	
Rainex	500	35	35	35	
Raleigh	1000	25	25	25	
Ramcr	4500	30	30	30	
Ramm	13800	85	75	75	—10
Ramrd	1500	15	15	15	
Rapid cd	1000	35	35	35	
Ravnrc	1832	26	23	23	—3
Rea gold	2900	110	100	110	—2
Reba res	5500	185	180	180	
Rd erth a	17500	45	43	44	+4
Red hill	24700	75	68	75	+7
Redfrn	1000	12	12	12	
Reg res	4000	45	40	40	—2
Regal	9000	15	15	15	
Repadr	2501	22	22	22	
Retlaw	5100	240	240	240	
Rexplr	z300	72	72	72	
Rhyolit	21500	70	65	65	—4
Richprt	7650	160	155	160	—5
Rio sier	9020	43	40	43	
Rivertn	2000	17	17	17	—1
Rocestr	9000	90	90	90	
Rocrdg	4000	28	28	28	

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Au cours du dernier semestre de 1984

La Citicorp enregistre un profit de $ 261 millions

NEW YORK,(AFP) - La Citicorp, le holding qui coiffe la Citibank (1ère banque des États-Unis), a affiché un bénéfice net de 261 millions de dollars pour le dernier semestre de 1984, en hausse de 30 % sur la période correspondante de 1983. Pour l'ensemble de l'année, son bénéfice net ne progresse toutefois que de 3 %, pour atteindre 890 millions de dollars.

La Citicorp a souligné que l'amélioration de ses revenus a été battue en brèche l'an dernier par le maintien d'un niveau élevé de prêts non performants accordés à l'étranger, principalement à l'Amérique latine.

En fin d'année, l'évaluation des pertes possibles sur prêts commerciaux représentaient 1,01 % du total de ces prêts contre 0,90 % un an plus tot et atteignaient 592 millions de dollars (+52 millions par rapport au 31 décembre 1983. Les provisions pour pertes sur prêts commerciaux atteignaient 273 millions de dollars soit 20 millions de moins qu'un an plus tot.

La Citicorp a fait état enfin d'une augmentation de 2,3 milliards de dollars de son capital de base au cours de l'année écoulée. Au 31 décembre, celui-ci s'élevait ainsi à 8,9 milliards de dollars, soit 6.03 % de ses avoirs contre 5,05 % un an plus tot.

De son côté, la bankers trust New York corp., qui coiffe la dixième plus importante institution financière des USA a annoncé un bénéfice net de 81 millions de dollars au dernier trimestre de 1984 (+19 % par rapport à la même période de 1983) et de 306,8 millions de dollars (+17 %) pour l'ensemble de l'année écoulée.

Ses provisions pour pertes sur prêts se sont élevées à 230 millions de dollars (contre 83 en 1983). Bankers trust a indique également que son capital de base ressortait en fin d'année à 6,28 % de ses avoirs (contre 5,64 % un an plus tot). au 31 décembre 1984, ces derniers s'élevaient, a-t-elle précisé, a 45,2 milliards de dollars (contre 40 milliards un an plus tot).

Dans le but d'accélérer son programme de redéploiement

ITT vendra plusieurs de ses filiales pour une valeur de $ 1.7 milliard

NEW YORK, (AFP) — La société ITT corp. a annoncé hier sa décision d'accélérer son programme de redéploiement et notamment de se défaire rapidement de diverses filiales d'une valeur de $ 1.7 milliard.

Selon une déclaration du président d'ITT corp., M. Rand Araskog, ce programme de redéploiement devrait ouvrir de nouvelles perspectives de croissance à cet important conglomérat, tout en améliorant sa rentabilité et en réduisant ses dettes.

Selon M. Arastog, ITT corp. entend concentrer ses activités sur:

-les télécommunications, matériels de bureau et équipement militaires et aérospatiaux.

-les assurances, les communications ainsi que les services financiers et hoteliers.

-les équipements automobiles, les composants électroniques et électriques ainsi que les fluides.

ITT corp. avait commencé l'an dernier à mettre en oeuvre son programme de redéploiement, a rappellé M. Araskog, en procédant à la vente de sa filiale continental baking co (alimentation) pour $ 475 millions et d'une bonne partie des avoirs d'une filiale pétrolière, Eason Oil co, pour $ 240 millions.

Selon M. Araskog, le programme de redéploiment du groupe prévoit également des acquisitions sélectives, lorsque l'occasion s'en présentera.

Selon M. Araskog, le programme de désengagement décidé par le groupe sera mis en oeuvre aussi rapidement que possible avec l'assistance active des sociétés financieres Lazard Frères and co et Goldman, Sachs and co.

Il prevoit essentiellement:

- la cession de pratiquement toutes les activités de sa division des ressources naturelles, ITT natural resources corp. Sa filiale ITT rayonnier, spécialisée dans le domaine du bois et de la pate à papier ne sera toutefois pas vendue pour l'instant en raison des conditions deprimées qui règnent dans ce secteur d'activité.
- la cession de 12 filiales appartenant à sa division industrielle, ITT industrial technology corp.
- la cession de certaines activités du groupe a l'étranger en matière d'assurances et d'intérêts détenus dans les domaines des publications et de l'éducation.

La livre chute à 1.12 dollar

PARIS, (AFP) - Le dollar a repris son souffle hier et reculé légèrement sur l'ensemble des places financières après ses records de la veille. De son côté, la livre sterling reste fragile mais se reprend légèrement sur plusieurs places après sa glissade de mardi.

Les marchés sont jugés très nerveux par les experts à la veille de la réunion du groupe des cinq à Washington (Etats-Unis, gRande-Bretagne, France, RFA et Japon).

A Londres hier, le dollar cotait 9,7485 ff contre 9,7675 la veille en cloture, 3,1830 DM contre 3,1870, 2,6810 fs contre 2,6815, et 254,85 yen contre 255,75. La livre retombait de 1,1210 à 1,1200 dollar.

A Zurich, le dollar cloture à 2.6722 francs suisses contre 2.6825 la veille. La livre s'effrite à 3.0025 fs contre 3.0060.

A francfort, le dollar cote à 3,1854 DM contre 3,1947 la veille et 3,1835 le matin. La livre sterling est en très léger progrès à 3,570 DM contre 3,564 la veille.

A Paris, le dollar revient à 9,7460 contre 9,7882 ff. La livre sverling se reprend à 10,9360 contre 10,9260 ff mardi.

Tous les titres ont été vendus. Cette annonce est publiée à titre d'information seulement.

Nouvelle émission

30 000 000 $

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TEMCELL

30 000 unités de société en commandite de catégorie A
échangeables contre des actions de catégorie A comportant droit de vote
de

TEMBEC INC.

Prix de souscription: 1 000 $ par unité de catégorie A
Souscription minimum: 10 000$

Nesbitt Thomson Bongard Inc. **McLeod Young Weir Limitée**
McNeil, Mantha, Inc. **Dominion Securities Pitfield Limitée**

Décembre 1984

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres qui y sont mentionnés. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans telle province.

Nouvelle émission

BANQUE NATIONALE DU CANADA

$50,000,000

Débentures 10¼% série 6, échéant le 1er février 1990
et
50,000 bons de souscription permettant d'acheter $50,000,000 d'obligations du gouvernement du Canada 11¾% échéant le 1er mars 1995

Offerts en unités consistant en une débenture série 6 de $1,000 et un bon de souscription.

Date d'émission: le 30 janvier 1985 Date d'échéance: le 1er février 1990

Bons de souscription
Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'exercer le droit d'acheter de la Banque, au plus tard le 23 janvier 1990, une valeur nominale de $1,000 d'obligations du gouvernement du Canada 11¾%, échéant le 1er mars 1995, au prix de $1,002.50.

Prix: 99.50 plus l'intérêt couru, le cas échéant, pour un rendement approximatif de 10.38%

Burns Fry Limitée **McLeod Young Weir Limitée**

REER

L'effet multiplicateur du RER de McNeil Mantha

Exemples:

Montant approximatif investi **aujourd'hui**	Pendant	Valeur à l'échéance*
3,300 $	7 ans	**7,312 $**
4,300 $	10 ans	**14,624 $**
88,000 $	18 ans	**731,250 $**
7,900 $	19 ans	**73,125 $**

* Autres échéances disponibles

Comment fait-on?

En plaçant des coupons détachés d'obligations garanties par l'État dans un RER autogéré de McNeil, Mantha, vous bénéficiez en même temps d'une croissance composée tous les six mois et de l'immunité fiscale d'un RER.

Vous verrez vos avoirs se multiplier à un rythme et selon des échéances que vous aurez déterminés vous-même en fonction de vos objectifs personnels.

Coupons détachés + RER autogéré de McNeil, Mantha =
VOTRE SOLUTION GAGNANTE

Pour plus d'informations et/ou une évaluation professionnelle de vos objectifs financiers personnels, s'il vous plaît communiquez avec notre **Service-Conseil des RER autogérés:**

Montréal 875-4810 **Québec** 647-4026 **St-Hyacinthe** 773-1520

Sans frais: 1-800-361-5202

Ou remplissez et retournez ce coupon; nous vous contacterons dans les meilleurs délais.

MC NEIL MANTHA

McNeil, Mantha, Inc.
1080 Beaver Hall, bureau 200
Montréal, Québec H2Z 1S8
Attention: François Gélinas

Nom
Adresse
Code postal
Téléphone: domicile travail
Information requise: A) ouvrir un RER ☐
B) transférer un RER ☐

D

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres qui y sont mentionnés. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans telle province.

Nouvelle émission

Montréal Trust
Montréal Trustco Inc.

$60,000,000

Débentures à taux flottant échéant en 2084

Pour un rendement égal au plus élevé des taux suivants:
(i) soit le taux des acceptations bancaires, majoré de 0.40%,
(ii) soit le taux préférentiel des banques, diminuée de 0.875%,
intérêts payable mensuellement.

Date d'émission: le 31 janvier 1985 Date d'échéance: le 31 janvier 2084

Prix: 100 plus les intérêts courus, s'il en est

Le **Groupe des Marchés Capitaux Burns Fry** a convenu d'acquérir la totalité de ces débentures.

Burns Fry Limitée

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-009982-84-2. BANQUE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- FORMAGGIO BAGUETTE INC., partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:00 heures au 2020 Université Suite 407, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FORMAGGIO BAGUETTE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sweden modèle 5615 No. de série E25395126789, 1 réfrigérateur modèle RB5GT no. de série 3790883 avec acc., équipements de restaurant etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-27-011041-847. CLAUDE MEUNIER, PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse -vs- LAURIER PAGÉ, défenderesse. Le 30 janvier 1985 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 905 rue Hartland, en la cité de Outremont et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 meuble en bois 2 portes et 2 tiroirs, 1 siège en bois et tissu bleu et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT BOULAY, huissier 288-6263. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-015816-841. SIMPSONS SEARS LIMITÉE, demanderesse -vs- SHARON CLEARY, défenderesse. Le 28 janvier 1985 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 2445 rue Sunset #104 en la cité de Mont Royal et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur meuble 26" RCA, 1 système de son 3 mcx. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT BOULAY, huissier 288-6263. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 116227193. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LASCELLES WILLIAMS, partie défenderesse. Le 21-01-85 à 10:00 heures au 2825 rue Louis Paré, app: 201, Lachine, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LASCELLES WILLIAMS, saisis en cette cause, consistant en: une camionette de marque GMC 1981 immatriculé: F 525 495 No de Série: 2GTDG15GDB4502201 de couleur blanche, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: GILLES DESORMEAUX, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 7ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 131624581 435670410 435702175 436706130. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- DAVIDSON ROBERT, 111 20e Avenue Deux Montagnes, partie défenderesse. Le 24-01-85 à 10:00 heures au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chevrolet Citation verte 1980. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 111970740. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5655 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 419191043. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 436837030. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ZAIR FAROUK, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 11:00 heures au 6940 rue Lemieux, app: 02, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAIR FAROUK, saisis en cette cause, consistant en: un petit sac à voyage de couleur brun, une enregistreuse portative de marque Eversonic, un répondeur téléphonique de marque Duofone, un radio portative de marque Panasonic, une valise de couleur rouge, une glacière couleur bleu, une camera 35mm, un évantail de marque Sony. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 436940814. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ZAIR FAROUK, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 11:00 heures au 6940 rue Lemieux, app: 2, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAIR FAROUK, saisis en cette cause, consistant en: un petit sac à voyage de couleur brun, une enregistreuse portative de marque Eversonic, un répondeur téléphonique de marque Duofone, un radio portative de marque Panasonic, une valise de couleur rouge, une glacière, une caméra 35mm, un évantail de marque Sony. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-047799-841. H. & B. GREEMBAUM, demandeurs -vs- RONALD LAFOND, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 3590 rue Dezery, app: 9 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-054726-836. PIERREFONDS CENTER PROVISION INC., demanderesse -vs- H. HISLOP, défendeur. Le 28 janvier 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 126 rue Laurent en la cité de Dollard des Ormeaux et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console Viking et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-012940-836. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- HUBERT LAVIGNE, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 3680 rue St-Charles en la cité de Lachenaie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur De Villbiss, 1 moteur Diesel Lechavd, 1 soudeuse, 1 enclume. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-001356-846. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- NORMAND BERTHIAUME, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 120 rue Villandre en la cité de Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 vaisselier en bois, 1 télécouleur Zenith, 1 divan et 1 fauteuil en tissus, 1 laveuse et sécheuse Inglis, 1 table de coin. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-002041-846. VILLE DE LE GARDEUR, demanderesse -vs- DANIEL ESTENSORO, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 535 rue Fortier en la cité de Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 tables de coin et 1 table de centre, 1 téléviseur Sanyo, 1 machine à coudre White, 1 table à dactylo, 1 moto Yamaha, 1 orgue, 1 réfrigérateur Kelvinator. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-005583-841. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- NORMAND DUHAMEL, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 69 rue Lise en la cité de Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sanyo 20" et acc., 1 télécommande à distance et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE CANTIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 432-78-0051 — Dossier 005743. VILLE DE MTL C. MUN., partie requérante, -vs- CHRISTIANE GAGNON, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1985 à 11:00 heures au 319 Picard Lac Clairview à Ste-Sophie, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHRISTIANE GAGNON, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Buick Lesabre 1976 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN LAROSE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 436974031. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ZAIR FAROUK, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 11:00 heures au 6940 rue Lemieux, app: 2, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ZAIR FAROUK, saisis en cette cause, consistant en: un petit sac à voyage de couleur brun, une enregistreuse portative de marque Eversonic, un répondeur téléphonic de marque Duofone, un radio portative de marque Panasonic, une valise de couleur rouge, une glacière, une camera 35mm, un évantail de marque Sony. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 410525286. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ST-VILMAR ALEXANDRE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 11:00 heures au 3711 rue Bélair, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-VILMAR ALEXANDRE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-036217-839. BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- GILLES BELLEMARE, défendeur. Le 1er février 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1354 rue Ste-Marie en la cité de Mascouche, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury Cougar. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-007107-839. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- GHISLAINE BELLEROSE, défenderesse. Le 31 janvier 1985 à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 157 rue Vittoria en la cité de L'Épiphanie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Montego 1975. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-011800-823. WRAY-WALTON-WRAY FUNERAL SERVICES LTD, demanderesse -vs- ALEXANDER BURTNEY, défendeur. Le 29 janvier 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 1855 rue D'Arcy McGee en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Sharp et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE. No.: 84-09-5288. LA REINE, partie demanderesse, -vs- MAURICE FOURNIER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1985 à 10:00 heures au 235 Martin à Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAURICE FOURNIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Ford Pinto 1976 et acc., 1 souffleuse à neige à essence et acc. et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-006364-840. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, -vs- MARIO MALNATI, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 janvier 1985 à 10:00 heures au 7474 Chabot #3 à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARIO MALNATI, saisis en cette cause, consistant en: 1 guitare électrique Aria en bois rouge et blanche et acc., 1 amplificateur Traynor et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 135-33-1335 — Dossier 017048. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante, -vs- LILIANE GERMAIN, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1985 à 12:30 heures au 750 Brodeur #01 à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LILIANE GERMAIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Magnasonic et acc., 2 enceintes acoustique Webcor et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: BENOIT DION, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 428-18-4470 — Dossier 001587. VILLE DE MONTRÉAL, partie requérante, -vs- JEAN DIONNE, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 28 janvier 1985 à 10:30 heures au 910 Chemin du Lac #2 à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN DIONNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Newport 1975 4 portes et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: BENOIT DION, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 131-06-4021 — Dossier 006995. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante, -vs- JEAN-PAUL DUFRESNE, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 29 janvier 1985 à 11:00 heures au 823 Charlevoix à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-PAUL DUFRESNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sanyo 20" et acc., 1 télécommande à distance et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE CANTIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-005583-841. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- NORMAND DUHAMEL, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 69 rue Lise en la cité de Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sanyo 20" et acc., 1 télécommande à distance et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE CANTIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-037643-843. PLASTISNAP INC., demanderesse -vs- NICHOLAS GUERBILSKY, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 4565 rue Cavendish en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Sanyo et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-011836-843. IBERIA FURNITURE INC., demanderesse -vs- ANTOINE JOSE SANTOS, défendeur. Le 29 janvier 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1342 rue Hébert en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble Magnavox et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Beauharnois, COUR PROVINCIALE. NO: 760-02-000792-841. JEAN-GUY LEGAULT, demandeur -vs- JEAN-GUY BONHOMME, défendeur. Le 28 janvier 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 7 rue Salaberry en la cité de St-Timothée et district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Magnavox et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-024758-844. E.J. MAXWELL LIMITED, demanderesse -vs- M. JIM MITIKAS (RÉNOVATIONS ET CABINETS DE CUISINE PONTIAC ENR.), défendeur. Le 28 janvier 1985 à 11:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 7125 rue Waverley en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire, 1 calculatrice Miida, 2 scies Rockwell et 1 scie sur banc DeWalt, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-013357-848. MIRABEL PIÈCES D'AUTOS INC., demanderesse -vs- GUY MARTEL, défendeur. Le 28 janvier 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 930 rue Carillon en la cité de Chambly et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Viking & acc., 1 t.v. couleur Electrohome et écran géant et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERE PELLETIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-032315-843. SUPEROTUBE T.V. RENTAL INC., demanderesse -vs- HENRY ANTOINE, défendeur. Le 28 janvier 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3817 rue Girouard en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur RCA et control à distance Jerold et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-025675-849. S. ALBERT CO. LTD, demanderesse -vs- CLAUDE LAPOINTE, défendeur. Le 30 janvier 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1195 rue Jeanne d'Arc, Ste-Dorothée en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Buick Sky Hawk, imm. AME-363 série: 1G4AS69B9EK404265 et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN TRUDEL, huissier 842-9192. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-011419-832. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- SUZANNE LANGLOIS, défenderesse. Le 28 janvier 1985 à 14:00 heures au No 38 rue Wilfrid Laurier en la cité de St-Lin, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur Westinghouse, 1 divan et 1 fauteuil en tissus, 1 automobile Pontiac Acadian 1984. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 14 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 435987775. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ROBERT SCOTT, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 10:00 heures au 4958 rue Dresden, Pierrefonds, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT SCOTT, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chevrolet Camaro brun immatriculé: 725 M 646 no de série: 108706 N 53345. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 130683033. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- RENZO DANIEL, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:30 heures au 6775 rue Hadley, app: 03, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENZO DANIEL, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 831504485. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- RENZETTI DANIEL, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 3115 rue Bernard, Brossard, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENZETTI DANIEL, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Monte Carlo 1979 immatriculé: AFJ 834 2 portes de couleur noir et gris. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MAURICE GAUCHER, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 434833921. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- PITSOLANTIS CONSTANTIN, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 10:00 heures au 209 rue Andras, Dollard des Ormeaux, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PITSOLANTIS CONSTANTIN, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-038023-847. LE SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- CENTRE DES ARCHERS (G. Trudeau Inc.), défenderesse. Le 29 janvier 1985 à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 6038 rue de Jumonville en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 arc Jennings, 55 lbs; 1 arc Jennings, 60 lbs; 1 arc Pearson (hunting) 258 X 68; 1 arc Pearson (hunting) 243 X 68 et autres biens meubles et équipements. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC BOISSEAU, huissier 365-7171, 395-8593. Montréal, ce 15 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-039448-845. OLIVER IMPORT & EXPORT (PARIS) LTÉE, demanderesse -vs- IMPORTATIONS ERO NATH INC. (IMPOSSIBLE ENRG.), défenderesse. Le 28 janvier 1985 à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4944 rue Queen Mary en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, 4 mannequins, plusieurs lots de vêtements pour dame etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier 288-6317. Montréal, ce 17 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 435187815. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LANTEIGNE CHARLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 14:30 heures au 16379 rue Gouin Ouest, St-Geneviève, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LANTEIGNE CHARLES, saisis en cette cause, consistant en: un divan de salon brun, une t.v. de marque RCA 16", un camion remorquage bleu, 2 colonnes de son. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 815244441. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LANTAGNE JEAN, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:00 heures au 1430 rue Falaise, Duvernay Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LANTAGNE JEAN, saisis en cette cause, consistant en: un camion GMC Suburban de couleur noir et gris portant le numéro d'immatricule: 778 L 064. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LAURENT, NO: 58103. VILLE DE SAINT-LAURENT, partie demanderesse -vs- ALFRED JACKSON, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 10:00 heures au 4780 rue Vézina, app: 24, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALFRED JACKSON, saisis en cette cause, consistant en: une guitare électrique de marque Fender avec étui, un amplificateur à guitare de marque Solid State, un aquarium, une t.v. couleur de marque Electron, un système de son comprenant un amplificateur de marque Woodwinds avec une table tournante de marque Woodwinds et 2 colonnes de son. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 130637205. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LEFEBVRE RICHARD, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:15 heures au 5619 rue Angers, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEFEBVRE RICHARD, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 43238590. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LEFEBVRE RICHARD, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:15 heures au 5619 rue Angers, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEFEBVRE RICHARD, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: THÉRÈSE THÉORET, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 420447344. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857, immatriculé: 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 420583155. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857, et immatriculé: 353 L 910, année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 422753332. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 et immatriculé 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 813177746. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 rue De l'Argentière, app: 14, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler Codoba, de couleur blanche de l'année 1979 portant le numéro de série: SS22L9R203857

AVIS PUBLICS

PÊCHEURS UNIS DU QUÉBEC INC.
QUÉBEC UNITED FISHERMEN INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie PÊCHEURS UNIS DE QUÉBEC INC. — QUÉBEC UNITED FISHERMEN INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les Compagnies.
Montréal, province de Québec, le 21 décembre 1984.

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT
Suite 3900,
1155 ouest, boulevard Dorchester,
Montréal, Québec
H3B 3V2

ODYSSE HOLDINGS LTD

AVIS est par les présentes donné que Odysse Holdings Ltd, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec le 23 juillet 1959 et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec de la dissoudre conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 18 décembre 1984.

J.B. GORRUP
SECRÉTAIRE

Prenez avis que le Bureau des Tarifs du Québec Inc., au nom de ses membres participants, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'augmenter de 6% tous les taux F.T.G., taux d'espèces, frais minimum et frais accessoires publiés ou à être publiés au Tarif No. 148, ainsi qu'aux Tarifs Particuliers qui y font référence.
Cette demande est formulée dans le but de rencontrer les demandes de la Canadian Transport Tariff Bureau Association qui publie les taux entre le Québec et l'Ontario.
Conformément aux dispositions des Articles 32, 45 et 85 du décrêt 147-82 nous demandons que cette augmentation prenne effet le 1er février 1985, afin que cette date de mise en vigueur coïncide avec les demandes de la Canadian Transport Tariff Bureau Association.
Pour de plus amples informations, veuillez consulter le dossier à la Commission des Transports du Québec.
Première publication: le 17 janvier 1985.
Deuxième publication: le 18 janvier 1985.

CHNGEMENT DE CONTRÔLE

Prenez avis que LES TRANSPORTS OVERFLOW OTL LTÉE s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de maintenir les permis Nos. M-304869-001 et M-304869-002 en vigueur suite au changement dans la répartition des actions intervenu en sein de la compagnie.
Répartition des actions avant la transaction:
— GAUTHIER, Murielle, 10 actions ordinaires Classe "A"
Répartition des actions après le transaction:
— SORELLA, Eliot, 10 actions ordinaires Classe "A"
Le tout conformément aux articles 31 des Règles de pratique et 44 de la Loi sur les transports.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours de la 2e parution de cet avis.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Première parution: 16 janvier 1985
Deuxième parution: 17 janvier 1985

La demanderesse CNS Super Liquidation Transport inc. du 2055 Bennett, Montréal, Qc, H1V 2T2, demande le permis suivant;
Transport spécialisé (contrat), longue distance (route restreinte);
De Montréal à la frontière Québec/Ontario (tous ports de sortie) et;
De Montréal à la frontière Québec /Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) et retour pour le transport de marchandises pour le compte de Maxicom Liquidation inc. et/ou Econoville Super Liquidation inc. en provenance ou à destination des provinces canadiennes.
RESTRICTIONS:
Ce permis sera valide tant et aussi longtemps qu'au moins un actionnaire du transporteur sera actionnaire de l'une des compagnies expéditrices ou de leurs filiales. Lesquelles filiales auront au moins un de leurs actionnaires qui sera actionnaire d'une des compagnies expéditrices.
Toute personne pourra introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution.
Première parution: 17 janvier 1985
Deuxième parution: 18 janvier 1985

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE

ST-HYACINTHE, 7 janvier 1985
PRÉSENT: Me Marcel Lemonde
Protonotaire-adjoint
LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE,
Créancière
JEAN CHARBONNEAU,
Débiteur

AVIS

AVIS est donné au débiteur JEAN CHARBONNEAU, que sa créancière LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, a déposé ce jour dans notre greffe, à son intention, une copie conforme d'un AVIS DE SOIXANTE JOURS conformément à l'article 1040a du code civil, relativement à un acte de prêt consenti audit Jean Charbonneau le 12 janvier 1976 et affectant le lot 96-10-69 et la partie sud-est du lot 96-10-68 de la Paroisse de St-Hilaire.
Ledit JEAN CHARBONNEAU est sommé de recevoir signification dudit avis au greffe de notre Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication du présent avis dans le journal "LE DEVOIR".

Marcel Lemonde
Protonotaire-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-052733-800
BELL CANADA, Corporation légalement constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, ayant son siège social au 1050, Beaver Hall, à Montréal, district de Montréal;
demanderesse
-c-
ROGER VEZINA, résidant et domicilié au 3440, rue Bienvenue, à Brossard, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue;
défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur, ROGER VEZINA, de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de l'insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à son intention.
Montréal, le 9 janvier 1985.

Gisèle De Maddelein
GREFFIER ADJOINT C.P.M.
BUIST, APRIL & PLOUFFE
Me Jean René Laroche
1050, Beaver Hall Hill
Suite 1600
Montréal (Québec)
H2Z 1S4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000119-857
ALINA LORENS,
Partie demanderesse
MARK NOWAKOWSKI-NOVAK
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, MARK NOWAKOWSKI-NOVAK est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119A CPC a été laissée au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la partie défenderesse, MARK NOWAKOWSKI-NOVAK.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
Montréal ce 11 janvier 1985.

GISÈLE DE MADDELEIN, P.A.
ME ALEKSANDER TOBOLEWSKI, AVOCAT
507, rue Place D'Armes
suite 1900
Montréal, P.Q.
H2Y 2X5
Tél.: (514) 845-1122

Prenez avis que la requérante, 122862 Canada Ltée, détentrice du permis M-307421 des dossiers de la Commission des Transports du Québec, s'adressera à la C.T.Q. pour obtenir le permis suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De Ste-Julie et Montréal aux frontières Québec/États-Unis (tous ports de sortie), pour le transport de placo-plâtre pour le compte de Yankee Building Products Inc. et retour avec marchandises refusées ou avariées.
DESTINATION ET/OU ORIGINE AUX ÉTATS-UNIS: Toutes les localités situées aux États-Unis.
DROIT ADDITIONNEL: À l'occasion du service ci-haut mentionné la requérante pourra utiliser l'Ontario à titre de corridor.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ière publication: 16 janvier 1985
2ième publication: 17 janvier 1985
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & TRUDEAU
200 St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

PRENEZ AVIS que la requérante, 136874 Canada Inc., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir louer à court terme des véhicules autorisés en vertu du règlement sur la location de véhicules-automobiles, règlement 10 c.T.-12,r.10, savoir: véhicules de promenade, véhicules fourgon dont la capacité en charge n'excède pas 11,000 kilos ainsi que des véhicules agencés pour le transport d'un maximum de 12 personnes à l'endroit ci-après:
Aéroport International de Montréal à Mirabel, J7N 1A4
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ière publication: 16 janvier 1985
2ième publication: 17 janvier 1985
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & TRUDEAU
200 St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

Prenez avis que la requérante, Transport Damaco International Ltée, détentrice du permis M-306609 des dossiers de la Commission des Transports du Québec, lequel se lit comme suit:
TRANSPORT SPÉCIALISÉ (CONTRAT) — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —
De Matane, Montréal, Trois-Rivières, La Tuque, à la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée), à destination de tous les états des États-Unis à l'est de la Rivière Mississipi, pour le transport de papier pour le compte de C.I.P. Inc.
s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'ajouter à son permis comme point d'origine: Gatineau et retour avec marchandises refusées ou avariées et le droit additionnel suivant:
La requérante pourra utiliser l'Ontario à titre de corridor.
toujours pour le compte de C.I.P. Inc.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ière publication: 16 janvier 1985
2ième publication: 17 janvier 1985
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & TRUDEAU
200 St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

Avis public est donné que, conformément à un jugement de la Cour Supérieure, district de Montréal, rendu le 8 janvier 1985 (dossier 14-001143-841) il sera procédé le 31 janvier 1985 à 9:30 heures au 7160 boulevard Pie IX, suite 201, Montréal (tél: 727-2897), bureau du notaire soussigné, à la vente à l'enchère et adjudication publiques de l'immeuble de YVONNE MIRON LEFEBVRE, interdite et désigné comme suit:
UN IMMEUBLE sis sur la 17ième Avenue, en la Ville de Montréal, mesurant par référence au cadastre et aux titres: 8,99 mètres (soit 29.5 pieds) de largeur sur une profondeur de 25,45 mètres (soit 83.5 pieds) et composé:
— du lot 443-729
— du lot 442-704
— de l'extrême partie nord-ouest du lot 443-728 bornée au nord-est par le lot 442-Partie 703; au sud-ouest par le llot 443-Partie 703; au nord-ouest par le lot 443-729 et au sud-est par le résidu du lot 443-728.
— de l'extrême partie nord-ouest du lot 442-703 bornée au nord-est par la 17ième Avenue; au sud-ouest par le lot 443-Partie 728; au nord-ouest par le lot 442-704 et au sud-est par le résidu du lot 442-703.
Les mesures sont en système international avec équivalence en mesure anglaise et les lots du cadasre de la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET avec les bâtisses portant les numéros 7116 et 7118 de la 17ième Avenue, Montréal.
Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.
Montréal, le 15 janvier 1985
MIREILLE FORTIER, Notaire
7160 boulevard Pie IX
Suite 201
Montréal, (Québec)
H2A 2G4

Avis est donné que M. Gilles Lamarche, résidant et domicilié au 8, Mario à Iberville, Qué. détenteur du permis M-505566 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Campell & Frères Enrg. résidant et domicilié au 1239, Champagnat, Henryville, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 17 janvier 1985
2ième parution: 18 janvier 1985

Prenez avis que 123120 CANADA LTD., 10432 Gouin Boul. West, Roxboro, Québec, qui fait affaires sous la raison sociale de GARDERIE MONTESSORI DE L'ÎLE OUEST ENR., s'addressera à la Commission de Transport du Québec à fins de demander l'émission d'un permis visant à l'autoriser à donner le service de transport de leur domicile à la destination des écoles Montessori dans le territoire de la Communauté Urbaine de Montréal et dans la Ville de Laval, Province de Québec. De plus, prenez avis que tout intéressé peut introduire une opposition cu une interventions dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux, à la CTQ.
Première parution: 16 janvier 1985
Deuxième parution: 17 janvier 1985

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-046652-835
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie demanderesse
VS
JEAN-JACQUES PAUL
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, JEAN-JACQUES PAUL, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119 a-C.P.C., a été laissée, à votre intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 rue Notre-Dame est, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, JEAN-JACQUES PAUL, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 7 janvier 1985

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
MES KING HABERKORN & ASS.
1010 rue Sherbrooke ouest
bureau 600
Montréal, QC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-044787-849
BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse
VS
PROMOTIONS DE REMORQUES M.L. INC. et MICHEL LAPORTE
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, MICHEL LAPORTE, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119 a-C.P.C., a été déposée, à votre intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit à 1 rue Notre-Dame est, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, MICHEL LAPORTE, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 15 janvier 1985.

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
MES SMITH LUSSIER ET ST-MARTIN
615 boulevard Dorchester ouest
bureau 700
Montréal, QC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-010211-843
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie demanderesse
VS
JEAN ESCRIVA et CHANTAL LEPERT
Partie défenderesse
ET
LE REGISTRATEUR DE TERREBONNE
Partie mise-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, JEAN ESCRIVA et CHANTAL LEPERT, d'adresses inconnues, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119 a-C.P.C., a été laissée, pour chacun de vous, à votre intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 rue Notre-Dame est, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par les défendeurs, JEAN ESCRIVA et CHANTAL LEPERT, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 3 janvier 1985.

GISÈLE DE MADDELEIN, P.A.
MES KING HABERKORN & ASS.
1010 rue Sherbrooke ouest
bureau 600
Montréal, QC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-002498-823
JACQUES BEGIN,
Requérant
VS
JOHANNE CHAPUT,
Intimée
PAR ORDRE DE CETTE COUR

L'Intimée, Johanne Chaput, d'adresse inconnue, est par les présentes, requise de comparaître devant un des juges de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, Chambre 2.17 le 28 février 1985 à 9:30 heures.
Une copie de la requête pour changement de garde et annulation de pension alimentaire, affidavit et avis a été laissée à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.
Faute par l'intimée, Johanne Chaput, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 15 janvier 1985.

DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire Adjoint
Mes Hogue & Morin,
Avocats,
5800, Chemin Chambly,
Suite 201,
St-Hubert P.Q.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 422192271. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, App: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 500-02-025140-84-4. PROMOCAN LTÉE, partie demanderesse -vs- HÉLÈNE SERGERIE, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 10:00 heures au 5776 Hadley, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HÉLÈNE SERGERIE, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 morceaux, 1 t.v. couleur portative de marque MTC 1 et ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DENIS TEASDALE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 424395580. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 rue de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 et la plaque 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 423407736. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 rue de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 et la plaque 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 420665884. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 et immatriculé: 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 422224935. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 immatriculé: 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 422350784. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 et la plaque: 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 421160854. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857 et la plaque: 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 422241083. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MORIN GILLES, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 12:00 heures au 510 de l'Argentière, app: 14, Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORIN GILLES, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler blanche portant le numéro de série: SS22L9R203857, immatriculé: 353 L 910 année 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE TURGEON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 705-05-001204-828
W. KAISER HOLDINGS LTD,
Partie demanderesse
vs.
DAME ANNA JIMINEZ,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR

À: Mme ANA JIMINEZ
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119-1 C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Joliette, le 4 janvier 1985.

Denis Paul Beaulieu
Protonotaire Adjoint
WORSOFF, MASS, avocats,
630 boul. Dorchester ouest
Suite 920
Montréal H3B 1S6
Tél: 395-2481

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 134406322. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- PITSOLANTIS CONSTANTIN, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 11:00 heures au 209 rue Andras, Dollard des Ormeaux, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PITSOLANTIS CONSTANTIN, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 431668005. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- PILON GUY, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:30 heures au 3420 Place Decelles, app: 16, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PILON GUY, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 433028632. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- PILON GUY, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 10:30 heures au 3420 Place Decelles, app: 16, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PILON GUY, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 401116494. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ST-VILMAR ALEXANDRE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 11:00 heures au 3711 rue Bélair, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-VILMAR ALEXANDRE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 417813130. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, App: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 420632111. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILEL saisie en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 420025900. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 422248750. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 417809501. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 116689156. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 112900712. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- THORNE PAUL-ÉMILE, partie défenderesse. Le 29-01-85 à 13:00 heures au 5055 rue Bellechasse, Montréal, app: 18, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THORNE PAUL-ÉMILE, saisis en cette cause, consistant en: une bicyclette bleu CCM avec pédalier à 10 vitesses, une bicyclette de fille Altima avec pédalier à 10 vitesses, #4543711. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 130417022. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LEMARBRE JEAN-PIERRE, partie défenderesse. Le 28-01-85 à 10:00 heures au 3950 rue Sir Wilfrid Laurier, app: 142, St-Hubert, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEMARBRE JEAN-PIERRE, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chevrolet Ventura immatriculé: BAL 675 Série: 2Y69D5W132540, une moto neige de marque John Deere, Série: JOX 40056460, une t.v. noir et blanc de marque RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MAURICE GAUCHER, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-005107-84-0. LONDON LIFE COMPAGNIE D'ASS.-VIE, partie demanderesse -vs- CLUB DE SANTÉ 2001 INC., partie défenderesse. Le 28-01-85 à 10:00 heures au 2001, University, Ste 356, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLUB DE SANTÉ 2001 INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 bain tourbillon 20X8', 14 machines multies exercices comprenant 50 poids, & acc. pour exercices etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Compétitivité industrielle

Les États-Unis ravissent la première place aux Japonais

JEAN CHARTIER

Les États-Unis ont ravi au Japon sa première place au plan de la compétitivité internationale en 1984. Les États-Unis ne détenaient que la troisième place en 1983, derrière la Suisse. Celle-ci conserve sa deuxième position, de sorte que les trois premiers pays pour la compétitivité internationale ne sont plus qu'à un cheveu l'un de l'autre, établit l'European Management Forum, ou fondation EMF, ayant pignon sur rue des Hauts-Crêts à Genève.

Pour le dynamisme de l'économie, à savoir l'agrégat le plus vaste d'évaluation de l'environnement macro-économique des pays, le Japon garde cependant la première place, devant les États-Unis, la Norvège, la Suisse et l'Allemagne fédérale. Le Canada ne vient qu'en 11 ème position à ce chapitre.

Pour l'efficacité industrielle aussi, le Japon vient en première place, suivi de la Suisse, de la Malaisie, de l'Autriche, de l'Allemagne et du Danemark. Les États-Unis n'obtiennent que la 7 ème position et le Canada, la 14ème place pour son efficacité industrielle.

Pour le dynamisme du marché, le Japon conserve aussi la plemière place devant les États-Unis, la Suisse, l'Allemagne fédérale, le Danemark et le Canada. Pour le dynamisme financier, c'est différent. La Suisse tient la tête, suivie des États-Unis, de l'Allemagne et en 4 ème place du Canada. Le Japon ne vient ici qu'en sixième position, ce qui lui nuit considérablement au classement global. Le Canada, lui, améliore grandement sa performance grâce à ce facteur.

Pour la non-interférence de l'État, l'Arabie saoudite détient la première position, suivie de la Suisse, des États-Unis, de la Turquie et du Danemark. Le Japon vient en septième position, l'Allemagne en 12 ème position et le Canada en 16 ème. Pour un seul chapitre, le Canada détient la première place en 1984, et c'est pour la disponibilité des matières premières à bas prix. L'inclusion des produits de la forêt a hissé le Canada d'un coup ici tout en haut de la liste.

Pour l'innovation orientée vers la vente à l'étranger, le Japon conserve la première place, suivi de l'Arabie Saoudite, de la Hollande, de l'Allemagne et de l'Irlande. Les États-Unis viennent ensuite, suivis de la Suisse et de la Suède. Pour l'innovation interne, le Japon est immédiatement suivi des États-Unis. Le Canada est en 15 ème position.

Pour la stabilité politique et le consensus socio-politique, la Suisse est en première position, suivie de la Norvège, du Danemark, du Japon, de la Hollande, de la Suède et en 7 ème position des États-Unis. Le Canada, encore une fois, ne se retrouve qu'en 14 ème position. Bref, hormis le désastre du prix des matières premières, le Canada n'a pas beaucoup d'avantages compétitifs au niveau mondial.

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ Université de Montréal

— **Il reste deux jours pour s'inscrire aux ateliers** offerts par le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal. En tout, 65 activités sont offertes au public qui sont réparties dans les catégories suivantes: vidéo (2 activités), théatre (4), musique (11), artisanat (4), arts plastiques (6), mouvements expressifs (14), loisirs littéraires (5), techniques diverses (7), encadrement (3) et photographie (9). Ces ateliers auront lieu du 21 janvier au 31 mars. Les inscriptions se font en personne au local C-2525 du Centre communautaire, 2332, boul. Edouard-Montpetit. Renseignements: 343-6524

■ École des HEC

— **L'école des HEC offre 9 certificats dans tous les domaines** de la gestion: comptabilité I, comptabilité II, gestion d'entreprise, gestion de la production et des opérations, gestion du marketing, gestion des coopératives, gestion financière, gestion des ressources humaines et enfin systèmes d'information. La date limite d'inscription pour la session d'été 85 est le 1er février. Pour renseignements, appeler le bureau du Régistraire au (514) 343-4500.

■ Université du Québec à Montréal

— **Le Centre de création et de diffusion en design** présente, à compter d'aujourd'hui jusqu'au 3 février, une exposition intitulée: *La nouvelle architecture Suisse*. M. Eduard Huebert, professeur à l'école d'architecture de Syracuse a réalisé cette exposition, avec le support de *Pro Helvetia*. Cette exposition regroupe des travaux photographiques et graphiques de l'architecte Mario Campi et de son équipe. Cette exposition peut être vue du mercredi au dimanche inclusivement, de midi à 18h, et se tiendra à la salle 4005 du pavillon Arts-IV-Design, au 200 ouest, rue Sherbrooke. Entrée libre.

— **Le groupe international de recherche et d'action pour l'enfance** de l'UQAM organise un stage en France sur *la problématique de l'environnement familial et socio-scolaire dans la qualité de vie de l'enfant et de l'adolescent*. Un maximum de 15 stagiaires seront admis. Le stage s'adresse aux étudiants des 2e et 3e cycles, ainsi qu'aux orthopédagogues, conseillers pédagogiques, éducateurs, psychologues et travailleurs sociaux. Pour plus de renseignements, communiquer avec Mme Rachel Villeneuve au (514) 282-3882 au plus tard demain.

■ Université Laval

— **Le fonds de soutien du revenu des étudiants au doctorat** pourrait voir ses règlements être modifiés en 1985. Un comité chargé d'étudier les différentes avenues à cet effet a été créé en décembre dernier. Le comité remettra son rapport au vice-recteur aux affaires professorales et étudiantes plus tard cette année.

— **Pour ceux qui désirent construire leur maison,** le *Groupe de recherche en architecture, en conception et en énergie* (GRACE), et l'École d'architecture de l'Université Laval, organisent 10 autres fins de semaines sur «l'auto-construction» d'une maison. Bien que ce programme soit déjà commencé (la première fin de semaine a eu lieu les 12 et 13 janvier), il est toujours possible de s'inscrire pour les autres activités qui reprendront les 26 et 27 janvier. Les frais d'inscription sont de $60 par session, de $250 pour 5 sessions ou encore de $500 pour tous les cours. On s'informe en appelant au (418) 656-2572

■ Frais de scolarité

— **Les étudiants étrangers et les étudiants canadiens non québécois** verront leurs frais de scolarité gelés pour l'année scolaire 1985-86. Environ 50 % des étudiants provenant de l'étranger paient $2,900 par trimestre, pour des études à temps plein. L'autre moitié de ces étudiants sont exemptés de cette politique des *frais différentiels* grâce, généralement, à des ententes qui lient le gouvernement du Québec et le gouvernement de leur pays, la plupart francophones. Le ministère de l'Éducation se dit toutefois «disposé à conclure des ententes avec des pays non francophones». Par contre, le ministre de l'Enseignement Supérieur, M. Yves Bérubé, continue à garder le silence concernant sa décision sur un éventuel *dégel* des frais de scolarité pour les étudiants québécois. Rappelons que quelques jours avant Noël, près de 1,000 étudiants ont manifesté dans les rues de Montréal pour protester contre cette éventualité. De source étudiante, on s'attend à ce que M. Bérubé fasse part de sa décision —de hausser les frais de scolarité— en février.

■ Dates limites d'inscription

— **RAPPEL IMPORTANT: le 1er février est la date limite** pour s'inscrire au trimestre d'été de toutes les universités québécoises, ainsi qu'aux études supérieures (2e et 3e cycles) pour les trimestres d'été et d'automne 1985. Des formulaires de demande d'inscriptions sont disponibles dans tous les Cegeps et universités.

NOMINATIONS

Compagnie du Trust Central

Le Conseil d'administration du Trust Central a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes au conseil consultatif de la Société à Montréal:

Assis:

Gordon B. Taylor
Vice-Président
F.H. Deacon Hodgson Inc.

Donald W. McNaughton
Président
Président et chef de la direction, Schenley Canada Inc.

Philip F. Vineberg
Phillips & Vineberg

Debout:

Pierre Desmarais II
Président, comité exécutif, Communauté urbaine de Montréal

Leonard Ellen
Président du conseil, Leonard Ellen Canada Inc.

Bernard Lamarre
Président-directeur général, Lavalin, Inc.

Trust Central détient des biens dépassant 2,6 milliards de dollars et exploite 57 succursales partout au Canada. La Société offre une large gamme de services financiers, de dépôt, de prêt et de fiducie personnelle et commerciale.

Notre REER vous garantit croissance et sécurité

*ÉPARGNE	**OPTION PLACEMENT GARANTI				
8¾%	10%	10½	11%	11¼	11⅜
	1 an	2 ans	3 ans	46 mois	5 ans

*Facilement encaissable. Composés semestriellement

**Intérêts réinvestis annuellement aux taux en vigueur. Les taux peuvent changer sans préavis. Aucuns frais.

VOUS AVEZ TOUTE NOTRE ATTENTION! VENEZ NOUS VOIR OU TÉLÉPHONEZ À FRAIS VIRÉS

Montréal
612, rue Saint-Jacques
2e étage
(514) 282-1880

Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

Gratuit avec l'édition du vendredi 18 janvier

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

SUPPLÉMENT DU DEVOIR DU 18 JANVIER 1985 VOLUME 1 NUMÉRO 1

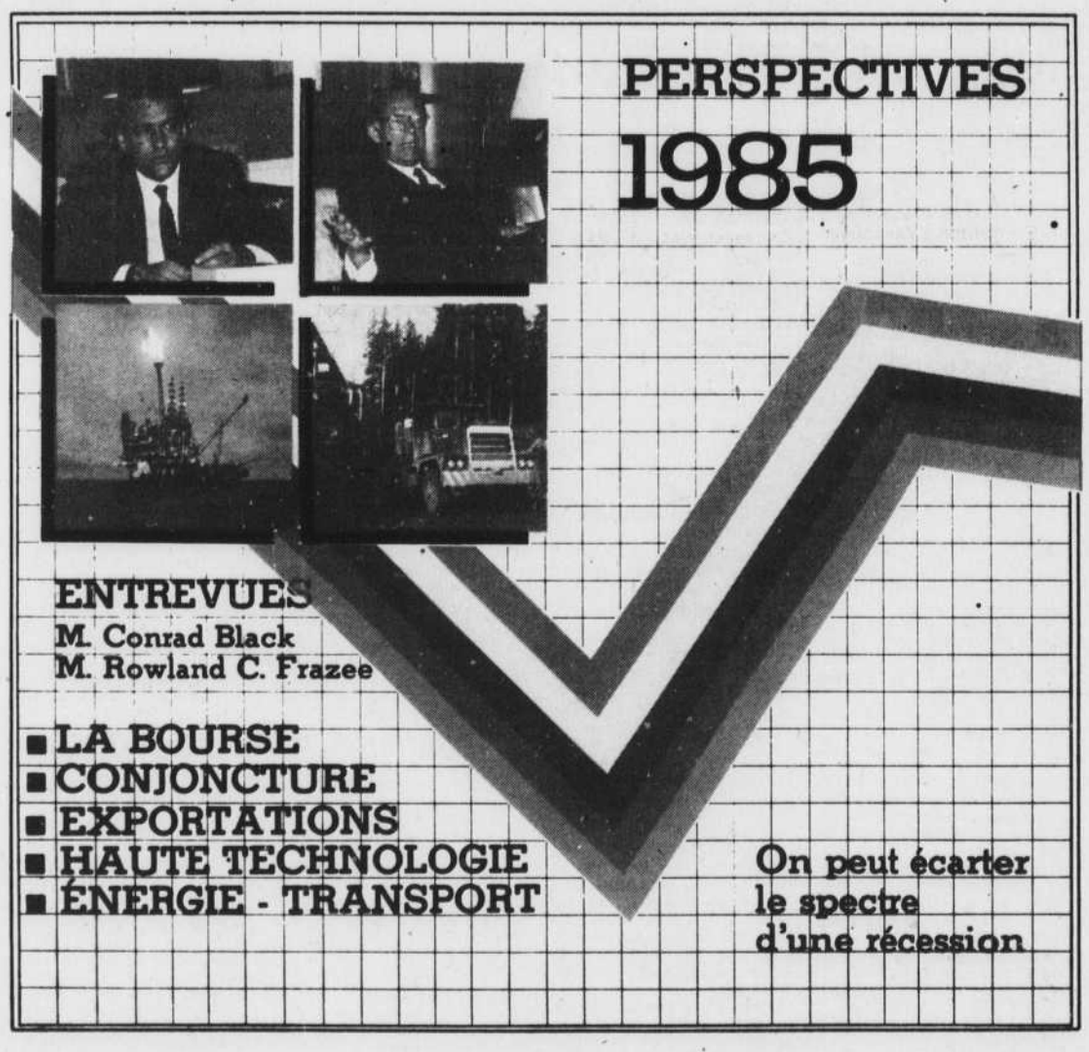

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE
UN NOUVEAU MAGAZINE

Vendredi 18 janvier, Le Devoir publiera son édition annuelle des Perspectives Économiques. Cette année Le Devoir innove une fois de plus et présente ce supplément sous format magazine. En plus de l'analyse détaillée des résultats de 1984, Le Devoir Économique présente les projections pour l'année 1985. Tous les secteurs majeurs de l'économie québécoise sont analysés, le secteur manufacturier, l'industrie aéronautique, les transports, l'industrie de la construction, la vente au détail, la métallurgie, les textiles, le meuble et bien sûr le secteur financier. Le Devoir Économique fait également le point sur les nouvelles technologies et les industries de pointe. Le Devoir a également obtenu des entrevues exclusives avec M. Roland Frazee PDG de la Banque Royale et M. Conrad Black PDG de Argus Corporation.

Le magazine des Perspectives Économiques sera inséré gratuitement dans l'édition régulière du vendredi 18 janvier. Réservez votre copie dès maintenant!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

SPORTS

Paul Boivin, le plus rapide des Canadiens

WENGEN, Suisse (PC) — Paul Boivin, de Saint-Lambert, a été le plus rapide des skieurs canadiens à l'issue de la première journée d'entraînement en vue des descentes de Wengen, qui auront lieu vendredi et samedi.

Agé de 22 ans, il s'est classé 23e sur le long et difficile parcours Lauberhorn, en vertu d'un temps de 2:49.34, à plus de trois secondes du meneur, le vétéran Autrichien Peter Winrsberger.

Greg Athans et Todd Brooker ont terminé respectivement au 25e et au 29e rang, les autres, loin derrière. Membre du groupe de développement, le Montréalais Connor O'Brien, 23 ans, a été ralenti par un skieur portugais parti avant lui et a terminé en 74e position, en 2:56.78.

Les Suisses ont pris les positions deux à cinq, Karl Alpiger ayant devancé Conradin Cathonen, Peter Mueller et Daniel Mohrer.

Considéré le deuxième parcours le plus difficile après Kitzbuehel, le Lauberhorn est le plus long de tous, à 4,280 mètres.

Incapable de compléter ses trois derniers départs à Kitzbuehel (il a perdu un ski au dernier entraînement et lors de la première descente et a chuté lors de la deuxième), Boivin était satisfait de son résultat à Wengen.

« Je suis très heureux de mon temps parce que j'ai commis deux erreurs, a-t-il dit. Je suis passé trop directement dans une porte et j'ai viré trop rapidement à un autre endroit. Mais j'adore ce parcours. C'est une beauté. C'était brumeux et venteux en haut, de sorte que je n'y voyais pas bien. Mais j'espère réussir ici. C'est un parcours qui me convient beaucoup mieux que Kitzbuehel.

« Si je peux seulement remettre tous les éléments en place avant les championnats du monde (à la fin du mois en Italie), je serai bien heureux », a encore déclaré le skieur québécois.

« A dire vrai, a-t-il continué, c'est la première fois que je me sens vraiment bien sur mes skis depuis le début de l'entraînement cet automne et que je réussis un temps acceptable. J'ai retrouvé ma confiance et c'est bon ».

Chelios manquera deux parties

Smith revient, Richer s'en va

BERNARD CYR

(PC) — Bobby Smith reviendra au jeu ce soir contre les Whalers de Hartford, ce qui oblige le Canadien à retourner Stéphane Richer aux Saguenéens de Chicoutimi. Chris Chelios et Mike McPhee ne seront pas pour leur part en uniforme. Voilà, sommairement, le tableau médical du Canadien.

Le plus mal en point du groupe est Chelios, qui a aggravé mardi une blessure à la cheville gauche. Le médecin lui a conseillé de ne pas chausser les patins avant dimanche, afin de guérir complètement une blessure qui traîne depuis trois semaines et qui le fait souffrir depuis le match à Uniondale, il y a une semaine. Il s'agit d'un mal similaire à celui qui l'avait empêché de donner sa pleine mesure lors des Jeux olympiques de Sarajevo. Chelios ratera donc les deux prochains matches du Canadien, tous deux au Forum, contre Hartford et New Jersey. Pour le remplacer, l'équipe a fait appel à Ric Nattress, qu'on avait retourné à Sherbrooke en fin de semaine.

D'autre part, du côté des bonnes nouvelles, Bobby Smith a appris hier, exactement un mois après avoir été victime d'une fracture de la mâchoire lors d'un match à Philadelphie, qu'il reviendra au jeu ce soir.

« J'ai vu le médecin aujourd'hui (hier) et il m'a enlevé mes dernières broches. Je suis heureux de pouvoir enfin revenir au jeu », a dit Smith hier, en ajoutant qu'il devrait porter une grille protectrice pendant deux semaines.

Smith était le deuxième marqueur de l'équipe quand il a été blessé et c'est durant son absence que le Canadien a connu un passage à vide.

« Dans les moments critiques, je pouvais compter sur lui pour faire le travail. Au moment où il a été blessé, il jouait le meilleur hockey défensif de sa carrière. Je ne l'avais jamais vu jouer aussi bien en défensive », a indiqué Jacques Lemaire.

« Je ne m'attends pas à ce qu'il offre immédiatement la même performance qu'avant d'être blessé. Il va avoir besoin de quelques matches pour retrouver son rythme, » a ajouté le pilote.

Le retour de Smith signifie le renvoi de Richer chez les juniors. Le jeune joueur n'a disputé que le match de mardi, mais il a attisé la rivalité Canadien-Nordiques en déclarant qu'il avait toujours détesté les Nordiques. Son rappel a de plus créé une mini-révolte au sein du bureau de direction de son équipe junior.

Le jeune homme aurait difficilement pu avoir une entrée plus remarquée. Heureusement, il a démontré de belles qualités au jeu. Il s'est entraîné avec le Canadien hier parce qu'il sera honoré, aujourd'hui à Montréal, par le club de la Médaille d'or pour sa performance au dernier championnat mondial de hockey junior. Il rejoindra les Saguenéens à St-Jean demain.

Par ailleurs, Mike McPhee a reçu le feu vert du médecin pour revenir au jeu, mais Lemaire a décidé de lui donner congé pour qu'il se remette complètement. McPhee a lui-même avoué que son coude gauche manquait de flexibilité.

ÉCHOS — Jacques Lemaire est emballé par la performance du joueur de centre John Newberry contre les Nordiques. « Aussitôt qu'il a mis les patins sur la glace, j'ai senti qu'il était prêt. Il me semble plus confiant qu'au camp d'entraînement. Il peut paraître lent, mais il joue bien avec la rondelle. Il déjoue ses adversaires par la finesse plutôt que par la vitesse », a dit Lemaire.

Newberry pourrait-il demeurer avec l'équipe s'il continuait de jouer ainsi ? « Il faut porter une attention particulière aux bons joueurs, » s'est contenté de dire Lemaire.

Il semble que Ron Flockhart sera indisponible pendant quatre semaines en raison d'un nerf coincé au niveau de l'épaule gauche.

Pierre Harvey est prêt pour le jour J

SEEFELD, Autriche (PC) — A la veille des Championnats du monde de ski de fond, qui débuteront vendredi à Seefeld, toute l'équipe canadienne espère que Pierre Harvey réussira à faire son entrée parmi les dix meilleurs fondeurs mondiaux.

« Tous les skieurs veulent s'imposer aux Championnats du monde et la compétition sera particulièrement vive, souligne Harvey, un résident de Stoneham au Québec. Il faut faire face aux quatre meilleurs représentants des grandes puissances mondiales en ski de fond — l'URSS, la Norvège, la Finlande, la Suède et la Suisse, en plus de quelques vedettes en provenance d'autres pays. C'est pourquoi il est extrêmement difficile de percer le groupe des dix premiers ».

« Par contre, pour la première fois en quatre participations, je me sens assez bien préparé pour décrocher un bon résultat », d'ajouter l'ingénieur en mécanique.

Les fondeurs canadiens seront aidés, lors de ce 30 km, par les entraîneurs et leurs adjoints. « A chaque 5 km, un membre de l'équipe me communiquera ma position par rapport aux skieurs les plus rapides pour que je puisse ajuster ma vitesse si nécessaire », explique l'athlète de 27 ans.

« Pierre vise peut-être une place parmi les dix premiers, mais nous le croyons capable de faire mieux », précise Laurent Roux de Victoriaville, entraîneur-adjoint de l'équipe nationale.

« Lors des entraînements cette semaine, Pierre allait vite. Très vite. Tellement vite que tout le monde commence à le suivre de près. Les entraîneurs des autres équipes viennent sentir dans le coin comme jamais auparavant », assure Roux.

Harvey et les autres membres de l'équipe canadienne, le Québécois Yves Bilodeau, le Trifluvien André Tourigny et Richard Webber de Cantley, prendront part au 30 km vendredi. Suivront ensuite le 15 km (mardi 22 janvier), le relais 4 x 10 km (jeudi 24 janvier) et enfin le 50 km (dimanche 27 janvier).

Dionne rejoint Bobby Hull

INGLEWOOD, Calif. (CP) — Le joueur de centre Marcel Dionne des Kings de Los Angeles a marqué hier le 610e but de sa carrière et a rejoint ainsi Bobby Hull au troisième rang des meilleurs marqueurs de l'histoire de la Ligue nationale.

Dionne a inscrit son but au cours de la première période du match opposant les Kings aux Maple Leafs de Toronto.

Gordie Howe détient le record de la LNH avec 801 buts en carrière. Phil Esposito occupe le deuxième rang avec 717 buts.

FORUM

L'auréolé Aurèle et sa miteuse casquette

PIERRE FILION

Photolaser CP

Aurèle Joliat

Alors, si j'ai bien compris, il y avait samedi dernier au Forum quelques amputés du coeur qui ont oscillé « entre le fou rire et la pitié » à la vue du vieux Aurèle Joliat sur la patinoire dans le cadre des Fêtes du 75e anniversaire du Canadien ! ! ! On a entretenu, par la suite, des conversations dans lesquelles quelques désespérés lucides ont tenté de nous persuader qu'il s'agissait-là d'une grosse foire commerciale et que M. Joliat aurait pu se blesser ! D'aucuns ont même parlé de geste dégradant, d'insulte à l'excellence et de sabordage de tradition...

Ça ne prend pas ! Joliat a été superbe ! Qu'on se le dise...

Bien sûr, moi aussi j'ai eu un pincement au coeur quand il est tombé. Mais ce qu'on oublie de dire c'est qu'il s'est relevé... Et deux fois ! Certains n'ont vu que ses chutes. Moi je ne l'ai vu que se relever, continuer droit au but, les yeux perlés de larmes, dans l'ivresse de sa plus récente conquête. Car, c'est en se relevant, tout maquillé de coeur, qu'il nous a fait partager sa fierté d'être encore, mais oh si peu, membre de « la » famille. Aurèle Joliat devait se relever. Il personnifiait la continuité de l'institution; une belle institution ancrée dans le temps et dans la passion, dans notre quotidien et dans notre sang...

L'auréolé Aurèle n'a pas volé le show. Il nous a livré des messages qui le dépassaient. D'abord *la hargne* ! La sienne, celle du Rocket, celle de Mario et celle de tous ceux qui se sentent dans la lignée. Cette hargne qui veut que, même si le flambeau est trop lourd aujourd'hui, même si les bras sont effectivement vieux et meurtris, que l'on aille au bout de soi-même, toujours vers le but. Le tapis dans lequel il s'est enfargé était tout à l'image de ces défenseurs déloyaux qu'il faut contourner, ou, comme le Rocket, transporter sur ses épaules. Car il y a toujours un défenseur, ou un tapis, pour t'empêcher d'aller droit au but... C'est une loi de la vie quand on est animé de hargne...

Puis *le chandail*. L'image de l'institution. Cette institution ancrée dans les rides de son visage et dans la couleur du chandail. C'est vrai qu'il est beau le rouge du chandail ! Certes on aurait pu les présenter à la foule en tuxedo ces vieux athlètes, mais on aurait perdu la belle occasion de les faire revivre leur costume de gloire. En fin de passion, moi, j'aime beaucoup mieux les voir en bleu blanc rouge que tout drapé de noir dans un bel habit de bois...

Et finalement *les gestes* ! Les gestes prompts et habiles n'y étaient plus. Évidemment. Mais ils ont tous tenté de les refaire. Et Plante, l'éternel showman qui a accepté de perdre son blanchissage, (!), a bien montré « qu'ils ne l'avaient plus » ! ! ! Ils nous ont laissé avec le souvenir de leurs gestes passés, ceux qu'ils ne peuvent plus répéter. Comme nous d'ailleurs. Ils nous ont laissé avec l'évidence de la vieillesse. Ils nous ont laissé avec la réalité de nos temps. Nous avons tous été Maurice Richard dans notre jeunesse et c'est à cause de lui, et à cause de nous qui avons été lui, que nous lui pardonnons les gestes qu'il ne peut plus réussir. Parce que nous non plus on ne peut plus les réussir... « Mourir, la belle affaire... mais vieillir, oh vieillir... » Et voilà pourquoi ils se devaient, tous qu'ils étaient, de tenter de retrouver, le temps du souffle qu'on a retenu pour eux, ce temps de jeunesse et de gloire qui était leur et nôtre à la fois.

Il fallait les mettre sur la glace, ces vieux guerriers, pour nous permettre de toucher des yeux leurs lenteurs et notre vieillissement.

Car c'est dans et avec l'institution qu'eux et nous avons grandi et vieilli. Et c'est par amour de l'institution, tous porteurs de la tradition, que les spectateurs et auditeurs ont apprécié que les « vieux » athlètes aillent au bout de leurs gestes. Et Aurèle Joliat en aura été le plus lyrique. Certains l'ont cru rigolo.

Moi je l'ai vu en coup de vent, habité de passion et d'ivresse, sûr de ne plus être celui qu'il était, mais désireux de nous faire comprendre qu'il ne fallait pas abandonner la cause.

Joliat devait tomber. Il devait aussi porter sa miteuse casquette pour nous montrer qu'elle venait de loin et que lui, tout comme Mario aujourd'hui, ne pouvait pas ne pas se relever.

Tous les Canadiens de Montréal doivent toujours se relever...

Moi, j'ai assisté à cette présentation, à la télé à Toronto, entouré d'anglophones et de froids concombres. Ils n'ont jamais ri, eux. Ils n'ont jamais éprouvé de pitié pour Joliat, ou pour qui que ce soit. Deux ont pleuré et un m'a dit : « I'm glad to see that I could still cry over something like this »...

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 2, Québec 1
Boston 3, New Jersey 2
Calgary 5, Hartford 2
Vancouver 6, Islanders 5
Hier
Buffalo 2, Rangers 2
Philadelphie 1, Detroit 1
Washington 5, Pittsburgh 4
Chicago 6, Winnipeg 3
St-Louis 4, Minnesota 4
Islanders à Edmonton
Toronto à Los Angeles
Ce soir
Harford à Montréal
Calgary à Boston
Detroit à Philadelphie
Pittsburgh à Washington

Vendredi
Chicago à New Jersey
St-Louis à Winnipeg
Edmonton à Vancouver

Les meneurs
(Parties Edmonton-Islanders et LA-Toronto non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	44	80	124
Kurri, Edm	41	44	85
Bossy, Isl	38	42	80
Hawerchuk, W	27	40	67
B. Sutter, Isl	25	41	66
Kerr, Phi	34	27	61
Dionne, LA	26	34	61
Nicholls, LA	27	33	60
MacLean, Win	20	40	60
Tonelli, Isl	25	34	59
Ogrodnick, Det	29	29	58
Nilsson, Cal	21	37	58
Gartner, Wash	27	30	57
Yzerman, Det	20	37	57
Carpenter, Was	32	24	56
Savard, Chi	23	33	56
Federko, St-L	16	40	56
Propp, Phi	26	29	55
Fox, LA	21	34	55
Coffey, Edm	17	38	55
Goulet, Qué	31	23	54
P. Stastny, Qué	20	34	54
Steen, Win	17	34	51
Naslund, Mtl	**25**	**25**	**50**
Taylor, LA	20	30	50

Ligue Majeure du Québec

Hier
Drummondville 7, Granby 6
Shawinigan 3, Hull 2
T.-Rivières 5, St-Jean 3
Verdun 4, Longueuil 3
Vendredi
T.-Rivières à Québec
Granby à Drummondville
Hull à Shawinigan
Chicoutimi à St-Jean

Les meneurs

	b	a	pts
Rouleau, Lon	48	55	103
Dam'usse, Sha	42	57	99
Robitaille, Hul	41	54	95
Momesso, Sha	37	55	92
Lemieux, Ver	45	46	91
Mongeau, Lav	40	51	91
Foglietta, Hul	33	58	91
Bélanger, Sha	35	54	89
Émond, Chi	37	50	87

Ligue Collégiale

Mardi
Lévis 4, St-Hyacinthe 2
Thetford 6, Sherbrooke 4
Vendredi
Victoriaville à Sherbrooke
St-Hyacinthe à St-Laurent
St-Jérôme à Thetford
Lévis à St-Georges

Les meneurs

	b	a	pts
Mats Naslund	25	25	50
Mario Tremblay	18	23	41
Pierre Mondou	12	28	40
Chris Chelios	4	30	34
G. Carbonneau	12	16	28
Bobby Smith	10	18	28
L. Robinson	5	21	26
Tom Kurvers	7	17	24
Ron Flockhart	6	13	19
Chris Nilan	9	10	19
Mark Hunter	11	7	18
Mike McPhee	5	13	18
Ryan Walter	13	4	17
Petr Svoboda	2	14	16
Bob Gainey	10	5	15
Alfie Turcotte	3	12	15
Craig Ludwig	4	8	12
Lucien Deblois	8	3	11
Rick Green	0	9	9
Ken Carlson	1	1	2
Steve Penney	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Penney	1850	93	1	3.04
Soetaert	840	46	0	3.29

(Trois buts dans un filet désert)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	**44**	**22**	**13**	**9**	**170**	**142**	**53**
BUFFALO	44	19	13	12	162	130	50
QUÉBEC	45	21	18	6	178	162	48
BOSTON	44	20	17	7	159	151	47
HARTFORD	41	16	20	5	140	175	37

Section Lester Patrick

WASHINGTON	45	26	12	7	185	139	59
PHILADELPHIE	44	26	12	6	188	128	58
ISLANDERS NY	43	25	17	1	206	172	51
PITTSBURGH	41	17	20	4	149	181	38
RANGERS NY	43	14	21	8	155	173	36
NEW JERSEY	43	15	24	4	148	174	34

Division Clarence Campbell

Section James Norris

CHICAGO	44	20	21	3	174	166	43
ST-LOUIS	42	17	17	8	153	160	42
MINNESOTA	44	14	22	8	158	178	36
DETROIT	44	13	25	6	153	198	32
TORONTO	42	7	30	5	127	196	19

Section Connie Smythe

EDMONTON	43	30	9	4	219	138	64
CALGARY	44	22	17	5	206	175	49
WINNIPEG	44	21	19	4	181	189	46
LOS ANGELES	43	17	17	9	190	179	43
VANCOUVER	45	11	29	5	146	241	27

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN (2)	44	24	18	2	246	214	52
ST-JEAN (4)	44	22	22	0	225	218	48
HULL (3)	46	21	24	1	240	244	46
LAVAL (2)	47	19	27	1	213	244	41
LONGUEUIL (6)	45	13	30	2	193	230	34

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN (1)	44	33	10	1	247	161	68
CHICOUTIMI (3)	43	23	16	4	205	177	53
DRUMMONDVILLE	43	24	15	4	235	208	52
QUÉBEC	46	21	22	3	207	260	45
T-RIVIÈRES (4)	44	19	24	1	205	210	43
GRANBY (1)	44	16	27	1	213	263	34

N.B: Le chiffre entre parenthèse représente les points bonis obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VICTORIAVILLE	29	22	3	4	171	104	48
LÉVIS-LAUZON	30	18	11	1	149	128	37
ST-GEORGES	31	16	15	0	148	139	32
ST-JÉROME	30	14	14	2	131	129	30
ST-LAURENT	30	13	14	3	121	139	29
THETFORD	30	13	16	1	133	147	27
ST-HYACINTHE	29	10	18	1	138	152	21
SHERBROOKE	29	7	22	0	112	166	14

SOMMAIRES

Sabres 2, Rangers 2

Première période
1—BUFFALO: Perreault 15 (Tucker, Foligno) 11:32
2—RANGERS: Sandstrom 17 (Heath, Beck) 11:52
3—RANGERS: Rogers 15 (Huber, Kontos) 18:17
Pénalités — Andreychuk B, Richmond NY 1:58, Andreychuk B 7:07, Pavelich NY 11:25, Hamel B, Richmond NY (majeures) 20:00.
Deuxième période
—Aucun but.
Pénalités — Ledyard NY 2:42, Huber NY 6:44, Kontos NY 10:34, Seiling B, Hanlon NY (purgée par Ruotsalainen) 11:25.
Troisième période
4—BUFFALO: Hamel 11 (Tucker, Virta) 3:38
Pénalités — Hajt B, Brooke NY 7:05.
Prolongation
—Aucun but.
Aucune pénalité.

Tirs au but

Buffalo	17	14	12	4—47
Rangers	7	8	11	2—28

Gardiens — Buffalo, Barrasso; Rangers, Hanlon. A.— 17,419.

Capitals 5, Penguins 4

Première période
1—WASHINGTON: Christian 16 (Gustafsson) 12:43
2—PITTSBURGH: Shedden 21 (Mantha) 13:55
Pénalités — Erickson W, Lamoureux P 7:32, McEwen W 8:38, Lehto P 17:59.
Deuxième période
3—WASHINGTON: Haworth 13 (Laughlin, Stevens) 1:21
4—WASHINGTON: Gartner 27 (Laughlin, Christian) 4:30
5—PITTSBURGH: Buskas 2 (Chabot, Shedden) 7:22
6—PITTSBURGH: Lemieux 14 (Maxwell) 12:25
Pénalités — Mantha P 2:56, Blomqvist W 17:10.
Troisième période
7—WASHINGTON: Gould 9 (Duchesne) 6:47
8—WASHINGTON: Carpenter 32 (Duchesne, Gould) 11:09
9—PITTSBURGH: Lemieux 15 (McDonnell, Chabot) 14:58
Pénalités — Adams W 3:42, Herron P (purgée par Rissling) 3:42, Murphy W 13:25, Stevens W, Rissling P (inconduites) 15:36.

Tirs au but

Washington	8	11	13	—32
Pittsburgh	13	4	6	—23

Gardiens — Washington, Riggin; Pittsburgh, Herron. A.— 9,358.

Black Hawks 6, Jets 3

Première période
1—CHICAGO: MacMillian 5 (D. Wilson, B. Murray) 0:25
2—CHICAGO: S. Larmer 26 (Savard, Gardner) 2:24
3—CHICAGO: Olczyk 10 (B. Murray, Ludzik) 7:10
4—CHICAGO: Paterson 3 (Gardner) 13:52
5—CHICAGO: Paterson 4 16:22
Pénalités — Frawley C 12:53, O'Callahan C 15:23, Turnbull W 19:18.
Deuxième période
6—CHICAGO: Yaremchuk 6 (Gardner, Savard) 18:32
Pénalités — B. Murray C 6:08, Turnbull W, Frawley C majeures 9:47, Bergevin C 13:36, MacLean W 16:35.
Troisième période
7—WINNIPEG: MacLean 20 (Mullen) 7:12
8—WINNIPEG: Boschman 16 (Steen, Babych) 9:45
9—WINNIPEG: Steen 17 10:11
Pénalités — Turnbull W, Bergevin C majeures 5:51, Lukowich W, Paterson C majeures 15:21.

Tirs au but

Winnipeg	9	16	9	—34
Chicago	17	15	8	—40

Flyers 1, Red Wings 1

Première période
—Aucun but.
Pénalité — Ladouceur D 11:33.
Deuxième période
1—DETROIT: Sittler 6 (Yzerman, Park) 17:30
Pénalité — Craven P 1:47.
Troisième période
2—PHILADELPHIE: Zezel 7 (Sinisalo, Smith) 5:59
Aucune pénalité.
Prolongation
—Aucun but.
Aucune pénalité.

Tirs au but

Philadelphie	10	4	18	1—33
Detroit	10	11	8	0—29

Gardiens — Philadelphie, Lindberg; Detroit, Mio. A.— 17,798.

Blues 4, North Stars 4

Première période
1—ST. LOUIS: Wickenheiser 13 (Mullen, Pettersson) 10:31
Pénalités — Bothwell StL 2:24, Plett M 5:27, Ramage StL 6:19, Minnesota banc purgée par Payne 13:15.
Deuxième période
2—ST. LOUIS: Federko 16 (Ganchar, Lavallee) 2:22
3—MINNESOTA: Velischek 2 (Berglund, Giles) 2:59
4—ST. LOUIS: Hickey 5 (Gilmour, Ramage) 7:55
5—ST. LOUIS: Gilmour 12 (Delorme) 18:20
Pénalités — Rouse M 4:10, Bothwell StL 6:32, Snepsts M majeure, Schofield StL mineure, majeure 9:06, Ramage StL 17:24, Johnson StL majeure, McCarthy M, Ciccarelli M majeure 17:24.
Troisième période
6—MINNESOTA: McKegney 19 (Jensen) 2:38
7—MINNESOTA: Rouse 2 (Acton, Roberts) 17:19
8—MINNESOTA: McCarthy 14 (Ciccarelli, Broten) 18:46
Pénalité — Ramage StL 3:24.
Prolongation
—Aucun but.
Pénalités — Federko StL majeure, Acton M inconduite 4:52.

Tirs au but

St. Louis	8	11	10	1—30
Minnesota	12	12	8	2—34

Oilers-Islanders

Première période
1—Edmonton: Gretzky 45 (Krushelnyski, Anderson) 12:38
2—EDMONTON: Carroll 6 13:18
3—ISLANDERS: D. Sutter 9 (Tonelli, Trottier) 19:36
Pénalités — Melnyk E 8:29, Bourne NY 11:11, Jackson E 14:21.
Deuxième période
4—EDMONTON: Krushelnyski 23 (Huddy, Gretzky) 3:10
5—ISLANDERS: Trottier 18 (Langevin) 8:42
Pénalités — Potvin NY 1:40, Coffey E 6:19, Flatley NY, Hunter E 8:34, Potvin NY 8:51, Boutilier NY 18:09.

Mardi

Canucks 6, Islanders 5

Première période
1—VANCOUVER: Neely 9 (Lemay, Halward) 5:35
Pénalités — Dineen NY 0:26, Kortko NY 5:21, Tonelli NY, Tanti V 7:34, Dineen NY 7:59, B. Sutter NY, Gradin V 8:51, Hallin NY, Neely V majeures, Langevin NY, Gradin V 17:48.
Deuxième période
2—VANCOUVER: Skriko 7 (Butcher, Lupul) 5:36
3—ISLANDERS: B. Sutter 26 (Flatley, Gilbert) 6:13
4—VANCOUVER: Sundstrom 10 (Tanti, Lidster) 6:36
5—VANCOUVER: Neely 10 (Halward) 12:34
Pénalités — Butcher V 3:18, Kirton V 9:02, Potvin NY 13:32, Sundstrom V 13:58.
Troisième période
6—ISLANDERS: Trottier 17 (Potvin, Bossy) 8:38
7—ISLANDERS: Bossy 38 (Tonelli, Diduck) 11:49
8—VANCOUVER: Tanti 16 (Gillis, Bubla) 17:18
9—ISLANDERS: Potvin 5 (Bossy, Tonelli) 17:44
10—ISLANDERS: Potvin 6 (Bossy, Boutilier) 19:32
Pénalités — Diduck NY, Neely V mineures 4:04, Tonelli NY 5:29, Bubla V 17:35.
Prolongation
11—VANCOUVER: Gillis 3 (Sundstrom, Smyl) 1:54
Aucune pénalité.

Tirs au but

Islanders	7	5	6	1—19
Vancouver	13	14	11	1—39

Gardiens — Islanders, Smith; Vancouver, Brodeur. A.— 12,124.

PÊCHEZ LE SAUMON
À LA LIGNE... TÉLÉPHONIQUE

Très bientôt, vous pourrez faire vos réservations pour la prochaine saison de pêche au saumon (été 85) en composant, entre 9h et 16h, l'un des numéros de téléphone suivants (sans frais d'appel):
• région de Québec: **890-5349**
• région de Montréal: **790-0241**
• ailleurs au Québec: **1-800-462-5349**

À compter du lundi 21 janvier
Pêche avec hébergement aux endroits suivants:
Gaspésie: pavillon de la rivière St-Jean
Île d'Anticosti: pavillons 12 et 30 de la rivière Jupiter et pavillon de la rivière La Loutre

À compter du samedi 2 mars
Pêche à la journée

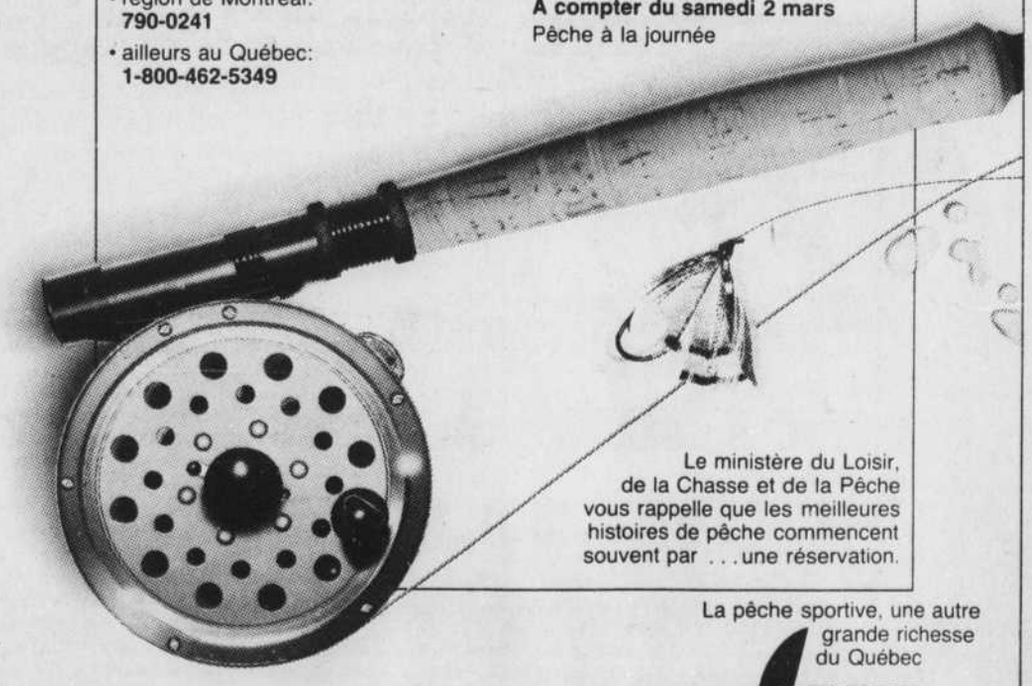

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vous rappelle que les meilleures histoires de pêche commencent souvent par ...une réservation.

Québec

La pêche sportive, une autre grande richesse du Québec
C'EST RECONNU

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'économie US dans l'impasse (2)

Les entrepreneurs sont encore sur la défensive

WINSTON WILLIAMS
(du *New York Times*
(traduit par Jean-Philippe Tastet)

Les entrepreneurs du secteur de la construction immobilière ne font généralement pas de grandes dépenses en capital mais le président de Kaufman & Broad, M. Eli Broad, déclare que sa compagnie « procède à des coupures dans le montant consacré à l'achat de terrains, dans le nombre de succursales ouvertes et dans tout ce qui a trait aux améliorations à apporter ». Pour 1985, de nombreux analystes prévoient une réduction importante dans la construction commerciale, s'appuyant pour se faire sur des chiffres indiquant un taux d'occupation des édifices à bureaux de 11.4 % pour l'ensemble du pays et un taux d'occupation dans le secteur hôtelier de seulement 67 %. En 1984, la construction dans ces deux derniers secteurs avait connu une prospérité certaine.

Reflétant cette nouvelle attitude de prudence extrême, une étude de dépenses en capital de McGraw-Hill conclut que les dépenses « réelles » pour les biens d'équipement augmenteront seulement de 4.3 % en 1985 après avoir grimpé de 15 % en 1984. Des secteurs forts, comme la construction automobile, éviteront un déclin absolu. GM par exemple prévoit d'augmenter de $ 2 milliards ses mises de fonds pour 1985, les faisant passer de $ 6 milliards en 84 à $ 8 milliards cette année. Celles-ci seront essentiellement consacrées au développement de nouveaux modèles et à la modernisation des usines. « Nos politiques en ce qui a trait aux dépenses sont davantage commandées par des considérations à plus long terme », explique M. Smith de chez GM.

Malgré tout McGraw-Hill fait remarquer que bien souvent ses prévisions sont bien trop optimistes en période d'incertitude.

Les économistes s'attendent aussi à voir se ralentir l'accumulation d'inventaire au cours des mois à venir, ce qui ne manquera pas d'attacher un boulet supplémentaire aux pieds de l'économie.

De nombreux économistes pensent que beaucoup d'hommes d'affaires et d'industriels - notamment les détaillants, mais aussi les producteurs de semi-conducteurs, de produits chimiques, de fibre synthétiques, d'équipement agricole et de métaux - se sont laissés entraîner et ont laissé grandir leurs réserves de bien longtemps après que les ventes aient défié les prédictions d'une reprise modeste. En conséquence, lorsqu'à la fin du premier semestre 84, les ventes ont commencé à fléchir, les personnes impliquées se sont retrouvées avec des excédents considérables de biens finis et de matières premières.

Bien que beaucoup d'entreprises déclarent que leur niveaux d'inventaires sont nuls les détaillants et les manufacturiers de manchines agricoles ont tout au long du dernier trimestre 84 liquidé leurs stocks à des prix sacrifiés. Les ventes en soldes de J.C.Penney sont en hausse de 3 % par rapport à l'an passé même si la compagnie déclare que son inventaire est encore supérieur de 20 % par rapport à celui qu'elle avait l'année dernière à la même époque et ce en dépit d'importante coupures de prix.

Lorsqu'au cours de la récession, de nombreuses compagnies ont commencé à adopter des gestions d'inventaires très conservatrices - en accord avec la théorie japonaise de la livraison des biens et marchandises « juste à temps » pour la production ou la vente - certains économistes ont prédit la fin de l'ère des grands mouvements d'inventaires.

Mais aujourd'hui ceci semble avoir été un peu prématuré. « Ce qui semblait être un changement révolutionnaire dans les habitudes de gestion n'était en fait qu'une réaction tardive », explique M. Evans de la firme Evans Economic. En d'autres termes, lorsque les entreprises auraient dû accumuler leurs inventaires, leur synchronisation était hors de service. Il prédit que l'accumulation d'inventaire devrait passer de $ 25 milliards au troisième trimestre 84 à environ $ 12 milliards au premier trimestre 85.

La déflation devrait offrir d'autres stimulants aux entreprises pour qu'elles procèdent à des coupures dans leurs inventaires. Au cours des derniers mois, les prix au niveau de gros ont été très faibles, ce qui laisserait supposer que les prix à la consommation vont suivre ce mouvement à la baisse - ou même chuter - dans les mois qui vont suivre. Certains consultants en économie conseillent à leurs clients de liquider leurs inventaires aussi vite que possible, en raison du fait que les prix de vente que ces produits atteindront risquent de chuter. Dans tous les cas, les conseillers expliquent que tous les biens sortis des réserves pour être vendus, pourront également être remplacés à meilleur prix dans le futur.

Certaines compagnies vont certainement avoir à effectuer des mises à pied afin de protéger leurs marges de profit. Au cours du troisième trimestre 84, la productivité est tombée de sept dixièmes de un pour cent, première baisse en deux ans, car la production a baissé plus vite que les compagnies ne mettaient à pied leurs employés. Au fur et à mesure que les mises à pied rejoignent la production ralentie, les experts dans le domaines pensent que le taux de chômage pourrait passer à environ 8 % en hausse de 0.5 %.

S'ajoutant aux mises à pied chez General Electric et Bethlehem Steel, l'annonce par de nombreuses compagnies, comme Deere, Chevron et Harvester de plans visant à réduire les coûts en éliminant des milliers d'emplois, vient encore compliquer la situation. De leur côté, les compagnies qui pressentent une brève pause dans l'économie sont réticentes à augmenter leur personnel. Pour GM. M. Smith déclare que « l'augmentation dans l'embauche restera très légère ». Chez Houdaille Industries qui a livré en vain une sévère bataille pour obtenir une certaine protection contre les importations de machines-outils, le président, M. Phillip O'Reilly déclare que « l'embauche sera pratiquement ramenée à son niveau minimum ». « Notre niveau d'activité de commandes nous indique qu'il va falloir surveiller étroitement nos frais généraux et rendre certaines mesures correctives ».

Le courant des politiques monétaires et des taux d'intérêt pendant les prochaines semaines ne manquera pas de jouer un rôle prépondérant sur l'emploi, le commerce, les dépenses en capital et les inventaires. Washington aura également son mot à dire, au même titre que les gouvernements d'états ou locaux dans la direction que prendront les profits des compagnies dès le début de 1985.

(FIN)

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 22 février 1985 aux actionnaires inscrits le 24 janvier 1985, comme suit:

1. Dividende n° 16 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de $1.88;
2. Dividende n° 7 de $0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de $1.45;
3. Dividende n° 3 de $2.047 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 3 de $1.967 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 13 de $0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de $2.75;
6. Dividende n° 390 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes susmentionnées, sauf celles dont il est question en 4. ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice président et secrétaire
R.J. Moores

Montréal, le 9 janvier 1985

La Crêperie Québécoise

« Une atmosphère de détente où vous dégusterez les crêpes les plus délicieuses! »

"Excellente crêperie" — Le guide Québec-France

1775 St.Hubert, Montréal (près Ontario) 521-8362

Banque Commerciale du Canada

9 1/2 %
ANNUELLEMENT

DÉPÔTS À TERME 180-364 JOURS

- dépôt minimum $5000
- taux spéciaux sur dépôts au-dessus de $100,000
- taux sujets à changements
- taux disponibles sur les valeurs américaines
- ces dépôts sont admissibles pour votre REER (plan autogéré)
- INTÉRÊTS PAYÉS SEMESTRIELLEMENT

9% 30-59 JOURS
9 1/4 % 60-179 JOURS
10%* 1-5 ANS

Bureau 1400, 1981 Ave. du College McGill, Montréal H3A 2Y1 284-2311

Membre - Société d'Assurance Dépôts du Canada

Alcan Aluminium Limitée

Assemblée annuelle des actionnaires 1985
Date limite d'inscription

Pour se conformer aux exigences de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, le Conseil d'administration annonce qu'il a fixé au lundi 18 février 1985 à la fermeture des bureaux, la date limite d'inscription servant à déterminer quels titulaires d'actions ordinaires de la Société auront le droit d'être convoqués à l'Assemblée annuelle des actionnaires qui doit se tenir à Montréal le jeudi, 28 mars 1985, à 10 heures du matin.

Le secrétaire,
A.A. BRUNEAU

Montréal, le 6 décembre 1984

ALCAN

AVIS DE DIVIDENDE

Les dividendes suivants ont été déclarés payables le 1er février 1985 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 janvier 1985.

Actions ordinaires
(dividende no. 396)
Un dividende trimestriel régulier de 25 cents par action.

Actions privilégiées, série 1
(dividende no. 8)
Un dividende trimestriel régulier de 65.625 cents par action sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulatif de $ 2.625.

Par ordre du conseil d'administration
PIERRE GOYETTE
Président et chef de la direction

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LE VOL 115, EN B767
Avec ce nouveau vol direct du matin, Air Canada vous offre 5 Prêt-à-partir tous les jours, en semaine.

7h00
9h15 SANS ESCALE
9h45
12h30
19h10 SANS ESCALE

LE SERVICE
Vol 115 de 9h15 en B767.
Avec notre service Connaisseur: choix du siège à la réservation, comptoir d'enregistrement distinct, manutention prioritaire des bagages, consommations gratuites à bord, menus de qualité.

SERVICE CONNAISSEUR SERVICE

L'AÉROPLAN
Un voyage aller-retour Montréal — Vancouver vaut 4 574 milles/7 360 kilomètres Aéroplan.
Vous bénéficiez d'un bonus supplémentaire de 1000 milles Aéroplan si vous prenez le vol 115 de 9h15 et d'un autre bonus de 1000 milles si, au retour de Vancouver, vous prenez le vol 116 de 14h00. (Jusqu'au 28 février 1985).

LES RÉDUCTIONS
Vous bénéficiez d'une réduction de 33 1/3% sur l'autolocation Tilden et de 50% sur votre note d'hôtel. Jusqu'au 30 avril 1985.
D'un seul coup de fil, réservez votre hôtel et votre voiture de location. Mentionnez le DRF 5941.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès. AIR CANADA